



Société anonyme  
au capital social de 2 035 112,57 euros  
174 – 178, quai de Jemmapes 75010 Paris  
394 149 496 R.C.S. Paris

**DOCUMENT DE REFERENCE 2008**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le **5 mai 2009 sous le numéro R.09-042**. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF ait vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de Parrot au 174 – 178, quai de Jemmapes, 75010 Paris, ainsi que sur le site internet de Parrot ([www.parrotcorp.com](http://www.parrotcorp.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# SOMMAIRE

REMARQUES GÉNÉRALES.....	7
INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	7
I. PERSONNE RESPONSABLE .....	8
1.1. Responsable du Document de référence.....	8
1.2. Attestation du responsable du Document de référence .....	8
II. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	9
2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	9
2.2. Commissaires aux Comptes suppléants.....	9
2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2007 et 2008.....	9
III. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES .....	10
IV. FACTEURS DE RISQUES .....	12
4.1. Risques propres au Groupe et à son organisation.....	12
4.1.1. Le Groupe dépend de sous-traitants dans le cadre de la fabrication et l'assemblage de ses produits.....	12
4.1.2. Risques liés au réseau de distribution et aux clients du Groupe .....	12
4.1.3. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à gérer les risques liés au déploiement de ses activités à l'international et à sa croissance sur de nouveaux marchés internationaux .....	13
4.1.4. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour identifier et développer des partenariats avec des distributeurs adaptés sur les marchés étrangers .....	13
4.1.5. Risques liés au déploiement récent de nouvelles activités du Groupe sur des marchés grand public .....	13
4.1.6. Le succès du Groupe dépend en grande partie du développement de la notoriété de la marque Parrot.....	14
4.1.7. Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants, ingénieurs et cadres commerciaux essentiels dont le départ pourrait être préjudiciable à son développement .....	14
4.1.8. Le principal actionnaire de la Société a le pouvoir d'influencer les décisions sociales de la Société .....	14
4.1.9. Des cessions futures d'actions de la Société pourraient avoir un impact sur le cours de bourse des actions de la Société .....	15
4.1.10. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.....	15
4.1.11. Risques liés à l'importance du capital potentiel.....	15
4.1.12. Les résultats du Groupe sont sujets à des fluctuations qui les rendent difficilement prévisibles .....	16
4.1.13. Les éléments affectant le quatrième trimestre pourraient avoir des conséquences majeures sur les résultats de l'activité du Groupe .....	16
4.1.14. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration de ses acquisitions .....	16
4.1.15. Des dépréciations du « goodwill » susceptibles d'avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe pourraient être comptabilisées .....	17
4.1.16. Le Groupe pourrait perdre le bénéfice du chiffre d'affaires réalisé par la société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.) sur le contrat de distribution des produits de navigation GPS.....	17
4.2. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe .....	17
4.2.1. Les prévisions du rythme de croissance des marchés du Groupe et de leur taille peuvent se révéler erronées et avoir un impact sur le niveau d'activité et la rentabilité du Groupe .....	17
4.2.2. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire face à la forte croissance des marchés .....	18
4.2.3. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire face à la concurrence, surtout si celle-ci s'intensifiait sur ses marchés.....	18
4.2.4. Les marchés ciblés par le Groupe font l'objet de changements technologiques rapides et de lancements fréquents de nouveaux produits .....	18
4.2.5. L'activité du Groupe dépend du marché des composants électroniques.....	19
4.2.6. Le Groupe est dépendant de normes techniques, au premier rang desquelles la norme Bluetooth .....	19
4.2.7. Risques liés à la réglementation .....	19
4.3. Risques financiers .....	19
4.3.1. Risque de change.....	19
4.3.2. Risques de taux .....	20
4.3.3. Risque de marché actions .....	20
4.3.4. Risques liés aux engagements hors-bilan .....	21

4.4.	<b>Risques juridiques</b> .....	21
4.4.1.	Des produits défectueux pourraient entraîner une perte de clientèle et de chiffre d'affaires et exposer le Groupe à des réclamations coûteuses.....	21
4.4.2.	Droits de propriété intellectuelle .....	21
4.4.3.	Litiges .....	23
4.5.	<b>Assurance et couverture des risques</b> .....	23
V.	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b> .....	25
5.1.	<b>Histoire et évolution de la société</b> .....	25
5.1.1.	Dénomination sociale et siège social .....	25
5.1.2.	Registre du Commerce et des Sociétés, code APE .....	25
5.1.3.	Date de constitution et durée de la Société .....	25
5.1.4.	Forme juridique et législation applicable.....	25
5.1.5.	Historique .....	25
5.2.	<b>Investissements</b> .....	26
5.2.1.	Investissements réalisés.....	26
5.2.2.	Investissements en cours .....	26
5.2.3.	Investissements futurs et faisant l'objet d'un engagement ferme .....	26
VI.	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE</b> .....	27
6.1.	<b>Présentation générale</b> .....	27
6.2.	<b>Avantages concurrentiels</b> .....	29
6.3.	<b>Stratégie</b> .....	31
6.4.	<b>Les produits</b> .....	32
6.4.1.	Les produits mains-libres sans fil Bluetooth pour véhicules .....	33
6.5.	<b>Les marchés</b> .....	38
6.5.1.	Le marché des produits sans fil .....	38
6.5.2.	Le marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules .....	41
6.6.	<b>Ventes et Marketing</b> .....	45
6.6.1.	Les différents canaux de distribution des produits Parrot .....	49
6.7.	<b>La fabrication</b> .....	52
6.7.1.	La stratégie industrielle : un modèle sans usine .....	52
6.7.2.	Une sélection rigoureuse des fournisseurs et sous-traitants .....	53
6.7.3.	La gestion de la production et des stocks .....	54
6.8.	<b>Service Clients et Après-vente</b> .....	55
6.8.1.	Service Clients.....	55
6.8.2.	Service Après-vente .....	55
6.9.	<b>Environnement</b> .....	56
VII.	<b>ORGANIGRAMME</b> .....	57
7.1.	<b>Organigramme du Groupe</b> .....	57
7.2.	<b>Présentation des sociétés du Groupe</b> .....	57
7.2.1.	Parrot, Inc.....	58
7.2.2.	Parrot Italia S.r.l.....	58
7.2.3.	Parrot UK Ltd.....	58
7.2.4.	Parrot GmbH.....	58
7.2.5.	Parrot Asia Pacific Ltd .....	58
7.2.6.	Parrot Iberia, S.L. ....	58
VIII.	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b> .....	59
IX.	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RESULTATS</b> .....	60
9.1.	<b>Présentation générale</b> .....	60
9.1.1.	Résumé de l'activité du Groupe .....	60
9.1.2.	Principaux facteurs affectant les résultats et la situation financière du Groupe .....	61
9.2.	<b>Comparaison 2007-2008 (Comptes Consolidés)</b> .....	63
9.2.1.	Chiffre d'affaires.....	64
9.2.2.	Coût des ventes.....	64
9.2.3.	Marge brute .....	64
9.2.4.	Frais de recherche et développement .....	64
9.2.5.	Frais commerciaux .....	64
9.2.6.	Frais généraux .....	65
9.2.7.	Production et qualité.....	65

9.2.8.	Résultat opérationnel courant .....	65
9.2.9.	Résultat opérationnel.....	65
9.2.10.	Résultat de la période.....	65
<b>9.3.</b>	<b>Comparaison 2007-2008 (Comptes sociaux).....</b>	<b>65</b>
9.3.1.	Chiffre d'affaires .....	65
9.3.2.	Charges externes.....	65
9.3.3.	Charges de personnel.....	66
9.3.4.	Résultat d'exploitation .....	66
9.3.5.	Résultat net.....	66
9.3.6.	Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.....	66
<b>X.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>67</b>
<b>10.1.</b>	<b>La trésorerie.....</b>	<b>67</b>
<b>10.2.</b>	<b>Trésorerie nette opérationnelle .....</b>	<b>68</b>
<b>10.3.</b>	<b>Trésorerie utilisée pour les opérations d'investissement.....</b>	<b>68</b>
<b>10.4.</b>	<b>Trésorerie nette provenant des opérations de financement .....</b>	<b>68</b>
<b>10.5.</b>	<b>Les ressources en capitaux.....</b>	<b>68</b>
<b>10.6.</b>	<b>Lignes de financement .....</b>	<b>68</b>
10.6.1.	Lignes de financement de la Société .....	68
10.6.2.	Lignes de financement de la société Parrot Iberia, S.L.....	69
<b>10.7.</b>	<b>Convention de crédit .....</b>	<b>69</b>
<b>10.8.</b>	<b>Obligations contractuelles.....</b>	<b>69</b>
<b>XI.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....</b>	<b>70</b>
<b>11.1.</b>	<b>Recherche et Développement .....</b>	<b>70</b>
11.1.1.	Le traitement du signal.....	70
11.1.2.	Les plates-formes Parrot ASIC.....	71
11.1.3.	La maîtrise de la technologie Bluetooth.....	71
11.1.4.	Le développement d'une connectivité élargie .....	72
11.1.5.	Le design et la conception mécanique.....	72
11.1.6.	L'électronique.....	72
<b>11.2.</b>	<b>Propriété Intellectuelle .....</b>	<b>72</b>
11.2.1.	Introduction .....	72
11.2.2.	Les marques.....	73
11.2.3.	Les brevets.....	73
11.2.4.	Noms de domaine.....	74
11.2.5.	Les logiciels .....	74
11.2.6.	Dessins et modèles.....	75
<b>XII.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>76</b>
<b>XIII.</b>	<b>PERSPECTIVES FINANCIERES .....</b>	<b>77</b>
<b>13.1.</b>	<b>Analyse des prévisions du Groupe pour l'exercice précédent (2008).....</b>	<b>77</b>
13.1.1.	Rappel des prévisions du Groupe pour 2008.....	77
13.1.2.	Chronologie des révisions.....	77
<b>13.2.</b>	<b>Objectifs du Groupe pour l'exercice 2009.....</b>	<b>77</b>
<b>XIV.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>78</b>
<b>14.1.</b>	<b>Conseil d'administration .....</b>	<b>78</b>
<b>14.2.</b>	<b>Conflits d'intérêts .....</b>	<b>79</b>
<b>14.3.</b>	<b>Mandats des administrateurs et des dirigeants exercés au cours des cinq dernières années .....</b>	<b>79</b>
<b>14.4.</b>	<b>Biographies des administrateurs.....</b>	<b>80</b>
<b>XV.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>83</b>
<b>15.1.</b>	<b>Rémunérations et avantages en nature du dirigeant mandataire social de la Société.....</b>	<b>83</b>
<b>15.2.</b>	<b>Rémunération et avantages en nature des administrateurs et autres mandataires sociaux de la Société (équivalent au tableau 3 de la recommandation AMF) .....</b>	<b>84</b>
<b>15.3.</b>	<b>Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs et autres mandataires sociaux .....</b>	<b>85</b>
<b>15.4.</b>	<b>Participation des mandataires sociaux dans le capital.....</b>	<b>86</b>
15.4.1.	Détail des opérations d'acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres sur le marché boursier effectuées par des dirigeants.....	86
<b>15.5.</b>	<b>Titres donnant accès au capital.....</b>	<b>86</b>

XVI.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	88
16.1.	Rappel des dispositions légales.....	88
16.2.	Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil d'administration .....	88
16.2.1.	Le Conseil d'administration.....	88
16.3.	Procédures de contrôle interne mises en place par la Société .....	90
16.3.1.	Périmètre du contrôle interne : .....	90
16.3.2.	Diligences ayant sous tendu la préparation du rapport : .....	90
16.3.3.	Les objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne : .....	90
16.3.4.	Organisation générale du contrôle interne : .....	91
16.3.5.	Description synthétique des procédures de contrôle interne mises en place .....	91
16.3.6.	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.....	92
16.3.7.	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique .....	93
16.4.	Contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales .....	93
16.5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration .....	93
XVII.	SALARIÉS .....	95
17.1.	Ressources humaines .....	95
17.1.1.	Organigramme .....	95
17.1.2.	Effectifs.....	95
17.1.3.	Cadres dirigeants .....	95
17.2.	Accords de participation .....	97
17.3.	B.S.P.C.E., stock-options et attribution gratuite d'actions au profit des salariés du Groupe .....	97
17.3.1.	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise .....	97
17.3.2.	Options de souscription d'actions.....	98
17.3.3.	Attributions gratuites d'actions .....	103
XVIII.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	105
18.1.	Répartition du capital.....	105
18.1.1.	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote .....	105
18.1.2.	Evolution du capital de la Société .....	105
18.2.	Droit de vote .....	106
18.3.	Contrôle de l'émetteur .....	106
18.4.	Information sur l'évolution du cours de bourse de l'action depuis l'introduction en bourse (27 juin 2006) jusqu'au 15 avril 2009 .....	107
XIX.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS .....	108
19.1.	Informations relatives aux conventions courantes .....	108
19.2.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementées.....	108
XX.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ.....	110
20.1.	Eléments financiers et résultats .....	110
20.1.1.	Etats financiers consolidés .....	110
	NOTES ANNEXES.....	114
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008.....	138
	20.1.2. Etats financiers de Parrot SA .....	140
20.2.	Informations financières intermédiaires .....	140
20.3.	Politiques de distribution des dividendes .....	140
20.4.	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	140
20.5.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	140
XXI.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	141
21.1.	Capital social .....	141
21.1.1.	Montant du capital social .....	141
21.1.2.	Titres non représentatifs de capital .....	141
21.1.3.	Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions .....	141
21.1.4.	Capital potentiel.....	142
21.1.5.	Capital autorisé non émis.....	143
21.1.6.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social .....	146
21.1.7.	Modifications du capital social.....	146
21.1.8.	Nantissement des titres du capital de la Société .....	147

<b>21.2. Statuts.....</b>	<b>147</b>
21.2.1. Objet social (article 2 des statuts de la Société).....	147
21.2.2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance .....	147
21.2.3. Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts de la Société) – Répartition des bénéfices (article 22 des statuts de la Société) .....	149
21.2.4. Modification des droits des actionnaires.....	150
21.2.5. Assemblées générales (article 20 des statuts de la Société) .....	150
21.2.6. Clause susceptible d'avoir une influence sur le contrôle de la Société.....	152
21.2.7. Identification des actionnaires – Franchissement de seuils (article 13 des statuts de la Société) .....	152
21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital social (article 7 des statuts de la Société) .	152
<b>XXII. CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>153</b>
<b>XXIII. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS.....</b>	<b>154</b>
<b>XXIV. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>155</b>
<b>XXV. PARTICIPATIONS.....</b>	<b>156</b>
<b>XXVI. INFORMATIONS RENDUES PUBLIQUES PAR LE GROUPE PARROT DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS.....</b>	<b>157</b>
26.1. Informations périodiques et occasionnelles .....	157
26.2. Informations communiquées à la presse professionnelle et spécialisée durant l'exercice 2008 .....	157
26.3. Publicité financière durant l'exercice 2008 .....	158
26.4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) .....	158
<b>Annexe A   Comptes sociaux et annexe au 31 décembre 2008 .....</b>	<b>159</b>
<b>Annexe B   Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2008 .....</b>	<b>174</b>
<b>Annexe C   Texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18/06/09 .....</b>	<b>176</b>
<b>TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>183</b>

## REMARQUES GÉNÉRALES

---

La Société Parrot est dénommée la « Société ». Le « Groupe » désigne la Société et ses filiales : Parrot Inc., Parrot Italia S.r.l. Parrot UK Ltd, Parrot GmbH, Parrot Asia Pacific Ltd, Parrot Trading (Shenzhen) Ltd et Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología, S.L.).

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs.

Le présent Document de référence présente :

- les comptes sociaux de la Société pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2007 et 2008 préparés conformément aux normes comptables françaises ;
- les comptes consolidés du Groupe et les informations financières consolidées pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2007 et 2008 préparés conformément aux normes d'information financière internationales. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne), à l'exception d'IAS 19 révisé, qui a été appliquée par anticipation.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent Document de référence, notamment dans le chapitre 6 « Aperçu des activités », sont extraites des comptes consolidés du Groupe présentés en normes IFRS.

Les données chiffrées mentionnées dans le chapitre 9 « Examen de la situation financière et des résultats » du présent Document de référence sont exprimées en « million d'euros » et ont été arrondies à la décimale la plus proche.

Un glossaire figurant à la fin du présent Document de référence définit certains termes techniques auxquels il est fait référence dans le présent Document de référence.

## INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

---

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : comptes sociaux (normes comptables françaises) et consolidés (normes IFRS) et rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurent dans le Document de référence de la société Parrot enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2007 sous le n° R.07-048.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 : comptes sociaux (normes comptables françaises) et consolidés (normes IFRS) et rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurent dans le Document de référence de la société Parrot enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 06 juin 2008 sous le n° R.08-066.



## I. PERSONNE RESPONSABLE

---

### 1.1. Responsable du Document de référence

Monsieur Henri Seydoux, Président-Directeur Général de la Société.


### 1.2. Attestation du responsable du Document de référence

*« J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclut dans le présent document, présente une image fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »*

Paris, le 5 mai 2009



Henri Seydoux

Président-directeur général de la Société



## II. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1. Commissaires aux comptes titulaires

#### **KPMG S.A., représentée par Monsieur Jean-Pierre Valensi et Madame Nahid Sheikhalishahi**

Les Hauts de Villiers 2 bis, rue de Villiers - 92532 Levallois-Perret Cedex - (775 726 417 RCS Paris)

KPMG S.A. a été nommée commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2001, pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 4 juin 2007 pour une durée de 6 exercices sociaux, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### **DELOITTE Marque et Gendrot S.A., représentée par Monsieur JC Berriex**

185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Marque et Gendrot S.A. devenu DELOITTE Marque et Gendrot S.A. a été nommée commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 février 2006, pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat expire par conséquent à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

A titre exceptionnel, l'Assemblée Générale ordinaire du 28 février 2006 a décidé d'étendre la mission du cabinet BDO Marque et Gendrot S.A. au contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui est antérieur à sa nomination.

### 2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

#### **SCP Jean-Claude André et Autres, représentée par Madame Danielle Prut-Foulatière**

2 bis, rue de Villiers - 92309 Levallois-Perret - (319 427 886 RCS Nanterre)

La SCP Jean-Claude André et Autres a été nommée commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 février 2006 en remplacement de Monsieur François Kimmel pour la durée restant à courir de son mandat. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2007 pour une durée de 6 exercices sociaux, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### **Monsieur Patrick Foulon**

23, rue de Cronstadt - 75015 Paris

Monsieur Patrick Foulon a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 février 2006, pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat expire par conséquent à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

### 2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2007 et 2008

	KPMG				DELOITTE			
	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	182 400	210 770	53%	50%	121 600	114 130	68%	100%
Filiales intégrées globalement	164 631	213 927	47%	50%	56 752		32%	100%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux Comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous total	347 031	424 697	100%	100%	178 352	114 130	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
<b>Total</b>	<b>347 031</b>	<b>424 697</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>178 352</b>	<b>114 130</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### III. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par le Groupe et figurant ci-dessous sont extraites :

- (i) des informations financières pro forma consolidées de l'exercice clos le 31 décembre 2006 préparées selon les normes IFRS. Ces informations ont pour but de traduire les effets de l'acquisition et de la consolidation de la société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.) sur les comptes consolidés de la Société comme si elle était intervenue au 1er janvier 2006.
- (ii) des informations financières consolidées de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et 2008 préparées selon les normes IFRS.
- (iii) des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 préparés selon les normes IFRS.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec les comptes figurant au chapitre 20 (« Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société ») du présent Document de référence.

Extraits des informations financières consolidées pour les exercices 2006 pro forma, 2007 et 2008 (normes IFRS)

Comptes d'exploitation en milliers d'euros Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006 proforma	2008 / 2007 en %
Chiffre d'affaires	206 577	219 804	166 912	-6,0%
Marge brute	105 143	109 062	75 082	-3,6%
% CA	50,9%	49,6%	45,0%	
Résultat opérationnel courant	17 887	26 909	* 23 694	-33,5%
% CA	8,7%	12,2%	14,2%	
Éléments non récurrents	-2 310	-	-6 482	
Résultat opérationnel	15 577	26 909	17 213	-42,1%
% CA	7,5%	12,2%	10,3%	
Résultat net	14 024	19 965	7 713	-29,8%
% CA	6,8%	9,1%	4,6%	

(\*) hors charges non récurrentes d'attribution de B.S.P.C.E. liées à la restructuration du capital.

En milliers d'euros	Q1	Q2	Q3	Q4
Chiffre d'affaires 2008 par trimestre	58 918	58 268	43 275	46 116
Chiffre d'affaires 2007 par trimestre	58 956	53 105	46 814	60 929
Chiffre d'affaires 2006 pro forma par trimestre	33 089	41 792	41 545	50 486

Extraits des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 (normes IFRS)

Comptes d'exploitation en milliers d'euros Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006	2008 / 2007 en %
Chiffre d'affaires	206 577	219 804	159 182	-6,0%
Marge brute	105 143	109 062	72 839	-3,6%
% CA	50,9%	49,6%	45,8%	
Résultat opérationnel courant	17 887	26 909	*22 416	-33,5%
% CA	8,7%	12,2%	14,1%	
Éléments non récurrents	-2 310	-	-6 482	
Résultat opérationnel	15 577	26 909	15 934	-42,1%
% CA	7,5%	12,2%	10,0%	
Résultat net	14 024	19 965	7 036	-29,8%
% CA	6,8%	9,1%	4,4%	

(\*) hors charges non récurrentes d'attribution de B.S.P.C.E. liées à la restructuration du capital.

Bilan en milliers d'euros Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006	2008 / 2007 en %
Goodwill	21 528	21 016	18 546	2,4%
Actifs Non Courants	12 779	11 977	7 247	6,7%
Actifs Courants	131 195	117 819	104 767	11,3%
<b>Total Actifs</b>	<b>165 502</b>	<b>150 812</b>	<b>130 560</b>	<b>9,7%</b>
Capitaux Propres	114 936	106 025	77 289	8,4%
Passifs Non Courants	4 922	3 379	3 404	45,7%
dont dettes financières à long terme	-	1 000	2 000	
Passifs Courants	45 644	41 408	49 867	10,2%
dont Dettes financières à court terme	1 172	1 137	14 885	
<b>Total Passifs</b>	<b>165 502</b>	<b>150 812</b>	<b>130 560</b>	<b>9,7%</b>

Flux de trésorerie en milliers d'euros Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006
Trésorerie et équivalents – Ouverture d'exercice	39 514	48 674	2 027
Capacité d'autofinancement	25 164	33 402	28 012
Besoin en fonds de roulement	- 2 270	- 15341	-9 490
Flux de trésorerie nette opérationnels	18 644	11 177	17 019
Flux de trésorerie des opérations d'investissement	-7200	-11 910	-25 269
Flux de trésorerie des opérations de financement	-6 596	-8 170	54 908
Trésorerie et équivalents – Clôture d'exercice	44 606	39 514	48 674
Autres actifs financiers courants		-	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>44 606</b>	<b>39 514</b>	<b>48 674</b>

## IV. FACTEURS DE RISQUES

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent document.*

### 4.1. Risques propres au Groupe et à son organisation

#### 4.1.1. Le Groupe dépend de sous-traitants dans le cadre de la fabrication et l'assemblage de ses produits

Le Groupe est organisé selon un modèle « sans usine » et n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. La fabrication et l'assemblage des produits du Groupe sont à l'heure actuelle réalisés par un nombre limité de sous-traitants. Une rupture des relations contractuelles avec un de ces sous-traitants ou des difficultés de ces sous-traitants à respecter leurs engagements contractuels notamment de livraison ou de qualité de produits, dans les délais convenus, ou à satisfaire à l'avenir de nouvelles augmentations des besoins de fabrication du Groupe pourraient notamment entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, son développement, ses résultats et sa situation financière.

Sur la base des comptes consolidés, les achats du Groupe avec son premier sous-traitant représentaient environ 45% des achats du Groupe en 2008 contre 34% en 2007. Avec ses cinq premiers sous-traitants, ce pourcentage s'élevait à environ 78% des achats du Groupe en 2008 contre 56% en 2007. Avec ses 10 premiers sous-traitants, ce pourcentage représentait 91% en 2008 contre 67% en 2007. L'évolution d'une année sur l'autre est due à : (i) l'augmentation de la part sous-traitance localisée en Asie, (ii) l'évolution du portefeuille de produits du Groupe qui nécessite moins de sous-traitants.

Les partenariats entre le Groupe et ses sous-traitants en charge de la fabrication, de l'assemblage et de la logistique se sont développés depuis plusieurs années afin d'accompagner le Groupe et font l'objet d'un encadrement contractuel. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais rencontré de difficulté avec ses sous-traitants. Le Groupe ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même à l'avenir. Cependant, à la politique historique menée par Parrot de sélectionner des sous-traitants mondialement reconnus et servant de nombreux acteurs internationaux s'ajoute des enquêtes périodiques interne réalisées sur leur santé financière, celle-ci sont menées parallèlement par la direction financière et le département achat.

Le Groupe a confié la fabrication des puces Parrot à des fondeurs de premier rang à l'échelle mondiale sur le marché des semi-conducteurs. La mise en place d'une nouvelle collaboration avec un fondeur pour le transfert de fabrication d'une puce déjà sur le marché nécessiterait des investissements importants et un très long délai. Dès lors, le Groupe est, dans une certaine mesure, dépendant des fondeurs initialement retenus pour la fabrication de ses puces.

Par ailleurs, les opérations de fabrication et d'assemblage sont effectuées pour la majeure partie des produits du Groupe par des sous-traitants situés en Chine. Le contexte légal, économique, climatique, politique ou géopolitique de cette région du globe pourrait présenter des risques notamment d'instabilité. L'éloignement géographique de ces sites de production engendre également des délais de transport plus longs que s'ils étaient situés en Europe. Le Groupe pourrait dans ce contexte rencontrer des difficultés à satisfaire la demande de ses clients en cas de retard de livraison ou de défaillance d'un de ses logisticiens.

#### 4.1.2. Risques liés au réseau de distribution et aux clients du Groupe

Le Groupe dépend, dans la plupart des pays où ses produits sont commercialisés, du maintien et du développement de partenariats commerciaux avec ses distributeurs et ses clients.

Le premier client représentait environ 3,2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2008 contre 2,7% en 2007. Par ailleurs, en 2008, les cinq premiers clients représentaient environ 13,8% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 10,8% en 2007 et les dix premiers clients représentaient environ 22,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 17,2% en 2007. A l'exception des Etats-Unis (chiffre d'affaires 2008 de 24,4 M€), le poste clients fait l'objet d'une couverture COFACE. Compte tenu de l'évolution du contexte économique, la fonction de Crédit Management a été renforcée afin de mieux couvrir le risque de défaillance des principaux clients du Groupe et ce notamment aux Etats-Unis. La Société ne constate pas à ce jour de recrudescences de défaillances qu'elle n'aurait pas pu anticiper.

Les délais de règlement usuellement pratiqués varient de pays en pays mais la moyenne s'établit à environ 76 jours. A ce jour, le Groupe commence habituellement une relation commerciale avec un nouveau client avec un paiement à la commande et n'autorise un délai de règlement plus long que lorsque la relation commerciale est amenée à durer. Pour exemple, la variation des créances douteuses sur la Société était une diminution de 484 045 € (soit 0,3% du chiffre d'affaires de Parrot SA) en 2007 et représente une diminution de 76 762 € en 2008.

Bien qu'il entretienne de bonnes relations avec la plupart de ses partenaires commerciaux, le Groupe ne peut pas garantir la pérennité des différents accords conclus avec ses partenaires actuels au-delà de leur durée contractuelle, le respect d'engagements contractuels (notamment d'objectifs de vente, de déploiement de force de vente ou d'investissement marketing) ou qu'il parviendra à développer les partenariats commerciaux nécessaires au développement de ses activités. Par ailleurs, le Groupe ne peut pas toujours obtenir de ses distributeurs les engagements qu'ils ne distribueront pas des produits concurrents à ceux du Groupe. La concrétisation de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

**4.1.3.** Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à gérer les risques liés au déploiement de ses activités à l'international et à sa croissance sur de nouveaux marchés internationaux

Le déploiement des activités du Groupe à l'international est susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles du fait notamment :

- d'un manque d'expérience du Groupe dans certaines régions géographiques ;
- d'incidences fiscales éventuellement défavorables ;
- de restrictions quantitatives et tarifaires des opérations d'import-export et de réglementations et pratiques protectionnistes favorisant les entreprises locales dans certains pays ;
- d'un allongement éventuel des délais de paiement dans le cas de ventes réalisées dans certains pays étrangers ;
- de législations et réglementations applicables aux produits du Groupe plus contraignantes ;
- d'une protection limitée en termes de propriété intellectuelle dans certains pays ; et
- de l'instabilité politique dans certains pays dans lesquels le Groupe exerce son activité.

Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

**4.1.4.** Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour identifier et développer des partenariats avec des distributeurs adaptés sur les marchés étrangers

La croissance des ventes du Groupe repose sur sa capacité à renforcer ses forces de vente et ses réseaux de distribution dans l'ensemble des pays où ses produits sont commercialisés et à formaliser des accords de distribution avec les sociétés les mieux introduites sur les zones géographiques visées, notamment celles dans lesquelles le Groupe n'est pas présent. Les partenaires commerciaux et les distributeurs du Groupe doivent avoir accès aux différents segments de marché des produits du Groupe et être capables de réunir les ressources nécessaires pour faire face aux développements potentiels de ces marchés.

Malgré l'expérience acquise à ce jour sur de nombreux marchés étrangers, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans l'identification de partenaires aptes à assurer son développement et à lui permettre d'atteindre ses objectifs pour l'ensemble de ses produits, sur un ou plusieurs marchés étrangers. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

**4.1.5.** Risques liés au déploiement récent de nouvelles activités du Groupe sur des marchés grand public

Le développement et la commercialisation de produits périphériques sans fil pour téléphones mobiles, notamment en dehors de l'univers automobile, comporte un certain nombre de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

Le succès des produits du Groupe auprès du grand public dépend en partie de leur qualité et de leur fiabilité. Malgré l'expertise technique et technologique avérée de la Société acquise dans le secteur de l'automobile, dans lequel les exigences de qualité sont supérieures à celles de l'électronique grand public, le Groupe ne peut être assuré que ses nouveaux produits périphériques sans fil pour téléphones mobiles ne présenteront pas de défauts, répondront aux attentes des consommateurs, n'entraîneront pas de retours significatifs (supérieurs à ceux prévus par le Groupe) ou de recours en responsabilité, en particulier en raison de leur introduction récente sur le marché, de l'absence de produits comparables ou encore de l'impossibilité d'avoir pu réaliser des tests à grande échelle avant leur lancement.

En outre, les nouveaux produits lancés depuis en janvier 2006 (gamme Home) et en 2008 (collection Parrot By) par le Groupe sont distribués pour partie par le biais de nouveaux canaux de distribution pour lesquels il dispose d'une expérience moindre que pour les canaux qu'il utilise habituellement. La gamme Home a représenté 4,0% du chiffre d'affaires de Parrot en 2007 et 2,1% en 2008. Le Groupe doit poursuivre ses efforts pour renforcer ses canaux de distribution en particulier ceux commercialisant les nouveaux produits périphériques sans fil pour téléphones mobiles. Même si le Groupe distribue ses produits par l'intermédiaire de certains acteurs de la grande distribution généraliste et d'électro-

nique grand public, il ne peut garantir qu'il parviendra à conclure les partenariats nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits.

Le Groupe doit aussi investir et développer ses supports clients à la fois sur internet et par la mise en place de centres d'appels. Le Groupe ne peut toutefois garantir qu'il parviendra à intensifier ses supports clients sur les marchés pertinents et ainsi constater une satisfaction optimale de ses clients.

#### 4.1.6. Le succès du Groupe dépend en grande partie du développement de la notoriété de la marque Parrot

La forte croissance réalisée par le Groupe démontre que la marque Parrot est aujourd'hui estimée et reconnue sur le marché des kits mains-libres sans fil pour véhicules, à la fois auprès des constructeurs et équipementiers automobiles, des distributeurs et des consommateurs qui les utilisent. Le Groupe doit poursuivre ses efforts pour accroître significativement la notoriété de la marque Parrot auprès du grand public à la fois pour les produits de son cœur de métier mais également pour les nouveaux périphériques sans fil pour téléphones mobiles, hors univers automobile.

Le développement de la notoriété de la marque Parrot repose notamment sur la capacité du Groupe à proposer au public des produits innovants répondant à ses attentes et sur la qualité de ses produits et de son service après-vente, et sur sa capacité à développer des opérations commerciales attrayantes dans les canaux de distribution appropriés. Le Groupe ne peut toutefois garantir que les efforts déployés en ce sens aboutiront. Au cas où le Groupe ne parviendrait pas à défendre et à renforcer la marque Parrot, il pourrait en résulter notamment une diminution de ses parts de marché.

#### 4.1.7. Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants, ingénieurs et cadres commerciaux essentiels dont le départ pourrait être préjudiciable à son développement

Le succès du Groupe dépend de la qualité et de l'expérience des membres de l'équipe dirigeante de la Société, parmi lesquels Monsieur Henri Seydoux, Président-directeur général et principal actionnaire de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de référence. L'équipe dirigeante de la Société bénéficie d'une très grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité.

En raison de son expérience notamment dans le domaine des technologies liées à la reconnaissance vocale et au traitement du signal, Monsieur Henri Seydoux est un membre clé de l'équipe de direction de la Société pour le développement du Groupe, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie. Son indisponibilité prolongée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

Monsieur Henri Seydoux est actionnaire de la Société, de même que certains autres collaborateurs clés auxquels ont été attribués des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, des bons de souscription d'actions, des actions gratuites ou des options de souscription d'actions de la Société, ce qui contribue de manière significative à leur fidélisation. Le Groupe ne peut toutefois garantir que ces collaborateurs clés poursuivront leur collaboration au sein du Groupe.

En outre, le succès du Groupe est lié à la compétence de son équipe de recherche et développement et de son équipe commerciale. Afin d'assurer la pérennité de son activité, le Groupe veille notamment à assurer la polyvalence des ingénieurs de son équipe de recherche et développement. Les succès futurs du Groupe dépendront notamment de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs et des dirigeants hautement qualifiés, mais il ne peut être garanti que le Groupe y parvienne. Le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant ou l'incapacité du Groupe à attirer des collaborateurs hautement qualifiés pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

#### 4.1.8. Le principal actionnaire de la Société a le pouvoir d'influencer les décisions sociales de la Société

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, Monsieur Henri Seydoux détient une participation de 34,28% du capital et des droits de vote de la Société.

Il pourrait ainsi adopter, en l'absence d'un taux de participation très élevé des autres actionnaires de la Société, toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire.

Monsieur Henri Seydoux serait ainsi susceptible d'avoir à l'avenir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales de la Société (telle que toute distribution de dividendes, la nomination des membres du conseil d'administration, l'approbation des comptes ou toute décision d'engager des opérations importantes pour la Société).



#### 4.1.9. Des cessions futures d'actions de la Société pourraient avoir un impact sur le cours de bourse des actions de la Société

La cession, par l'un des principaux actionnaires de la Société et en particulier Monsieur Henri Seydoux, d'un nombre important d'actions de la Société sur le marché ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait entraîner une baisse du cours des actions de la Société.

#### 4.1.10. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche

A ce jour, la Société entend utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son activité à court et moyen terme. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche. Dans l'hypothèse où la distribution de dividendes de la Société serait envisagée, la décision de verser ces dividendes et, dans un tel cas, le montant de ces dividendes, dépendront de faits et de circonstances existants au moment de la prise même de cette décision.

#### 4.1.11. Risques liés à l'importance du capital potentiel

Le nombre total d'actions de la Société susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des titres donnant accès au capital de la Société au 28 février 2009 est de :

- au titre des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (B.S.P.C.E.) : 2 900 265 actions, soit une dilution potentielle d'environ 21,7% du capital de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de référence ;
- au titre des bons de souscription d'actions (B.S.A.) : 25 000 actions, soit une dilution potentielle de 0,2% du capital de la Société à la date d'enregistrement de présent Document de référence ;
- au titre des options de souscription d'actions (S.O.P.) : 560 575 actions, soit une dilution potentielle d'environ 4,2% du capital de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de référence ;
- au titre des attributions gratuites d'actions (A.G.A.) : 5 106 actions, soit une dilution potentielle non significative.

Pour plus de détails, se reporter aux sections 15.4 et 17.3, ci-après, respectivement relatives aux titres donnant accès au capital détenus par les mandataires sociaux et les salariés.

Au cas où tout ou partie de ces titres donnant accès au capital de la Société seraient exercés, l'émission des actions de la Société en résultant impliquerait une dilution pour les actionnaires existants et par conséquent, une diminution de la valeur relative de leurs actions.

Dans le cadre des deux programmes de rachat d'actions initiés par la Société au cours de l'exercice 2008, il a été précisé les objectifs suivants :

- Le programme de rachat d'action, conclu le 30/05/2008 portant sur 268 513 titres, avec pour objectifs : (i) Attribution d'options d'achat d'actions 98 994, (ii) Attribution d'actions gratuites : 171 892
- Le programme de rachat d'action, conclu le 19/11/2008 portant sur 665 940 titres avec pour objectifs : (i) la poursuite du contrat de liquidité ; (ii) l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe ; et (iii) la réduction du capital de la Société.

A l'issue de ces programmes, la Société détient 5,7% de son capital en autocontrôle.

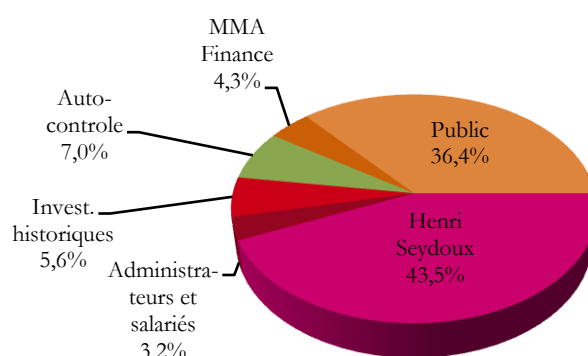
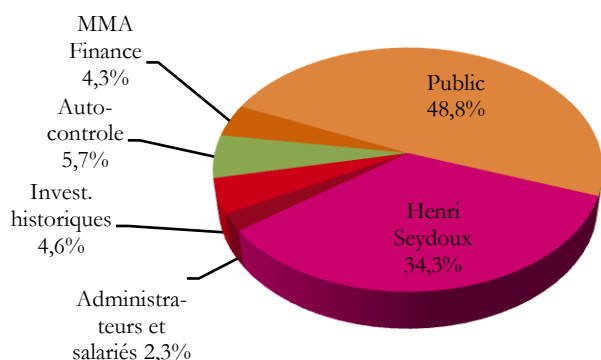
Les graphiques ci-après indiquent la répartition du capital de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de référence (i) avant exercice des titres donnant accès au capital de la Société et (ii) après exercice des titres donnant accès au capital de la Société (confer 21.1.4.1 « Titres donnant accès au capital de la Société » du présent Document de référence).



## Répartition du capital

(i) avant exercice des titres donnant accès au capital de la Société

(ii) après exercice des titres donnant accès au capital de la Société



### 4.1.12. Les résultats du Groupe sont sujets à des fluctuations qui les rendent difficilement prévisibles

Les résultats du Groupe peuvent varier de façon importante d'un trimestre à l'autre, ce d'autant plus que le Groupe développe ses produits sur de nouveaux marchés. Cette fluctuation rend difficile l'utilisation des résultats trimestriels comme indicateurs des tendances futures possibles, et pourrait avoir un effet sur le cours de bourse des actions de la Société.

Outre des facteurs économiques généraux et des facteurs qui affectent les sociétés en général, un certain nombre de facteurs spécifiques au Groupe et à son secteur d'activité sont susceptibles d'entraîner des variations trimestrielles, en particulier :

- le poids relatif de chacun des produits que le Groupe peut offrir, notamment en raison de la variabilité des marges réalisées sur ses différents produits ;
- la répartition géographique des ventes du Groupe et, en particulier, la contribution des pays où les produits sont vendus aux prix les plus élevés ; et
- la capacité du Groupe à diminuer les coûts de fabrication de ses produits afin de maintenir ses marges.

### 4.1.13. Les éléments affectant le quatrième trimestre pourraient avoir des conséquences majeures sur les résultats de l'activité du Groupe

La part du chiffre d'affaires réalisée au cours du quatrième trimestre de chaque année est importante, notamment en raison des fortes ventes de fin d'année (saisonnalité liée à la période des fêtes de fin d'année). Des événements défavorables survenant au cours du quatrième trimestre de l'année pourraient vraisemblablement avoir un impact disproportionné sur les résultats d'ensemble de l'année concernée. Ainsi, en 2008, l'arrivée brutale de la crise économique la part du chiffre d'affaires réalisée au 4<sup>ème</sup> trimestre a été inférieure aux précédentes années : le pourcentage des ventes réalisées au 4<sup>ème</sup> trimestre a représenté 22% du chiffre d'affaires annuels contre 28% en 2007 et 30% en 2006.

### 4.1.14. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration de ses acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de croissance qui pourrait prendre la forme d'acquisitions, de partenariats ou d'alliances, le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements.

Le Groupe ne peut toutefois garantir qu'il sera en mesure d'identifier des opportunités d'acquisitions ou d'investissements, ni que de telles opportunités se présenteront. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés, les technologies ou les actifs acquis, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ou que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec des intégrations pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une partie de ces acquisitions ou investissements pourrait être rémunérée par remise d'actions de la Société ou des sociétés du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires existants et réduire le bénéfice net par action.

**4.1.15.** Des dépréciations du « goodwill » susceptibles d'avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe pourraient être comptabilisées

Le montant total du goodwill du Groupe s'élève à 21,5 M€. La Société a enregistré un goodwill (2,47 M€) dans ses comptes consolidés à la suite de l'acquisition de l'intégralité du capital de la société Waveblue LLC en 2007, un complément de goodwill a été enregistré en 2008 (0,37 M€). En outre, d'autres opérations de croissance externe traitées comme des regroupements d'entreprise pourraient générer la comptabilisation de nouveaux goodwill.

En application des normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais fait, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test annuel de dépréciation. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable du goodwill, une perte de valeur du goodwill est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur qui la conduirait à revoir la valeur comptable du goodwill et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre du test annuel de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie identifiées au sein du Groupe. Ces unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction de l'organisation du Groupe. Il est à noter qu'une analyse de sensibilité mise en œuvre sur la base +1% sur le taux d'actualisation et -1% sur le taux de croissance à long terme n'a pas entraîné de dépréciation des écarts d'acquisition et donc n'a pas révélé la nécessité de comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2008. Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle utilisés pour les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2008 sont identiques à ceux retenus pour les tests effectués un an plus tôt. Les hypothèses de Business Plan ont été revues et tiennent compte de l'évolution de la situation économique. Des modifications éventuelles ultérieures de l'organisation du Groupe ou des modifications du référentiel comptable IFRS pourraient également conduire le Groupe à constater des pertes de valeur et avoir une incidence négative significative sur le résultat du Groupe.

**4.1.16.** Le Groupe pourrait perdre le bénéfice du chiffre d'affaires réalisé par la société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.) sur le contrat de distribution des produits de navigation GPS

La Société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.), distributeur exclusif espagnol du Groupe, dont l'intégralité du capital social a été acquise par la Société courant 2006 réalise une part substantielle de son chiffre d'affaires sur les ventes des produits de navigation GPS de marque TomTom. En effet, au 31 décembre 2008, le Groupe a réalisé environ 5,7% de son chiffre d'affaires sur les ventes des produits de navigation GPS soit 11,9M€, contre 17,1 M€ en 2007 soit une baisse de -35% du chiffre d'affaires réalisé sur les produits de navigations GPS. Ainsi, le Groupe, pour lequel la distribution de produits d'autres marques n'est pas un élément stratégique, pourrait être amené à ne plus distribuer les produits de navigation, ou TomTom pourrait décider de ne plus confier les ventes de ses produits à Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.). Ceci aurait un impact positif sur la marge brute et un impact négatif sur le chiffre d'affaires futur du Groupe.

## **4.2. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe**

**4.2.1.** Les prévisions du rythme de croissance des marchés du Groupe et de leur taille peuvent se révéler erronées et avoir un impact sur le niveau d'activité et la rentabilité du Groupe

Le marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules est entré dans une phase de forte croissance depuis 2002. S'il est légitime de penser que cette croissance se poursuivra notamment en raison de l'augmentation de la pénétration des téléphones mobiles équipés de la norme Bluetooth, le rythme de croissance reste difficile à appréhender tant pour l'année 2008 que pour les années suivantes. La croissance du marché pourrait être freinée par des facteurs que le Groupe ne maîtrise pas, notamment ceux liés à la norme Bluetooth (confer 4.2.6 du présent Document de référence).

Le rythme de la croissance des nouveaux périphériques sans fil pour téléphones mobiles, hors univers automobile, dont les premiers ont été annoncés par le Groupe en mars 2006, est également difficile à évaluer à ce stade et le Groupe ne peut garantir que ces nouveaux produits trouveront leur marché.

Enfin, certains marchés locaux pourraient connaître des rythmes de croissance différents de ceux envisagés et les anticipations de développement à l'international du Groupe pourraient ainsi se révéler inexactes ou décalées dans le temps.

En tout état de cause, la crise économique sans précédent qui s'est propagée de par le monde à partir de 2008 et qui se poursuit en 2009 augmente les incertitudes liées aux capacités du Groupe à fournir des prévisions.

#### 4.2.2. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire face à la forte croissance des marchés

L'essentiel des produits du Groupe (hors OEM) est vendu au public sur le lieu de vente sans qu'il y ait de décalage temporel entre l'achat et la livraison. A ce titre, une bonne gestion des stocks et de l'ensemble de la chaîne logistique est indispensable au succès commercial du Groupe.

De surcroît, la croissance très forte de ses activités oblige le Groupe à s'organiser de manière à répondre à la demande, à gérer les approvisionnements, la fabrication et la gestion des réseaux de commercialisation.

La complexité de la gestion des approvisionnements et des flux logistiques pourrait être accentuée du fait de l'augmentation du nombre de modèles, de produits et de clients. Compte tenu du cycle d'approvisionnement, qui est d'environ 20 semaines au minimum (achat des composants et sous-ensembles, acheminement des composants et sous-ensembles chez l'assembleur, acheminement des produits sortie d'usine vers les centres d'emballages et logistiques) et de la saisonnalité de certains de ses produits, notamment au cours du quatrième trimestre de chaque année, le Groupe doit se doter en permanence d'un niveau de stock adéquat. Toutefois, des risques de rupture de stock ne peuvent être exclus.

Le Groupe doit par ailleurs veiller à mettre en place des équipes de commercialisation adaptées à la demande. Ces équipes peuvent être gérées directement par le Groupe ou indirectement par les distributeurs à l'étranger. Malgré les mesures prises et l'anticipation d'une forte croissance, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de former des équipes en nombre suffisant pour faire face à la demande de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

#### 4.2.3. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire face à la concurrence, surtout si celle-ci s'intensifiait sur ses marchés

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe sont concurrentiels. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à concurrencer efficacement ses concurrents, ce qui pourrait limiter sa capacité à vendre ses produits et réduire sa part de marché.

Ainsi, certains concurrents du Groupe peuvent disposer de ressources plus importantes notamment dans les domaines financiers, techniques ou commerciaux. Des acquisitions ou d'autres opérations stratégiques menées par ses concurrents pourraient également affaiblir la position du Groupe vis-à-vis de la concurrence. Au cas où la concurrence sur le marché des produits du Groupe s'intensifierait, cela pourrait notamment conduire le Groupe à consentir des baisses de prix des produits qu'il vend. De nouveaux produits proposés par des concurrents pourraient présenter des avantages par rapport aux produits du Groupe (notamment en termes de fonctionnalité, de technologie ou de coût de production), ce qui pourrait rendre les produits du Groupe obsolètes.

Compte tenu de leur potentiel, le marché des produits mains-libres Bluetooth pour véhicules est susceptible d'attirer des groupes disposant de moyens financiers, industriels, commerciaux très importants opérant dans des domaines connexes ou ayant la grande distribution comme clientèle.

Sur le marché des nouveaux périphériques sans fil pour téléphones mobiles (hors univers automobile), le nombre de concurrents est potentiellement plus élevés que sur le marché des produits mains-libres Bluetooth pour véhicules ; certains concurrents potentiels disposent de ressources financières, techniques et commerciales très importantes et pourraient introduire de nouveaux produits, en concurrence frontale avec les produits du Groupe.

En outre, sur l'ensemble de ses marchés, le Groupe fait face à des concurrents proposant des systèmes qui reposent sur des technologies autre que la norme Bluetooth. Même si le Groupe estime que la norme Bluetooth offre aux utilisateurs la meilleure performance sur ses marchés, ces derniers pourraient préférer des produits basés sur d'autres normes ou technologies ou ne pas attribuer une valeur significative aux avantages de la norme Bluetooth.

#### 4.2.4. Les marchés ciblés par le Groupe font l'objet de changements technologiques rapides et de lancements fréquents de nouveaux produits

Le marché des produits du Groupe se caractérise par une évolution technologique accélérée, des exigences toujours plus fortes de la clientèle, des lancements fréquents de nouveaux produits et des perfectionnements technologiques. De nouveaux produits reposant sur des technologies nouvelles ou plus perfectionnées ou sur de nouvelles normes du secteur, pourraient rendre les produits existants du Groupe obsolètes ou difficiles à commercialiser.

Afin de maintenir sa position concurrentielle, le Groupe devra améliorer ses produits existants et développer de nouveaux produits en temps utile afin de suivre l'évolution des technologies et de satisfaire les exigences de ses clients. Si le Groupe n'y parvient pas, ses produits pourraient devenir difficiles à commercialiser, ce qui aurait un impact défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Le processus de développement des produits du Groupe présente une grande complexité et requiert des efforts de développement continus. Tout retard dans le développement et la commercialisation de produits plus performants ou nouveaux ou tout retard dans l'adaptation aux changements technologiques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

#### 4.2.5. L'activité du Groupe dépend du marché des composants électroniques

Le Groupe ne peut garantir que le prix de certains composants électroniques de base ne connaîtra pas une hausse importante. De même, le Groupe ne peut garantir que tous les composants seront toujours disponibles dans des conditions similaires en termes de délais et de volumes à celles constatées aujourd'hui. Les composants représentent l'essentiel des coûts des produits finis. Leurs coûts ont évolué en moyenne pondérée de -15% au cours de l'année 2008. Le Groupe a démontré par le passé sa capacité à répercuter les variations du prix des composants clés sur ses prix de vente.

La concrétisation de ces risques, tout particulièrement concernant les composants en forte demande, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

#### 4.2.6. Le Groupe est dépendant de normes techniques, au premier rang desquelles la norme Bluetooth

Les produits du Groupe reposent sur des normes techniques spécifiques, au premier rang desquelles la norme Bluetooth. Le succès du Groupe est fondé sur l'utilisation croissante de la norme Bluetooth par les fabricants de téléphones mobiles. Aujourd'hui 100% des fabricants<sup>1</sup> de téléphone mobiles dans le monde proposent des modèles équipés de *Bluetooth*.

Le Groupe ne peut garantir qu'une nouvelle technologie plus performante, plus simple, moins coûteuse ou encore moins consommatrice d'énergie n'émerge et ne s'impose comme le nouveau standard de communications sans fil. En outre, le Groupe ne peut garantir que les fabricants de téléphones mobiles continueront de commercialiser des produits compatibles avec la norme Bluetooth.

Par ailleurs, la survenance de défauts techniques avec des produits intégrant la norme Bluetooth (même des produits hors du secteur des produits du Groupe) pourrait avoir un impact négatif sur l'acceptation de cette norme et des technologies associées par les consommateurs. De la même façon, une perception (fondée sur des faits avérés ou non) selon laquelle les produits Bluetooth sont susceptibles de faire l'objet d'actes de piratage pourrait affecter la vente des produits intégrant cette norme.

Si tel était le cas, ceci aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

#### 4.2.7. Risques liés à la réglementation

Les législations applicables à la sécurité routière dans les pays dans lesquels la Société commercialise ses produits, et qui interdisent notamment l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule, sont susceptibles d'évolutions futures qui pourraient être défavorables. En effet, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que des modifications rapides ou importantes de ces législations interviennent, notamment pour interdire toute utilisation du téléphone en voiture, même équipé d'un kit mains-libres.

Aucun changement significatif laissant envisager un contexte moins favorable à l'exercice de l'activité de la Société n'est intervenu en ce domaine au cours de l'exercice 2008. L'Etat de Californie aux Etats-Unis a voté une loi favorable à l'utilisation de kits mains-libres en voiture qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2008, et qui a eu un impact positif sur le niveau des ventes dans cet Etat au cours du premier semestre.

### 4.3. Risques financiers

#### 4.3.1. Risque de change

L'exposition du Groupe aux risques de change, induite par les opérations court terme (inférieur à 1 an) comptabilisées au 31 décembre 2008 est la suivante :

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	€ <sup>(2)</sup>	USD <sup>(1)</sup>
<b>Créances</b>	5 796	37 523
<b>Dettes</b>	-2 101	-26 073
<b>Exposition brute</b>	3 696	11 450
<b>Montants couverts</b>	0	0
<b>Exposition nette</b>	3 696	11 450

1. PARROT ASIA et PARROT SA ont une exposition au risque de change en USD.

2. PARROT UK a une exposition au risque de change en €.

Le risque de change porte sur les actifs et passif en devises locales enregistrées au bilan dans des devises autres que la devise fonctionnelle de chaque société du Groupe concernée.

<sup>1</sup> Source : IMS Research 2008 : The Worldwide market for Bluetooth Technology

En 2008, comme l'année précédente, la majorité du chiffre d'affaires du Groupe ayant été facturée en € alors qu'une part significative du coût de revient de ses composants et produits était facturé en dollars américains (« USD »), le Groupe est donc exposé aux fluctuations du cours de cette devise par rapport à l'euro.

Bien que la quote-part du chiffre d'affaires libellée en US\$ puisse augmenter significativement dans les prochaines années, du fait notamment de la montée en puissance des activités américaines, et ainsi compenser pour partie l'exposition résultant des achats en US\$, le Groupe a mis en place depuis le second semestre de l'année 2006 une politique de couverture de change, à l'aide d'une ligne de change s'élevant à l'origine à \$30 millions et renégociée courant 2007 à \$80 millions, permettant d'effectuer des opérations de couverture de change. Etant donné la détérioration du cours de l'USD face à l'Euro en 2007 et 2008, cette couverture de change n'a été que partiellement utilisée en 2007 (principalement durant le 1er semestre de l'exercice) et pas du tout utilisée pendant l'exercice 2008. A la fin de l'exercice 2008, il n'y avait pas de couverture de change.

Il faut souligner que la dégradation du dollar US face à l'euro tout au long de l'année 2008 a permis au Groupe de bénéficier d'un gain sensible au niveau de ses marges brutes tout en constatant une dégradation bien plus limitée de la valorisation des actifs du Groupe libellés en USD, pour la plupart des comptes clients.

Sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 en normes IFRS, une baisse de 10% de l'euro face au dollar américain entraînerait une baisse d'environ 2,4% du taux du résultat opérationnel courant ; une baisse de 1% sur les autres devises aurait une incidence négligeable sur le résultat opérationnel.

Les positions de change dans les informations financières consolidées au 31 décembre 2008 (toutes maturités confondues) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	USD	GBP	HKD	CNY
<b>Actifs</b>	10 404	3 577	11 175	510
<b>Passifs</b>	19 423	2 114	-138	533
<b>Position nette avant gestion</b>	-9 019	1 463	11 314	-24
<b>Positions hors-bilan</b>				
<b>Position nette après gestion</b>	-9 019	1 463	11 314	-24

#### 4.3.2. Risques de taux

Au cours de l'exercice, les risques identifiés ont été les suivants :

A la clôture de l'exercice, il y a un risque de taux identifié lié à l'acquisition de la part majoritaire de Inpro Tecnología, S.L. (devenue Parrot Iberia, S.L.) : une troisième et dernière annuité de 1 M€ payable en mars 2009 a été acquittée le 25 mars 2009. Cette annuité est indexée sur un taux EURIBOR 12 mois + 2%. Le risque de taux est donc limité à la variation de ce taux d'intérêt.

L'échéancier des actifs et des dettes financières est le suivant :

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
<b>Passifs financiers</b>	1 172	–	–
<b>Actifs financiers</b>			
<b>Position nette avant gestion</b>	1 172	–	–
<b>Positions hors-bilan</b>			
<b>Position nette après gestion</b>	1 172	–	–

Sur le seul passif à moins d'un an figurant dans le tableau ci-dessus, l'incidence d'une variation de 1% du taux court terme aurait une incidence non significative sur le niveau des charges financières consolidées. Le montant à moins d'un an sensible à l'évolution des taux d'intérêt n'est que de 1 M€ (annuité acquittée le 25 mars 2009 relative à l'acquisition de la part majoritaire d'Inpro Tecnología).

Compte tenu de la trésorerie placée au cours de l'exercice sur des supports sans risques avec des taux sous-jacents à trois mois maximum, l'incidence d'une variation de 1% de ces taux court terme aurait une incidence de l'ordre de 200 K€ sur le niveau des produits financiers consolidés.

Enfin, le Cash Pooling mis en place également pour optimiser la gestion des flux de trésorerie intragroupe, de manière à prêter des fonds aux filiales en ayant besoin au cas par cas, a permis de réduire ainsi les risques de taux, rapatrier la trésorerie excédentaire dans certaines filiales et optimiser le placement de la trésorerie disponible.

#### 4.3.3. Risque de marché actions

La valeur des actions propres reclassée en capitaux propres s'élève à 7 912 K€ pour 965 279 actions d'où un cours moyen de 8,2 €.



En cas de variation du cours :

- à 5% l'impact sur les capitaux propres serait de 400 K€,
- à 10% l'impact sur les capitaux propres serait de 800 K€,
- à 15% l'impact sur les capitaux propres serait de 1,2 M€.

#### 4.3.4. Risques liés aux engagements hors-bilan

Au 31 décembre 2008, le Groupe avait des engagements hors-bilan au titre de contrats de location simple.

Paiements dus par période :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 4 ans	A plus de 4 ans
<b>Contrats de location simple</b>	6 177	1 584	3 048	1 545

Par ailleurs, le Groupe avait souscrit à la fin de l'exercice 2008 des cautions bancaires pour un montant total de 587 K€.

Le montant des commandes fermes au 31 décembre passées auprès de nos principaux fournisseurs s'élève à 22,6 M€

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun nantissement portant sur une part significative du capital social.

S'agissant des engagements du Groupe liés à la croissance externe, il convient de se référer en outre au Chapitre 22 concernant le solde du prix payable sur 1 an afférent à l'acquisition de 56,274% du capital de Parrot Iberia, S.L.

## 4.4. Risques juridiques

### 4.4.1. Des produits défectueux pourraient entraîner une perte de clientèle et de chiffre d'affaires et exposer le Groupe à des réclamations coûteuses

Les produits complexes que la Société commercialise pourraient présenter des vices de fabrication ou de fonctionnement surtout lors du lancement d'un nouveau produit ou de la mise sur le marché de versions nouvelles ou améliorées d'un produit. Des vices de fabrication ou d'autres problèmes liés à la fiabilité des produits pourraient également faire subir des dommages à ses clients (notamment en cas d'accident de voiture conduite par un utilisateur d'un produit), dont ces derniers pourraient demander à être indemnisés par la Société. Si de telles réclamations venaient à être faites, la défense de la Société prendrait du temps, serait coûteuse et pourrait nuire à sa réputation, ce qui pourrait avoir pour conséquence la perte de clients et la baisse de son chiffre d'affaires. La couverture des polices d'assurances pourrait s'avérer insuffisante pour le protéger contre ce risque.

Au cours de l'exercice 2008, la Société n'a pas eu à connaître ce type de problème potentiel.

### 4.4.2. Droits de propriété intellectuelle

En cette matière, la Société a identifié cinq types de risques :

- Le Groupe pourrait être exposé à un déficit de protection en termes de propriété intellectuelle ;
- La Société pourrait être confrontée à des tiers, notamment des concurrents, exploitant sans autorisation des technologies développées par la Société ;
- La Société pourrait être incapable de protéger efficacement la confidentialité de certaines informations relatives à sa technologie ;
- La Société pourrait être exposée à des réclamations de tiers estimant être titulaires de droits de propriété intellectuelle sur certaines technologies exploitées par la Société ;
- La Société pourrait rencontrer des difficultés liées à l'utilisation de logiciels dits « libres ».

Le Groupe pourrait être exposé à un déficit de protection en termes de propriété intellectuelle

Le succès du Groupe dépend pour partie de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La Société ne peut être certaine qu'elle développera de nouvelles inventions brevetables, que les demandes de brevet en cours aboutiront à la délivrance d'un brevet, que les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui lui ont été accordés ou octroyés en licence ne seront pas contestés ou que d'autres personnes ne revendiqueront pas des droits sur les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou encore sur les technologies qu'elle met en œuvre.

Par ailleurs, la Société, qui dispose de marques protégeant le nom de la Société et le nom de certains de ses produits dans de nombreux pays ainsi que d'une licence sur la marque « Bluetooth », ne peut être certaine que la validité de ces marques ne sera pas contestée par des tiers ou qu'elle pourra déposer de nouvelles marques dans tous les pays où elle souhaite commercialiser ses produits.

Ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société pourrait être confrontée à des tiers, notamment des concurrents, exploitant sans autorisation des technologies développées par la Société.

Des tiers, notamment des concurrents de la Société, pourraient contrefaire ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle sur les technologies qu'elle a développées. Pour s'y opposer, la Société pourrait engager des poursuites en contrefaçon, entraînant des procédures longues et coûteuses.

La délivrance d'un brevet sur une invention ne garantit ni la validité de ce brevet, ni l'étendue de la protection qu'il est susceptible de conférer. De même, l'efficacité juridique de la protection d'un logiciel par le droit d'auteur demeure incertaine tant que son originalité n'a pas été débattue au cours d'une action en justice. La Société ne peut dès lors être assurée de la protection qui sera accordée à ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle si elle tente de les invoquer dans une procédure judiciaire, à l'occasion de laquelle leur validité ou leur étendue pourrait être mise en cause. La Société pourrait en outre devenir partie à des procédures d'opposition devant les offices nationaux de propriété industrielle en vue d'empêcher le dépôt par des tiers de brevets en violation de ses droits antérieurs, ou encore le dépôt de brevets sur des technologies qu'elle estime non brevetables et dont l'appropriation entraverait son activité. Les coûts associés à ces actions administratives et judiciaires pourraient être significatifs même si la Société obtient gain de cause, et la Société pourrait se trouver en désavantage face à des concurrents mieux à même de supporter le coût de ces procédures du fait de ressources financières plus importantes.

Il est difficile de contrôler l'usage non autorisé de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle et la Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation ou l'utilisation illicite de ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle par un tiers. En outre, certaines juridictions dans lesquelles la Société développe ses activités pourraient ne pas apporter aux droits de propriété intellectuelle une protection aussi efficace que dans l'Union européenne ou aux États-Unis d'Amérique, et ces juridictions pourraient ne pas disposer de procédures adéquates pour permettre à la Société d'y défendre efficacement ses droits.

La concrétisation des risques ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société pourrait être incapable de protéger efficacement la confidentialité de certaines informations relatives à sa technologie

Au-delà des technologies brevetées, l'activité du Groupe s'appuie pour une large part sur des informations et données techniques, spécifications, procédés et savoir-faire non déposés qui ne sont protégés que dans la mesure où ils demeurent secrets. Du fait du modèle « sans usine » mis en œuvre par le Groupe, la fabrication et l'assemblage de ses produits sont assurés par des sous-traitants extérieurs auxquels doivent être divulguées certaines de ces informations confidentielles (confer 4.1.1 « Le Groupe dépend de sous-traitants dans le cadre de la fabrication et l'assemblage de ses produits » du présent Document de référence).

Bien que la Société protège de telles informations par le biais d'accords de confidentialité tant avec ses différents partenaires qu'avec ses salariés, ces accords pourraient ne pas être respectés, et la Société pourrait ne pas disposer de sanctions efficaces pour y remédier. En particulier, la révélation de ces informations confidentielles pourrait favoriser l'appropriation illicite de technologies de la Société par un concurrent, entraîner la perte d'un monopole de fait sur un savoir-faire protégé suite à sa divulgation, ou encore détruire la nouveauté d'une invention et empêcher ainsi la Société de la protéger par un dépôt de brevet.

La Société pourrait être exposée à des réclamations de tiers estimant être titulaire de droits de propriété intellectuelle sur certaines technologies exploitées par la Société

La Société a une activité de recherche et développement forte et dynamique, débouchant sur la mise au point de nouvelles technologies (inventions, logiciels, etc.). Cependant, la Société ne peut garantir que certaines technologies, bien que développées en interne, ne contrefont pas des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (tels que des brevets ou des droits d'auteur sur les logiciels).

En cas de réclamation par un tiers prétendant être titulaire de droits de propriété intellectuelle sur une technologie exploitée par la Société, cette dernière, si la réclamation est fondée, pourrait être amenée à signer une licence avec ce tiers contre rémunération ou si aucune licence ne peut être obtenue ou ne peut l'être à des conditions commerciales raisonnables, être amenée à devoir modifier ses produits pour ne plus utiliser la technologie en cause, à défaut de quoi elle s'exposerait à un contentieux en contrefaçon. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, son développement, ses résultats et sa situation financière.

La Société pourrait rencontrer des difficultés liées à l'utilisation de logiciels dits « libres ».

La Société a intégré à ses produits Parrot le système d'exploitation eCos, logiciel dit « libre ». Les logiciels libres sont mis à la disposition des utilisateurs, à titre gratuit ou à titre onéreux sous un type spécifique de licence permettant généralement de modifier et ré-exploiter ces logiciels sans autorisation préalable du titulaire des droits. Par ailleurs, les dévelop-



pements intégrant des logiciels libres doivent à leur tour, selon certaines licences, être librement accessibles et ré-exploitable par des tiers dans les mêmes conditions que les logiciels libres intégrés.

L'exploitation de logiciels libres se fait donc en l'absence des garanties contractuelles habituellement accordées dans le cadre de licences de logiciels propriétaires. En outre, la chaîne de titularité des droits d'auteur sur les logiciels libres et les logiciels intégrant des logiciels libres est incertaine. Les risques liés à la défaillance d'un logiciel libre ou aux éventuelles actions en contrefaçon de tiers prétendant être titulaires d'un droit de propriété intellectuelle sur un tel logiciel demeurent donc entièrement à la charge de la Société. La matérialisation de tels risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

A noter que la Société après avoir récupéré le nom de domaine [www.parrot.com](http://www.parrot.com) au début de l'exercice 2007 (janvier) a mis en place une politique de surveillance des noms de domaine pour éviter que des tiers ne tirent indûment avantage des investissements réalisés par la Société pour accroître sa notoriété.

A ce jour, le Groupe n'est concerné par aucun des cinq risques identifiés ci-dessus.

#### 4.4.3. Litiges

La Société pourrait être exposée à des procédures contentieuses administratives et/ou judiciaires. A ce jour, la Société n'a pas connaissance d'une telle procédure.

Cependant, la Société indique qu'une enquête diligentée par l'AMF est en cours sur l'information financière et le marché du titre Parrot en 2007.

#### 4.5. Assurance et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés à des prix raisonnables, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché.

La Société a souscrit les polices d'assurance suivantes :

##### → **Responsabilité Civile Exploitation: AIG Europe**

Cette police couvre notamment la responsabilité de la Société du fait des dommages causés à des tiers et survenus avant la livraison des produits ou pour l'achèvement des travaux (montant de la garantie : 7 500 000 € par sinistre), ainsi que la responsabilité de la Société du fait des dommages causés à des tiers survenus après la livraison des produits ou l'achèvement des travaux, étant précisé que les dommages matériels consécutifs sont également couverts (montant de la garantie : 10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance). Le montant de la prime au titre de l'exercice 2008 s'est élevé 110 371,71 € et couvre l'activité des filiales Parrot Italia S.r.l., Parrot UK Ltd, Parrot GmbH, Parrot Asia Pacific Ltd, Parrot Iberia, S.L. Parrot, Inc., et Parrot Trading (Shenzhen) Ltd. A noter que Parrot Inc. a conservé sa propre assurance.

##### → **Responsabilité Multirisques Bureaux : AGF**

La Société a souscrit une police d'assurance « multirisques bureaux » pour l'ensemble des cinq étages (sur six plateaux) de l'immeuble où la Société exerce son activité (confer Chapitre 8 « Propriétés immobilières, usines et équipements » du présent Document de référence) qui couvre notamment les risques d'incendie, les risques en action des eaux, les risques de vols, les risques de bris de glaces (montant de la garantie : 7 777 072 € pour le contenu des locaux).

La Société a également souscrit une police « tous risques informatiques » portant sur le matériel électronique et électrique hors matériel électrique (montant de la garantie : 647 061 € pour les dommages aux matériels). Le montant de la prime au titre de la police bureaux au titre de 2008 s'est élevé à 5 302,18 € et le montant de la prime au titre de la police informatique couvrant la période de mai 2008 à mai 2009 est de 1 528, 69 €.

##### → **Responsabilité Créances Clients Export : COFACE**

Cette police garantit le non-recouvrement des créances de certains clients français et étrangers de la Société localisés au sein des zones « 1 » et « 2 » (couvrant respectivement les pays de l'OCDE et le reste du monde selon les critères déterminés par la COFACE) au titre des ventes des produits de la Société, ainsi que les ventes effectuées par les filiales Parrot GmbH, Parrot Italia S.r.l., Parrot UK Ltd, Parrot Iberia S.L. et Parrot Asia Pacific Ltd. Le montant de la garantie s'élève à 90% de la créance nette garantie hors TVA. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 160 605 €.

##### → **Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux : AIG EUROPE**

La Société a souscrit une assurance destinée à couvrir la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux. Elle couvre, à hauteur de 7,5 M€ par année d'assurance, la responsabilité personnelle que les assurés peuvent encourir individuellement ou solidairement à l'égard des tiers en cas de faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions, quelle que soit la juridiction concernée (civile, pénale ou administrative), les frais de défense que pourraient expo-

ser les dirigeants en cas de mise en cause de leur responsabilité civile ainsi que, le cas échéant, les dommages et intérêts, dont ils seraient redevables. Par ailleurs, une extension à ce contrat permet de couvrir les frais éventuellement engagés en cas de crise survenue au sein de la Société à la suite par exemple de la disparition d'une personne clé. Le montant de cette assurance s'est élevé à 16 900,45 € au titre de l'exercice 2008.

→ **Responsabilité Marchandises Transportées : ALLIANZ GLOBAL**

La Société a mis en place une assurance, destinée à couvrir les risques inhérents aux transports de composants et produits (importation), les transports des produits destinés aux clients ou aux filiales de distribution (exportation), et les transports entre sites de stockage en France. Le montant de couverture s'élève à 300 000 € par sinistre sauf pour les transits à destination de l'Espagne, qui s'élève à 600 000 € par sinistre, et le montant de la prime versée en 2008 s'est élevé à 30 059,30 €.

→ **Responsabilité Stockage : GENERALI**

Enfin, la Société a mis en place une assurance spécifique pour couvrir les risques de vol ou de destruction dans le principal entrepôt où sont stockés composants et produits. Le montant de couverture s'élève à 19 900 000 € tous préjudices confondus et le montant de la prime en 2008 s'est élevé à 27 282,97 €.

La Société n'a pas eu à déplorer de sinistre majeur et n'a eu à faire jouer ses polices au cours de l'exercice 2008 que de façon ponctuelle et non significative. De ce fait, le montant des primes, reste raisonnable et la variation résulte de l'ajustement effectué par les différentes sociétés d'assurances en relation avec l'activité de la Société.

La Société estime que les polices d'assurance et procédures de protection décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité, en France ou à l'Etranger.

## V. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la société

#### 5.1.1. Dénomination sociale et siège social

La dénomination sociale de la Société est « Parrot ».

Le siège social de la Société est situé au 174-178, quai de Jemmapes, 75010 Paris (téléphone : 01 48 03 60 60).

#### 5.1.2. Registre du Commerce et des Sociétés, code APE

La Société est immatriculée sous le numéro d'identification 394 149 496 au registre du commerce et des sociétés de Paris.

#### 5.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée le 28 février 1994 pour une durée de quatre-vingt-dix neuf années expirant le 28 février 2093.

#### 5.1.4. Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et du décret no 67-236 du 23 mars 1967.

#### 5.1.5. Historique

Années	Evènements
1994	Création de la Société par Monsieur Henri Seydoux. Développement de technologies de reconnaissance vocale (y compris d'algorithmes de traitement du signal).
1995	Lancement du premier agenda électronique à reconnaissance vocal.
1997	Lancement du Parrot+, successeur de l'agenda vocal initial, spécifiquement conçu pour les malvoyants.
1998	Développement de technologies liées à l'acoustique (réduction de bruit, annulation d'écho).
1999	Lancement du premier kit mains-libres filaire pour véhicules (Parrot CK28). La Société rejoint le Bluetooth SIG. Lancement du Parrot VoiceMate, nouvelle génération d'agendas électroniques pour les malvoyants.
2001	Lancement du kit mains-libres Bluetooth pour véhicules Parrot CK3000™.
2002	Développement du Parrot CK4000™ (OEM).
2003	Lancement du Parrot DriveBlue, premier système mains-libres Bluetooth « Plug&Play », sans installation.
2004	Lancement du Parrot CK3100™ et du Parrot CK3300™. Création de la filiale américaine (Parrot, Inc.).
2005	Lancement du Parrot EASYDRIVE™, du Parrot CK3000 EVOLUTION™, du Parrot 3200 LS COLOR™, du Parrot 3400 LS-GPS™ et du Parrot RHYTHM N'BLUE™. Lancement du Parrot CK5000™ (OEM). Création de filiales en Allemagne (Parrot GmbH), en Angleterre (Parrot UK Ltd), en Italie (Parrot Italia S.r.l.) et à Hong-Kong (Parrot Asia Pacific Ltd). Arrêt de la fabrication des agendas électroniques à reconnaissance vocale (VoiceMate).
2006	Introduction en bourse Acquisition de l'intégralité du capital social de la société espagnole Inpro Tecnología, S.L. devenue Parrot Iberia, S.L. Lancement du Parrot DRIVER HEADSET™, Parrot MINIKIT™, ... Lancement du Parrot PHOTO VIEWER™ et du Parrot SOUND SYSTEM™, premiers périphériques sans fil conçus par le Groupe pour accompagner les nouveaux usages du téléphone mobile (musique, photo). Lancement du Parrot MK6000
2007	Lancement du Parrot CONFERENCE™ (gamme Plug&Play) Lancement du Parrot PHOTO VIEWER 7"™ et du Parrot BOOMBOX™ (gamme Multimédia) Lancement du Parrot 3200LS-COLOR PLUS™ (gamme Kits mains libre) Lancement du Parrot MK6100™, du Parrot PMK5800™ et du Parrot SK4000 (gamme Plug&Play) Lancement du Parrot RK8200 (gamme Kits mains libre) Lancement du Parrot DS3120, du Parrot DS7220 et du Parrot DF1120 (gamme Multimédia) Accord de distribution avec BestBuy et CircuitCity aux Etats-Unis Contrats OEM avec Navigon et Navman Lancement du premier cadre photo MMS en partenariat avec Bouygues Telecom Compatibilité des produits avec les produits Apple® Mac OS® X Leopard™ Acquisition de l'intégralité du capital social de la société américaine Waveblue puis intégration à Parrot Inc.
2008	Ouverture d'une antenne OEM au Japon (Tokyo)

Mise en place d'un partenariat stratégique avec HTC
Contrat OEM avec Kenwood
Lancement du programme « Installateurs Agréés Parrot »
Lancement de la collection « Parrot By » avec un cadre photo numérique signé Andrée Putman (gamme Multimédia)
Lancement des premières enceintes compatibles NFC : Parrot PARTY Black Edition (gamme Multimédia)
Lancement des nouveaux MINIKIT TM (gamme Plug&Play) : « Slim » et « Chic »
Lancement du Parrot SK4000 (gamme Kits mains libre) dédié au deux roues
Extension des technologies mains-libres Bluetooth® Parrot fournit à PSA Peugeot-Citroën
Lancement des Parrot MKi9X000 (gamme Kits mains libre) : 3 nouveaux kits mains-libres intégrant la musique
Lancement d'un nouveau cadre photo numérique, collection « Parrot By »: Parrot SPECCHIO by Martin Szekely
Contrat OEM avec Hyundai Kia Automotive Group
Parrot reçoit le 1er prix Ile-de-France et le prix National Secteur Electronique et hardware du Palmarès Deloitte Technology Fast 50
Repositionnement de la gamme Multimédia en faveur des produits de la collection « Parrot By »
Lancement des enceintes Parrot by Starck dans la collection « Parrot By »
2009 Elargissement de la collaboration en Parrot et Hyundai sur 2 nouveaux modèles de véhicules

## 5.2. Investissements

### 5.2.1. Investissements réalisés

Le Groupe a réalisé les investissements suivants :

- Au titre de l'exercice 2006, le montant des investissements incorporels s'est élevé à 21 663 000 €, dont 2 414 000 € au titre de la capitalisation des efforts de développement (normes IFRS) et 18 546 000 € au titre de l'écart d'évaluation lié à l'acquisition d'Inpro Tecnologia S.L. Les investissements corporels se sont élevés à 2 535 000 €.
- Au titre de l'exercice 2007, le montant des investissements incorporels s'est élevé à 8 914 000 €, dont 4 490 000 € au titre de la capitalisation des efforts de développement (norme IFRS) et 2 470 000 € au titre de l'écart d'évaluation lié à l'acquisition de Waveblue. Les investissements corporels se sont élevés à 2 903 000 €.
- Au titre des acquisitions de titres de participation, la Société Parrot a acquis l'intégralité du capital social de la société californienne Waveblue pour 2 470 000 €.
- Au titre de l'exercice 2008, le montant des investissements incorporels s'est élevé à 5 024 000 €, dont 4 197 000 € au titre de la capitalisation des efforts de développement (normes IFRS) et 369 000 € au titre d'un complément de coût pour l'acquisition de Waveblue. Les investissements corporels se sont élevés à 2 372 000 €.

### 5.2.2. Investissements en cours

Les investissements en cours sont les suivants au 28 février 2009 (estimés):

- immobilisations incorporelles pour 74 661 €, hors capitalisation des efforts de développement (normes IFRS) ;
- immobilisations corporelles pour 410 297 €.

A la date de publication du présent Document de référence, aucun projet d'acquisition n'est en cours.

### 5.2.3. Investissements futurs et faisant l'objet d'un engagement ferme

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun engagement d'investissement significatif n'a été adopté par les organes sociaux de la Société.

## VI. APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

---

### 6.1. Présentation générale

#### ■ Une société de technologie avancée au cœur de la dynamique Bluetooth et de la téléphonie mobile

Créée en 1994, Parrot s'est rapidement hissée au niveau des principaux acteurs mondiaux des périphériques sans fil pour téléphones mobiles. S'appuyant sur un savoir faire éprouvé en matière de technologies de reconnaissance vocale et de traitement du signal, Parrot a été l'une des toutes premières entreprises à produire des équipements de téléphonie mains-libres pour automobiles utilisant la norme Bluetooth, dont elle avait compris, dès 1999, le formidable potentiel. Elle a vendu plus de 5,5 millions d'unités de produits en 2008 et a élargi la connectivité de ses produits aux nouveaux standards tels que l'USB, le Wifi, le NFC, les Carte SD.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 206,6 M€ en 2008 (en recul de 6% par rapport à 2007 dans un environnement économique de crise).

Le Groupe est rentable depuis 2002 et a réalisé, en 2008, un résultat opérationnel courant de 17,9 M€ et un résultat net part du Groupe 14,0 M€. Au 31 décembre 2008, le Groupe comptait 476 salariés.

#### ■ Une politique d'innovations constantes en adéquation avec les technologies des téléphones mobiles

Déterminée à accompagner la percée irrésistible du téléphone portable dans l'univers quotidien, Parrot a développé 6 nouveaux produits (3 dans la gamme kits mains-libres installés, 1 dans la gamme Plug&Play et 2 dans la collection « Parrot By ») en 2008 et a renouvelé 2 de ses produits phares.

Lancée en 2006, la gamme Multimédia (initialement appelée gamme « Home ») a été repositionnée en 2008 sur le haut de gamme. Avec le lancement de la collection « Parrot By », le Groupe associe ces produits Multimédia à un designer de renom. Pour Parrot, cette stratégie présente de nombreux avantages : une forte différenciation par rapport à l'environnement concurrentiel, un puissant vecteur d'images pour la marque qui bénéficie d'une couverture presse élargie, la possibilité d'adresser de nouveaux canaux de distribution consacrés à des segments de clientèle haut de gamme et enfin, une meilleure capacité à générer des profits sur ce type de produits.

Dans la collection « Parrot By », Parrot a présenté en 2008 deux cadres photos numérique sans fil. Le Parrot By PUTMAN, compatible avec tous les téléphones et ordinateurs équipés de la norme Bluetooth, intègre aussi un lecteur de carte SD (mémoire dédiée à la plupart des appareils photo numérique) et une connexion USB (pour les ordinateurs non équipés de Bluetooth). Avec son écran 15 pouces, le cadre photo sobre et élégant dessinée par Andrée Putman (pour plus d'information sur le designer : [www.agenceandreeputnam.com](http://www.agenceandreeputnam.com)) a été lancé au printemps 2008. Le Parrot SPECCHIO by Martin Szekely a quand à lui été lancé en novembre 2008. Doté d'une multi-connectivité (Wi-Fi, Bluetooth®, NFC, port USB et lecteur de carte SD), il peut être aussi relié à une adresse email et peut alors récupérer automatiquement les photos transmises par email ou déposées sur des sites communautaires (Flickr® Picasa™...). Martin Szekely (pour plus d'information sur le designer : [www.martinszekely.com](http://www.martinszekely.com)) l'a voulu de forme différente (carré au lieu de rectangulaire) et se transformant en miroir quand il est éteint.

Début 2009, Parrot a présenté de puissantes (100W) enceintes sans fil dessinée par le célèbre Philippe Starck. Primé au CES 2009 (Consumer Electronic Show) les Parrot ZIKMU by Starck seront commercialisées à partir d'avril 2009.

Parallèlement Parrot continue de renouveler et d'élargir à un rythme soutenu les gammes de produits dédiés aux kits mains-libres.

Au cours de l'année 2008, une nouvelle gamme de kits mains-libres a été lancée : le Parrot MKi. Avec 3 produits (Parrot MKi 9000, MKi 9100 et MKi 9200), ces kits mains-libres ont la particularité de proposer des fonctions musicales avancées pour tous les téléphones munis de lecteur MP3 et particulièrement les nouveaux produits Apple® (iPhone, iPod, iTouch)

Dans sa gamme de kits mains-libres, Parrot développe aussi des autoradios, à l'image du Parrot Rythm'n Blue lancé en 2006, le Parrot RK8200 est un autoradio FM/AM avec RDS, équipé de toute la connectique dédiée à la musique numérique et analogique. C'est également un kit mains-libres Bluetooth bénéficiant de fonctions téléphonie avancées. Complètement intégré au système audio du véhicule, il diffuse musique et conversations sur les haut-parleurs du véhicule et dispose d'une connectique des plus avancées : connecteur spécifique iPod®, prise pour clé USB et pour lecteur MP3 USB, lecteur de carte SD ainsi qu'une entrée ligne pour source analogique. Le Parrot RK8200 joue également les fichiers envoyés via Bluetooth (compatible Bluetooth Stéréo A2DP) à partir d'un téléphone ou d'un baladeur Bluetooth et plus de 300 MP3s peuvent être stockés dans sa mémoire interne.



Enfin, Parrot a présenté en 2008 un premier produit dédié aux deux roues (moto et scooter). Pour une conduite sécurisée, le Parrot SK4000 dispose d'une télécommande sans fil inédite, positionnable sur le guidon. En plus de toutes les fonctions mains-libres (reconnaissance vocale, réglage automatique du volume en fonction du bruit ambiant...), le Parrot SK4000 intègre également un tuner FM RDS, une entrée ligne et la connectivité Bluetooth Stereo (A2DP).

Les produits de la gamme Plug&Play ont accueilli la nouvelle version du Parrot MINIKIT initialement lancé en 2006. Le Parrot MINIKIT Slim (et sa déclinaison « Chic ») est un kit mains-libres Bluetooth portatif ultra fin (13 mm, 83 grammes) destiné à de multiples usages : dans l'automobile, mais aussi au travail ou à la maison. Disposant d'une autonomie de plus de 20 jours en veille et 10h en communication, le Parrot MINIKIT Slim incorpore la nouvelle technologie sonore de panneaux vibratiles qui remplace les hauts parleurs classiques et restitue un son puissant et naturel. Il dispose aussi des fonctionnalités mains-libres avancées habituellement fournies par Parrot telles que la synchronisation automatique du répertoire, la reconnaissance vocale multi-locuteurs, la synthèse vocale (text to speech), le jumelage par Bluetooth avec 5 téléphones et un microphone omnidirectionnel.

Fort de ses gammes de produits innovants et adaptés aux usages actuels des téléphones mobiles : connectivité, musique, photo. Parrot est une entreprise particulièrement ouverte sur l'international, tant en ce qui concerne sa clientèle, puisque 85,5% de ses ventes se font hors de France, qu'en termes de production, sous-traitée auprès de partenaires minutieusement sélectionnés et contrôlés pour atteindre le meilleur niveau de qualité et de réactivité. L'offre de Parrot est développée en plusieurs langues (jusqu'à 19 pour les produits phares), aussi bien en ce qui concerne les technologies de reconnaissance vocales, de synthèse vocale, les notices utilisateurs, les sites internet locaux et le packaging. Parrot est aujourd'hui une entreprise particulièrement bien positionnée pour tirer parti du formidable avenir promis aux périphériques de la téléphonie mobile et aux technologies sans fil.

### ■ Bluetooth : de la norme au standard éprouvé pour les communications sans fil entre appareils nomades

La norme Bluetooth<sup>2</sup> s'est établie en quelques années comme la norme incontournable pour la communication sans fil courte distance entre appareils nomades et périphériques. Elle permet de supprimer les fils tout en assurant une communication sécurisée et de haute qualité entre toute une gamme de produits allant du téléphone mobile à l'imprimante, en passant par les assistants personnels (PDA), les ordinateurs portables, les kits mains-libres pour automobiles, etc.

Pour relier deux équipements équipés d'une puce Bluetooth, il suffit d'activer la fonction Bluetooth sur chacun des appareils ; les appareils se détectent alors mutuellement et demandent à l'utilisateur de saisir un code ou de réaliser une combinaison de touches (figurant sur la notice utilisateur ou sur l'écran) afin d'autoriser le jumelage et ainsi de permettre aux deux appareils de communiquer entre eux. Chacun des deux appareils garde en mémoire l'identifiant de l'autre appareil de telle sorte que, lors des connexions ultérieures, le jumelage se fait automatiquement en quelques secondes sans aucune intervention de l'utilisateur.

La technologie Bluetooth est intégrée à un nombre croissant d'applications, au premier rang desquels on trouve les téléphones mobiles mais aussi les ordinateurs portables. En 2008, 1 milliard de puces Bluetooth ont été mises en vente et la croissance moyenne annualisée du marché est estimée à 19,4% entre 2007 et 2013<sup>3</sup>.

Elle est particulièrement bien adaptée aux kits mains-libres en raison de l'absence de branchements et de sa faible consommation en énergie.

Parrot est membre du Bluetooth SIG (Special Interest Group) depuis sa création en 1998 et co-président du groupe Automobile au sein du Bluetooth SIG.

### ■ Le kit mains-libres : le cœur de métier du Groupe

Le Groupe a développé et propose trois gammes de produits mains-libres pour véhicules : à savoir (i) les kits mains-libres installés (également dénommés produits de seconde monte ou Aftermarket), installés par un professionnel après l'achat du véhicule, (ii) les « Plug&Play », utilisables dès leur achat par le consommateur final, et (iii) une gamme professionnelle de première monte, les produits OEM, installés par les constructeurs automobiles avant la livraison du véhicule, par les fabricants d'autoradio ou encore par les fabricants de produits de navigation.

Le kit mains-libres installé pour véhicules est le cœur de métier du Groupe : il représentait 62,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2008. Il s'agit d'un équipement électronique installé par un professionnel dans un véhicule automobile. Connecté aux haut-parleurs du véhicule et équipé de technologies de traitement du son, d'une puce Bluetooth et d'une interface conviviale, il peut se connecter sans fil, à quasiment tout téléphone mobile équipé d'une puce Bluetooth situé à proximité, permettant ainsi à l'utilisateur d'émettre ou de recevoir une communication téléphonique non plus à partir de son téléphone mobile mais à partir du kit mains-libres qui dispose de la télécommande installée sur

<sup>2</sup> Pour de plus amples développements sur la norme Bluetooth® et le marché des produits Bluetooth®, voir la section 6.5.1 « Le marché des produits Bluetooth® » du présent document de référence.

<sup>3</sup> Source : Bluetooth IMS Market Research 2008

le volant de la voiture. L'utilisateur bénéficie ainsi d'un plus grand confort en lui permettant de passer et de recevoir des appels tout gardant les deux mains sur le volant de son véhicule.

- **L'innovation et l'excellence technologique du Groupe lui permettent de proposer une gamme complète de produits mains-libres pour véhicules et d'introduire de nouveaux périphériques sans fil pour téléphones mobiles**

Le Groupe s'appuie sur son excellence technologique et poursuit ses dépenses de recherche et développement (11% du chiffre d'affaires en 2008, et 8,8% du chiffre d'affaires en 2007) afin de continuer à innover dans de nouvelles applications sans fil de voix, de musique et d'image et ainsi faciliter l'utilisation des multiples fonctionnalités offertes par le téléphone mobile, que cela soit en voiture mais aussi à la maison ou au bureau. A ce titre, le Groupe explore en permanence les nouvelles possibilités offertes par la mobilité et en particulier les téléphones mobiles.

Très attentif au développement de nouvelles normes de communication sans fil, le Groupe travaille sur plusieurs standards. Parrot s'appuie sur l'expertise cumulée du protocole Bluetooth pour accroître sa maîtrise des autres normes de communication tels le UWB, le WIFI, le Wireless USB, le NFC, etc.

Le Groupe est présent en amont au sein de consortium comme le Wimedia Alliance (consortium pour la promotion de la norme UWB) ou encore le Bluetooth SIG, ce qui lui permet de suivre de près l'évolution des normes, de participer à leurs évolutions, d'orienter en conséquence la répartition de ses dépenses de recherche et développement et d'anticiper les adaptations nécessaires devant être apportées à ses produits.

## 6.2. Avantages concurrentiels

Le Groupe considère qu'il dispose d'un certain nombre d'avantages concurrentiels qui devraient lui permettre de soutenir une croissance rentable sur le marché des produits mains-libres *Bluetooth* pour véhicules et de développer ses activités sur le marché des périphériques sans fil pour téléphones mobiles, hors univers automobile.

- **Un acteur majeur sur le marché dynamique des produits mains-libres sans fil pour véhicules**

Le Groupe s'est imposé, dans la plupart des pays où il est présent, comme le leader des produits mains-libres sans fil Bluetooth pour véhicules<sup>4</sup>, principalement sur le marché des kits mains-libres installés, son cœur de métier, notamment en raison du rapport qualité/prix de ses produits, de leurs fonctionnalités étendues, et de leur compatibilité avec la quasi-totalité des téléphones mobiles. En 2008, le Groupe a vendu environ 2,4 millions de kits mains-libres installés (excluant ventes OEM).

L'institut GfK<sup>5</sup> estime la part de marché de Parrot en Europe (Espagne, France, Royaume Uni, Italie, Allemagne) sur le segment des kits mains-libres (installés en seconde monte et « Plug&Play ») à environ 80% en 2008 (contre 70% en 2007).

- **Une gamme complète de produits sur le marché porteur des produits mains-libres sans fil pour véhicules**

L'offre produits variée et fortement technologique du Groupe permet de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe dispose en effet d'une gamme complète de produits mains-libres pour véhicules, du plus simple (tel le Parrot MINIKIT) au plus sophistiqué (tel l'autoradio Bluetooth Parrot RK8200).

Le Groupe est présent à la fois sur les marchés des kits mains-libres installés, du « Plug&Play », et de l'OEM, ce qui lui permet d'établir la notoriété de la marque Parrot sur plusieurs canaux et de mieux s'affranchir des cycles de consommation tout en s'imposant comme un acteur de référence sur l'ensemble du marché des équipements de téléphonie mains-libres sans fil pour véhicules.

- **Une maîtrise technologique avérée**

La maîtrise technique et technologique du Groupe repose sur des années de recherche et développement appliqués à la conception, à la fabrication et plus généralement à la qualité de ses produits.

En matière de conception, le Groupe a développé une expertise incontestée sur les technologies essentielles à ses produits, notamment en ce qui concerne (i) le traitement du signal et autres spécificités requises pour l'acoustique embarquée (annulation d'écho, réduction du bruit ambiant, reconnaissance vocale, effets audio pour la musique), ainsi que (ii) la norme Bluetooth et les technologies sans fil d'aujourd'hui et de demain. Parrot est membre associé du Bluetooth SIG, membre de son groupe « Ecosystem Committee », co-président de son Groupe de travail Automobile et membre

<sup>4</sup> Pour une présentation du marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules, voir la section 6.5.2 « Le marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules » du présent Document de référence.

<sup>5</sup> L'institut de recherche GfK, un des principaux acteurs dans son domaine, effectue pour le compte de Parrot des études de sorties de caisse sur les produits « kits mains libres », notion incluant les produits installés en deuxième monte et les produits Plug&Play, vendus par les principales chaînes de distribution des 5 pays d'Europe où Parrot dispose de filiales de commercialisation. Cette étude n'inclut pas les produits OEM.



de plusieurs autres de ses groupes de travail. Parrot est également membre du DLNA (Digital Living Network Alliance), de la Wi-Fi Alliance, du NFC Forum et du UPnP Forum afin d'anticiper les changements technologiques et de s'assurer de la compatibilité de ses produits.

En matière de fabrication, la maîtrise et la gestion des approvisionnements notamment en composants électroniques, des sous-traitants et de la chaîne logistique dans le cadre d'un modèle « sans usine » apporte une grande flexibilité et une réactivité qui permettent au Groupe de faire face à la croissance du marché et de bénéficier de la réduction de ses coûts de production.

En matière de qualité, le Groupe a intégré depuis plusieurs années les exigences de qualité du secteur automobile : ses processus de conception, de fabrication et de contrôle disposent des certifications de qualité du secteur automobile et permettent d'assurer la qualité des produits et la satisfaction des consommateurs. Parrot est certifiée ISO 9001 et ISO TS 16949 (démarche Qualité dans l'industrie automobile élaborée par l'IATF (International Automotive Task Force), validé et publié par l'ISO).

### ■ **De nouveaux produits innovants sur le marché des périphériques sans fil pour téléphones mobiles**

Le Groupe valorise également son excellence technique et technologique acquise dans le cadre des produits mains-libres pour véhicules en la mettant au service du développement d'autres produits et en accompagnant les évolutions technologiques des téléphones portables qui prennent une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne. Bien plus que des téléphones mobiles, les terminaux de ces dernières années font aussi fonctions de baladeur MP3 et d'appareil photo, des fonctionnalités autour desquels Parrot développe de nouveaux produits

Le lancement de nouveaux produits innovants, en dehors de l'univers automobile, sur le marché des périphériques sans fil pour téléphones mobiles, amorcé en 2006 a donné naissance à une nouvelle gamme « Multimédia », renchérit en 2008 de la collection « Parrot By », associant les produits de la marque à des designers reconnus.

Parallèlement le Groupe consacre une partie de sa R&D à l'anticipation des prochaines fonctionnalités des téléphones mobiles tels que par exemple les jeux et la vidéo.

### ■ **Une solide expérience à l'international**

Le Groupe commercialise ses produits mains-libres pour véhicules dans près de 90 pays. Il propose ses produits avec une documentation et une interface logicielle en 19 langues, permettant ainsi une meilleure acceptation par les marchés locaux. En complément de ses accords de distribution, le Groupe a constitué des filiales en Allemagne, en Angleterre, en Asie (Hong Kong), aux États-Unis d'Amérique et en Italie.

### ■ **Une distribution multi-canal bien établie**

Le Groupe dispose de plusieurs canaux de distribution pour ses produits : (i) les spécialistes de la téléphonie mobile (opérateurs, distributeurs, magasins spécialisés et grandes surfaces), (ii) les spécialistes de l'automobile (réparateurs, installateurs d'équipements, importateurs et concessionnaires) et (iii) les équipementiers et les constructeurs automobiles. Cette diversité de distribution permet de toucher la clientèle de manière adaptée et de fournir une bonne couverture pour l'étendue de la gamme de produits.

### ■ **Une marque reconnue et respectée dans le domaine des produits mains-libres pour véhicules**

Avec près de 2,4 millions de produits mains-libres sans fil pour véhicules vendus sous la marque Parrot et 80% de parts de marché (source GfK, décembre 2008), le Groupe dispose aujourd'hui d'une marque clairement identifiée et reconnue sur le marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules par les distributeurs et par les équipementiers et constructeurs automobiles.

### ■ **Des équipes de qualité possédant une longue expérience dans le secteur**

Le succès du Groupe résulte notamment de l'expérience et de la très forte complémentarité de l'équipe de direction, de l'équipe commerciale et de l'équipe de recherche et développement. Au sein de ces équipes, certains membres sont présents depuis plus de dix ans et les autres bénéficient d'années d'expérience au sein des acteurs majeurs du marché de la téléphonie mobile ou de l'électronique. L'ensemble des membres de l'équipe a développé une expertise du marché, des technologies, des modes de commercialisation et des stratégies de fabrication essentielles au développement du Groupe.

### ■ **Une structure financière solide reposant sur une gamme de produits innovants et en croissance et une rentabilité prouvée depuis plusieurs années**

Le Groupe a démontré sa capacité à avoir une croissance rentable depuis l'exercice 2002. Ce succès résulte notamment d'une gamme de produits complète et régulièrement renouvelée, d'une structure de distribution et d'un effort marketing mis en place graduellement et d'un effort constant de réduction des coûts visant à maintenir les marges d'exploitation, le tout sur un marché des kits mains-libres en croissance.

### 6.3. Stratégie

La stratégie mise en place par Parrot a pour objectif de mieux anticiper les tendances du marché, déployer sa politique marketing, optimiser ses programmes de R&D et développer les forces commerciales au niveau de chaque pays. Ainsi, Parrot entend poursuivre et accroître sa prise de parts de marché au travers le monde.

En s'appuyant notamment sur les avantages concurrentiels décrits à la section 6.2 « Avantages concurrentiels du Groupe » ci-dessus, la stratégie du Groupe s'articule donc autour des axes suivants :

#### ■ Kits mains-libres pour véhicules : des investissements moteurs en recherche & développement et marketing

Le savoir-faire de Parrot sur son segment historique est aujourd'hui reconnu par tous. En 2008, cette activité, tous segments confondus, a représenté 65,5% du chiffre d'affaires. Le Groupe entend poursuivre ses efforts tant en R&D qu'en marketing. Le taux de pénétration de cette gamme de produits sur le parc de véhicules en circulation est faible et laisse augurer d'un potentiel de développement important soutenue par la mise en place dans de nombreux pays de lois interdisant l'utilisation du téléphone mobile au volant et les besoins créés par les nouvelles technologies offertes par les téléphones mobiles, en particulier avec l'inclusion des fichiers musicaux.

Le Groupe entend notamment poursuivre le développement de la distribution des kits mains-libres installés, marché historique en croissance qui présente l'avantage de délais relativement limités entre la conception et la commercialisation d'un nouveau produit.

Dans l'POEM, le Groupe saisit également, les opportunités que constituent les partenariats avec les équipementiers et constructeurs automobiles afin de devenir le partenaire incontournable de la téléphonie mobile embarquée et ainsi détenir une position de premier plan sur ce marché.

Enfin, sur le segment « Plug&Play », Parrot entend poursuivre ses efforts afin de développer les produits de ce segment qui offrent une alternative à l'oreillette sans fil et aux kits mains-libres installés ; le lancement du Parrot MINIKIT™ ont permis à Parrot de générer 8,2% de son chiffre d'affaires sur cette gamme en 2008 (versus 4,6% en 2007).

#### ■ Le savoir-faire technologique : des avancées permanentes pour maintenir l'avantage concurrentiel et la satisfaction clients

A la pointe des avancées technologiques, Parrot anticipe les évolutions et les adaptations dans une industrie dont les normes de communications sont multiples.

Jusqu'en 2005, Parrot a très fortement consacré ses efforts d'innovation à son cœur de métier. A partir de 2005, Parrot s'est appuyé sur l'expertise cumulée de ce protocole pour accroître sa maîtrise des autres normes de communication, tels le UWB, le WIFI, le NFC, etc. Des protocoles standards (USB, cartes SD...) à fort potentiel ont aussi été intégrés dans les produits Parrot en 2008 afin d'offrir des possibilités élargies, tout en conservant les qualités intrinsèques qui font la réputation de Parrot : performance et compatibilité.

Avec sa position de leader, renforcée chaque année par la croissance de ses parts de marché, le Groupe démontre sa capacité à s'adapter et à anticiper les évolutions technologiques de son industrie. Fort de son savoir-faire, Parrot crée de nouveaux périphériques qui permettent à l'utilisateur de mieux tirer profit de l'évolution des applications intégrées aux téléphones mobiles.

#### ■ Un renforcement constant des équipes en recherche & développement

Afin de maintenir son avantage concurrentiel, Parrot a significativement renforcé ses équipes d'ingénieurs. L'effectif de la R&D représente 38% de l'effectif global à fin décembre 2008. Parrot est en ordre de marche pour conforter son expertise technologique et créer des produits dont la diversification ne fera que s'accroître avec les besoins des clients.

A moyen terme, le Groupe continuera à investir dans ses ressources humaines pour recruter les meilleurs talents, à la fois en recherche et développement, production et ventes, afin de continuer à assurer l'innovation, la qualité des produits finis et la satisfaction des clients.

Evolution des effectifs R&D



#### ■ La réponse de Parrot aux nouveaux usages du téléphone mobile

Si le cœur de métier de Parrot dispose toujours d'un fort potentiel de croissance, la stratégie du Groupe est d'ouvrir de nouveaux horizons et d'être présent à chaque nouvelle fonctionnalité proposée par le téléphone mobile. En se fondant sur son excellence technique et technologique acquise sur son cœur de métier, les kits mains-libres pour véhicules, notamment dans le domaine du traitement du signal, de l'acoustique pour téléphonie mobile et de la maîtrise de la norme

Bluetooth et des technologies associées, le Groupe souhaite poursuivre l'extension de la gamme de ses produits à d'autres périphériques sans fil pour téléphones mobiles (notamment la musique et la photo).

Pour 2009, Parrot choisit de mettre l'accent sur un ensemble de produits innovants qui doivent contribuer à terme à renforcer les prises de parts de marché du Groupe. Toutefois, le Groupe s'adapte provisoirement à l'environnement économique actuel et prévoit pour l'instant un nombre limité de lancements sur cet exercice.

### ■ Parrot By :

Parrot s'est associé à des designers de premier plan pour développer des produits aux styles impeccables. Technologiquement, les produits intègrent des fonctionnalités supplémentaires, telles que la compatibilité avec l'ensemble des téléphones (y compris l'iPhone) ou la connectivité Wifi. Les enceintes sans fil Parrot ZIKMU by Starck, présentées en début d'année 2009 seront commercialisées à partir du printemps 2009.

### ■ Accroître la notoriété de la marque Parrot

Le Groupe continue de promouvoir activement la marque Parrot auprès du grand public, en particulier sur les points de vente, à la fois sur son cœur de marché (les produits mains-libres pour véhicules) et sur le marché des nouveaux périphériques sans fil pour téléphones mobiles (musique, photo) afin de créer une marque forte reconnue par le grand public. A titre d'exemple, le Groupe met en œuvre des opérations de « co-marketing » avec des grandes enseignes d'installateurs d'accessoires ou garagistes tels que Norauto en France ou Halfords au Royaume-Uni. En 2008, Parrot a choisi Sébastien Loeb, quintuple champion du monde des rallyes, comme emblème de la marque pour promouvoir sa gamme de kits mains-libres. La présence des produits Parrot dans les points de vente des opérateurs mobiles et des magasins spécialisés dans la téléphonie demeure un des éléments clés de la stratégie du Groupe. Ainsi Parrot continuera de développer :

- des opérations commerciales avec les opérateurs avec notamment en 2008 BelCompany, Orange, SFR ou Vodafone ;
- sa présence dans les magasins spécialisés tels the Phone House et Carphone Warehouse.

En 2008, Parrot a soutenu la pénétration de ses produits aux Etats-Unis, et particulièrement en Californie, où une loi interdisant de tenir son téléphone au volant est entrée en vigueur en juillet 2008.

### ■ Maîtriser les coûts

Le Groupe entend poursuivre une politique de conception, de fabrication et de commercialisation fortement orientée vers la réduction et l'optimisation des coûts. Cette exigence de maîtrise de coûts, présente dès la conception des produits, s'applique également à l'ensemble de la chaîne de production et de commercialisation afin de soutenir la stratégie de croissance rentable du Groupe.

## 6.4. Les produits

### ■ Des produits aux fonctionnalités multiples et innovantes

Parrot propose aujourd'hui une gamme complète de produits mains-libres sans fil pour véhicules, accompagnant le développement de nouveaux usages du téléphone mobile (musique, photo), et le renforcement de la législation concernant l'utilisation du téléphone en conduisant, ainsi que des nouveaux produits en dehors de l'univers automobile (gamme « Multimédia » / « Parrot By »).

**Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires (CA en millions d'€ et en %) consolidé du Groupe entre les différentes catégories de produits ainsi que la marge brute (MB en millions d'€) de chaque catégorie de produits :**

Produits	2008		2007		2006 pro forma				
	CA	MB	CA	MB	CA	MB			
Kits installés	129,1	62,5%	100,0	146,2	66,5%	102,5	121,6	72,9%	71,7
OEM	31,1	15,1%		26,4	12,0%		11,4	6,8%	
Plug&Play	17,0	8,2%	6,1	10,1	4,6%	3,3	4,1	2,5%	1,8
Autres	29,3	14,2%	-1,0	37,2	16,9%	3,3	29,7	17,8%	1,6
dont produits de la gamme « Home »	4,3	2,1%		8,8					
dont PND de la filiale espagnole(*)	11,9	5,7%		17,1					
dont accessoires (**)	13,2	6,4%		11,3					
<b>Total</b>	<b>206,6</b>	<b>100%</b>	<b>105,1</b>	<b>219,8</b>	<b>100%</b>	<b>109,1</b>	<b>166,9</b>	<b>100%</b>	<b>75,1</b>

(\*) Le contrat de distribution de produits de navigations (PND) de la filiale espagnole, la vente d'accessoires pour ses produits tels que des câbles de connexion, ainsi que la vente des produits de la gamme Home et de prestation de développement pour l'adaptation de certains de ses produits pour de grands constructeurs automobiles ou des clients souhaitant intégrer la technologie du Groupe dans leur propre produit.

(\*\*) Câbles et compléments (commande au volant...) commercialisés par le Groupe pour contribuer à l'adaptation de ses produits aux différents types de véhicules

#### 6.4.1. Les produits mains-libres sans fil Bluetooth pour véhicules

Le Groupe propose à ses clients une gamme complète de produits mains-libres sans fil pour véhicules. Ils permettent au conducteur d'émettre ou de recevoir des appels téléphoniques sans aucun branchement entre son téléphone mobile et le produit mains-libres sans fil Parrot. Ces produits sont, dans la majorité des cas (hors produits « Plug&Play », intégré au système audio du véhicule, offrant ainsi au conducteur un confort d'écoute optimal.

L'ensemble des produits mains-libres sans fil *Bluetooth* pour véhicules du Groupe présente des caractéristiques communes et les fonctionnalités suivantes : (i) connexion Bluetooth automatique entre le téléphone mobile (ou jusqu'à 5 téléphones mobiles différents) de l'utilisateur et le produit mains-libres (une fois le jumelage initial effectué), (ii) transfert automatique des communications en mains-libres sur les haut-parleurs du véhicule (ou le haut-parleur intégré du kit pour les produits Plug&Play), (iii) communication « full duplex » grâce à l'utilisation d'un système d'annulation d'écho acoustique, (iv) réduction de bruit permettant d'améliorer la qualité du son perçu par le correspondant, (v) synchronisation du répertoire téléphonique stocké dans le téléphone mobile, (vi) reconnaissance vocale permettant de composer les numéros de téléphone, (vii) fonctionnalité de synthèse vocale (text to speech) permettant au kit de lire sans apprentissage préalable les noms du carnet d'adresse (viii) accès à la liste des derniers appels, (ix) interface simple avec deux boutons pour décrocher/raccrocher et deux boutons pour le réglage du volume.

Les produits mains-libres sans fil du Groupe reposent sur la norme *Bluetooth*, qui permet l'échange sans fil numérique et sécurisé des données entre deux appareils équipés de puce *Bluetooth*. Les nouveaux modèles de téléphones mobiles intègrent de plus en plus souvent de telles puces et sont ainsi compatibles avec les produits mains-libres sans fil du Groupe.

Afin d'assurer la compatibilité des produits du Groupe avec la quasi-totalité des téléphones mobiles *Bluetooth*, le Groupe procède à des tests de compatibilité avec l'ensemble des téléphones *Bluetooth* présents sur le marché, met à jour régulièrement le logiciel d'exploitation de ses produits et n'intègre la dernière version à jour du logiciel d'exploitation à ses produits qu'au moment de la phase finale de l'assemblage final. De plus, tous les logiciels nécessaires au fonctionnement des produits mains-libres pour véhicules du Groupe peuvent être mis à jour par l'utilisateur ou par un professionnel à l'aide d'un ordinateur portable équipé d'une connectivité *Bluetooth*, permettant ainsi de garantir une compatibilité avec la quasi-totalité des nouveaux modèles de téléphones *Bluetooth*. Les mises à jour sont disponibles sur le site internet du Groupe.

Les produits du Groupe reposent sur une expertise technologique en matière de traitement des signaux numériques et de conception de puces électroniques à application spécifique (ASIC, ou Application Specific Integrated Circuit). Au 31 décembre 2008, la grande majorité des produits commercialisés par le Groupe étaient équipés des ASIC Parrot4+, Parrot4++, Parrot5 et Parrot5+.

Depuis 2008 Parrot a significativement élargi la connectivité de ses produits afin de proposer plus de fonctionnalités et en particulier celles liées à la lecture/l'écoute de la musique et au visionnage de photos. Ainsi, en plus du *Bluetooth*, les derniers produits du Groupe proposent des connections : mini-USB (pour les téléphones portables, lecteurs MP3, appareil photo, ordinateurs), entrée Jack (pour tout type de lecteur MP3), carte SD (pour le stockage de fichiers musicaux ou les photos provenant d'un appareil photo numérique), le WIFI (pour la transmission de fichiers musicaux ou les photos provenant d'un ordinateur équipé de WIFI) et enfin le NFC, Near Field Communication (pour les téléphones mobiles équipés de cette nouvelle norme sans-fil).

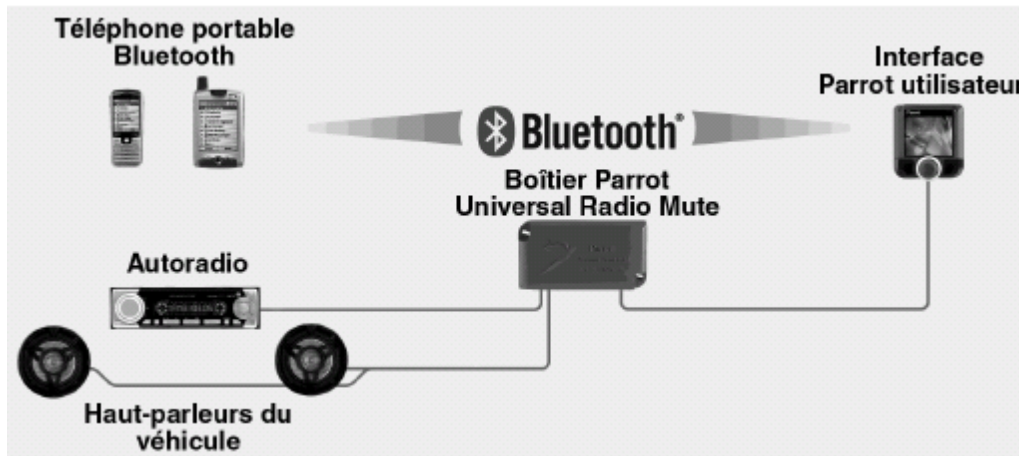
*Voir la section 10.1.2 « Les plates-formes Parrot ASIC » du présent Document de référence pour une description détaillée des ASIC développés par le Groupe.*

##### 6.4.1.1. La gamme des kits mains-libres installés

La gamme des kits mains-libres installés (Parrot CK3X00) est le segment historique et principal du Groupe.

Cette gamme correspond aux kits mains-libres installés dans le véhicule par un professionnel après l'achat du véhicule et commercialisés par le Groupe auprès de revendeurs spécialisés (centre de réparation automobile, magasins spécialisés d'équipements automobiles, installateurs).

## Schéma de branchement d'un kit mains-libres installé



Lancé par le Groupe au mois de septembre 2001, le Parrot CK3000 fut le premier système mains-libres Bluetooth disponible sur le marché. Il s'agit d'un système fixe nécessitant une installation par un professionnel, connecté à l'alimentation 12 volts du véhicule et à l'autoradio.

Les produits de la gamme kits mains-libres installés offrent une grande qualité d'écoute grâce à la diffusion de la conversation sur les haut-parleurs du véhicule et l'interruption du programme radio en cas d'appel téléphonique. Le système d'annulation d'écho et de réduction du bruit permet un fonctionnement dans des conditions acoustiques optimales. La reconnaissance vocale permet quant à elle une utilisation entièrement mains-libres.

L'ensemble de la gamme (sauf pour le Parrot CK3000 Evolution) offre une nouvelle interface homme machine basée sur l'utilisation d'une console qui intègre un afficheur LCD, deux boutons poussoirs et un bouton rotatif. Une interface vocale habilement combinée avec l'interface graphique permet de minimiser la distraction de l'utilisateur et de favoriser une conduite sécuritaire et adaptée à l'éventuelle législation en vigueur.

En 2007, Parrot a renforcé son offre de kits mains-libres proposant des fonctions musicales avancées. Cette nouvelle génération de kit mains-libres installés intègre le streaming audio des fichiers musiques MP3 disponibles sur le téléphone portable. Autrement dit, le kit peut lire la musique via les enceintes du véhicule auxquelles il est raccordé. Au Parrot MK6000 lancé fin 2006, s'ajoute à présent le Parrot MK6100, qui comprend un écran OLED et une télécommande qui s'accroche au volant.

En 2008, Parrot a de nouveau renforcé sa gamme avec une nouvelle offre de kits mains-libres compatibles avec les produits Apple, en particulier l'iPhone, l'iPod et l'iTouch : la gamme des Parrot MKi. Le Parrot MKi remplit toutes les fonctionnalités d'un kit mains-libres auxquelles s'ajoute la lecture des fichiers musicaux stockés sur les appareils. Parallèlement, les fonctionnalités mains-libres des produits ont été enrichies : technologie de microphone double doté d'un nouveau logiciel de traitement du signal (DSP-3), plus de téléphones peuvent être appairés (jusqu'à 10, dans le cas d'utilisation conjointe du véhicule, en famille ou pour les professionnels, ou d'un utilisateur ayant plus d'un mobile), la capacité de stockage des contacts (la taille de la mémoire est plus importante...), etc. Parrot propose 3 kits mains-libres MKi : le Parrot MKi 9000, sans écran, le Parrot MKi 9100 avec un écran LCD et le Parrot MKi 9200, doté d'un écran LS-Color. Les trois kits mains-libres incluent une télécommande qui peut être déportée, sans-fil grâce au Bluetooth, sur le volant du véhicule.

Parrot a aussi présenté en 2008 son premier kit mains-libre Bluetooth dédié au deux roues (moto et scooter) : le Parrot SK4000. Ce produit propose confort et sérénité aux motards. Le micro du Parrot SK4000 se fixe facilement sur tous les types de casques tandis qu'une télécommande se place au guidon pour prendre et raccrocher les appels, les touches de contrôle offrent une grande surface, facilitant ainsi leur utilisation avec de gros gants d'hiver. Le kit inclut la reconnaissance et la synthèse vocale, peut être appairé avec 10 téléphones et stocker 8 000 contacts. Enfin, il est doté d'un tuner FM RDS, d'une entrée ligne jack et de la connectivité Bluetooth Stereo (A2DP) pour lire tout type de fichiers musicaux.

## La gamme des kits mains-libres installés comprend les produits suivants :



**Parrot CK3000 Evolution**  
Prix public indicatif : 99 € TTC



**Parrot CK3100 LCD**  
Prix public indicatif : 139 € TTC  
Écran LCD noir et blanc





**Parrot 3200 LS-COLOR**  
*Prix public indicatif :*  
 169 € TTC  
 Écran LCD couleur



**Parrot RK8200**  
*Prix public indicatif :* 229 € TTC  
 Kit mains-libre avancé et autoradio FM/AM avec RDS, équipé de toute la connectique dédiée à la musique numérique et analogique (y compris iPod, iPhone et iTunes).



**Parrot MK 6100**  
*Prix public indicatif :*  
 156 € TTC  
 Kits mains-libres Bluetooth avec audiostreaming, écran haute résolution et télécommande RF.



**Parrot MK 6000**  
*Prix public indicatif :* 109 € TTC  
 Premier kit mains-libres Bluetooth installé dédié à la musique. Il associe la toute dernière génération de traitement du signal (Parrot Beamforming) à la possibilité de lecture de fichiers musicaux de type MP3 via Bluetooth.



**Parrot MKi 9200**  
*Prix public indicatif :*  
 199 € TTC



**Parrot MKi 9100**  
*Prix public indicatif :* 159 € TTC

La gamme des Parrot MKi9X00 est un système mains-libres Bluetooth avec écran couleur 2.4 pouces TFT haute résolution. Une télécommande sans fil, positionnable sur le volant ou sur le tableau de bord, permet au conducteur de piloter toutes les fonctions du Parrot MKi9200.

Outre les fonctions classiques de téléphonie - décrocher, raccrocher, double appel - le Parrot MKi9X00 propose des fonctions de téléphonie avancées: synchronisation automatique du répertoire, reconnaissance vocale multi-locuteurs sans apprentissage, synthèse vocale des noms du répertoire, gestion des contacts (jusqu'à 2000 par téléphone), historique des appels, ... Son écran couleur affiche le répertoire, l'identité et la photo de l'appelant, les informations du téléphone et les réglages définis par l'utilisateur. Les menus et le répertoire sont également audibles, pour une utilisation plus aisée et plus intuitive. Le Parrot MKi9200 est également doué pour la musique. Livré avec un câble spécifique, il s'adapte à toutes les sources musicales : iPod, iPhone, clé USB, téléphone Bluetooth Stereo (A2DP), lecteur MP3, ou tout autre baladeur analogique. Le Parrot MKi9X00 comporte aussi un lecteur de carte SD, compatible SD/HC, situé sur le côté de l'écran. Les Parrot MKi9200 et MKi9100 affichent la liste d'écoute complète avec le nom de l'artiste, le titre et même la pochette de l'album (uniquement sur MKi 9200) correspondante en couleur lorsqu'elle est présente dans l'iPod, l'iPhone ou sur la clé USB



**Parrot MKi 9000**  
*Prix public indicatif :*  
 129 € TTC



**Parrot SK 4000**  
*Prix public indicatif :* 129 € TTC  
 Le Parrot SK4000 est un kit mains-libres avancé, sans fil Bluetooth AD2P, tuner FM RDS, entrée ligne conçu pour passer et recevoir des appels et écouter de la musique sur une moto ou un scooter.

#### 6.4.1.2. La gamme « Plug&Play »

La gamme « Plug&Play » est destinée au marché des accessoires vendus en grandes surfaces spécialisées et dans les magasins de téléphonie. Contrairement à de simples oreillettes Bluetooth, les produits Plug&Play sont de véritables kits mains-libres portable offrant un ensemble de technologies (décrites ci-dessous) destiné à répondre aux exigences de confort et de sérénité des utilisateurs.

Dès 2003, le Groupe fut le premier acteur du marché à commercialiser un kit mains-libres Bluetooth « Plug&Play ». Immédiatement prêt à l'emploi (c'est-à-dire sans coût supplémentaire d'installation pour le consommateur), il ne nécessite que quelques minutes pour effectuer la phase initiale de jumelage avec le téléphone Bluetooth de l'utilisateur. Compact et léger, il peut être déplacé sans effort d'un véhicule à un autre.

Les produits de la gamme « Plug&Play » disposent d'un haut-parleur intégré et peuvent se brancher (Parrot PMK5800) ou se recharger (tous les produits Plug&Play) sur la prise allume-cigares du véhicule.

En septembre 2006, Parrot a lancé le Parrot MINIKIT, nouvelle génération de kits mains-libres « Plug&Play » à utiliser partout en fonction des besoins de son utilisateur. Le Parrot MINIKIT se fixe au pare-soleil de la voiture et se glisse aisément dans la poche grâce à ses dimensions réduites et son poids plume (104 gr). Il possède sa propre batterie et offre une autonomie de 10 heures en conversation et une semaine en veille, et il intègre surtout les tous derniers algorithmes de traitement du signal DSP-2 ainsi qu'un haut-parleur haute définition de 2W pour des conversations d'une clarté exceptionnelle.

En 2008, Parrot a lancé deux nouvelles versions du Parrot MINIKIT : Slim et Chic. Le Parrot MINIKIT Slim est un kit mains-libres Bluetooth portatif aux lignes fluides et élancées (13 mm d'épaisseur pour 83 grammes). Fixé sur le pare-soleil ou posé sur une table, il s'adapte à tous les environnements et se transporte aisément dans une poche. Le Parrot MINIKIT Slim / Chic synchronise automatiquement son répertoire avec celui de votre téléphone (jusqu'à 5 téléphones et 2 500 contacts). Les mises à jour du répertoire du MINIKIT Slim se font de manière autonome à chaque connexion et l'ensemble du répertoire est accessible à tout moment grâce à la synthèse vocale des noms (fonction Text To Speech). Il dispose de la reconnaissance vocale multilocuteur et reconnaît donc la voix sans apprentissage préalable. Si plusieurs numéros sont associés à un contact, il suffit de choisir vocalement le numéro en énonçant 'portable', 'travail', 'domicile'... Pour ces nouveaux MINIKIT Parrot a associé son savoir-faire dans le domaine de l'audio à la technologie des panneaux vibratiles. Plus de haut-parleur : le panneau situé sur le dessus est relié au circuit audio et vibre pour restituer un son naturel et ouvert de grande qualité sonore époustouflante. Enfin, le micro haute sensibilité, particulièrement discret, est complètement intégré au design.

### La gamme « Plug&Play » comprend les produits suivants :



#### **Parrot PMK5800**

*Prix public indicatif : 99 €*

Kit mains-libres Bluetooth Stéréo (A2DP), avec transmetteur FM, entrée ligne pour lecteur MP3, reconnaissance vocale et réduction de bruit avancée.



#### **Parrot MINIKIT**

*Prix public indicatif : 49 €*

Kit mains-libres Bluetooth nomade et autonome, reconnaissance vocale et réduction de bruit avancée



#### **Parrot MINIKIT SLIM**

*Prix public indicatif : 69 €*

Kit mains-libres Bluetooth ultra plat nomade et autonome, reconnaissance vocale et réduction de bruit avancée



#### **Parrot MINIKIT CHIC**

*Prix public indicatif : 69 €*

Kit mains-libres Bluetooth ultra plat nomade et autonome, reconnaissance vocale et réduction de bruit avancée

#### 6.4.1.3. La gamme OEM

Parrot commercialise directement auprès des équipementiers et constructeurs de l'industrie automobile, ainsi qu'aux fabricants d'autoradio et de produits de navigation des solutions clés en mains à fortes valeurs ajoutées. Ce marché est d'une importance stratégique pour Parrot d'une part pour son potentiel de croissance à moyen terme et d'autre part en tant que témoin de l'excellente qualité des produits développés par Parrot.



Le Groupe établit des partenariats avec les équipementiers fournisseurs traditionnels des constructeurs automobiles ou avec ces derniers. Selon les cas, le Groupe propose une plate-forme électronique (sur la base des ASIC Parrot4, Parrot5 et Parrot 5+) assortie d'une suite logicielle ou bien d'un système de connectivité complet et prêt à être industrialisé.

Les produits qui intègrent les puces et les technologies Parrot sont installés en première monte par Continental, Visteon, Magneti Marelli ou encore intégrés dans des systèmes de navigation par Garmin. Renault, PSA Peugeot-Citroën, Nissan, Ford ou encore Hyundai proposent des voitures équipées de plateformes de connectivité développées par Parrot.

La gamme OEM (Eboxes CK4X00 et Modules CK5XXX) s'intègre ainsi aux équipements première monte des constructeurs, en série ou en option.

Le Parrot CK4000™ était le premier système mains-libres OEM développé par le Groupe, lancé en 2004. Par rapport aux systèmes de seconde monte, le Parrot CK4000™ intègre une interface supplémentaire avec le réseau électronique du véhicule, permettant l'intégration avec l'écran multifonctions et les commandes sous volant du véhicule. Il est, de plus, équipé de composants électroniques de gamme industrielle et de protections électriques renforcées, assurant la compatibilité avec l'ensemble des contraintes imposées par les constructeurs automobiles.

Lancé en septembre 2004, le Parrot CK4100™ est le successeur du Parrot CK4000™. Sélectionné notamment par PSA Peugeot-Citroën, il équipe en première monte, depuis février 2006, la plupart des modèles Peugeot et Citroën, en option.

Depuis début 2005, le Groupe commercialise le Parrot CK5000™. Il s'agit d'un module spécifiquement conçu pour être intégré dans les plateformes multimédia (notamment les autoradios) des clients OEM du Groupe.

En 2006, le département OEM a lancé 4 nouvelles générations de modules : le Parrot CK5050™, les Parrot CK4160™, CK4150™ et CK 4050™. En parallèle, le département a lancé deux nouvelles générations de composants destinés : (i) aux fabricants de produits de navigation : le P4+, (ii) aux autres fabricants : le P5.

En 2007, Parrot a introduit l'ASIC P5+ ainsi que le module utilisant cet ASIC, le CK5050+. Par rapport aux prestations des précédents produits, dédiés à la téléphonie, le P5+ offre la connectivité filaire aux appareils multimédia nomades, comme les iPods et les clés USB, ainsi que la reconnaissance vocale multi-locuteur (sans apprentissage). Cette dernière technologie est désormais mise en œuvre dans les solutions intégrées aux véhicules Hyundai.

#### 6.4.1.4. Les produits périphériques sans fil pour les nouveaux usages du téléphone mobile (gamme « Home »)

En 2006, le Groupe a amorcé le lancement d'une nouvelle gamme de périphériques Bluetooth offrant aux consommateurs la possibilité de mieux utiliser les nouvelles fonctionnalités de leur téléphone mobile telles que la musique ou la photo numérique. Cette nouvelle gamme capitalise sur le savoir-faire technologique de Parrot dans la conception de périphériques sans fil pour téléphones mobiles et pour partie sur des réseaux de distributions déjà en place pour les kits mains-libres, en particulier la distribution spécialisée en téléphonie mobile.

En 2008, Parrot a repositionnée sa gamme « Home » sur des produits haut de gamme, au travers la collection « Parrot By ». A la lumière du nombre important d'acteur sur les produits de type cadre photos numérique, le Groupe a fait le choix d'une stratégie de différenciation : des produits haut de gamme, au design unique et incluant de nombreuses fonctionnalités technologique et une connectivité élargie. La combinaison de ses facteurs (environnement concurrentiel et repositionnement) explique la baisse du chiffre d'affaires générés par cette gamme de produits en 2008. Dorénavant, les produits « Parrot By » associent les technologies de Parrot au savoir-faire en matière de design de grands designers internationalement reconnus, bénéficient d'une meilleure visibilité dans les points de ventes et sont proposés dans des canaux de distribution spécifique aux produits haut de gamme (ex. Colette à Paris, Corner Shop à Berlin...).

Dans la collection Parrot By, deux cadres photos numériques ont été lancés en 2008 : le Parrot By Andrée PUTMAN, dessinée par Andrée Putman et le Parrot SPECCHIO by Martin Szekely. Début 2009, le Groupe a aussi présenté une paire d'enceintes sans fil dessinées par Philippe Starck : Parrot ZIKMU by Starck (commercialisée à partir du printemps 2009).

Pour Parrot, la nouvelle collection « Parrot By » répond avantagement à plusieurs objectifs du Groupe tant au niveau de l'image de marque que sur les investissements : (i) caractère différenciant des produits au travers la renommée des designers mais aussi leurs choix artistiques en matière de design qui distinguent judicieusement les produits Parrot des autres produits de ce type, (ii) bénéficier d'une meilleure notoriété (iii) réduire les dépenses marketing allouées à la commercialisation de ce type de produits, (iv) capacité à adresser de nouveaux canaux de distribution centrés sur la qualité plutôt que la quantité, (v) adresser des segments de clientèle à plus forte valeur ajoutée.

La gamme « Parrot By » comprend les produits suivants :



#### Parrot by PUTMAN

Prix public indicatif : 300 € TTC

Cadre photo numérique sans fil, mémoire interne 400 photos

Bluetooth®, 2.0 EDR, carte SD, mini-USB.

Ecran LCD de 15cm de diagonale, 262 144 couleurs.

SPECCHIO  
PARROT  
BY  
MARTIN SZEKELY



#### Parrot SPECCHIO by Martin SZEKELY

Prix public indicatif : 350 € TTC

Cadre photo numérique sans fil, mémoire interne 1500 photos

Bluetooth®, 2.1 EDR, WIFI, NFC, carte SD, mini-USB, USB.

Ecran LCD de 13 cm de diagonale, 262 144 couleurs.



#### Parrot ZIKMU by Philippe STARCK

Prix public indicatif : ND (sortie au printemps 2009)

Enceinte sans fil, 100 W, caisson de basse intégré,

Bluetooth®, 2.1 EDR, WIFI, iPod/iPhone/ iTouch, carte SD, USB.

73 cm de hauteur

## 6.5. Les marchés

Les données chiffrées présentées dans cette section 6.5 proviennent principalement de rapport d'analyse du cabinet spécialisé indépendant IMS Research, spécifiquement deux études 2008 : « le marché mondial des technologies Bluetooth » et « l'Automobile sans fil ».

Les prévisions de croissance présentées ci-dessous sont donc des estimations d'organisations indépendantes de la Société. Bien que la Société n'ait pas connaissance de facteurs tendant à rendre ces prévisions inexactes, la Société n'a pas participé à leur élaboration et ne peut pas garantir leur fiabilité. La croissance du marché pourrait être impactée par de nombreux facteurs, notamment ceux décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent Document de référence.

Le marché des produits du Groupe est un marché en forte croissance du fait (i) de l'accélération de la pénétration de la norme Bluetooth dans les produits d'électronique grand public et en particulier dans les terminaux de téléphonie mobile, (ii) du cadre réglementaire actuellement favorable au développement et à l'utilisation de kits mains-libres et (iii) de la forte croissance de la téléphonie mobile dans le monde qui s'accompagne du développement de nouveaux usages du téléphone mobile (photo, musique, etc.).

### 6.5.1. Le marché des produits sans fil

#### ■ Les atouts d'une norme éprouvée

La norme *Bluetooth* est établie aujourd'hui comme la norme incontournable pour la communication sans fil courte distance entre appareils nomades et périphériques. *Bluetooth* permet de supprimer les fils tout en assurant une communication sécurisée et de haute qualité entre toute une gamme de produits allant du téléphone mobile à l'imprimante, en passant par les assistants personnels (PDA), les ordinateurs portables, les kits mains-libres, etc.

La norme *Bluetooth* a été conçue et développée par le *Bluetooth* Special Interest Group (SIG) fondé en 1998 par Ericsson, IBM, Intel, Nokia et Toshiba et rejoints peu après par Agere, Microsoft et Motorola. En complément de ce premier cercle de huit sociétés qui ont le titre de membres « *Promoters* » en charge des développements techniques et stratégiques de cette norme, le *Bluetooth* SIG regroupe également des membres associés (« *Associate* »), parmi lesquels figure Parrot depuis 1999. Ces membres associés bénéficient d'un accès privilégié aux spécifications techniques et à leurs modifica-

tions avant qu'elles ne soient rendues publiques et participent aux groupes de travail du *Bluetooth SIG*. Enfin, le troisième et dernier cercle est constitué des membres « *Adopter* », simples utilisateurs de la norme *Bluetooth* pour leurs produits. L'ensemble des membres peut participer aux programmes de qualification et de test organisés par le *Bluetooth SIG*. En 2008, plus de 11 000 sociétés sont membres du *Bluetooth SIG*.

La norme *Bluetooth* repose sur un ensemble de documents appelés « Spécifications » qui sont développées dans le cadre de groupes de travail au sein du *Bluetooth SIG* et adoptées via des comités spéciaux dans lesquels siègent automatiquement les neuf membres « *Promoters* » ainsi que, dans certains cas, des membres « *Associate* ». La version 1.0 de la norme *Bluetooth* fut lancée en décembre 1999, la version 1.2 en novembre 2003 et la version dénommée « 2.0+EDR » au début de 2004. En Aout 2007, le *Bluetooth SIG* a adopté la version « 2.1+EDR » qui est compatible avec les technologies NFC (appairage automatique d'appareils placés à proximité l'un de l'autre). Cette dernière version améliore la sécurité, simplifie l'appairage et limite la consommation d'énergie.

Une version haut-débit du *Bluetooth* est en cours de développement avancé. Cette prochaine génération sera basée sur les standards « WiMedia Ultra Wideband » (UWB) et / ou 802.11 pour combiner les forces et les niveaux de sécurité des deux technologies. Ces développements ont pour objectif de positionner la technologie sur les marchés des équipements et services qui nécessitent une bande passante plus importante (la vidéo par exemple).

Les avantages principaux de la norme *Bluetooth* sont les suivants <sup>6</sup> :

- l'absence d'autorisation d'émettre pour les produits Bluetooth – La norme Bluetooth fonctionne dans une bande de fréquence à statut partagé, ne nécessitant pas d'autorisation d'émettre. Il s'agit de la bande de fréquences ISM des 2,4 GHz disponible dans le monde entier (sous réserves de quelques restrictions locales résiduelles) ;
- la sécurité et la capacité des transmissions – La sécurité des communications est assurée par des sauts de fréquences (1 600 sauts par seconde dans une bande large de 79 MHz contenant 79 canaux espacés de 1 MHz) et un système de cryptage intégré. Par ailleurs, la puissance de rayonnement s'adapte à la portée du récepteur du signal ; le débit maximal théorique affiché est de 2,1 Mbps, 3 Mbps en mode EDR ; la portée est d'une dizaine de mètres ;
- la faible consommation d'énergie – Dès son origine, la norme Bluetooth a été conçue pour une très faible consommation électrique afin d'économiser la charge des batteries des appareils nomades ;
- un coût de fabrication et d'intégration modeste – en 2008, le coût d'une puce Bluetooth est descendu sous deux dollars par unité <sup>7</sup>. La baisse continue du prix des puces Bluetooth permet d'accélérer leur intégration dans un plus grand nombre d'appareils, surtout dans les téléphones mobiles et les assistants personnels ;
- la possibilité de créer un réseau intelligent d'appareils connectés les uns aux autres sans fil ;
- un effort continu de développements et d'amélioration de la norme Bluetooth au sein du Bluetooth SIG.

Au regard de ce qui précède, la norme *Bluetooth* s'est aujourd'hui imposée comme la norme de communication sans fil pour appareils nomades et, en particulier, pour les téléphones mobiles. En 2008, plus d'1 milliard de produits Bluetooth ont été fabriqués, soit près de 200 millions de plus que l'année précédente<sup>8</sup>.

## ■ Les autres normes usuelles

Avant l'intégration de la norme *Bluetooth*, les téléphones mobiles intégraient parfois l'infrarouge (IrDA). L'infrarouge est une technologie à très courte portée et présente l'inconvénient de devoir aligner l'émetteur et le récepteur. Elle est aujourd'hui largement remplacée par *Bluetooth* sur le marché des téléphones mobiles et des PDA. Par ailleurs, ses faibles capacités de transmission ne permettaient pas la diffusion de la voix.

Le WiFi (IEEE 802.11) constitue une autre norme de communications sans fil, notamment pour les ordinateurs portables. Il s'agit de la technologie qui s'est imposée pour l'accès sans fil au réseau local. Les applications principales aujourd'hui sont l'accès à Internet et la voix sur IP. Elle n'est cependant pas adaptée aux téléphones mobiles en raison principalement de sa trop grande consommation d'énergie et du coût plus élevé des puces WiFi. Toutefois, elle est adaptée pour les produits de la nouvelle gamme « Multimédia ». Elle sera donc utilisée sur des produits futurs.

L'ultra wideband, ou UWB est une technique de modulation radio qui est basée sur la transmission d'impulsions de très courte durée, souvent inférieure à la nanoseconde. Ainsi, la bande passante atteint de très grandes valeurs. On utilise principalement deux méthodes de modulation des signaux : modulation en position d'impulsions, soit en modulation temporelle, soit en modulation biphase. L'UWB peut être utilisé en tant que technique de communication sans fil, qui fournit des taux de transfert réseaux très élevés sur des distances relativement courtes et à faible puissance.

Le RFID « Radio Frequency IDentification », en français, « Identification par Radio Fréquence ». Cette technologie permet d'identifier un objet, d'en suivre le cheminement et d'en connaître les caractéristiques à distance grâce à une

<sup>6</sup> Source : [www.bluetooth.com](http://www.bluetooth.com).

<sup>7</sup> Source : [www.bluetooth.com/Bluetooth/Learn/Technology/Compare](http://www.bluetooth.com/Bluetooth/Learn/Technology/Compare).

<sup>8</sup> Source : IMS Research 2008 / le marché mondial des technologies Bluetooth

étiquette émettant des ondes radio, attachée ou incorporée à l'objet. La technologie RFID permet la lecture des étiquettes même sans ligne de vue directe et peut traverser de fines couches de matériaux (peinture, neige, etc.).

Le NFC ou la communication en champ proche (Near Field Communication) est une technologie d'échanges de données à une distance de quelques centimètres. C'est une application des technologies de radio-identification (haute fréquence). Initiée par Sony et Philips, la technologie NFC permet d'échanger des données entre un lecteur et n'importe quel terminal mobile ou entre les terminaux eux-mêmes et ce, à un débit maximum de 424 Kbits/s.

Dans le futur, ces normes pourraient être soit couplées à la technologie Bluetooth, soit ajoutées (en plus ou en remplacement) du Bluetooth aux appareils nomades de demain. Parrot travaille sur l'ensemble de ses normes et propose dorénavant et déjà un certain nombre de produits offrant la connectivité sans fil grâce au WIFI (Cadre photo Specchio Parrot By Martin Szekely, Enceinte Zikmu Parrot by Philippe Starck) ou au NFC (mini-enceinte portable Parrot Party).

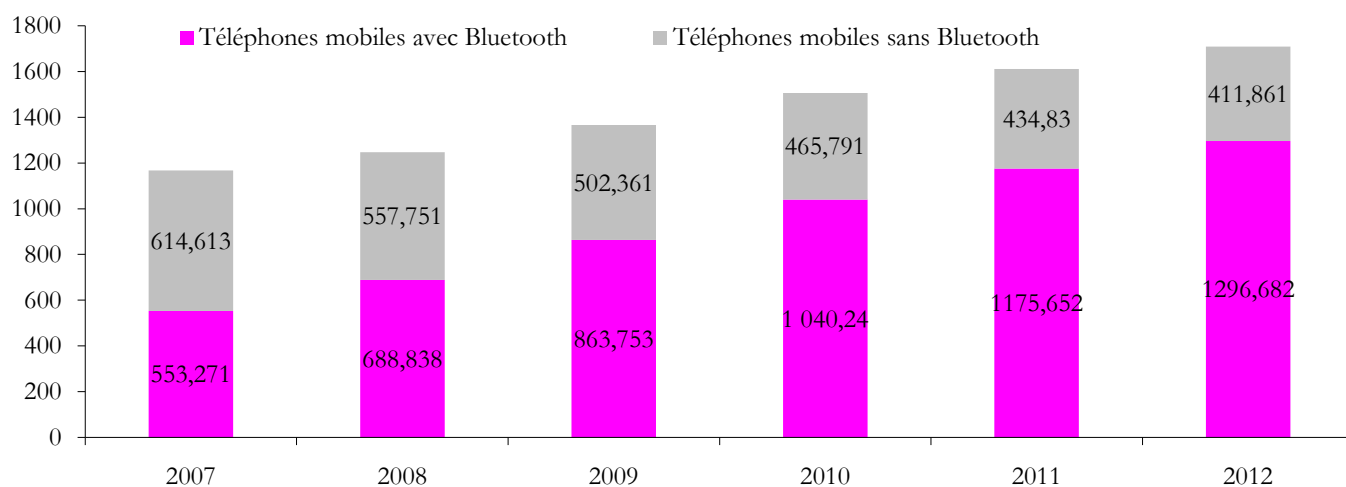
## ■ Un marché en pleine expansion

La norme *Bluetooth* occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante dans le marché grand public des produits communicants, informatiques et électroniques.

Le nombre de produits utilisant la norme *Bluetooth* livrés dans le monde était estimé à 250 millions d'unités en 2005<sup>9</sup> et à 559 millions d'unités en 2006<sup>10</sup>, 830 millions en 2007. En 2008, le nombre de produits Bluetooth livré dans le monde dépasse le milliard (1,03 milliards)<sup>11</sup> Les prévisions d'IMS Research (étude 2008) tablent sur un total de plus de 2 milliards d'unités à horizon 2012.

Le taux de pénétration du *Bluetooth* dans le téléphone portable<sup>12</sup> devrait passer de 47,4% en 2007 à 79,1% en 2013. En 2008, le taux de pénétration du Bluetooth dans les téléphones portables est estimé à 55,3%. Cette donnée étant mondiale on peut supposer que ce taux est encore supérieur dans les pays dits « développés » qui constituent l'essentiel de la zone géographique où sont vendus les produits Parrot.

### Quantité (en millions d'unité) de téléphones mobiles ayant la norme Bluetooth dans le monde (source IMS Research 2008)



## ■ Bluetooth et téléphonie mobile : une dynamique confirmée

Les premiers téléphones mobiles étaient conçus pour répondre à un seul besoin, celui de téléphoner. Des fonctionnalités ont ensuite été ajoutées : répertoire téléphonique, double appel, renvoi d'appels, vibreur, etc. Puis, de nouvelles fonctionnalités complètement indépendantes de la téléphonie sont apparues : appareil photo, lecteur MP3, navigateur WAP, SMS, e-mail, jeux, etc. Ces nouvelles fonctions ont été bien accueillies par les consommateurs et sont parfois des arguments de vente par rapport aux téléphones mobiles simples, surtout quand elles sont peu coûteuses. Depuis 2000, la fonctionnalité *Bluetooth* - permettant de faire communiquer son téléphone mobile avec d'autres appareils communicants - a été introduite sur le marché.

Alors que la production de puces *Bluetooth* ne cesse d'augmenter d'année en année, la téléphonie mobile devrait poursuivre dans les années à venir sa tendance de premier consommateur de puces Bluetooth, selon IMS Research. En 2007, plus de 63%<sup>13</sup> des équipements *Bluetooth* étaient des téléphones mobiles.

9 Source : IMS Research 2006.

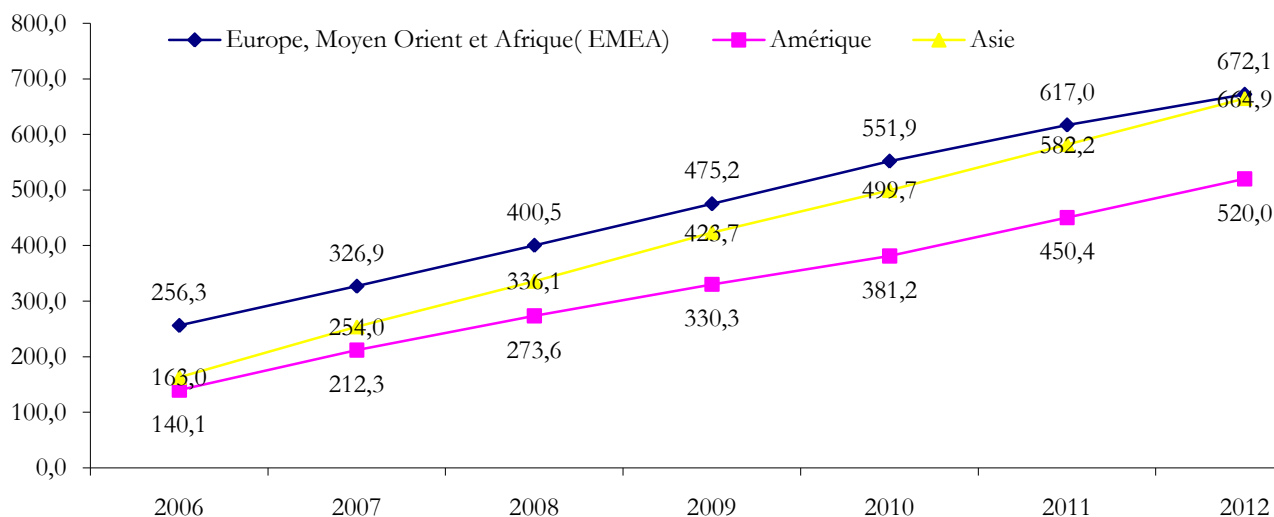
10 Source : IMS Research 2007.

11 Source : IMS Research 2008 / le marché mondial des technologies Bluetooth.

12 Source : IMS Research 2008 / le marché mondial des technologies Bluetooth.

13 Source : IMS Research 2007.

### Quantité (en millions d'unité) d'appareils Bluetooth (source IMS Research 2007)



#### 6.5.2. Le marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules

##### ■ Un marché en forte croissance

Le kit de téléphonie mains-libres pour véhicules est une application particulièrement adaptée à la norme *Bluetooth*. En effet, la distance qui sépare le kit du téléphone dans l'enceinte du véhicule est de l'ordre de quelques mètres. En outre, les kits mains-libres *Bluetooth* à l'opposé des kits filaires ne nécessitent pas de branchements et s'adaptent à la quasi-totalité des téléphones *Bluetooth*.

Sur ce marché on distingue deux principaux types de solutions : les solutions dites « Aftermarket » c'est-à-dire installées dans la voiture après l'acquisition du véhicule et les solutions dites de première monte, ou OEM (Original Equipment Manufacturer), qui sont incluses dans le véhicule par l'industriel, au moment de la fabrication du véhicule.

Hormis le taux de pénétration du Bluetooth (cf. 6.5.1) les facteurs principaux affectant ce marché sont : la réglementation, la perception du risque par les conducteurs utilisateurs de téléphone mobiles, la connaissance de l'existence de ce type de solutions, l'interopérabilité et la compatibilité entre les téléphones et les systèmes mains libres, et enfin l'expérience utilisateurs.

##### ■ Le marché des kits mains-libres sans fil installés

Parrot est leader sur ce marché, avec 80% de parts de marchés en décembre 2008 (contre 74% en décembre 2007)<sup>14</sup>. En 2008, Parrot a réalisé 129,1 M€ de chiffre d'affaires en commercialisant des kits mains-libres installés.

Pour les utilisateurs les kits mains-libres installés présentent les avantages suivants :

- la sérénité: les kits mains-libres installés, avec une télécommande déportée sur le volant ou à proximité, permettent de garder les mains sur le volant (ou pas plus éloigner que le levier de vitesse) et les yeux sur la route ;
- le choix : une variété de produits répondant à différents usages (du plus simple au plus complet), offrant une large gamme de prix ;
- le confort et la durée de vie : un produit toujours chargé, intégré dans l'habitacle et dont le logiciel (gestion de la connectivité, des fonctionnalités, de la comptabilité) peut aussi être facilement mis à jour par l'utilisateur.

Inversement, les deux principaux obstacles à l'utilisation de kits mains-libres sans fil installés : l'installation et la technicité. Pour répondre à ces freins, Parrot a mis en place en 2008 un Programme Installateurs Agréés qui permet de localiser facilement un installateur dans une zone géographique précise. Du point de vue de la technicité, les produits Parrot contiennent tous 3 boutons : décrocher, raccrocher et menu.

IMS Research a estimé que sur ce marché 14,7 millions de produits mains-libres (incluant tous les types de solutions mains-libres : oreillette, plug & play, installés, ou inclus dans d'autres appareils, GPS par exemple) ont été expédiés en 2007 et qu'en 2015, cela représentera 50,7 millions de produits.

<sup>14</sup> Source : Institut GfK, Mobile Phone Accessories, décembre 2008, moyenne en nombre d'unité sur 5 pays d'Europe : Allemagne, Angleterre, Espagne, France Italie



## ■ Le marché OEM

Actuellement, les véhicules automobiles sont très faiblement équipés de kits mains-libres lors de la construction du véhicule (dite « en première monte »). Ces kits sont encore rarement intégrés en série (à l'exception de certains modèles haut de gamme de certains constructeurs) mais intégrés en option, c'est-à-dire à la demande de clients avec un supplément de prix.

La tendance à l'équipement en première monte des véhicules en solutions mains-libres est assez récente. Aujourd'hui, les constructeurs automobiles qui commercialisent déjà des véhicules équipés de ce type de produits, en option ou en série sont : BMW, Daimler Chrysler, Fiat, Ford, General Motors, Honda, Mitsubishi, Nissan, Proton, PSA / Peugeot Citroën, Renault, Ssangyong, Toyota et Volkswagen Audi. Un bon nombre de ces fabricants sont clients de Parrot.

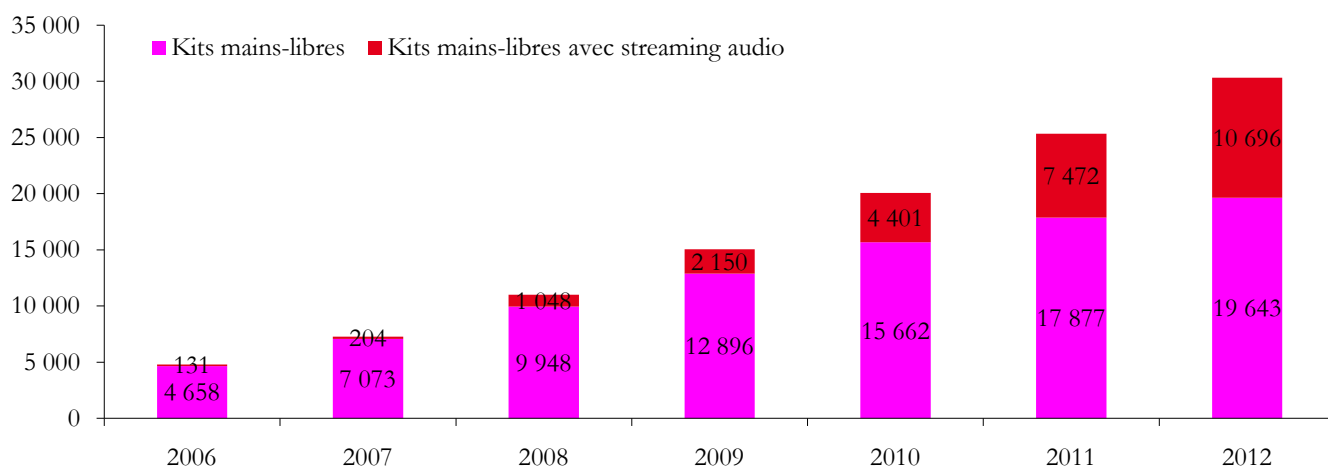
Sur ce marché, Parrot s'adresse aussi aux équipementiers. Dans ce cas, le système mains-libres est intégré à l'autoradio du véhicule. Parmi les principaux fabricants d'autoradio équipant en première monte l'industrie automobile on peut citer notamment : Alpine, Clarion, JVC, Kenwood, Panasonic, Pioneer, Sony. La plupart de ses fabricants sont clients de Parrot.

Le marché OEM est aujourd'hui loin d'être mature et subit les contraintes de l'industrie automobile, en particulier en terme de durée de développement des nouveaux produits. En effet, la durée de développement d'un nouveau système électronique embarqué sur un véhicule automobile est de l'ordre de 2 à 3 ans, ce qui confère un potentiel de développement important, puisque le décalage technologique entre ces produits développés et les versions disponibles sur le marché des kits mains-libres installés est de 2 ans environ.

Pour les utilisateurs, les systèmes mains-libres installés en première monte présente les mêmes avantages que les systèmes installés après l'acquisition du véhicule tout en contournant l'obstacle lié à l'installation par un tiers.

IMS Research a estimé en 2007 que seul 10,7% des nouveaux véhicules commercialisés dans le monde étaient équipés d'un système de communication téléphonique *Bluetooth* installé en première monte, et ce, essentiellement en Europe. Si les prévisions indiquent une forte progression en volume, le pourcentage de véhicules équipés de kits mains-libres *Bluetooth* devrait cependant rester assez faible à court et moyen termes. Ainsi IMS Research estime que 29,5% du parc de véhicules commercialisés dans le monde seront équipés de solutions mains-libres en première monte.

### Quantité (en milliers d'unité) de voiture équipée de kits mains-libres Bluetooth en première monte (Source IMS Research 2007)



## ■ La sécurité routière : un cadre réglementaire favorable

La réglementation relative à la sécurité routière s'est renforcée progressivement à travers le monde. Dans un grand nombre de pays où le Groupe est présent, elle interdit au conducteur de tenir un téléphone pendant la conduite de son véhicule.

L'utilisation de casque ou d'oreillette est parfois interdite (Espagne, Italie) car ceux-ci nécessitent toujours que le conducteur manipule son téléphone mobile (positionner l'oreillette dans l'oreille, composer un numéro, accéder au répertoire/journal des appels). En revanche, l'utilisation d'un kit mains-libres, qui permet de conserver les deux mains sur le volant tout en engageant une conversation téléphonique et de commander le téléphone mobiles par la voix (reconnaissance vocale) ou par l'intermédiaire de commandes déportées sur le volant, n'est expressément interdite dans aucun des pays où le Groupe opère.

Ainsi, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni, il est expressément interdit de tenir en main un téléphone pendant la conduite. En Espagne, il est en plus expressément interdit d'utiliser les oreillettes.



En Italie, il est expressément interdit d'utiliser les casques et les doubles oreillettes (l'automobiliste devant pouvoir entendre son environnement).

Aux États-Unis d'Amérique, la loi applicable au sein de l'État de New York et du New Jersey prévoit que l'utilisation d'un téléphone mobile est interdite en voiture. L'utilisation d'un kit mains-libres est cependant autorisée dès lors qu'il permet d'engager une conversation sans avoir à utiliser ses mains (à l'exception de la prise d'appel). En Californie et dans l'état de Washington, une loi interdisant les téléphones portables en voiture à l'exception de ceux utilisés avec un kit mains-libres a pris effet le 1er juillet 2008. Au cours du 1er semestre 2008, le chiffre d'affaires de Parrot aux États-Unis a augmenté de 68,7%, passant de 9,2 M€ au 30/06/2007 à 15,5 M€ au 30/06/2008.

En 2009, plusieurs états Canadiens prévoient d'adopter des lois similaires et de plus en plus d'états Américains rédigent des propositions de textes visant à réglementer l'utilisation du téléphone portable en voiture. Ceux-ci incluent notamment : l'Arkansas, le Colorado, la Floride, la Géorgie, Hawaï, le Missouri, le Texas ou encore la Virginie.

### Description des interdictions répertoriées par IMS Research 2007 & 2008

Pays	Description de l'interdiction
Afrique du Sud	Interdit
Allemagne	Interdit sauf si le véhicule n'est pas en marche
Australie	Interdit dans tous les états
Autriche	Interdit
Belgique	Interdit sauf si le véhicule est immobilisé sur le côté de la route
Brésil	Interdit
Canada	Interdit dans un seul état (Newfoundland)
Chili	Interdit
Corée du sud	Interdit
Danemark	Interdit
Egypte	Interdit
Eire	Interdit
Espagne	Interdit
Finlande	Interdit
Grèce	Interdit
Hollande	Interdit
Hong Kong	Interdit
Irlande	Interdit
Israël	Interdit
Italie	Interdit
Japon	Interdit
Malaisie	Interdit
Mexique	Interdit à Mexico
Norvège	Interdit
Pakistan	Interdit à Islamabad
Pologne	Interdit
Portugal	Interdit
Rép. Tchèque	Interdiction en cours de mise en place
Royaume Uni	Interdit
Russie	Interdit
Suisse	Interdit
Thaïlande	Interdit
<b>Turquie</b>	<b>Interdit</b>

Parrot porte de toute évidence une attention particulière aux évolutions réglementaires en cours ou envisagées, suit avec attention les diverses études publiées sur ces sujets et collabore avec les différents acteurs concernés (pouvoir public, association, institut d'étude...) afin de proposer des solutions visant à sensibiliser les conducteurs et leurs interlocuteurs (l'appelant est aussi responsable de la sécurité de celui qu'il contact) et à s'assurer que ces systèmes mains-libres permettent à l'automobiliste de garder son attention portée sur sa conduite.

## ■ Une concurrence fragmentée

Les concurrents du Groupe sur le marché des produits mains-libres sans fil Bluetooth pour véhicules relèvent pour l'essentiel de quatre univers différents : les équipementiers de la téléphonie mobile, les équipementiers automobiles, les petites et moyennes entreprises spécialisées dans les kits mains-libres et les fabricants de « chipset » Bluetooth.

La concurrence est très fragmentée et, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'étude de marché disponible décrivant celle-ci. Toutefois, le Groupe estime être l'un des tous premiers acteurs de ce marché. En effet :

Le Groupe est, à sa connaissance, l'acteur qui a introduit le plus de nouveaux systèmes dédiés à la téléphone mains-libres au cours des dernières années ;

L'institut GfK a réalisé une étude sur la pénétration des produits Parrot sur ses 5 principaux marchés européens (Espagne, France, Royaume Uni, Italie et Allemagne) en récoltant les informations de sorties de caisse (excluant les produits vendus dans un pack opérateurs : téléphone + kits mains-libres). Les parts de marchés sont de nouveaux en progression en 2008<sup>15</sup>. Elles vont de 40% en Allemagne à 94% en Espagne (contre respectivement 26% et 88% en sur 12 mois en 2007).

### → Les équipementiers de la téléphonie mobile

Les grands constructeurs de terminaux de téléphonie mobile comme Nokia, Motorola ou Sony Ericsson sont les concurrents principaux et historiques du Groupe. Ils offrent des produits mains-libres sans fil *Bluetooth* de seconde monte concurrents des produits Parrot. Pour les équipementiers télécoms, les produits mains-libres *Bluetooth* ne représentent qu'un sous segment de leur activité de vente d'accessoires pour téléphones mobiles, elle-même activité connexe de leur cœur de métiers, la vente de terminaux de téléphonie mobile. Cette offre de périphérique permet aux grands constructeurs de valoriser les fonctionnalités de leurs téléphones mobiles. Cette offre se concentre surtout sur le canal de distribution spécialisé de la téléphonie mobile et est beaucoup moins présente dans les réseaux automobiles.

Les avantages techniques des produits du Groupe par rapport à ces concurrents sont notamment : (i) les fonctions de reconnaissance et de synthèse vocale intégrée au système mains-libres, (ii) une intégration totale avec l'autoradio (le son des kits mains-libres installés est diffusé dans les enceintes du véhicule), (iii) une synchronisation du répertoire, (iv) une qualité audio optimale (annulation d'écho, réduction de bruit, full-duplex), (v) le « streaming audio qui permet de lire les fichiers MP3 de son téléphone mobile et (vi) la compatibilité avec la quasi-totalité des téléphones *Bluetooth* du marché, quelle que soit la marque, (vii) la télécommande sans fil déportée sur le volant ou à proximité sur le tableau de bord.

### → Les équipementiers automobiles

Plusieurs équipementiers automobiles proposent désormais des systèmes *Bluetooth* pour le marché OEM. On peut citer la société Harman Becker, dont la filiale Temic fournit un système mains-libres *Bluetooth* à Audi ; Johnson Controls qui fournit un système à Chrysler, Acura et Toyota ; Visteon qui fournit un système à BMW. Parrot se positionne comme fournisseur de second rang des équipementiers automobiles et développe des partenariats avec certains de ces derniers. Parrot peut être amenée à traiter en direct avec les constructeurs automobiles. Là encore les avantages techniques des produits du Groupe, mais aussi la position de leader du Groupe, ont permis de signer un nombre croissant de contrats de fourniture aux constructeurs automobiles en direct mais aussi aux équipementiers qui cherchent une solution de meilleure qualité et à un meilleur coût que celle qu'ils pourraient tenter de développer seul.

### → Les constructeurs de kits de téléphonie mains-libres

Plusieurs PME, notamment allemandes, sont des concurrents historiques du Groupe. Il s'agit principalement des sociétés THB, Cullmann, Funkwerk Dabendorf et Peiker. Ces sociétés ont eu dans le passé un certain succès avec les systèmes mains-libres filaires classiques dans lesquels le téléphone mobile, logé dans un support mécanique, est relié au boîtier électronique par un câble. Ces sociétés ont adopté très tardivement la norme *Bluetooth* et accusent un retard technologique certain par rapport au Groupe.

Avec l'introduction du Parrot CK3100 LCD, le Groupe a proposé une solution qui, à sa connaissance, surpassait les produits de ses concurrents en termes de fonctionnalités et de qualité d'interface utilisateur. Le Groupe fut également le premier acteur du marché à lancer des produits équipés d'écran LCD. Aujourd'hui, Parrot est la première société à proposer un kit mains-libres avec « l'audio streaming » qui permet de lire les fichiers musicaux MP3 de son téléphone mobile avec son produit le Parrot MK6000™. Plus récemment, Parrot a su rapidement se positionner sur les systèmes mains-libres avancés compatible avec les produits Apple (iPod, iPhone, iTouch) avec les produits MKi lancés en 2008.

Plusieurs sociétés asiatiques proposent des systèmes mains-libres sans installation, notamment concurrents du Parrot MINIKIT™. On peut citer les sociétés Blue Ant, Hamg Shing (Taiwan), Seecode (Corée), Southwing et Westech. A ce jour, aucun d'entre eux ne fournissait des fonctions aussi évoluées et un niveau de qualité acoustique équivalent.

<sup>15</sup> Source : GfK, Janvier à Décembre 2008, en % d'unités vendues

## → Les fabricants de chipset Bluetooth

Sur le segment OEM, le Groupe est en concurrence avec les fabricants d'ASIC, comme par exemple CSR.

### ■ Le marché des périphériques pour téléphones mobiles

Le marché des périphériques a connu une croissance très forte, emmenée par les ventes d'oreillettes Bluetooth qui sont passées de 66,9 millions d'unités expédiées en 2007 à 81,3 millions d'unités en 2008<sup>16</sup>.

Le lancement de périphériques accompagnant les nouveaux usages du téléphone mobile, c'est-à-dire la musique et la photo, n'est intervenu qu'à partir de 2006 et il n'existe donc pas d'étude de marché. En revanche, il existe des informations sur la pénétration de la photo numérique et du lecteur MP3 dans la téléphonie mobile, première consommatrice de puces Bluetooth. Ceci permet d'envisager la taille potentielle du marché.

Concernant la photo, 700 millions de téléphone portable intégraient un appareil photo en 2007, un chiffre que la société d'étude NPD Group estime à 1,3 milliards d'ici à 2012. Cette pénétration très forte de la photo numérique, combinée à une pénétration très forte du Bluetooth et à une amélioration constante de la qualité des appareils photos intégrés dans les téléphones mobiles permet d'envisager un marché déjà très important et en très forte croissance pour les accessoires sans fil photo.

De même, concernant la musique, ce sous-segment est en forte croissance avec 20% des téléphones vendus dans le monde qui intégraient un lecteur MP3 en 2005. Ce taux est estimé à 69% en 2008 (source Strategy Analytics 2006).

L'ensemble de ces nouveaux usages exige de nouveaux périphériques sans fil pour profiter pleinement des ces nouvelles fonctionnalités, que ce soit pour visualiser des photos ou écouter la musique stockée sur son téléphone MP3.

En ce qui concerne la musique, de nombreuses sociétés proposent aujourd'hui des accessoires et périphériques pour les lecteurs MP3, notamment pour l'iPod d'Apple afin d'améliorer le confort d'utilisation ou d'écoute. Suivant cet exemple, les fabricants proposent désormais des produits améliorant le confort d'écoute des chansons stockées sur les téléphones mobiles. Il en est ainsi chez Philips et Sony Ericsson, qui ont choisi des haut-parleurs filaires : le téléphone est connecté aux haut-parleurs ou posé sur un socle. Jabra, Logitech, Nokia ou encore Sony Ericsson (en liaison avec son W950) ont quant à eux choisi des solutions permettant d'écouter de la musique en streaming audio avec un casque Bluetooth, le casque stéréo sans fil permettant de bénéficier d'un son de qualité hi-fi. Certains accessoiristes pour l'iPod® d'Apple® préparent également des accessoires Bluetooth ou WiFi afin de connecter l'iPod à un ordinateur ou à une chaîne hi-fi. De plus, avec l'annonce par de nombreux fabricants de téléphones mobiles d'une orientation vers une fonctionnalité MP3 plus présente, la demande d'accessoires pour la musique devrait augmenter significativement.

Le Groupe entend profiter de cette évolution de l'écoute de la musique pour aborder le marché de la maison, grâce à de nouvelles enceintes sans fil offrant une connectivité adaptée aux téléphones mobiles, aux lecteurs MP3, aux ordinateurs et même au système Hi-Fi classique. Il devient ainsi possible d'écouter de la musique partout dans la maison et sans fil, le téléphone pouvant également servir de télécommande.

En imaginant les produits de demain, Parrot entend conserver son leadership et générer de nouveaux relais de croissance à long terme. Les innovations actuellement à l'étude entretiennent l'ambition historique de Parrot d'être l'acteur majeur des périphériques pour téléphone mobile. Ainsi, de nouveaux développements pourraient être envisagés pour accompagner les prochaines évolutions et tendances liées aux nouveaux terminaux mobiles : les jeux, la vidéo et la navigation par exemple.

## 6.6. Ventes et Marketing

### ■ Le développement d'une culture marketing et commerciale

Parrot a développé une stratégie multi-canal permettant une distribution adaptée et étendue de ses produits. Pour accroître et maîtriser sa dynamique commerciale, Parrot a redéfini sa politique vers une stratégie de « push & pull »

#### ■ « Push & Pull » : le double levier commercial

Le succès de Parrot dans le domaine des kits mains-libres pour véhicules s'appuie sur un référencement de premier plan auprès des spécialistes de l'automobile et de la téléphonie mobile. La large base installée de distributeurs spécialistes est un avantage compétitif important sur un marché où l'effet « prescripteur » joue pleinement.

Si jusqu'à juin 2006, Parrot pratiquait surtout une politique commerciale « Push », jouant sur les marges des grossistes pour "pousser" ses produits vers les détaillants, le Groupe a infléchi fortement sa politique en répliquant le modèle sur lequel sa filiale Parrot Iberia a fondé sa réussite : celui d'une stratégie mixte de « Push & Pull ».

La stratégie « pull » prend sa substance au niveau des équipes commerciales ; elles entretiennent des contacts réguliers et de qualité avec les revendeurs qu'elles conseillent, orientent et forment sur des produits qui requièrent une parfaite con-

<sup>16</sup> Source : IMS Research 2008.

naissance technique. Cette démarche repose donc sur une proximité accrue et un accompagnement « sur mesure » du prescripteur pour répondre à ses attentes.

Cette stratégie commerciale s'accompagne d'une présence sur les points de vente, avec le déploiement d'une signalétique spécifique et la mise à disposition d'un stand d'exposition de ses produits (le « totem » Parrot, PLV, fiches techniques, démonstrations sur points de vente...) et d'une politique de co-marketing avec les grandes enseignes de la distribution automobile et téléphonie mobile.

### ■ Une approche internationale

En une dizaine d'années, Parrot est devenue l'une des entreprises françaises les plus ouvertes sur l'international. Avec le renforcement de la stratégie marketing dans ses filiales, Parrot a pour ambition de continuer d'accroître significativement ses ventes en Europe et aux Etats-Unis en 2008 ; d'autres pays où Parrot rencontre des premiers succès (Afrique du sud, Amérique du sud, Australie, Russie) auprès des distributeurs et des grossistes locaux feront petit à petit l'objet d'une approche commerciale et marketing indépendantes dans les années à venir.

Le chiffre d'affaires de Parrot est réalisé à 85,5% hors de France en 2008.

### ■ Une ambition forte : renforcer le référencement et stimuler les ventes

L'objectif d'ensemble est de renforcer la marque Parrot et d'améliorer sa notoriété auprès du grand public, cela se traduit par des investissements en marketing importants, historiquement autour de 20% du chiffre d'affaires. Des campagnes publicitaires radiophoniques, média le plus adéquat car essentiellement écouté en voiture sont mises en place ; les accords de co-marketing se multiplient, des sponsors sont recrutés pour soutenir la marque, comme en 2008 avec Sébastien Loeb, quintuple champion du monde des rallyes (jusqu'en avril 2009).

Pour renforcer ses positions à l'international, Parrot multiplie les accords majeurs avec des réseaux de revendeurs spécialisés tels Halfords (UK), BestBuy (USA), Norauto (France), TESCO pour les garagistes, The Phone House (Europe), Carphonehouse (UK), Vodaphone (ES) etc. pour les chaînes spécialisées téléphonie mobile, ou encore des distributeurs plus généralistes tels que la Fnac (Europe), Surcouf (France), Boulanger (France), El Corte Inglés (Espagne), Dixon (UK),...

En 2008, Parrot a aussi mis en place sur ses principaux pays un programme Installateurs agréés Parrot avec quatre principaux objectifs : (i) faciliter l'accès des consommateurs à un large réseau d'installateurs agréés (ii) améliorer le niveau de formation des installateurs et ainsi raccourcir le temps nécessaire à la pose d'un produit Parrot, (iii) augmenter le référencement et la visibilité de la marque (iv) permettre la mise en place de programmes et d'actions commerciales spécifique sur des zones plus ou moins étendues en fonction des opportunités. En 2008, plus de 2000 installateurs ont été sélectionnés par Parrot dans 5 pays Européens et en Amérique du Nord. En fin d'année le programme comptait 500 installateurs en Espagne et 500 en France, 150 au Royaume Uni, 250 en Italie, 400 en Allemagne et 350 installateurs avaient reçu l'agrément Parrot aux Etats-Unis. En 2009, Parrot prévoit de continuer d'étendre ce programme qui est accessible sur le site parrot.com, rubrique installateurs agréés.

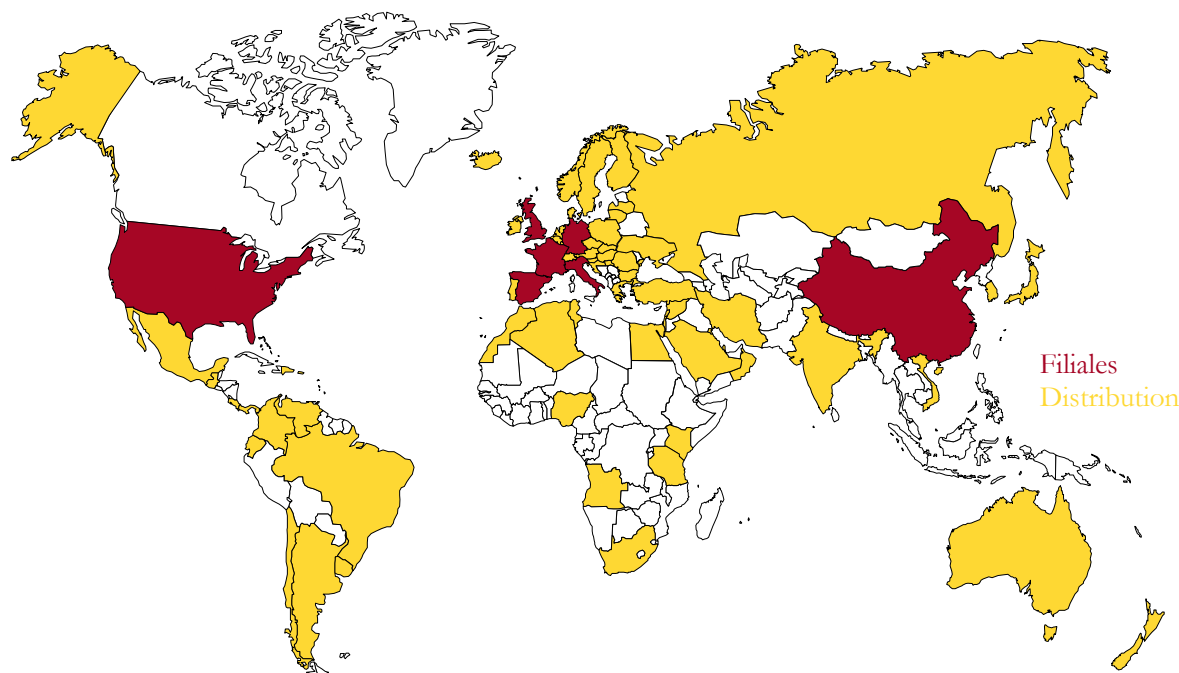


### ■ D'une stratégie produit à une stratégie commerciale

La stratégie produit du Groupe s'inspire du modèle de développement du secteur des périphériques informatiques. A l'instar de la stratégie produit des micro-ordinateurs, dans le cadre de laquelle une plate-forme composée d'un système d'exploitation et d'un micro-processeur est au centre d'un monde de périphériques permettant l'utilisation optimale de l'ordinateur, le Groupe a développé plusieurs gammes de périphériques (pour une présentation de la gamme des produits du Groupe, il convient de se reporter à la section 6.4 « Les produits du Groupe » du présent Document de référence) qui permettent une utilisation optimale du téléphone mobile.

Enfin, les partenariats avec les spécialistes de la téléphonie mobile se renforcent avec l'élargissement de l'offre produits de la gamme Plug&Play et de la gamme Multimédia qui proposent de nouveaux périphériques à forte valeur ajoutée pour ces canaux de distribution.

Les produits Parrot sont présents dans plus de 70 000 points de vente



En % du chiffre d'affaires	2008	2007	2006
France	14,5%	13,4%	9,5%
Royaume-Uni	7,7%	7,6%	6,3%
Pays-Bas et Belgique	8,2%	7,0%	5,1%
Allemagne	3,0%	2,6%	4,9%
Espagne	31,8%	40,6%	49,3%
Italie	3,8%	3,8%	3,8%
USA	11,8%	10,0%	3,9%
Reste de l'Europe	6,2%	6,0%	5,8%
<b>Reste du Monde</b>	<b>12,9%</b>	<b>9,0%</b>	<b>11,4%</b>

(\*) L'Espagne commercialise des produits de navigation (PND) qui sont présentés de manière isolée dans ce graphique.

En Europe, les principaux pays visés sont l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Ces cinq pays représentaient environ 61% du chiffre d'affaires du Groupe en 2008 (contre 70% en 2007). Parrot a créé en 2005 des filiales en Allemagne, en Angleterre et en Italie pour développer la commercialisation de ses produits dans ces pays. Le Groupe distribue également ses produits dans tous les autres pays européens et notamment en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Hongrie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Slovaquie, en Suède.

Hors de l'Europe, les pays importants pour les téléphones GSM sont l'Afrique du Sud, l'Australie, et les États-Unis d'Amérique.

Aux États-Unis d'Amérique, l'évolution des applications de la norme *Bluetooth* a rapidement rattrapé son retard par rapport à l'Europe du fait notamment de l'adoption définitive des réseaux de téléphonie mobile GSM/GPRS, norme sur laquelle la plupart des fonctions avancées des téléphones sont lancées. La réglementation concernant le téléphone au volant était également moins développée aux États-Unis d'Amérique que dans les pays européens. Cependant le fort développement du marché GSM depuis 2003 (le nombre d'abonnés à un réseau GSM/GPRS aux États-Unis d'Amérique/Canada est passé de 24,9 millions fin 2002 à 85,4 millions mi 2006<sup>17</sup>, l'introduction récente de fonctionnalités *Bluetooth* sur les téléphones proposés pour les réseaux CDMA et l'adoption de réglementations contraignantes pour les automobilistes ( New York, New Jersey, Californie, Washington) font des États-Unis d'Amérique un marché à part entière et à fort potentiel pour le Groupe.

Etats Unis : Description	Etats
Interdiction totale	Californie, District of Columbia, Illinois (uniquement à Chicago), New Jersey, New York, Nouveau Mexique (uniquement à Santa Fé).
Interdiction partielle (jeune conducteur, chauffeur de bus et/ou de poids lourds)	Colorado, Delaware, Maine, Minnesota, New Hampshire, Virginie.
<b>En cours de débat</b>	<b>Mise en place au niveau fédérale ; Au niveau local dans les Etats suivants : Hawaï, Indiana, Louisiane, Nebraska, Nouveau Mexique, Pennsylvanie, Texas, Wisconsin.</b>

17 Source : www.gsmword.com



Parrot a par conséquent décidé en 2004 de créer une filiale de distribution aux États-Unis d'Amérique, Parrot, Inc., et a fortement investi dans le développement de ses équipes au sein de sa filiale américaine durant l'année 2007 pour devenir un acteur majeur outre-Atlantique et y accompagner la croissance du *Bluetooth* et la pénétration des nouveaux périphériques incluant des technologies « photos » et « musique » de plus en plus évoluées. Dans la lignée de son expansion aux États-Unis, Parrot a acquis en 2007, 100% de son distributeur exclusif en Californie, la société Waveblue, pour un montant de 2,47M€,

En 2008, profitant de l'impulsion générée par le renforcement de la législation en Californie et dans l'état de Washington en juillet 2008, le chiffre d'affaires de Parrot aux États-Unis a augmenté de 68,7%, passant de 9,2 M€ au 30/06/2007 à 15,5 M€ au 30/06/2008. Sur l'ensemble de l'exercice 2008, et ce après le fort impact de la crise économique intervenue sur la seconde moitié de l'année, le chiffre d'affaires de Parrot aux États-Unis était de 24,4 M€, en progression de 11% par rapport à 2007.

### ■ Un marketing diversifié

Afin de soutenir cet effort commercial qui constitue un élément clé de sa stratégie, le Groupe a mis en place une direction marketing et communication qui comptait 17 personnes chez Parrot SA en 2008 et est organisée autour de quatre pôles de compétence :

- le pôle « Produit » assure une coordination « *corporate* » qui fait l'interface avec le département recherche et développement, le département production et le département commercial ;
- le pôle « Communication » assure la coordination mondiale presse et publicité ;
- le pôle « Web » est en charge de la coordination « *corporate* » sur internet en tant qu'outil stratégique et de la stratégie *online*. Début 2007 le Groupe a lancé son site e-Commerce [www.parrotshopping.com](http://www.parrotshopping.com) dans près de 40 pays dans le monde. Le Groupe utilise aussi son site internet aux fins de support.
- le pôle Trade Marketing assure la coordination de la présence en magasin de la marque Parrot et la mise en place de la politique de co-marketing avec les grandes enseignes de distribution.

En 2008, les dépenses marketing et commerciales ont été allouées selon deux axes : d'une part, des opérations des *trade marketing* pour un montant de 6,4 M€ et d'autre part, des actions marketing pour un montant de 17,1 M€.

### ■ Le renforcement de la présence sur le terrain

Le Groupe a poursuivi sa politique de présence forte sur les points de vente avec, notamment, le déploiement d'une signalétique spécifique et la mise à disposition d'un stand d'exposition de ses produits, le « totem » Parrot. Le Groupe est également très attentif à sa politique de marge distributeur qui consiste à ce que les distributeurs puissent bénéficier d'une rentabilité intéressante sur les produits du Groupe vendus et qu'ainsi ils aient intérêt à promouvoir les produits du Groupe.

### ■ Une stratégie de distribution multi-canal

De même que pour la distribution de produits informatiques, qui repose sur une combinaison de canaux de distribution, la stratégie commerciale du Groupe est fondée sur le développement parallèle de plusieurs canaux de distribution permettant chacun une distribution adaptée à ses différents produits :

Compte tenu de son cœur de métier historique, les ventes de Parrot sont majoritairement réalisées par les spécialistes de l'automobile (distributeurs d'accessoires automobiles, réparateurs, installateurs, concessionnaires et importateurs...). Sur le segment spécifique des kits mains-libres installés, Parrot bénéficie d'une position de leader et de pionnier. La plupart des autres fabricants sont de grands constructeurs de téléphones mobiles ; les kits de téléphonie mains-libres ne sont donc pas stratégiques et ne constituent pas un axe majeur de développement.

Les spécialistes du téléphone mobile (réseaux de vente des opérateurs télécoms, boutiques télécoms, distributeurs de téléphones mobiles), la grande distribution (spécialisée ou généraliste) et les sites Internet marchands complètent le réseau. Ceux-ci sont les canaux de distribution privilégiés des produits des gammes "Plug&Play" et "Multimédia"..

L'activité OEM est réalisée en direct avec les constructeurs automobiles, ou bien via des équipementiers, ainsi que les fabricants d'autoradio et de produits de navigation. Les contrats signés sont inscrits dans la durée : 6 à 18 mois de négociation pour une collaboration de plusieurs années. La nature du produit (ASIC ou module) en fait une activité volumique ; néanmoins compte tenu du prix moyen de vente, l'activité représente 15,1% du chiffre d'affaires en 2008 (contre 12% en 2007).

### ■ Le service distribution

Au 31 décembre 2008, le service distribution était composé de 28 personnes. Les activités internationales sont gérées par 8 responsables commerciaux (Europe Méridionale, Benelux et Irlande, Scandinavie/Autriche/Suisse, Europe de l'Est, Afrique et Moyen Orient, Asie Pacifique, Amérique Latine et Opérateurs de téléphonie mobile).



## ■ Le service OEM

Au 31 décembre 2008, le service commercial OEM était composé de 15 personnes assurant la gestion globale d'un portefeuille de clients et le suivi de la politique commerciale et stratégique de chacun d'entre eux.

Pour ce faire, chaque responsable de compte élabore, en étroite collaboration avec les filiales du Groupe et en tenant compte de la stratégie d'achat de chaque client, une politique qui est en adéquation avec les attentes techniques et commerciales des clients de chaque région (États-Unis d'Amérique, Europe, Japon, etc.). Parrot a mis en place un relais commercial OEM pour chaque région stratégique. En 2007, une section dédiée à l'OEM a été ouverte à Detroit, berceau de l'industrie automobile américaine afin de renforcer ses liens avec des clients existants et de miser sur une plus grande proximité avec ses prospects. Dans la même optique, Parrot a ouvert, début 2008, une antenne dédiée à l'OEM à Tokyo.

### 6.6.1. Les différents canaux de distribution des produits Parrot

De part leur diversité : kits mains-libres installé, produits Plug&Play et collection Parrot By, les produits du Groupe sont distribués au travers de multiples canaux de distribution, chacun étant adaptés aux spécificités des produits Parrot.

Parallèlement, les canaux de distribution de la téléphonie mobile et de ces accessoires sont multiformes et comprennent les réseaux de vente des opérateurs télécom, les distributeurs de téléphones mobiles, les boutiques télécoms et la grande distribution.

Chaque année, Parrot continue à développer le référencement de ses produits en augmentant sa présence dans les points de ventes afin de renforcer la pénétration de ses produits et la notoriété de la marque Parrot.

## ■ La distribution d'accessoires pour automobiles

Le marché de la distribution d'accessoires automobiles est le marché le plus important pour le Groupe. L'ensemble de la gamme des kits mains-libres installés et, dans une moindre mesure les « Plug&Play », est distribué sur ce marché. En 2008, environ la moitié des produits du Groupe ont été distribués sur ce canal.

Ce canal de distribution permet d'une part au Groupe de cibler directement les consommateurs à la recherche d'une solution mains-libres pour leur véhicule et d'autre part au consommateur de bénéficier d'une installation immédiate sur son véhicule.

Les canaux de distribution d'accessoires automobiles sont ceux qui se sont mis en place pour la vente d'autoradios. Ces réseaux de distribution trouvent dans les systèmes mains-libres et les produits de navigation une extension de gamme au marché des autoradios. Ce canal de distribution peut être comparé par analogie au marché des autoradios. En effet, les autoradios ont d'abord été commercialisés en deuxième monte avant de devenir de nombreuses années plus tard des produits courants installés en première monte sur la quasi-totalité des véhicules. Malgré la généralisation de l'installation des autoradios en première monte, les autoradios de deuxième monte continuent de se maintenir aujourd'hui sur le marché des accessoires automobiles, permettant au consommateur d'améliorer la qualité de son installation et de bénéficier des dernières avancées telles que la lecture de CD ou de MP3. L'accélération technologique sur le marché des kits mains-libres est plus importante que sur le marché de l'autoradio et permet donc d'anticiper une présence importante de la deuxième monte dans les années à venir.

Les produits du Groupe sont notamment distribués chez Norauto, Max Auto, Rody, Leclerc Auto, Feu Vert ( France), Feu Vert, Norauto, Rodi (Espagne), Halfords (Grande Bretagne et Pays-Bas), et de manière générale chez les distributeurs équivalents dans chaque pays.

Parallèlement de nombreux concessionnaires et importateurs commercialisent des produits Parrot parmi les constructeurs, BMW, Citroen, Diastu, Fiat, Ford, Hyundai, Nissan, Peugeot, Renault, Soubaro et Volkswagen installent et distribuent dans leurs réseaux de nombreux produits du Groupe. Ce marché permet au Groupe de se faire connaître des constructeurs automobiles sur le marché aftermarket et peut servir de préalable à des contrats OEM, de la même façon qu'il a permis aux constructeurs d'autoradios de prospérer.

## ■ Les opérateurs de téléphonie mobile et les distributeurs de téléphonie mobile

En 2008 environ ¼ des produits du Groupe (hors OEM) ont été vendus dans des points de ventes spécialisés dans la téléphonie mobile : opérateurs, magasins de téléphonie indépendants ou chaînes de magasins de téléphonie. La majorité des ventes s'est faite par l'intermédiaire des distributeurs du Groupe.

En Europe, le Groupe continue à développer des partenariats avec les principaux opérateurs et distributeurs de téléphonie mobile et commercialise via ce canal de distribution les produits de la gamme « Plug&Play » et certains kits mains-libres installés.

En ce qui concerne les opérateurs de téléphonie mobile, les produits du Groupe sont proposés, entre autre, par Orange, SFR Bouygues Telecom et 5 sur 5 en France, Sonofon au Danemark, Cosmote en Grèce, KPN aux Pays-Bas, Vodafone, Telefonica ou encore Movistar en Espagne, O2 en Irlande, T-Mobile au Royaume-Uni. Hors d'Europe, les pro-

duits du Groupe sont proposés entre autres par Vodacom en Afrique du Sud, Telstra en Australie, Entel au Chili, Comcel en Colombie, Meditel au Maroc.

En ce qui concerne les distributeurs de téléphonie mobile, les produits du Groupe sont commercialisés, entre autres, par The Carphone Warehouse et The Phone House dans la plupart des pays où ces chaînes sont implantées.

### ■ La grande distribution spécialisée et généraliste

En 2008 environ 1/4 des produits Parrot (hors OEM) ont été vendus dans des points de ventes spécialisés ou dans la grande distribution généraliste. La majorité des ventes s'est faite par l'intermédiaire des distributeurs du Groupe.

Les produits de la gamme « Plug&Play » et certains kits mains-libres installés sont référencés auprès de distributeurs spécialisés dans l'électronique grand public ou généraliste (ou de leur centrale d'achat).

### En Europe, les produits du Groupe sont commercialisés notamment dans les réseaux suivants :

Fnac, Boulanger, BHV, Carrefour, Surcouf... (France)	Al Campo, Boulanger, El Corte Inglés, Hypercor, PC City (Espagne)
Castoldi, Expert, Media World (Italie)	Karstadt, Mediamarkt, Saturn (Allemagne)
QVC, Costco, Tesco (Royaume Uni)	ADV, Avitel, Dialect, Plaisio (Europe de l'Est)
Mediamarkt (Pays-Bas)	Auchan, Mediamarkt, Chip7 (Portugal)

### Ellos, Dustin (Europe du Nord)

### Hors d'Europe, les produits du Groupe sont commercialisés notamment dans les réseaux suivants :

Digital Planet, Mass Mart (Afrique du Sud)	Bell, Rogers (Canada)
Media Mart, Harvey Norman (Australie)	Entel, Falabela, Rigg (Chili)
Carrefour, City Super (Asie)	Al Gahnim (Koweït)
Dick Smith (Nouvelle Zeland)	Elway, Maximus, Sidex (Russie)
<b>Best Buy, Giant Wireless, Sears, Walmart (USA)</b>	<b>Carrefour (Tunisie et Egypte)</b>

### ■ Le commerce électronique

Parrot dispose de son propre site e-commerce : [www.parrotshopping.com](http://www.parrotshopping.com) disponible dans 34 pays. Tous les produits et accessoires du Groupe, ainsi que certains coffrets (association d'un produit Parrot et d'un produit d'un partenaire) sont disponibles à l'achat dans la monnaie locale avec un paiement sécurisé par carte de crédit ou Paypal. Les produits sont mis en valeur individuellement avec un descriptif détaillé et une fiche technique exhaustive téléchargeable.

Les produits du Groupe sont également disponibles à l'achat sur plusieurs sites internet marchands qu'il s'agisse de sites télécom, de distribution/réparation automobile, de grande distribution ou d'électronique grand public. Ces sites marchands sont rattachés aux canaux de distribution explicités ci-dessus.

### ■ Les équipementiers et les constructeurs automobiles (OEM)

L'activité OEM de Parrot existe depuis 2001. En 2008, son chiffre d'affaires représentait 15,1% de celui du Groupe (contre 12% en 2007). Elle se focalise sur la fourniture de connectivité téléphonique et multimédia aux acteurs de l'électronique embarquée : constructeurs et équipementiers automobiles, fabricants d'équipement audio, fabricants de systèmes de navigations installés et portables.

L'activité OEM repose sur une coordination globale face à des clients d'envergure mondiale. Des équipes de commerciales et d'ingénieurs d'applications, basés à Détroit, Paris, Shanghai, Hong-Kong et à Tokyo, travaillent ensemble pour assurer la prospection et la conduite des projets des clients.

L'activité OEM de Parrot se focalise sur la fourniture de connectivité téléphonique et multimédia aux acteurs de l'électronique embarquée : constructeurs et équipementiers automobiles, fabricants d'équipement audio, fabricants de systèmes de navigations installés et portables. Elle repose sur une coordination globale face à des clients d'envergure mondiale. Des équipes commerciales et d'ingénieurs d'applications, basés à Détroit, Paris, Shanghai, Hong-Kong et à Tokyo, travaillent ensemble pour assurer la prospection et la conduite des projets des clients.

## Organisation mondiale des équipes OEM de Parrot



Le Groupe, grâce à sa connaissance du monde de l'automobile, a réussi à s'insérer dans l'organisation industrielle du secteur automobile. Classiquement, dans ce secteur, les constructeurs préparent des appels d'offres à destination des équipementiers de premier rang. Ces derniers se tournent vers des sous-traitants ou des produits à forte valeur ajoutée afin de remporter les appels d'offres. Le Groupe propose aux équipementiers de premier rang plusieurs solutions d'intégration « clé en mains » en fonction de leurs besoins et de ceux des constructeurs. Le Groupe fournit ainsi le composant principal, le logiciel et le dossier de fabrication aux constructeurs de premier rang.

### → Produits OEM en 2008

Parrot commercialise deux principaux types de produits : les ASIC et les modules.



**ASIC Parrot P5+**

Un ASIC (Application-Specific Integrated Circuit) est un circuit intégré spécialisé. Les ASIC Parrot (P4+, P5, P5+) offrent une vaste gamme de fonctionnalités :

- Téléphonie mains-libres
- Synchronisation du répertoire téléphonique
- Streaming audio et vidéo
- Reconnaissance vocale
- Annulation d'écho et réduction de bruit
- Gestion de connectivité physique (USB, iPod, iPhone, cartes SIM, carte SD...)

Un client se fournissant en ASIC effectue un travail de développement pour l'intégrer dans le circuit électronique de son produit.



**Module Parrot CK5050**

Un module est une carte électronique contenant un ASIC. Les différents modèles de modules (CK5000New, CK5050New, CK5050+) sont basés sur les différents ASIC décrits plus haut.

A la différence de l'ASIC, un module peut être connecté directement sur le circuit électronique d'un produit client sans développement spécifique. Ceci aboutit à le rendre particulièrement attractif auprès d'une clientèle à la recherche d'optimisation des coûts.

Selon les cas, le Groupe offre sa palette de produits assortie d'une suite logicielle dédiée à la connectivité multimédia (USB, iPod), à la reconnaissance vocale et à la téléphonie mains-libres.

L'installation des produits OEM du Groupe se fait sur la chaîne de montage des véhicules, en série ou en option, en fonction des modèles de véhicules du constructeur et de sa politique commerciale. L'intégration sur le véhicule lors de sa construction améliore la prestation des produits du Groupe. En donnant accès à l'écran et aux commandes sur le volant, les fonctions du kit mains-libres sont plus naturelles et plus sécurisées.

#### → Clients OEM en 2008

	Constructeurs et équipementiers de Rang 1	Fabricants d'équipement audio aftermarket	Fabricants de systèmes de navigation portables
ASIC	Renault *		Garmin
	PSA / Continental*		Navigon
	Nissan / Visteon*		Navman
	Fiat / Magneti-Marelli*		Alpine
Modules	Hyundai / Kia	Kenwood	Pioneer
	Fiat-Ford / Visteon (Bresil)	Pioneer	
		JVC	
		Alpine	

\* ASIC intégré à un boîtier électronique connecté au système audio du véhicule (eBox)

#### → Orientations futures des activités OEM

- **De la téléphonie à la connectivité multimédia**

Comme expliqué précédemment, les ASIC peuvent gérer de plus en plus de fonctionnalités et dépassent la seule aptitude à la téléphonie : un ASIC gère désormais aussi bien les appels que la lecture d'un baladeur MP3.

- **Des capacités multimédia en forte croissance dès 2010**

Parrot commercialisera en 2010 un nouvel ASIC, le P6. Il correspondra à la norme Bluetooth 3.0 et reprendra les capacités décrites au point b) avec des vitesses de transfert de données améliorées (en USB et en Bluetooth) et de nouvelles fonctionnalités multimédia avec la capacité de diffuser directement son contenu sur un écran LCD. L'intégration de cet ASIC permettra aux clients de Parrot de proposer de nouvelles applications de divertissement.

- **La croissance de la connectivité multimédia dans le secteur automobile**

L'offre de connectivité première monte est en croissance sur le marché automobile : elle est projetée à un taux de monte de 16% en 2010 à l'échelle mondiale. Elle n'est désormais plus l'apanage des véhicules haut de gamme et concerne le plus grand nombre de constructeurs.

## 6.7. La fabrication

### 6.7.1. La stratégie industrielle : un modèle sans usine

Le Groupe est organisé autour d'un modèle « sans usine » c'est-à-dire que la fabrication et la logistique sont externalisées. Ce mode de fonctionnement permet une souplesse et une rapidité d'exécution dans tous les segments de marché sur lesquels le Groupe opère. La politique industrielle du Groupe s'articule autour de trois axes : réduction drastique des coûts, amélioration constante de la qualité, flexibilité et réactivité pour s'adapter à un marché très variable. Cette politique s'appuie sur la recherche permanente de nouveaux composants à bas coût, de qualification et de *redesign* du produit.

Elle prend également appui sur une politique de renégociation permanente avec ses principaux partenaires de sous-traitance pour bénéficier des meilleurs prix. Enfin, la délocalisation du reste de la production vers le sud-est asiatique (achevée à la fin de l'année 2008) permet de réduire les coûts de main d'œuvre de manière significative. Depuis septembre 2006, une partie de l'équipe de production a été délocalisée à Hong Kong afin d'être au plus près des centres de production et des fournisseurs de composants asiatiques. Hong Kong est devenu en janvier 2007 le point d'approvisionnement mondial en Asie pour le Groupe.

L'amélioration de la qualité est une exigence permanente face à des clients de plus en plus exigeants, notamment sur le marché OEM. Tous les principaux sous-traitants du Groupe sont certifiés ISO TS 16949, la certification qualité de référence dans le secteur automobile, et ont une expérience reconnue dans le domaine automobile.

Le Groupe a mis en place son propre système qualité ISO 9001 version 2000, depuis août 2002, et surveille de manière régulière les indicateurs qualité de ses sous-traitants et de ses produits permettant ainsi de réduire significativement le taux de retour de ces derniers. En 2008, le taux de retour des produits finis est en moyenne de 2,66% (pourcentage du nombre de pièces retournées en semaine N / au nombre de pièces livrées en semaine N-12, ce taux de retour intègre les retours pour simple mise à jour de logiciel).

Enfin, la flexibilité et la réactivité des lignes de production sont essentielles face à un marché volatile. Le Groupe met en place avec ses différents partenaires des contrats logistiques. Le département production du Groupe

Le département production, composé au 31 décembre 2008 de 71 personnes (34 en France et 37 en Chine), est responsable de l'introduction des nouveaux projets, de leur prise en charge dans les usines et ce jusqu'à la livraison du produit ainsi que le support après-vente chez le client.

Cette équipe est en charge de plusieurs missions, et dispose pour chacune d'entre elles de personnels dédiés :

- la collaboration avec le département recherche et développement pour prendre en compte les contraintes industrielles dès le démarrage des projets, dans un objectif d'optimisation de la qualité et des coûts ;
- l'importation des produits à destination des plateformes logistiques, et notamment le chargement du logiciel, le conditionnement des produits, la préparation et la livraison des commandes ;
- la conception et la maintenance des moyens de test, y compris la maintenance *hardware* des produits ou le *redesign* de certaines fonctions dans une perspective de réduction des coûts ;
- le service après-vente, notamment pour les opérations de mise à jour logiciel, de réparation ou d'échange standard sous garantie ;
- la qualité par la surveillance des process de fabrication et de l'analyse des défauts et du suivi des plans d'amélioration.

#### 6.7.2. Une sélection rigoureuse des fournisseurs et sous-traitants

Une entreprise « sans usine » est une entreprise concentrée sur la qualité et la gestion des sous-traitants, sélectionnés pour leur excellence.

Le Groupe sélectionne, pour chaque nouveau produit, des partenaires stratégiques, en particulier pour la fabrication du Parrot ASIC, élément-clé des produits du Groupe, ainsi que pour la production des sous-ensembles électroniques à destination des plateformes logistiques pour la réalisation des produits finis.

Tous les sous-ensembles à faible valeur ajoutée ainsi que ceux nécessitant une part importante de main d'œuvre sont assemblés en Asie, notamment par les sociétés JABIL Circuit Ltd (Chine), Aztech et ACT : câbles, claviers, écrans LCD et boîtiers électroniques.

Le Groupe acquiert ces sous-ensembles auprès de ses sous-traitants. Ces derniers se fournissent, quant à eux, pour ce qui concerne notamment les composants principaux tels que les Parrot ASIC et les mémoires, auprès de fournisseurs présélectionnés par le Groupe et contractent à des prix et autres conditions préalablement négociés par le Groupe.

Enfin, ces sous-ensembles sont conditionnés par l'une des plateformes logistiques (en France : KUEHNE-NAGEL, en Chine : SCHENKER) lors de la phase d'assemblage final.

#### ■ Les partenaires pour la fabrication du Parrot ASIC

En ce qui concerne la fabrication du Parrot ASIC, le Groupe est en charge de l'intégralité de la création du produit et des fondeurs externes assurent sa fabrication à partir des spécifications fournies par le Groupe et élaborées en coopération avec les fondeurs (confer 11.1.2 « *Les plates-formes Parrot ASIC* » du présent Document de référence).

Ainsi, à l'issue du développement de chaque nouvelle génération du Parrot ASIC, le Groupe examine quels acteurs sur le marché des fabricants et fondeurs de circuits intégrés spécifiques répondent le mieux à ses besoins en termes de qualité, de délais de fabrication et de prix.

Le Groupe a confié la fabrication des puces Parrot 4 et 4+ ASIC à la société Atmel, celle de la puce Parrot 5 ASIC à la société STMicroelectronics, et celle de la puce Parrot 5+ ASIC à Chartered, des fondeurs de premier rang à l'échelle mondiale sur le marché des semi-conducteurs.

La mise en place d'une nouvelle collaboration avec un fondeur pour la fabrication d'une puce nécessite des investissements de départ, notamment pour la réalisation des masques de fabrication.

Dès lors, le Groupe est, dans une certaine mesure, dépendant des fondeurs initialement retenus pour la fabrication de ses puces. C'est pourquoi le Groupe retient des fondeurs de renommée, disposant des certifications nécessaires et des expériences adéquates. Enfin, le Groupe communique de façon régulière avec ces fondeurs pour anticiper toute difficulté.

#### ■ Les partenaires fabricants de sous-ensembles et la plateforme logistique

Au 31 décembre 2008, les principaux partenaires du Groupe pour la fabrication des sous-ensembles destinés à, une fois assemblés, constituer les produits finis, étaient :

- JABIL Circuit Ltd (Chine) (les sous-ensembles boîtiers électroniques des produits Parrot 3200 LS-COLOR, Parrot MINIKIT, Parrot MINIKIT SLIM, Parrot PMK5800, Parrot SK4000, Parrot CONFERENCE, Parrot DF7700+,



Parrot DF7630, Parrot DF7990, Parrot by Andrée Putman, Parrot by Martin Szekely, Parrot BOOMBOX et Parrot PARTY, Parrot DS1120, les sous-ensembles boîtiers électroniques des Parrot MKi9000, Parrot MKi9100, Parrot MKi9200, le sous-ensemble écran du Parrot MKi9200, le Parrot RK8200, modules CK5000™, CK5050™ et CK5050+). JABIL dispose d'une large capacité de production (40 000 salariés sur 54 centres, dont cinq en Chine et 20 en Europe). JABIL offre également au Groupe l'avantage de disposer d'un centre de production non seulement en Chine (le complexe de Huang Pu, certifié pour le secteur automobile), mais encore en France, à Meung sur Loire (certifié pour le secteur automobile) ;

- AZTECH (les sous-ensemble écrans monochrome du Parrot CK3100 et du Parrot MK6100, le sous-ensemble clavier du Parrot CK3000 Evolution™, le sous-ensemble boîtier électronique MUTE du Parrot 3200 LS-COLOR™, les sous-ensembles boîtiers électroniques du Parrot MK6000 et du Parrot MK6100, le sous-ensemble télécommande du Parrot MK6100™, le sous-ensemble télécommande des Parrot MKi9000, Parrot MKi9100, Parrot MKi9200, le sous-ensemble écran du Parrot MKi9100, le Parrot DS3120) ;
- ACT (les principaux sous-ensembles câbles) ;

### Ainsi, les principaux fournisseurs du Groupe étaient, au 31 décembre 2008, les suivants :

Fournisseurs	Lieu	Montants facturés en 2008 (en M€)
JABIL Circuit SAS (France)	Europe	13
JABIL CIRCUIT Ltd (Chine)	Asie	37
TES	Europe	4,2
ACT	Asie	6,8
AZTECH SYSTEM LTD	Asie	13,3
MERRY ELECTRONICS CO	Asie	1,6
ATMEL SARL	Europe	5,4
KUEHNE & NAGEL LOGISTICS	Europe	5,1
TOM TOM	Europe	10,9
<b>INSER MICROSAT</b>	<b>Europe</b>	<b>2,7</b>

Le Groupe fait appel à de multiples fournisseurs de composants, l'objectif étant de disposer au minimum de deux fabricants par composant, lesquels contracteront directement avec les assembleurs des sous-ensembles.

Le prix des composants de base sur le marché du semi-conducteur est, en général, en baisse.

#### ■ L'assemblage des sous-ensembles de composants

Phase finale de la production, le conditionnement (à savoir, l'assemblage final) des sous-ensembles en produits finis est réalisé en France par KUEHNE-NAGEL, en Chine par SCHENKER en tant que plateforme logistique.

#### ■ L'intégration de technologies de tiers

Les produits du Groupe intègrent, en complément à la technologie du Groupe, des éléments fournis par des tiers qui, le cas échéant, peuvent être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, par exemple, l'ASIC Parrot 5 intègre le module *Bluetooth* Baseband, logiciel accordé en licence par Ericsson (confer Chapitre 11 « Recherche et développements, brevets et licences » du présent Document de référence). En outre, les différentes plates-formes Parrot ASIC sont susceptibles d'intégrer le savoir-faire de certains fournisseurs du Groupe ayant collaboré à leur développement.

#### 6.7.3. La gestion de la production et des stocks

Pour les produits standards (à savoir, pour les zones de langues européennes), le Groupe se fixe un délai maximum d'un jour entre la commande du client et la disponibilité des produits prêts à être livrés. Aussi est-il nécessaire d'avoir une gestion de la production particulièrement précise et de pouvoir anticiper les besoins. Le Groupe s'est fixé un objectif de moins de 16 semaines pour la fabrication de ses produits. Le plan industriel et commercial est réalisé sur neuf mois glissants. Le contrôle de la production est assuré quotidiennement afin de pouvoir immédiatement détecter les difficultés techniques ou l'absence de certains composants.

Le délai de production des boîtiers électroniques est principalement dû à la phase d'approvisionnement des composants, laquelle est en général de 16 à 22 semaines pour les composants stratégiques tels que les Parrot ASIC. A ce délai s'ajoutent deux semaines d'assemblage sur chaîne. Les opérations d'assemblage comprennent le câblage des composants sur la carte électronique, l'intégration de la carte dans son boîtier plastique, les tests et vérifications nécessaires en fin de chaîne.

Deux semaines supplémentaires sont en général nécessaires pour acheminer les produits depuis leur lieu de fabrication en Chine jusqu'à la plateforme logistique en France. Les produits fabriqués en Asie à faible valeur (tels les câbles) ou ceux présentant un poids conséquent (par exemple, les autoradios ou les enceintes) sont transportés par bateau (environ 6 semaines). Les produits à forte valeur comme les boîtiers électroniques sont, quant à eux, transportés par avion.



En 2008, les règles de gestion de stock prévoient un niveau de stock de trois semaines, une semaine de produits finis (entièrement conditionnés, prêts à être livrés aux clients) et deux semaines de produits semi-finis (sous-ensembles), prêts à être conditionnés. En 2007 le Groupe est passé en gestion sur stock de consignment pour les éléments semi-finis avec l'un de ses principaux fournisseurs de manière à optimiser son Besoin de Fonds de Roulement. Cette gestion sera étendue à d'autres fournisseurs en 2009.

Depuis juin 2007, le Groupe a mis en place une deuxième plateforme logistique située en Chine et destinée aux livraisons vers l'Asie et les Etats-Unis.

Depuis juin 2005, le Groupe utilise la solution SAP Business One pour la gestion et le suivi des commandes, du stock, de la fabrication et des livraisons. Les nomenclatures des produits sont gérées dans SAP.

### ■ La politique de contrôle qualité

Le Groupe a mis en place une politique de contrôle de la qualité de la fabrication. Ainsi, les fournisseurs du Groupe doivent répondre sous quarante-huit heures avec un plan d'actions correctives à toute demande du Groupe. Par ailleurs, les fournisseurs adressent au Groupe chaque mois des indicateurs de qualité. Le Groupe procède également à des audits réguliers de ses fournisseurs, notamment en fonction des normes applicables dans le secteur automobile et s'appuie pour cela sur la structure mise en place en Asie. Enfin, le Groupe dispose d'indicateurs sur les retours après-vente de produits ainsi que sur l'évaluation des fournisseurs.

### ■ La délocalisation progressive

De par sa politique « sans usine », le Groupe bénéficie d'une flexibilité importante quant à la localisation des centres de fabrication. Cette flexibilité offre la possibilité de produire dans des zones de fabrication à coûts réduits et d'absorber ainsi la baisse du prix de vente de certaines générations de produits. En 2006, le Groupe a accru son développement industriel en Asie, zone présentant des capacités de production très importantes. Ainsi en septembre 2006, une partie de l'équipe industrielle a été délocalisée à Hong Kong au sein de la structure Parrot Asia Pacific Ltd. Depuis 2007, l'approvisionnement auprès des fournisseurs asiatiques est réalisé par Parrot Asia Pacific Ltd (Hong Kong). En effet, la filiale locale doit permettre au Groupe d'obtenir de meilleures conditions financières, des facilités accrues de gestion de la production réalisée près de son implantation, une sélection encore plus performante des partenaires fabricants et fournisseurs et la réduction des coûts induite par l'utilisation de ressources locales

## 6.8. Service Clients et Après-vente

### 6.8.1. Service Clients

Le service Support Technique est composé de quatre personnes multilingues. Le service est ouvert au public de 9 heures à 18 heures et prête assistance aux clients particuliers, distributeurs et partenaires industriels, en français, anglais, espagnol et allemand par téléphone, par emails ainsi qu'au moyen des forums de discussion sur internet et de la diffusion de documents d'aide à l'utilisation sur le site internet du Groupe.

Le service Support Technique travaille en étroite collaboration avec un autre groupe de trois ingénieurs (service en charge des tests de compatibilité des téléphones *Bluetooth/USB/Apple* avec la gamme des produits du Groupe. Cela permet d'être très réactif sur les tendances 'Terrain' et de s'adapter rapidement aux évolutions du marché.

Le service User Tests produit et gère les mises à jour de tous les documents d'assistance en ligne, les outils et guides de mise à jour, les notices d'utilisations ainsi que les schémas et aides d'installation sur véhicule. Il est également organisé pour recueillir et diffuser en interne et en externe les informations relatives à l'utilisation des produits du Groupe dans différents contextes : téléphonie mobile, automobile mais également par rapport à la concurrence.

### 6.8.2. Service Après-vente

L'équipe service après-vente (SAV) est composée de deux techniciens et opérateurs systèmes électroniques, de deux apprentis systèmes électroniques et d'un responsable de service SAV situés au siège parisien du Groupe.

En 2008, le taux de retour des produits était d'environ de 2,66% (pourcentage du nombre de pièces retournées en semaine N / au nombre de pièces livrées en semaine N-12, ce taux de retour intègre les retours pour simple mise à jour de logiciel).

La majorité des retours sont physiquement traités par la plateforme logistique Parrot, gérée par un sous-traitant.

Les produits retournés au SAV sont enregistrés dans une base de données qui permet de tracer les retours par client. Ces informations sont tenues à la disposition de chacune des directions commerciales afin de les tenir informées des produits retournés par leurs clients.

Le Groupe a pour politique de remplacer ou réparer les produits reçus dans un délai de 15 jours ouvrés, hors délais de transport, dans la mesure du possible. La plupart des retours donnent lieu à un échange standard vis-à-vis du client. Dans la majorité des cas, une simple mise à jour logiciel est nécessaire, le produit ne présentant pas de panne matérielle.

Lorsque le produit est réellement en panne, une expertise (par prélèvement) est menée au sein du SAV ou par le service qualité afin d'en déterminer la cause. Le service qualité retransmet alors l'information, selon le type de défaut, soit au service production (défaut fournisseur), soit à l'équipe de design (défaut de conception) afin de corriger le problème à la source.

## 6.9. Environnement

Parrot a obtenu la certification ISO 14001 en 2008. Le Groupe a mis en place les procédures nécessaires permettant de respecter les réglementations environnementales applicables à ses activités, à ses procédés de conception ou de fabrication mais aussi et surtout les réglementations applicables à ses produits parmi lesquelles :

la Directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (« Directive WEEE »)

la Directive 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques qui imposent, pour les produits du Groupe soumis à ces directives, des obligations d'éco-conception, l'interdiction de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et la mise en place ou le financement de filières de collecte et de traitement de ces équipements en fin de vie.

Le règlement CE n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Le Groupe est également attentif au respect par ses sous-traitants de ces réglementations environnementales. Tous les principaux sous-traitants du Groupe sont certifiés ISO 14001. En 2009, Parrot a pour objectif de passer également la certification de son système de management de la santé et de la sécurité au travail : l'OHSAS 18001.

## VII. ORGANIGRAMME

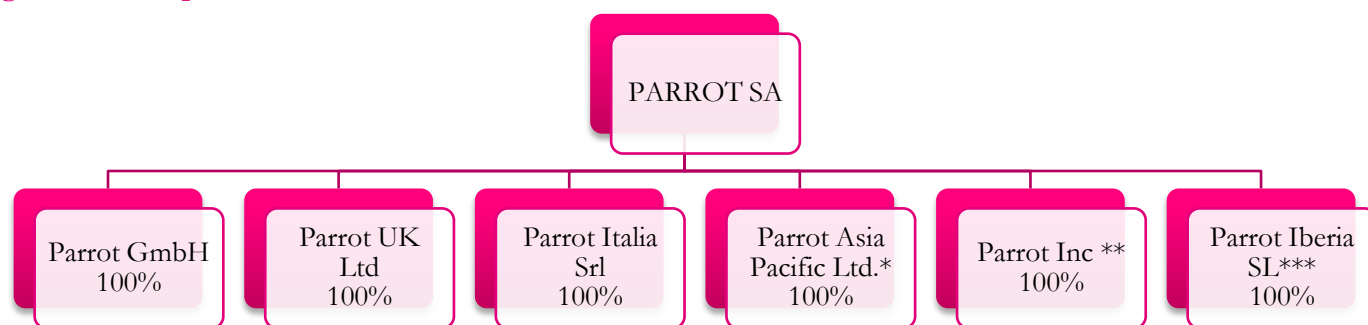
### 7.1. Organigramme du Groupe

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, la Société tête du Groupe détient directement l'ensemble des sociétés suivantes :

- 100% de Parrot, Inc. ;
- 100% de Waveblue LLC, via Parrot Inc. ;
- 100% de Parrot Italia S.r.l ;
- 100% de Parrot UK Ltd ;
- 100% de Parrot GmbH ;
- 100% de Parrot Asia Pacific Ltd (\*);
- 100% de Parrot Iberia, S.L. (ex - Inpro Tecnología S.L.) (\*\*)

Parrot SA a ouvert une antenne au JAPON pour apporter un support technique à ses clients OEM qui ne possède pas d'autonomie d'un point de vue juridique.

### Organigramme des filiales de la Société (avec indication du pourcentage de capital détenu) à la date d'enregistrement du présent Document de référence



(\*) Parrot Asia Pacific Ltd détient 100% du capital de la société Parrot Trading (Shenzhen) Ltd qui été créée en 2006.

(\*\*) Parrot, Inc. détient 100% du capital de Waveblue qui été acquise en 2007.

(\*\*\*) Parrot Iberia S.L. a ouvert une antenne au Portugal pour apporter un support technique à ses clients au Portugal qui ne possède pas d'autonomie d'un point de vue juridique.

### 7.2. Présentation des sociétés du Groupe

La Société a souhaité étendre son influence internationale, intégrer et pérenniser son réseau de distribution au travers de filiales qu'elle a constituées (s'agissant de Parrot, Inc., Parrot Italia S.r.l., Parrot UK Ltd, Parrot GmbH et Parrot Asia Pacific Ltd) ou acquises (s'agissant de Parrot Iberia, S.L. ex Inpro Tecnología S.L.) et dont une description figure ci-après.

Monsieur Henri Seydoux, Président-directeur général de la Société est également dirigeant des filiales Parrot, Inc. Parrot Italia S.r.l., Parrot UK Ltd, Parrot GmbH et Parrot Asia Pacific Ltd. Par ailleurs, Monsieur Edward Planchon, administrateur de la Société, est également vice-président, secrétaire et trésorier de Parrot, Inc. et administrateur de Parrot UK Ltd (confer 14.1 « Conseil d'administration » du présent Document de référence pour une description des mandats communs des dirigeants de la Société et de ses filiales).

La Société entretient avec ses filiales des relations financières et commerciales en vertu de contrats de fourniture et de la convention de cash pooling dont une description figure au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du présent Document de référence.

Le montant des ventes en social de chaque filiale a été le suivant (y compris facturation intra-groupe) :

- Parrot, Inc. : 24,436 M€ contre 22,043 M€ en 2007.
- Parrot Italia S.r.l. : 7,783 M€ contre 8,220 M€ en 2007.
- Parrot GmbH : 5,735 M€ contre 5,680 M€ en 2007.
- Parrot UK Ltd : 15,974 M€ contre 16,556 M€ en 2007.
- Parrot Asia Pacific Ltd : 76,077 M€ contre 54,373 M€ en 2007.
- Parrot Trading (Shenzhen) Ltd : 0,861 M€ contre 1,065 M€ en 2007.
- Parrot Iberia : 65,671 M€ contre 89,438 M€ en 2007.
- Parrot SA : 156,961 M€ contre 162,625 M€ en 2007.

### 7.2.1. Parrot, Inc.

La Société Parrot, Inc. est une société anonyme de droit américain au capital de 1 000 USD. Elle a été immatriculée dans l'État de New York le 30 janvier 2004. Son siège social est situé 28446 Franklin Road, Southfield, Michigan 48034, États-Unis d'Amérique.

Parrot, Inc. a pour objet la réalisation, le marketing, et la vente de produits informatiques et de télécommunications Parrot. Elle peut également se livrer à toute opération susceptible de servir directement ou indirectement son objet social. Elle peut ainsi constituer des succursales et peut prendre des participations dans d'autres entreprises. Au 31 décembre 2008, Parrot, Inc. employait 24 salariés

### 7.2.2. Parrot Italia S.r.l.

La Société Parrot Italia S.r.l. est une société à responsabilité limitée de droit italien au capital social de 10 000 €. Elle a été immatriculée le 19 janvier 2005 au registre du commerce italien sous le numéro IT 04717030961. Son siège social est situé Via Lattanzio 23 20137 Milan (Italie).

Parrot Italia S.r.l. a pour objet la réalisation, le marketing, et la vente de produits informatiques et de télécommunications Parrot. Elle peut également se livrer à toute opération susceptible de servir directement ou indirectement son objet social. Elle peut ainsi constituer des succursales et peut prendre des participations dans d'autres entreprises. Au 31 décembre 2008, Parrot Italia S.r.l. employait 6 salariés.

### 7.2.3. Parrot UK Ltd

La Société Parrot UK Ltd est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital social de 100 livres divisé en 100 actions de 1 livre chacune. Elle a été immatriculée le 14 juin 2005 sous le numéro 5480392. Son siège social est situé chez MGI Wenham Major LLP, 89, Cornwall street, Birmingham B3 3BY (Royaume-Uni).

Parrot UK Ltd a pour objet la réalisation, le marketing, et la vente de produits informatiques et de télécommunications Parrot. Elle peut également se livrer à toute opération susceptible de servir directement ou indirectement son objet social. Elle peut ainsi constituer des succursales et peut prendre des participations dans d'autres entreprises. Au 31 décembre 2008, Parrot UK Ltd employait 10 salariés.

### 7.2.4. Parrot GmbH

La Société Parrot GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 €. Elle a été constituée le 29 avril 2005 et immatriculée le 8 juillet 2005 sous le numéro HR 157910. Son siège social est situé chez EuroTaxControl GmbH, sise Englmannstrasse 2, 81673 Munich (Allemagne).

Parrot GmbH a pour objet la réalisation, le marketing, et la vente de produits informatiques et de télécommunications Parrot. Elle peut également se livrer à toute opération susceptible de servir directement ou indirectement son objet social. Elle peut ainsi constituer des succursales et peut prendre des participations dans d'autres entreprises. Au 31 décembre 2008, Parrot GmbH employait 10 salariés

### 7.2.5. Parrot Asia Pacific Ltd

La Société Parrot Asia Pacific Ltd est une *private company limited by shares* au capital de 10.000,00 HK\$ divisé en 10 000 actions de 1 HK\$ chacune. Elle a été constituée le 25 juillet 2005 sous le numéro 985350. Son siège social est situé Unit 916 9/F Star house 3 Salisbury road, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong-Kong (Chine).

Parrot Asia Pacific Ltd a pour objet la réalisation, le marketing, et la vente de produits informatiques et de télécommunications Parrot. Elle peut également se livrer à toute opération susceptible de servir directement ou indirectement son objet social. Elle peut ainsi constituer des succursales et peut prendre des participations dans d'autres entreprises.

En septembre 2007, la Société a créé une antenne à Tokyo pour accompagner le déploiement de l'activité OEM. Au 31 décembre 2008, l'antenne à Tokyo comptait 3 personnes. Au 31 décembre 2008, Parrot Asia Pacific Ltd employait 59 salariés, dont 45 à Shenzhen et 14 à Hong Kong.

### 7.2.6. Parrot Iberia, S.L.

La Société Parrot Iberia, S.L. (anciennement Inpro Tecnología S.L.) distribue des accessoires automobiles et les produits de la Société en Espagne, principalement. La Société Parrot Iberia, S.L. commercialise également d'autres accessoires pour automobiles, et en particulier les produits de navigation GPS. La Société a acquis 100% du capital de Parrot Iberia S.L.

Avant l'acquisition par la Société de la majorité de son capital, Parrot Iberia (ex Inpro Tecnología) S.L. était le distributeur exclusif de la Société en Espagne (exclusivité mutuelle), premier marché mondial des kits mains-libres. En 2008, Parrot Iberia (ex Inpro Tecnología) S.L. a réalisé un chiffre d'affaires de 65,7 M€ et un résultat d'exploitation d'environ 4,0 M€ (contre 7,4 M€ en 2007). Au 31 décembre 2008, Parrot Iberia, S.L. employait 43 salariés.

## VIII. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

---

Le Groupe et ses filiales ne sont propriétaires d'aucune immobilisation corporelle importante et n'envisage pas dans un avenir proche l'acquisition d'une telle immobilisation.

La Société mère exerce son activité en son siège social dans les locaux situés 174-178, quai de Jemmapes, 75010 Paris dont elle est locataire aux termes de baux conclus avec la société immobilière Neuilly Château S.A. Aucun lien n'existe entre la société immobilière Neuilly Château S.A. et la Société ou l'un de ses dirigeants, non plus qu'entre un quelconque bailleur du Groupe et la Société, ses filiales ou l'un de leurs dirigeants.



## IX. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RESULTATS

---

### 9.1. Présentation générale

Grâce à la maîtrise des technologies sans fil Bluetooth, ainsi que de celles de reconnaissance vocale et d'acoustique, le Groupe conçoit et commercialise dans plus de 75 pays des équipements de téléphonie mains-libres pour véhicules à destination du grand public et des constructeurs et équipementiers automobiles. Le Groupe est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du marché des kits mains-libres installés pour véhicules utilisant la norme sans fil Bluetooth, marché en forte croissance<sup>18</sup>.

Au-delà des équipements de téléphonie mains-libres pour véhicules, le Groupe entend développer son activité dans le cadre d'une vision plus large de l'avenir du secteur des périphériques sans fil pour téléphones mobiles qui englobe, au-delà de la fonctionnalité classique voix/conversation, les nouvelles fonctionnalités intégrées dans un nombre croissant de téléphones mobiles : la musique, grâce aux fonctionnalités de plus en plus répandues de stockage et de lecture de la musique, et la photo, de nombreux téléphones mobiles intégrant désormais un appareil photo numérique.

Afin de maintenir sa capacité d'innovation, son avancée technologique et sa croissance, le Groupe continue de poursuivre ses efforts de recherche et de développement, de développer ses forces de vente et ses canaux de distribution et de renforcer sa capacité marketing. De plus, dans un souci de flexibilité et afin de préserver ses marges, le Groupe continue d'externaliser l'ensemble des activités de fabrication chez des prestataires tiers et de délocaliser progressivement cette capacité d'Europe vers l'Asie. L'impact de cette politique de délocalisation n'était pas significatif en 2005 et 2006, cependant le transfert vers l'Asie donne au Groupe la possibilité de réaliser des économies importantes sur les produits dont les coûts comprennent une part significative de main-d'œuvre, dans la mesure où ces économies sont suffisantes pour compenser l'impact des coûts et les délais de transport.

La discussion suivante présente des informations financières sous différents formats :

- pour 2007 et 2008, les comptes sociaux établis selon les normes comptables françaises (les Comptes Sociaux),
- pour 2007 et 2008, les comptes consolidés historiques du Groupe préparés conformément aux normes IFRS (les Comptes Consolidés), et
- pour une comparaison 2006-2007, il est renvoyé au chapitre 9 du Document de référence enregistré par l'AMF le 6 juin 2008 (n° R.08.066).

#### 9.1.1. Résumé de l'activité du Groupe

Le Groupe a connu une forte croissance de son chiffre d'affaires depuis 5 ans, passant de 10,6 M€ en 2003 (Comptes Sociaux) à 219,8 M€ en 2007. En 2008, la forte dégradation de l'économie mondiale a, à partir du second semestre 2008, impacté la croissance de Parrot et le chiffre d'affaires annuel est en recul de 6%, à 206,6 M€. Les performances de Parrot, hors contexte de crise, reflète le succès de certains produits phares du Groupe, principalement les kits mains-libres installés Parrot CK3000 et les générations successives (Parrot CK3000 EVOLUTION, Parrot CK3100 LCD, Parrot 3200 LS-COLOR, Parrot MK6000...) dont les volumes de ventes cumulés ont augmenté passant de 1,5 millions unités de produits aftermarket en 2006 à environ 1,9 millions unités de produits aftermarket en 2007 et en 2008 et représentaient 62,5% du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2008 (contre 66% en 2007). Au cours des années, le dynamisme commercial de Parrot a été rendu possible grâce à une politique tarifaire agressive et un effort d'innovation permanent, qui a permis une évolution rapide des produits et de leurs fonctionnalités. En vertu d'une baisse continue des coûts des ventes unitaires moyens, le Groupe a pu maintenir sa rentabilité brute (marge brute / chiffre d'affaires) au-delà de 50%, en IFRS sur une base consolidée en 2007 et 2008. Le pourcentage de marge en 2008 s'établit à 50,9%. Enfin cette croissance a pu être réalisée grâce à une politique de développement commercial à l'international ambitieuse tout en préservant la rentabilité opérationnelle courante (résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires) en IFRS sur une base consolidée à 8,7% en 2008.

En 2008 et en 2009, Parrot le Groupe adapte sa structure de coût à la demande. Les mesures d'économie en cours de déploiement concernent notamment :

- l'ajustement des dépenses marketing et commerciales, sur lesquelles le Groupe prévoit d'économiser 50% sur l'ensemble de l'année 2009, principalement sur la publicité tout en préservant le marketing terrain (trade marketing) ;
- la poursuite de la baisse des frais généraux dans le prolongement des mesures prises au 4ème trimestre 2008;

---

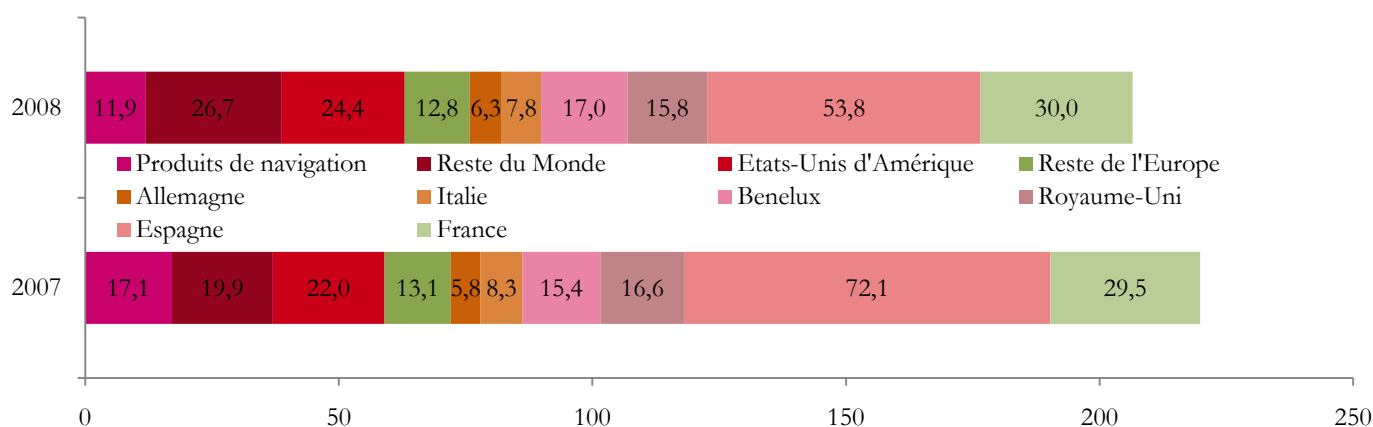
<sup>18</sup> Pour une présentation de la forte croissance du marché, voir les sections 6.5.1 et 6.5.2 du présent Document de référence

- la diminution du recours à la sous-traitance dans la R&D qui compte pour 10% des dépenses annuelles de ce poste, et qui ne compromet pas la capacité d'innovation du Groupe, gage de la croissance future ;
- l'optimisation des coûts logistiques (circuits d'assortiment, de transports et de facturation des produits).

L'ensemble de ces actions devraient permettre au Groupe d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité en 2009.

Avec un portefeuille de produits recentrés en phase avec les usages actuels et correspondant à différents segments de clientèle, Parrot est confiant dans sa capacité à tirer le meilleur parti des marchés encore favorablement orientés et préparer dans les meilleures conditions toute reprise de l'activité.

### Evolution du chiffre d'affaires (en M€) par zones géographique



#### 9.1.2. Principaux facteurs affectant les résultats et la situation financière du Groupe

Un certain nombre de facteurs ont et auront un impact substantiel sur les résultats du Groupe.

##### 9.1.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de trois grandes lignes de produits :

- les kits mains-libres installés, installés par un professionnel après l'achat d'un véhicule,
- les kits mains-libres « Plug&Play », utilisables dès leur achat par le consommateur final, et
- les activités OEM (ou de première monte), installés sur les véhicules par les constructeurs automobiles avant la livraison du véhicule.

Le Groupe enregistre en outre un chiffre d'affaires (« Autres ») en particulier sur les ventes liées au contrat de distribution de produits de navigation en Espagne, la vente de ses premiers produits de la nouvelle gamme « Home » (pour 2006), d'accessoires pour ses produits tels que des câbles de connexion, ainsi que la vente de prestations de développement pour l'adaptation de certains de ses produits pour de grands constructeurs automobiles ou des clients souhaitant intégrer la technologie du Groupe dans leur propre produit.

#### ■ Demande sur le marché des kits mains-libres

Le facteur de croissance du chiffre d'affaires le plus important reste la demande des consommateurs. Le marché des kits mains-libres sans fil pour véhicules a progressé fortement depuis trois ans. Pour autant, le taux de pénétration reste encore très faible en Europe comme dans le reste du monde. Ainsi, les tendances de marché anticipées par les spécialistes de ces marchés restent favorables. Se reporter à la section 6.5.2. « Le marché des produits mains-libres sans fil pour véhicules » du présent Document de référence.

#### ■ Législation sur l'utilisation du téléphone mobile lors de la conduite d'un véhicule

Une part significative de la demande des consommateurs provient de l'existence d'une législation plus ou moins stricte, mise en application avec une rigueur variable, sur le droit d'utiliser et de manipuler un téléphone mobile pendant la conduite d'un véhicule. Aujourd'hui, la plupart des législations évoluent dans le sens d'une plus grande interdiction d'utiliser un téléphone mobile en voiture sans kit mains-libres (confer 6.5.2.2 « La sécurité routière : un cadre réglementaire favorable » du présent Document de référence).

#### ■ Distribution

Un autre facteur clé pour la croissance du Groupe est sa capacité à atteindre les consommateurs. Le Groupe a développé avec succès ses circuits de distribution dans les pays où il anticipe une demande des consommateurs (opérateurs télécom, réseaux de concessionnaires automobiles, enseignes de distribution spécialisées dans la téléphonie mobile et

dans les accessoires automobiles). Le Groupe est présent dans un grand nombre de pays sur les différents canaux de distribution au travers de grossistes ou distributeurs, mais a aussi établi dans certains pays des relations directes avec les principaux acteurs des canaux de distribution.

### ■ Concurrence et impact sur les prix de vente

La concurrence provient essentiellement des fabricants de terminaux mobiles tels que Nokia et Motorola, et dans une moindre mesure de sociétés locales telles Dabendorf ou ECE. Pour les fabricants de terminaux mobiles, le segment des kits mains-libres est un marché connexe mais non principal pour ces sociétés. La spécialisation du Groupe sur le secteur des périphériques sans fil pour téléphones mobiles, et notamment sur le segment des kits mains-libres, lui a permis de proposer des produits aux fonctionnalités plus élaborées et mieux adaptés à la demande des consommateurs.

Cette spécialisation a également permis au Groupe de baisser ses coûts des ventes unitaires moyens (coûts des ventes / nombre de produits vendus sur la même période), ce qui lui permet de se positionner comme « price setter » sur le marché, en proposant en premier des baisses de prix.

Le Groupe suit le prix unitaire moyen de vente comme indicateur de la variation de prix, qui est calculé comme le chiffre d'affaires divisé par le nombre total de produits vendus au cours de la même période.

### ■ Saisonnalité

Les produits du Groupe étant des produits de grande consommation, la demande pour les produits du Groupe est pour partie saisonnière. Les ventes du Groupe sont en général plus fortes au quatrième trimestre en raison des fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité a, jusqu'à présent, été absorbée en quasi-totalité par le fort taux de croissance que le Groupe a connu. Enfin, cette saisonnalité devrait être particulièrement observée pour les nouveaux produits périphériques sans fil pour la maison lancés en 2006 : la gamme « Home » (confer 4.1.13 du présent Document de référence).

#### 9.1.2.2. Les coûts

### ■ Les coûts des ventes

Les coûts des ventes comprennent tous les coûts depuis l'approvisionnement des composants chez les fournisseurs, la fabrication et la livraison des produits jusqu'aux clients. Compte tenu du modèle « sans usine » du Groupe, les charges de personnel représentent une part très faible des coûts de vente.

Les facteurs principaux intervenant dans la variation des coûts sont les quantités vendues, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, compte tenu d'une quote-part significative des achats en dollars américains, la variation des prix des matières premières pour les composants et dans une moindre mesure le coût de fabrication. La majorité des coûts du Groupe étant variables, le principal indicateur utilisé par le Groupe est le coût des ventes unitaire des produits (calculé comme le prix des composants plus le coût de la main d'œuvre). Le Groupe sélectionne soigneusement ses fournisseurs pour s'assurer de la meilleure combinaison coût – qualité et avoir des partenaires lui permettant de bénéficier d'une véritable flexibilité des volumes de production. Les coûts des ventes bénéficient d'un effet volume important sur un grand nombre de composants. Depuis 2004, le coût unitaire des ventes des kits mains-libres installés est en baisse grâce à l'effet conjugué de la croissance des volumes achetés (laquelle permet une meilleure négociation avec les fournisseurs) et à l'évolution des prix sur ce marché (laquelle profite à l'ensemble des acteurs du marché). L'évolution des coûts enregistrée en 2008 est conforme à celle constatée sur les exercices antérieurs.

### ■ Prévisionnel et gestion de la chaîne d'approvisionnement

La prévision de la demande, dans le cadre d'une forte croissance du marché des kits mains-libres, couplée avec une gamme de produit en constante croissance, est essentielle pour la performance du Groupe. Cette prévision lui permet de pouvoir répondre aux principales commandes des clients en Europe en 24h tout en maintenant ses stocks à un niveau bas. En outre, les contrats avec les prestataires de fabrication engagent le Groupe sur son prévisionnel 30 jours avant livraison, date à laquelle le prévisionnel se transforme automatiquement en commande ferme. Le prévisionnel permet aux prestataires du Groupe de s'approvisionner correctement en composants. Une inexactitude majeure des prévisions faites par le Groupe pourrait donc l'amener à être soit en rupture de stock, soit au contraire avec un stock important à financer.

### ■ Impact des taux de change dollar-euro

Les coûts des ventes du Groupe sont pour une grande part encourus en dollars américains, et cette part est amenée à croître au fur et à mesure que le Groupe localisera sa production dans les usines asiatiques de ses prestataires. Une évolution importante du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro pourrait avoir un impact substantiel sur la performance financière du Groupe, ceci étant particulièrement vrai aussi longtemps que la majorité de ses ventes sera facturée en €.

Bien que la quote-part du chiffre d'affaires en USD puisse augmenter significativement dans les prochaines années, du fait notamment de la montée en puissance des activités américaines, et ainsi compenser pour partie l'exposition résultant des achats en USD, la Société avait mis en place au second semestre de l'année 2006 une politique de couverture de change, à l'aide d'une ligne de change s'élevant à l'origine à 30 MUSD et renégociée au cours de l'année 2007 à 80 MUSD permettant d'effectuer des opérations de couverture de change. Etant donnée la détérioration du cours de l'USD face à l'Euro en 2007 et 2008, cette couverture de change n'a été que partiellement utilisée en 2007 (principalement durant le 1er semestre de l'exercice) et pas du tout utilisée pendant l'exercice 2008. A la fin de l'exercice 2008, il n'y avait pas de couverture de change.

### ■ Les coûts opérationnels

Les coûts opérationnels du Groupe sont présentés en application des normes IFRS par fonction. Ils comprennent les frais de recherche et développement, les frais commerciaux, les frais généraux et la production/qualité.

#### ■ Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement couvrent les coûts internes de l'équipe d'ingénieurs-chercheurs qui conçoit et développe les produits, les coûts de sous-traitance externes et l'amortissement des outils de développement. Ces frais de recherche et de développement prennent en compte également les équipements de test, les coûts liés au développement des prototypes et l'amortissement des coûts de recherche et développement capitalisés (confer note 2.K des Comptes Consolidés). Les dépenses de développement capitalisées incluent pour l'essentiel les charges salariales et les dépenses de sous-traitance.

#### ■ Frais commerciaux

Les frais commerciaux reflètent toutes les charges d'exploitation (coûts du personnel, coûts d'infrastructure, voyages et déplacements, achats de prestations externes) de tout le personnel lié à la fonction commerciale ou marketing du Groupe à Paris, Madrid, New York, Austin, Detroit, Birmingham, Munich, Milan, Hong Kong et Shanghai.

#### ■ Frais de production / qualité

Cette ligne du compte de résultat inclut les coûts de fonctionnement des départements dédiés à la gestion des approvisionnements et de la qualité. Ces coûts incluent essentiellement les salaires des effectifs concernés ainsi que les coûts des bans de test et autres matériels utilisés pour les tests de qualité et enfin les provisions pour garantie sur les produits.

#### 9.1.2.3. Coûts financiers (Coûts de l'endettement financier net, autres produits et charges financières)

Les coûts financiers concernent essentiellement les gains ou pertes de change, et les produits financiers sur placements (certificats de dépôt et placements monétaires). Pour faire face à sa croissance, le Groupe a mis en place des lignes bancaires pour couvrir la croissance de son besoin en fonds de roulement.

#### 9.1.2.4. Impôts sur le résultat

Les impôts du Groupe sont constatés au niveau de chaque entité juridique. Ceux-ci sont directement dépendants du taux d'imposition local. Les impôts du Groupe sont fortement affectés par un crédit d'impôt recherche, dont il bénéficie en France. Le crédit d'impôt recherche est une disposition fiscale française dont les sociétés réalisant des projets innovants peuvent bénéficier. Ce crédit d'impôt est fondé pour partie sur le volume des dépenses de recherche de l'exercice et pour partie sur la progression de ces dépenses d'un exercice à l'autre. Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche sont engagées ou sur l'impôt dû au titre des trois années suivantes. Au-delà, le reliquat est remboursé par l'administration fiscale.

## 9.2. Comparaison 2007-2008 (Comptes Consolidés)

La discussion suivante présente des informations financières extraites des Comptes Consolidés pour 2007 et 2008.

**Le tableau ci-dessous présente, sur la base des Comptes consolidés pour 2007 et 2008 le chiffre d'affaires, le coût des ventes, la marge brute, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux, les frais généraux, la production et qualité, le résultat opérationnel et le résultat de la période :**

En millions d'euros	2008	2007
Chiffre d'affaires	206,6	219,8
Croissance	-6%	+38%
Coût des ventes	101,4	110,7
% CA	49,1%	50,4%
Marge brute	105,1	109,1
% CA	50,9%	49,6%
Frais de recherche et développement	22,8	19,3

% CA	11%	8,8%
Frais commerciaux	46,8	45,4
% CA	22,7%	20,7%
Frais généraux	9,5	10,1
% CA	4,6%	4,6%
Production et qualité	8,2	7,3
% CA	3,9%	3,3%
Résultat opérationnel courant	17,9	26,9
% CA	8,7	12,2%
Charges opérationnelles non courantes	2,3	-
Résultat opérationnel	15,6	26,9
% CA	7,5%	12,2%
Résultat de la période	14	20,0
% CA	6,8%	9,1%

### 9.2.1. Chiffre d'affaires

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 206,6 M€ contre 219,8 M€ en 2007, ce qui représente un recul de 6% spécifiquement imputable à la baisse de l'activité au 4<sup>ème</sup> trimestre (CA T4 2008 : 46,1 M€ à -24%).

**Le tableau ci-dessous illustre la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les années 2007 et 2008 entre les différentes catégories de ses produits :**

Chiffre d'affaires, en M€ et en pourcentage	2008		2007	
Kits installés	129,1	62,5%	146,2	66,5%
Plug&Play	17,0	8,2%	10,1	4,6%
OEM	31,2	15,1%	26,4	12,0%
Home Products	4,3	2,1%	8,8	4,0%
Autres(1)	25,0	12,1%	28,4	12,9%
<b>Total</b>	<b>206,6</b>	<b>100%</b>	<b>219,8</b>	<b>100%</b>

(1) Principalement les ventes liées au contrat de distribution de produits de navigation (PND) en Espagne, la vente d'accessoires pour ses produits tels que des câbles de connexion, ainsi que la vente de prestation de développement pour l'adaptation de certains de ses produits pour de grands constructeurs automobiles ou des clients souhaitant intégrer la technologie du Groupe dans leur propre produit.

### 9.2.2. Coût des ventes

Le coût des ventes total est passé de 110,7 M€ en 2007 à 101,4 M€ en 2008, ce qui représente une baisse de 9,3 M€ soit le ratio du coût des ventes total rapporté au chiffre d'affaires s'établit à 49,1% contre 50,4% en 2007

### 9.2.3. Marge brute

La marge brute s'élève à 105,1 M€ en 2008 (soit 50,9% du chiffre d'affaires) contre 109,1 M€ en 2007 (soit 49,6% du chiffre d'affaires) soit une progression de 1,3 points.

Cette progression de la rentabilité brute globale s'explique principalement par la hausse du dollar et le mix produits.

### 9.2.4. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement en 2008 ont enregistré une hausse de 3,5 M€ par rapport à 2007, soit une augmentation de + 17,8% pour s'établir à 22,8 M€, soit 11% des ventes. Le montant des frais de recherche et développement en 2007 s'élevait à 19,3 M€, soit 8,8% des ventes.

Cette progression est directement liée à l'augmentation de la masse salariale résultant de la hausse de l'effectif nécessaire pour accompagner le développement du Groupe sur ces marchés en forte croissance. Les frais de recherche et de développement concernent principalement le développement des outils de test et de mesure de la qualité des nouveaux produits, les coûts de sous-traitance de développement d'outils de production pour les nouveaux produits, la recherche liée à l'évolution des technologies et en particulier des évolutions de la norme Bluetooth.

La recherche et développement capitalisée a connu une hausse de 4,2 M€ entre 2007 et 2008 (confer note 9 des Comptes Consolidés). Le montant des projets capitalisés est en hausse de +38% par rapport à 2007.

### 9.2.5. Frais commerciaux

En 2008, les frais commerciaux du Groupe ont atteint 46,8 M€, soit 22,7% du chiffre d'affaires, contre 45,4 M€ en 2007, soit 20,7% du chiffre d'affaires, ce qui représente une hausse de 1,4 M€, soit une augmentation de +3%.

Cette hausse provient du coût de développement marketing supplémentaire pour augmenter la notoriété de la marque Parrot et le référencement des produits dans le monde entier.



### 9.2.6. Frais généraux

Les frais généraux en 2008 ont enregistré une baisse de 0,6 M€ par rapport à 2007, soit une baisse de -5,8%, pour s'établir à 9,5 M€, soit 4,6% des ventes. Le montant des frais généraux en 2007 s'élevait à 10,1 M€, soit 4,6% des ventes. Cette baisse atteste les premiers résultats des mesures de réduction des dépenses prises sur l'année. Spécifiquement, la réduction de 15% des effectifs en Espagne, le gel des embauches au niveau Groupe, le contrôle et la hiérarchisation des dépenses.

### 9.2.7. Production et qualité

Les frais de production et qualité en 2008 ont enregistré une hausse de 0,8 M€ par rapport à 2007, soit une augmentation de +12%, pour s'établir à 8,2 M€, soit 3,9% des ventes. Le montant des frais de production et qualité en 2007 s'élevait à 7,3 M€, soit 3,3% des ventes.

### 9.2.8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est en baisse de 9 M€ et atteint 17,9 M€ en 2008. Le résultat opérationnel courant en 2007 s'élevait à 26,9 M€. Cela représente une baisse en pourcentage du chiffre d'affaires de 12,2% en 2007 à 8,7% en 2008. Cette baisse de rentabilité opérationnelle courante de 33,5% provient d'une hausse des charges opérationnelles qui représentent 42,2% du chiffre d'affaires en 2008 contre 37,4% en 2007. Cette hausse de points est incomplètement compensée par l'amélioration de 1,3 point du pourcentage de marge brute (49,6% en 2007 > 50,9% en 2008)

### 9.2.9. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 15,6 M€ en 2008 (soit 7,5% du chiffre d'affaires) contre 26,9 M€ en 2007 (soit 12,2% du chiffre d'affaires). Il intègre une charge non courante de 2,3 M€ correspondant à une provision sur stocks d'articles Multimédia (hors gamme « Parrot By ») et sur les engagements d'achat de composants associés à ces produits. En plus de ce facteur non courant, la rentabilité opérationnelle a été impactée par le ralentissement de l'activité en fin d'exercice. Période au cours de laquelle Parrot a fait le choix de ne pas immédiatement réduire son principal poste de dépense, les frais commerciaux, afin de soutenir la pénétration des produits lancés à l'automne 2008 (gamme MKi).

### 9.2.10. Résultat de la période

Le résultat s'élève à 14 M€ en 2008 (soit 6,8% du chiffre d'affaires) contre 20,0 M€ en 2007 (soit 9,1% du chiffre d'affaires) en baisse de 6 M€ par rapport à 2007.

Ceci représente une baisse de rentabilité nette (résultat / chiffre d'affaires) de -2,3 points. La charge d'impôts courants de l'exercice 2008 provient essentiellement des impôts sur les résultats bénéficiaires, de l'Espagne, l'Asie, du Royaume-Uni et de l'Italie. Ces territoires représentent un montant d'impôts courants de 3,9 M€. Le crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2008 s'élève à 3,4 M€.

## 9.3. Comparaison 2007-2008 (Comptes sociaux)

La discussion suivante présente des informations financières extraites des Comptes Sociaux pour 2007 et 2008. La présentation du compte de résultat ci-dessous suit les normes comptables françaises et présentes, notamment, les coûts par nature et non par fonction :

	En millions d'euros	2008	2007
Chiffre d'affaires		157,0	162,6
Croissance		-3,4%	31%
Charges externes		121,8	120,8
% de CA		74,9%	74,3%
Charges de personnel		24,8	20,8
% de CA		15,2%	12,8%
Résultat d'exploitation		9,3	17,1
% de CA		6,0%	10,5%
Résultat net		3,0	9,9
% de CA		1,9%	6,1%

### 9.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net s'élève à 157 M€ contre 162,6 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,5% due à une chute de l'activité au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

### 9.3.2. Charges externes

Les charges externes sont passées de 120,8 M€ en 2007 à 121,8 M€ en 2008, en hausse de 0,9%.

### 9.3.3. Charges de personnel

Les charges de personnel sont passées de 20,8 M€ en 2007 à 24,8 M€ en 2008 en hausse de +19,3%, principalement par l'augmentation de l'effectif qui passe de 309 employés à 320 employés, soit une hausse de 11 employés.

### 9.3.4. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 9,3 M€ en 2008 contre 17,1 M€ en 2007. La rentabilité d'exploitation (résultat d'exploitation / chiffre d'affaires) est passée de 10,5% en 2007 à 6,0% en 2008.

### 9.3.5. Résultat net

Le bénéfice s'élève à 3,0 M€ en 2008 contre 9,9 M€ en 2007. La rentabilité nette (bénéfice / chiffre d'affaires) est passée de 6,1% en 2007 à 1,9% en 2008. Le résultat financier négatif de 6,2 M€ constitue la principale justification. Le résultat financier intègre un montant de dotations financières aux amortissements et provisions de 7,0 M€, dont 4,9 M€ sur la dépréciation des titres de la filiale américaine Parrot Inc et 1,6 M€ de dépréciation des stocks options, actions gratuites et actions à attribuer

### 9.3.6. Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

#### Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en €, sauf les postes I-b et IV-a)	2008	2007	2006	2005	2004
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	2 035 113	1 992 152	1 920 198	1 349 363	1 086 000
b) Nbre des actions ordinaires existantes	13 349 573	13 067 681	12 599 724	8 849 910	7 121 800
c) Nbre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nbre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription	3 637 813 19	3 814 436 20	3 930 150 21	3 523 600 22	3 180 900 23
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	156 960 553	162 625 580	123 701 297	60 934 819	28 202 968
b) Résultat avt impôt, participation des salariés et dotations aux amort. et provisions (*)	7 397 974	19 622 798	21 475 375	9 427 813	5 046 515
c) Impôt sur les bénéfices	(2 249 012)	2 318 453	5 294 981	403 862	(282 933)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		985 072	994 165	375 823	
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amort. et provisions	3 020 526	9 915 987	11 478 251	6 736 408	4 658 768
f) Résultat distribué					
<b>III. Résultats par action</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés et avt dotations aux amort. et prov.	0,72	1,25	1,42	0,988	0,67
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amort. et provisions	0,23	0,76	0,91	0,761	0,65
c) Dividende attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pdt l'exercice	319	281	236	149	76
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	17 520 479	14 633 650	10 230 324	5 988 918	2 825 183
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'ex. (sécurité soc., œuvres soc., etc. ...)	7 253 206	6 139 855	4 321 624	2 514 224	1 205 804

(\*) Les chiffres reportés sur cette ligne représentent pour l'année 2008 et les années antérieures, le résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions

(19) 2 932 676 BSPCE + 41 200 BSA + 5 106 AGA + 718 462 SOP.

(20) 3 188 693 BSPCE + 65 200 BSA + 5 106 AGA + 545 437 SOP.

(21) 322 425 BCE (24/06/2003) + 44 884 BCE (6/07/2004) + 13 370 BCE (18/11/2004) + 123 316 BCE (18/10/2005) + 119 355 BCE (14/12/2005) + 92 000 BCE (28/02/2006) + 250 000 BCE (12/06/2006) + 2 400 000 BCE HS (12/06/2006) + 70 000 SOP (14/12/2005) après annulation de 10 000 SOP suite démission d'un salarié + 27 000 SOP (28/02/2006) + 25 000 SOP (12/06/2006) + 260 000 SOP (10/11/2006) + 35 600 BSA (06/2003) + 71 200 BSA (07/2004) + 25 000 BSA (12/06/2006) + 51 000 AGA (14/12/2005)

(22) 480 300 BCE et 35 600 BSA (06/2003) + 57 000 BCE et 71.200 BSA (07/2004) + 16.500 BCE (11/2004) + 2 447 000 BCE (12/2004) + 164 000 BCE (11/2005) + 121.000 BCE + 80 000 SO + 51 000 AGA (12/2005)

(23) 56 800 BCE (08/2000) + 480 300 BCE et 35 600 BSA (06/2003) + 66 000 BCE et 71 200 BSA (07/2004) + 24 000 BCE (11/2004) + 2 447 000 BCE (12/2004)

## X. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. La trésorerie

En 2008, la source de financement du Groupe est issue de sa capacité d'autofinancement opérationnelle (25,2 M€).

La capacité d'autofinancement du Groupe a largement couvert le financement du besoin en fonds de roulement (2,3 M€) qui est sujet à des fluctuations trimestrielles, pour partie saisonnières en raison d'un quatrième trimestre habituellement plus fort en termes de ventes, ce qui oblige le Groupe à financer un stock et des comptes clients plus importants durant cette période.

Le Groupe a réalisé deux programmes de rachat d'actions au cours de l'année 2008 : un premier programme en avril et mai pour 3,7 M€ et un second en octobre et novembre pour 4,1 M€.

Le placement de la trésorerie disponible est effectué en produits de placements sans risque, tels que les certificats de dépôt négociables à échéance à 3 mois maximum et des billets de trésorerie souscrits auprès de grandes entreprises du CAC 40 bénéficiant de la notation maximale A1P1. Au 31 décembre 2008, les placements en billets de trésorerie d'entreprise du CAC 40 s'élevait à 11,8 M€, répartie à parts égales sur 3 supports : L'Oréal, Air Liquide et GDF Suez.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe, y compris les placements financiers, s'élevait à 44,6 M€, contre 39,5 M€ au 31 décembre 2007.

En incluant les opérations décrites ci-dessus, la trésorerie du Groupe a globalement augmenté de 5,1 M€ grâce à la trésorerie opérationnelle générée par l'activité.

Depuis le 31 décembre 2008, le Groupe par l'intermédiaire de sa société Parrot SA a reçu de la part du Trésor Public, un remboursement d'un montant de 6,7 M€ correspondant à la créance de crédit impôt recherches 2008 et des acomptes impôt société 2008 trop payés. Hormis ce remboursement, la trésorerie n'a pas connu d'évolution significative entre la clôture de l'exercice et l'enregistrement du présent Document de référence.

**Le tableau suivant récapitule les flux de trésorerie consolidés (normes IFRS) du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 :**

En milliers d'euros	2008	2007
<b>Flux opérationnel</b>		
Résultat de la période	14 024	19 965
Amortissements et dépréciations	6 948	5 395
Plus et moins values de cessions	101	20
Charges d'impôts	3 609	6 386
Coût des paiements fondés sur des actions	2 086	2 471
Coût de l'endettement financier net	-1 604	-835
Capacité d'Autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt	25 164	33 402
Besoin en fonds de roulement	-2 270	-15 341
<b>TRÉSO. PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>22 894</b>	<b>18 061</b>
Impôt exigible	-4 250	-6 884
<b>TRÉSO. NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)</b>	<b>18 644</b>	<b>11 177</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Intérêts reçus	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 027	-9 368
Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise (Note 3)	-154	-2 477
Acquisitions d'immobilisations financières	-20	-78
Augmentation des autres actifs financiers courants	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	12
Cessions de filiales nettes de trésorerie cédée (Note 3)	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	1
<b>TRÉSO. UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-7 200</b>	<b>-11 910</b>
<b>Flux de financement</b>		
Apports en fonds propres	592	6 371
Dividendes versés	0	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	0
Autres financements	0	0
Coût de l'endettement financier net	1 604	835
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)	-1 001	-1 000
Remboursement des autres financements	-0	-13 992

Achats d'actions propres	-7 790	-383
Intérêts payés	0	0
<b>TRÉSO. UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-6 596</b>	<b>-8 170</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (D = A+B+C)</b>	<b>4 848</b>	<b>-8 902</b>
Différence de change nette	244	-257
<b>TRÉSO. ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>39 514</b>	<b>48 674</b>
<b>TRÉSO. ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>44 606</b>	<b>39 514</b>
Autres actifs financiers courants	0	0
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants à la clôture de l'exercice	44 606	39 514

## 10.2. Trésorerie nette opérationnelle

La trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe s'établit à 18,6 M€ en 2008 contre 11,2 M€ en 2007. La hausse provient pour l'essentiel de la diminution du besoin en fonds de roulement du Groupe.

## 10.3. Trésorerie utilisée pour les opérations d'investissement

La trésorerie utilisée pour les opérations d'investissement s'élève à 7,2 M€ en 2008, contre 11,9 M€ en 2007. La variation provient principalement des besoins nécessaires à l'acquisition de Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.) et de Waveblue sur l'exercice 2007 et de la diminution des investissements corporels et incorporels au cours de l'exercice 2008.

## 10.4. Trésorerie nette provenant des opérations de financement

La trésorerie nette provenant des opérations de financement s'élève à -6,6 M€ en 2008 contre -8,2 M€ en 2007. La variation s'explique par les opérations effectuées au titre de l'exercice 2007 soient : remboursement des financements liés à l'acquisition de Parrot Iberia S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.) et apports en fonds propres, et par les deux programmes de rachat d'actions réalisés pendant l'exercice 2008.

## 10.5. Les ressources en capitaux

Au 31 décembre 2008, en ligne avec la politique du Groupe de ne pas avoir de dette financière, le Groupe avait 1,2 M€ de dette, correspondant principalement au solde du prix d'acquisition de la majorité du capital de la société espagnole Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología, S.L.), soit un versement égal à environ 1 M€ payable fin mars 2009, qui sera financé par la trésorerie disponible du Groupe, et 44,6 M€ de trésorerie disponible et placements financiers court terme. L'échéance de mars 2009 a été payée en date du 25 mars 2009.

Depuis le début de l'année 2008, la Société bénéficie auprès des banques Palatine et HSBC de lignes de découvert autorisé et de mobilisation de créances nées à l'export (MCNE) pour un montant total de 8 M€ pour permettre d'absorber tout ou partie des fluctuations temporaires de sa trésorerie.

## 10.6. Lignes de financement

### 10.6.1. Lignes de financement de la Société

Ces lignes de financement court terme s'articulent comme suit :

#### HSBC

- (i) une ligne de découvert autorisé d'un montant de 2 M€ au taux d'intérêt EONIA +1,10% l'an, et cette ligne n'est pas garantie ;
- (ii) une ligne de MCNE d'un montant de 2 M€ au taux d'intérêt EURIBOR de la période +0,75% l'an.

#### PALATINE

- (i) une ligne de découvert autorisé d'un montant de 2 M€ au taux d'intérêt EONIA +0,80% l'an, et cette ligne n'est pas garantie ;
- (ii) une ligne de MCNE d'un montant de 2 M€ au taux d'intérêt EURIBOR 3 mois +1% l'an.

Il n'y a pas de clause de défaut ou d'exigibilité spécifique sur les autorisations de découvert accordées par les banques PALATINE et HSBC.

Concernant la mobilisation de créances nées à l'export (MCNE), la Société n'est pas exposée à un risque d'exigibilité après la date d'échéance de règlement d'une facture.

Aucune des lignes de financement énoncées ci-dessus n'a été utilisée par la Société en 2008 et à la date d'enregistrement du présent document de référence.

#### 10.6.2. Lignes de financement de la société Parrot Iberia, S.L.

Au 31 décembre 2008, la société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología, S.L.) bénéficiait auprès de la banque BANESTO, de lignes de découvert autorisé, de mobilisation de créances et de garanties. Ces lignes de financement court terme s'articulent comme suit :

##### **BANESTO**

- (i) une ligne de crédit d'un montant de 0,5 M€ au taux d'intérêt EURIBOR 3 mois +0,50% ;
- (ii) une ligne de mobilisation de créances d'un montant de 1 M€ au taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 0,50% ;
- (iii) une ligne de garanties d'un montant de 1 M€ (commission d'ouverture : 0,30%, commission de risque trimestrielle : 0,30%).

Aucune des lignes de financement énoncées ci-dessus n'a été utilisée par la Société Parrot Iberia, S.L. en 2008 et à la date d'enregistrement du présent Document de référence.

#### 10.7. Convention de crédit

La Société n'a pas de prêt en cours et n'a conclu aucun nouveau prêt au titre de l'exercice 2008

#### 10.8. Obligations contractuelles

Se reporter au chapitre 22 « Contrats importants » du présent Document de référence pour les obligations contractuelles liées à aux acquisitions de la société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.) et la société de droit californien Waveblue LLC.



# XI. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

---

## 11.1. Recherche et Développement

### ■ Un élément-clé du succès du Groupe

La recherche et développement du Groupe est un de ses éléments-clé, facteur d'avantage concurrentiel, de flexibilité, d'économie de coûts et d'indépendance technologique du Groupe.

L'objectif permanent de la recherche et développement du Groupe est de perfectionner les produits existants en y intégrant toujours plus de fonctionnalités et de développer de nouveaux produits toujours plus innovants.

Ainsi le Groupe a-t-il été le premier à lancer, en septembre 2001, un kit mains-libres pour véhicules compatible avec la norme Bluetooth, soit près d'un an avant Nokia, qui a lancé son produit durant l'été 2002. De même, par la suite, le Groupe a été le premier au printemps 2004 à lancer la gamme de produits mains-libres avec écran pour l'équipement automobile, environ six mois avant le lancement par le concurrent FWD de son produit Audioblu. Fort d'une équipe d'ingénieurs formés dans les plus prestigieuses écoles françaises et étrangères (École Supérieure d'Électricité, École Nationale Supérieure des Télécommunications, École Centrale des Arts et Manufactures, École Polytechnique, Georgia Tech, Stanford University, etc.), le Groupe maîtrise verticalement l'ensemble des technologies nécessaires à la réalisation de ses produits. Il conçoit en particulier ses propres circuits intégrés et puces électroniques (les ASIC Parrot4+, Parrot5, Parrot 5+ et Parrot 6 pour le plus récents) ainsi que ses propres algorithmes de traitement des signaux.

Le Groupe se distingue également par sa maîtrise de la « stack » Bluetooth (ensemble de couches logicielles pour la mise en œuvre de la norme Bluetooth), condition indispensable pour assurer en amont le développement des produits et obtenir ainsi la meilleure interopérabilité au cours de leur cycle de vie (confer 11.2.5. « Logiciels » du présent Document de référence).

Aujourd'hui, le Groupe applique sa stratégie d'innovation permanente également hors du domaine de la téléphonie mains-libres. Ainsi la société s'est lancée dans des investissements substantiels dans la musique domestique et automobile. Ces investissements se sont soldés par d'excellents résultats technique comme la mise en place de la gamme d'enceintes sans fils, l'arrivée sur le marché du RK8200 et du SK4000 (pour les deux roues), la mise au point d'algorithme d'effets audio psycho acoustiques tel que les basses virtuelles ou la spatialisation du son, l'augmentation très significative du portefeuille de connectivité du Groupe avec l'arrivée dans les produits Parrot des technologies d'interfaçage USB, SD, iPod, Wifi,. Le Groupe a également pris position dans le domaine de la photo numérique avec sa gamme de cadres numériques.

### ■ Dépenses et investissements substantiels en Recherche et Développement

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait d'une équipe recherche et développement de 175 personnes. L'importance de l'équipe de recherche et développement du Groupe témoigne du rôle central que le Groupe lui accorde. Se reporter à la section 5 « Investissements » pour les investissements en recherche et développement du Groupe.

### ■ Les technologies du Groupe

Le cœur technologique du Groupe se constitue autour des domaines principaux suivants : le traitement des signaux numériques, la conception de puces électroniques à application spécifique (également nommées ASIC ou Application Specific Integrated Circuit), la connaissance et la maîtrise de la technologie de transfert de données sans fil Bluetooth, le design et la conception mécanique, l'électronique et le développement logiciel.

Ces divers domaines sont les éléments centraux des kits de téléphonie mains-libres Bluetooth du Groupe ainsi que de ses nouveaux produits d'électronique grand public.

#### 11.1.1. Le traitement du signal

Dès 1994, le Groupe a investi dans le développement de nouvelles technologies relatives au traitement du signal numérique (ou DSP, Digital Signal Processing), lequel a une importance capitale dans la qualité audio des produits. Depuis 1997, le Groupe a développé une expertise significative dans les algorithmes de traitement du signal pour des applications dans le secteur automobile. En effet, le traitement de la parole en environnement bruyé est l'un des savoir-faire majeurs du Groupe.

Au delà de sa forte maîtrise dans ce domaine, la Société détient des brevets et a effectué des dépôts de demandes de brevet sur des technologies de reconnaissance vocale appliquées aux kits mains-libres embarqués, de réduction de bruit ainsi que d'annulation d'écho acoustique (confer 11.2 « Propriété intellectuelle » du présent Document de référence).

## ■ L'expertise du Groupe en matière de traitement du signal couvre plus particulièrement les domaines suivants :

- La reconnaissance vocale : depuis 1994, le Groupe a investi dans le développement interne de solutions de reconnaissance vocale. Certaines parties des algorithmes de reconnaissance vocale sont intégrés dans une autre technologie-clé du Groupe, à savoir les plates-formes Parrot ASIC (confer 11.1.2 « Les plates formes ASIC » du présent Document de référence). Les applications de la reconnaissance vocale sont notamment la commande vocale des produits du Groupe par leurs utilisateurs ;
- L'annulation d'écho acoustique : l'annulation d'écho acoustique est l'un des deux points algorithmiques critiques pour l'établissement d'une communication de bonne qualité avec une solution mains-libres. Lors d'un appel téléphonique, la voix de l'interlocuteur distant est transmise à l'utilisateur du kit par un haut-parleur. On appelle écho acoustique le phénomène de retour de ce signal vocal vers l'interlocuteur distant. Ce phénomène est dû au fait que le microphone utilisé par l'utilisateur du kit mains-libres enregistre non seulement son discours mais également les signaux émis par le haut-parleur. Afin de parer à cette difficulté, le Groupe développe des solutions depuis 1997. Ainsi, à titre d'exemple, l'algorithme VSSLMS pour les kits mains-libres pour véhicules permet de réduire jusqu'à 50 dB (décibels) l'effet d'écho. Lors de l'année 2006 et la conception du Parrot MINIKIT™ la problématique a pris une nouvelle ampleur. En effet, le haut-parleur et le microphone étant très proche l'un de l'autre, l'écho acoustique est vu comme infiniment plus fort que la voix de l'utilisateur par le microphone. Grâce à deux nouvelles inventions majeures (qui ont conduit à deux dépôts de demande de brevet réalisés pendant l'été 2006), l'équipe de traitement audio a su résoudre cette nouvelle problématique et obtenir une qualité d'annulation d'écho supérieure à celle des produits concurrents (étude comparative réalisée par un laboratoire indépendant).
- La réduction de bruit : la distance entre le microphone dans un dispositif kit mains-libres et la bouche de l'utilisateur ainsi que le bruit inévitablement présent dans l'habitacle de toute automobile en circulation nécessitent des solutions ingénieuses pour l'établissement d'une communication de bonne qualité. Depuis 1997, le Groupe développe en interne des solutions de réduction de bruit. Ainsi, grâce à sa technologie, la réduction de bruit peut atteindre 16 dB pour un microphone simple sur des bruits dits stationnaires (moteur, vent, aération). Le Groupe améliore son système de réduction de bruit par la mise en œuvre d'algorithmes basés sur l'utilisation de plusieurs microphones ; en tel cas, la réduction de bruit peut atteindre 25 dB sur le produit MK6000 et les bruits non stationnaires (bruits de circulation, bruits de rue) sont supprimés grâce à l'information spatiale extraite du réseau de microphones. Par ailleurs, un nouvel algorithme de réduction de bruit à un microphone capable d'effacer près de 70% des bruits instationnaires a été mis au point (demande de brevet déposée en février 2006).
- Les effets audio: les appareils de la vie courante sont souvent très limités dans leur capacité à reproduire du son de haute fidélité (autoradio, enceintes). Notamment, la séparation stéréo et les basses fréquences peuvent s'avérer être très limitées. Parrot a su se singulariser par la mise au point de technologies innovantes pour parer à ces effets, notamment un algorithme de création de basses virtuelles, utilisé à la fois sur les enceintes multimedia et sur les produits pour l'automobile, et des algorithmes de spatialisation audio permettant d'élargir l'effet stéréo sur l'enceinte Parrot Party ou de recentrer l'image sonore dans le véhicule pour les produits de la gamme MKi.

### 11.1.2. Les plates-formes Parrot ASIC

Les produits du Groupe sont basés sur des plates-formes Parrot ASIC (ou puces électroniques à application spécifique), technologies développées par le Groupe.

Dès 1994, le Groupe a initié le développement des plates-formes ASIC Parrot, conscient qu'une solution hardware propriétaire lui permettrait une meilleure capacité d'innovation, une plus grande indépendance, ainsi qu'une maîtrise des coûts.

La dernière puce développée par le Groupe, Parrot6, offre une puissance de calcul deux fois supérieure à celle de la génération précédente, dispose d'une interface pour afficheur numérique, d'accélérateurs pour les traitements d'images et de vidéos, d'une nouvelle interface audio, de deux contrôleurs USB high speed.

Ce composant permettra le déploiement de nouvelles fonctionnalités tant dans les produits d'électronique grand public que dans les produits pour l'automobile, tout en optimisant le prix de revient de ces produits.

### 11.1.3. La maîtrise de la technologie Bluetooth

La technologie de transmission de données sans fils Bluetooth ne peut être utilisée que si elle est couplée à un logiciel sophistiqué permettant de la contrôler. Par ailleurs, afin d'être conforme aux normes du Groupe de soutien de la technologie Bluetooth, le Bluetooth SIG, un tel logiciel doit être capable de gérer un grand nombre de fonctions standard (la « stack » Bluetooth) permettant une communication transparente entre les divers appareils électroniques munis de cette technologie. A cet effet, et dès 1999, le Groupe a développé sa propre solution logicielle Bluetooth. Ainsi, le Groupe a pu être l'un des premiers à développer des systèmes de téléphonie mains-libres Bluetooth en proposant notamment dès 2001 le Parrot CK3000.

Disposer de son propre logiciel de gestion de la norme Bluetooth est un avantage-clé sur les concurrents, indispensable pour assurer l'interopérabilité des produits du Groupe avec tous les téléphones mobiles Bluetooth disponibles sur le marché. Il s'agit d'un facteur clé de différenciation par rapport aux produits de la concurrence. En effet, de très nombreux produits concurrents utilisent des logiciels développés par des tiers (des solutions génériques), et non des logiciels développés spécialement pour leurs produits.

Les solutions génériques utilisées par ces concurrents sont, par nature, moins évolutives que des logiciels internes, tel que celui du Groupe, lesquels peuvent être plus rapidement et aisément adaptés en fonction des besoins propres au Groupe et aux évolutions du marché. Par ailleurs certaines fonctionnalités Bluetooth sont des fonctions propriétaires et présentes dans aucune solution générique. A titre d'exemple, le téléchargement universel du répertoire téléphonique par Bluetooth est une fonction que seul le Groupe a su mettre au point.

La qualité de la Société de membre associé du Bluetooth SIG et sa contribution aux groupes de travail, son étroite collaboration avec les fabricants de téléphones mobiles, la vérification systématique de la compatibilité de ses produits avec tout nouveau modèle de téléphone mobile sont autant de facteurs permettant au Groupe d'assurer l'interopérabilité de ses produits avec les nouveautés du marché.

#### 11.1.4. Le développement d'une connectivité élargie

Le Groupe s'est attaché à diversifier la connectivité de ses produits afin de déployer de nouveaux cas d'usage, notamment par l'ajout des technologies WiFi et USB.

La technologie Wifi permet d'offrir dans le cadre photo numérique Parrot Specchio by Martin Szekely une connexion Internet et le support des fonctions mails et flux RSS, mais aussi le partage de photos avec un PC.

Un système propriétaire de streaming audio par Wifi a également été développé par le Groupe et est intégré dans les enceintes Parrot by Starck.

La technologie USB a été déployée largement dans les produits récents du Groupe ; c'est notamment sur elle que repose la connectivité avec les appareils Apple iPod et iPhone, qui est proposée dans la gamme de kits mains-libres MKi et dans les enceintes Parrot by Starck.

#### 11.1.5. Le design et la conception mécanique

La conception de produits de qualité passe également par une bonne maîtrise des aspects esthétiques et mécaniques des produits. De nombreuses avancées dans ce domaine ont conduit notamment le Groupe vers une maîtrise des technologies de montage des microphones. Ces technologies permettent aujourd'hui un découplage de 15dB entre microphone et haut-parleur, ce qui s'avère être un point crucial dans la conception de produits où ces éléments sont extrêmement proches.

#### 11.1.6. L'électronique

Les produits du Groupe contiennent un grand nombre de circuits intégrés, ce qui est usuel dans ce type d'industrie. L'équipe « hardware » du Groupe a su gagner une expertise solide en termes de miniaturisation et de gestion de la consommation d'énergie.

La conception des schémas électroniques et la validation des designs sont réalisées en interne, tandis que les activités plus standard de routage des cartes électroniques sont confiées à des partenaires extérieurs. Le développement logiciel

Tous les logiciels d'application du Groupe sont également développés en interne. Le Groupe a ainsi développé de fortes compétences dans de nombreux domaines tels la gestion des interfaces multi-langues, l'affichage graphique et la télématique.

La maîtrise des questions d'ergonomie permet au Groupe d'offrir des produits simples à utiliser malgré leur richesse croissante en termes de fonctionnalités.

Il est à noter que le Groupe a mis sur le marché en 2008 son premier produit basé sur le système d'exploitation Linux.

## 11.2. Propriété Intellectuelle

### 11.2.1. Introduction

Le Groupe conçoit ses produits en élaborant leurs spécifications, il les fait ensuite fabriquer et assembler par des sous-traitants. Certains composants complexes comme les différentes plates-formes Parrot ASIC sont ainsi susceptibles d'intégrer le savoir-faire de ces sous-traitants lorsqu'ils ont collaborés à leur développement. Le Groupe développe également des logiciels.

Le Groupe a protégé certaines de ses inventions par la voie de brevets détenus par la Société. Par ailleurs, les logiciels développés en interne par le Groupe peuvent bénéficier, à la condition d'être originaux, de la protection au titre du droit d'auteur.

Le Groupe peut également être amené à protéger son savoir-faire par des mesures protégeant la confidentialité de ses connaissances techniques (par exemple, via des clauses de confidentialité avec ses partenaires techniques).

La protection du Groupe contre le pillage de sa technologie par des concurrents est, dans une certaine mesure, de facto assurée par l'avance technologique dont le Groupe dispose de par son perpétuel effort de recherche et développement et la sortie de nouveaux produits.

Enfin, le Groupe s'assure que les assembleurs et sous-traitants avec lesquels il travaille sont « neutres », à savoir qu'ils ne commercialisent pas de produits finis concurrents de ceux du Groupe. Cependant, le Groupe ne bénéficie pas d'exclusivité avec ces assembleurs et sous-traitants.

### 11.2.2. Les marques

Au 31 décembre 2008, la Société était titulaire de marques verbales et figuratives et avait effectué des demandes d'enregistrement dans les classes 9, 38 et 42 de la marque et du logo PARROT en France, dans les pays de l'Union Européenne, aux Etats-Unis et plus largement via une demande d'enregistrement à l'International dans les pays dans lesquels Parrot distribue ses produits, en Amérique Centrale et du Sud ( Mexique, Colombie, Brésil), en Asie (Chine, Japon, Hong Kong, Taiwan, Singapour), en Turquie, en Egypte, au Koweït, en Australie et en Afrique du Sud.



Parrot a également procédé à l'enregistrement des noms de certains de ses produits RHYTHM N'BLUE dans les pays de l'Union Européenne et aux Etats-Unis ainsi qu'en Asie (Chine, Japon, Singapour) ; EZDRIVE en France, DRIVE BLUE dans la plupart des pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis, à Singapour, au Japon, et en Turquie ; et les dénominations suivantes dans les pays de l'Union Européenne : PARROT 3200 LS COLOR, PARROT 3400 LS GPS, PARROT BOOMBOX, PARROT CK 3000 EVOLUTION, PARROT CK 3100 LCD, PARROT CK 3300 GPS, PARROT CK 3300 NAVIGATION PACK, PARROT CK 3500 PRO, PARROT CK 3500 PROFLEET SYSTEM, PARROT CONFERENCE, PARROT EASY DRIVE, PARROT MINIKIT, PARROT PHOTO VIEWER, PARROT SOUND SYSTEM, PARROT PMK5800.

Au cours du 2nd trimestre 2007, le Groupe a adopté un nouveau slogan Move Wireless qui a fait l'objet de demandes d'enregistrement dans les pays de Union Européenne, aux Etats-Unis et plus largement dans par le biais d'un dépôt international dans tous les pays dans lesquels PARROT distribue ses produits.

PARROT a également procédé à la demande d'enregistrement du logo désignant son programme d'installateurs certifiés Parrot : PARROT Certified Installer dans les pays de l'Union Européenne et aux Etats-Unis ainsi que PARROT Certified Premium Installer dans les pays de l'Union Européenne.



Par ailleurs, en sa qualité de membre du Bluetooth SIG, la Société bénéficie d'une licence de marque sur le terme « *Bluetooth* » lui permettant notamment de l'apposer sur ceux de ses produits répondant à la norme Bluetooth et validés conformément au processus établi par le Bluetooth SIG.



### 11.2.3. Les brevets

Consciente que les brevets sont un outil permettant de valoriser et de défendre ses avancées technologiques, le Groupe examine au préalable, et au cas par cas, la brevetabilité éventuelle de toute nouvelle technologie développée par son département de recherche et développement, en consultant un conseil en propriété industrielle.

En 1997, la Société a déposé un brevet français portant sur un kit de téléphonie mains-libres à reconnaissance vocale avec synchronisation du répertoire téléphonique, sous le no 97 04168 (« Dispositif de commande vocale pour radiotéléphone, notamment pour utilisation dans un véhicule automobile »). La Société a obtenu son extension dans un certain nombre de pays européens (no 98917307.5) en 2005 et aux États-Unis d'Amérique en 2001 (no 09/411382).

En 1999, la Société a déposé un brevet français pour protéger une nouvelle technologie d'annulation d'écho sous le no 99 04329 (« Procédé de suppression de l'écho acoustique d'un signal audio, notamment dans le signal capté par un microphone »).

En 2002, la Société a déposé le brevet français pour protéger son invention CK4000/Audio sur l'interfaçage du kit de téléphonie mains-libres avec le système audio de la voiture « Adaptateur de téléphone mains-libres de voiture, notamment pour installation en première monte, comprenant un circuit de sortie audio universel autorisant de multiples configurations de raccordement ». Ce brevet est déposé en France sous le numéro 02 05917. Une demande d'extension dans un certain nombre de pays européens a été déposée sous le numéro 03291120.8 en 2003.

En 2004, la Société a déposé une demande de brevet concernant les menus vocalisés sous le numéro 04 00299 (« Interface vocale de recherche et de sélection d'une rubrique, notamment pour un téléphone mobile embarqué dans un véhicule »). Cette invention définit une interface vocale pour rechercher et sélectionner une rubrique dans le menu du kit de téléphonie mains-libres.

Enfin, courant 2004, 2005, 2006 et 2007, la Société a procédé à des demandes de brevets, dont certaines sont toujours en cours d'examen, notamment pour « un dispositif de type mains-libres pour téléphone portable, adaptable de manière amovible sur un véhicule automobile » (dépôt de brevet français no 04.12289) et un « autoradio à liaison sans fil à un téléphone mobile permettant un fonctionnement de type mains-libres » (dépôt de brevet français no 05.03663).

**Au cours de l'année 2007, la Société avait procédé au dépôt de demandes de brevets couvrant ses produits kits mains-libres et multi média, lesquelles sont toujours en cours d'examen pour :**

- Un dispositif de reconnaissance d'objets dans un jeu de tir pour jouets télécommandés (brevet français n° FR07 00998)
- Un système de simulation d'événements fictifs pour jouets télécommandés (brevet français n° FR07 00999)
- Un adaptateur « mains-libres » de voiture pour téléphone portable à émetteur FM incorporé, avec gestion des requêtes incidentes selon l'état de concordance avec la fréquence du radiorécepteur associé (brevet français n° FR 07 02262)
- Un adaptateur « mains-libres » de voiture pour téléphone portable à émetteur FM incorporé avec activation conditionnelle des fonctions selon l'état de concordance avec la fréquence du radiorécepteur (brevet français n° FR 07 02263)
- Une enceinte acoustique active avec haut parleur à mode distribué (brevet français n° FR07 02660)
- Un adaptateur téléphonique autonome de type « mains-libres » enfichable dans la prise allume cigare d'un véhicule automobile (brevet français n° FR07 02758)
- Un dispositif d'éclairage à commande automatique et installation comportant une pluralité de ces dispositifs (dépôt français n°FR07 0331)
- Un système synchronisé de distribution et de traitement de signaux, notamment de signaux audio dans un réseau d'enceintes sans fil (brevet n° FR07 6236)
- Un appareil audio pour véhicule avec un logement pour appareils électroniques portables (brevet n° FR07 06347)
- Un concentrateur automatique de sources pour système multimédia (brevet n° FR 07 06810)
- Un ensemble téléphonique de type « mains-libres » pour motorcycle, télécommandé au guidon (brevet n°FR07 06809)

**Au cours de l'année 2008, la Société a procédé au dépôt de 8 demandes de brevets couvrant ses produits kits mains-libres et multi média :**

- Un procédé de pilotage d'un drone à voilure tournante (brevet n° FR 08 00768)
- Un procédé et système de reconstitution de basses fréquences dans un signal audio (brevet n° FR 08 02388)
- Un système de contrôle automatique du gain appliqué à un signal audio en fonction du bruit ambiant (brevet n° FR 08 03087)
- Un boîtier de protection et d'encadrement d'un objet tel qu'un afficheur numérique (brevet n° FR 08 03086)
- Un présentoir d'image numérique (brevet n° FR 08 04865)
- Un appareil électronique audio/vidéo pour véhicule, à façade amovible portables (brevet n° FR 08 06198)
- Un dispositif de pilotage d'un drone: (brevet n° FR 08 06665)
- Un système de drone munis de balises de reconnaissance (brevet n° FR 08 06800)

#### 11.2.4. Noms de domaine

La Société est notamment titulaire du nom de domaine [www.parrot.com](http://www.parrot.com), [www.parrot.biz](http://www.parrot.biz) et [www.parrot.fr](http://www.parrot.fr), sur lesquels elle communique, et de noms de domaine dans les pays dans lesquels elle commercialise ses produits.

#### 11.2.5. Les logiciels

Le Groupe développe en interne une grande partie des logiciels employés dans ses produits : les algorithmes et bibliothèques de traitement du signal et multimédia, la stack Bluetooth, les logiciels spécifiques pour le pilotage des composants propriétaires (ASIC), les logiciels applicatifs pour l'ensemble des gammes de produits.

Les équipes de développement logiciel sont principalement constituées d'ingénieurs salariés du Groupe, ainsi que de quelques intervenants détachés par des sociétés extérieures, notamment des sociétés de service en ingénierie informatique (SSII).

Le Groupe utilise pour sa plateforme à base d'ASIC Parrot4 un système d'exploitation propriétaire.



Dans une stratégie d'adoption d'un standard ouvert, le Groupe s'est tourné vers le logiciel dit « libre » pour le système d'exploitation ; il utilise le système d'exploitation eCos pour sa plateforme basée sur l'ASIC Parrot5, et a choisi le système Linux pour sa plateforme basée sur l'ASIC Parrot6.

Les logiciels « libres » sont des logiciels mis à la disposition des utilisateurs, à titre gratuit ou à titre onéreux. Ils présentent la particularité d'être diffusés sous un type spécifique de licence permettant généralement à l'utilisateur de les modifier et les ré-exploiter sans autorisation spécifique préalable du titulaire des droits. Par ailleurs, les développements intégrant des logiciels « libres » doivent à leur tour, selon certaines licences, être librement accessibles et ré-exploitable par des tiers dans les mêmes conditions que les logiciels « libres » initiaux. L'exploitation de logiciels « libres » permet de bénéficier de l'expertise d'une communauté de développeurs pour un coût moindre que celui des logiciels du marché.

#### 11.2.6. Dessins et modèles

Le Groupe a procédé au dépôt de plusieurs modèles communautaires destinés à protéger l'apparence de certains de ses produits, notamment un système de téléphonie mains-libres (kits mains-libres, oreillettes et micro pour un kit deux roues), des enceintes sans fil, des écrans sans fil, un autoradio et une façade d'autoradio.

Les droits sur les modèles de la gamme « Parrot By » restent aux designers à l'exception du Parrot SPECCHIO by SZEKELY pour lequel les droits sur le modèle ont été cédés à la Société.

## XII. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

---

Au cours du second semestre 2008, le ralentissement économique a entraîné une chute brutale d'activité dans de nombreux secteurs. Parrot a constaté une forte baisse de la demande dans ses activités de distribution de kits mains-libres installés et ses activités OEM, principalement en raison du mouvement de déstockage brutal constaté dans les secteurs de la distribution et de l'automobile. Néanmoins, les produits de la gamme Plug&Play ont montré une bonne résistance et les produits de la gamme Home ont bénéficié d'une politique de baisse des prix et d'élargissement des canaux de distribution – principalement à destination de site de ventes en ligne spécialisés dans le destockage - appliquée par le Groupe en fin d'année.

Parrot dispose aujourd'hui d'atouts structurels forts pour faire face à l'environnement conjoncturel dégradé, notamment :

- Un modèle économique « sans usine », grâce auquel le Groupe n'a pas à supporter l'exploitation d'unités de fabrication ;
- Des ressources financières importantes avec une trésorerie nette de dette au 31 décembre 2008 de 43,4 M€ et des fonds propres de 114,9 M€ ;
- Un portefeuille de produits renouvelé, en phase avec les usages actuels liés à la mobilité et correspondant à des besoins et usages différenciés ;
- Une gamme de prix étendue (de 49 € à 229 € pour les produits grand public), destinés à différents segments de clientèle ;
- Un carnet de commande OEM conforté par les importants « design win » (terminologie employée dans le secteur automobile pour décrire de nouveaux contrats d'ingénierie) de 2007 et de 2008. Sur ce segment Parrot a remporté des contrats d'une durée de 1 à 4 ans, offrant donc une meilleure visibilité et permettant au Groupe d'anticiper un niveau d'activité soutenu dans les prochaines années.

Parallèlement Parrot a su réagir rapidement afin d'adapter sa structure de coûts au nouvel environnement économique. Dès l'automne 2008 un ensemble de mesures a été déployé, spécifiquement :

- La diminution des dépenses marketing et commerciales, principalement via les budgets consacrés à la publicité ;
- La diminution du recours à la sous-traitance dans la R&D ;
- Le gel des embauches au niveau Groupe ;
- L'optimisation des coûts logistiques (circuits d'assortiment, de transports et de facturation des produits) ;
- Le strict contrôle des frais généraux et le durcissement des processus d'approbation des dépenses.

En fin d'année 2008 et au début de 2009, Parrot a par ailleurs procédé à la restructuration de ses filiales dans des pays entrés en récession. Les effectifs de Parrot en Espagne et aux Etats-Unis ont ainsi été réduits, avec un double objectif : ajuster la productivité des équipes commerciales à l'environnement dégradé et limiter l'impact sur la rentabilité des filiales.

Au cours de deux dernières années, Parrot a réalisé d'importants investissements qui lui ont permis de conquérir une position de leader incontesté sur le segment des kits mains-libres installés. Face au climat actuel d'incertitude économique, le Groupe a pris des mesures énergiques pour limiter ses charges opérationnelles tout en maintenant ses dépenses de R&D, dédiées au développement de futurs relais de croissance. Aussi, malgré un environnement économique difficile, en particulier sur le premier semestre qui subira le plein effet de la crise en comparaison de l'exercice précédent, Parrot est confiant dans sa capacité à conserver son leadership et faire preuve de réactivité tant pour s'adapter à une baisse de ses ventes qu'à la reprise de la consommation.

Les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 seront publiés le 15 mai 2009 à la clôture des marchés.

## XIII. PERSPECTIVES FINANCIERES

### 13.1. Analyse des prévisions du Groupe pour l'exercice précédent (2008)

#### 13.1.1. Rappel des prévisions du Groupe pour 2008

*Pour l'exercice 2008, le Groupe avait communiqué les objectifs financiers suivants, dans son communiqué d'annonce de ses résultats annuels le 14 février 2008 : « En 2008 Parrot entend accélérer le déploiement de produits inédits, accompagnant les évolutions des technologies des téléphones mobiles et de la réglementation. Parrot bénéficie de conditions favorables pour développer une stratégie de croissance pérenne et rentable. D'ores et déjà, les niveaux d'activité du mois de Janvier ont été de bonne tenue. Le Groupe aborde 2008 avec confiance et anticipe une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires et le maintien d'un haut niveau de marge opérationnelle dans un contexte d'investissements R&D et commerciaux continus. »*

#### 13.1.2. Chronologie des révisions

La dégradation brutale du contexte macro-économique de par le monde au cours du second semestre 2008 et le manque de visibilité qui en a résulté ont conduit Parrot à réviser ses objectifs le 7 octobre 2008 selon les termes suivants :

*« Au 30 septembre 2008, le chiffre d'affaires de Parrot devrait être légèrement supérieur à 160 M€, soit une progression annuelle d'environ 1%. Le phénomène de consommation restrictive génère une diminution de la visibilité à court terme et Parrot n'envisage pas d'amélioration significative dans les mois qui viennent. »*

A l'occasion de la communication sur les résultats de Parrot au 30 septembre 2008, publié le 13 novembre 2008, Parrot a par ailleurs précisé :

*« Pour l'exercice en cours, dans un contexte économique dégradé, Parrot estime avec prudence pouvoir réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 205 M€ et une marge opérationnelle courante, hors éléments exceptionnels, d'environ 8%. »*

Au final, au 31 décembre 2008, il est rappelé que Parrot a réalisé un chiffre d'affaire de 206,6 M€ (-6%) pour une marge opérationnelle courante de 8,7%.

### 13.2. Objectifs du Groupe pour l'exercice 2009

Le marché des produits mains-libres sans fil Bluetooth pour véhicules enregistré une forte croissance depuis 2002. Le rythme de croissance est néanmoins difficile à appréhender (confer 4.2.6 du présent Document de référence) et rend difficile la construction de prévisions chiffrées.

Les indications présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteur de risques » du présent document de base aurait un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs ci-dessous.

Le Groupe, lors de la publication de ses résultats annuels 2008, le 13 février 2009 a indiqué les tendances suivantes pour l'exercice 2009 :

*« La dégradation du contexte macro-économique au cours des derniers mois et le manque de visibilité qui en résulte conduisent Parrot à aborder 2009 avec une prudence accrue et une focalisation importante sur les charges opérationnelles.*

*Par ailleurs, pour le 1er semestre 2009, Parrot prévoit une baisse de sa marge brute d'environ 10 points par rapport à la même période en 2008, incluant l'impact d'un dollar fort, le ralentissement ponctuel des ventes OEM et l'évolution du mix produits en faveur du Plug&Play qui affiche une meilleure résistance à la crise.*

*Dans cette perspective, le Groupe adapte sa structure de coût à la demande. Les mesures d'économie en cours de déploiement concernent notamment :*

- l'ajustement des dépenses marketing et commerciales, sur lesquelles le Groupe prévoit d'économiser 50% sur l'ensemble de l'année 2009, principalement sur la publicité tout en préservant le marketing terrain (trade marketing) ;*
- la poursuite de la baisse des frais généraux dans le prolongement des mesures prises au 4ème trimestre ;*
- la diminution du recours à la sous-traitance dans la R&D qui compte pour 10% des dépenses annuelles de ce poste, et qui ne compromet pas la capacité d'innovation du Groupe, gage de la croissance future ;*
- l'optimisation des coûts logistiques (circuits d'assortiment, de transports et de facturation des produits).*

*L'ensemble de ces actions devraient permettre au Groupe d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité en 2009.*

*Avec un portefeuille de produits recentrés en phase avec les usages actuels et correspondant à différents segments de clientèle, Parrot est confiant dans sa capacité à tirer le meilleur parti des marchés encore favorablement orientés et préparer dans les meilleures conditions toute reprise de l'activité. »*

## XIV. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1. Conseil d'administration

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve des exceptions prévues par la loi en cas de fusion. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six années.

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Henri Seydoux, directeur général, qui exerce également la fonction de président du Conseil d'administration de la Société.

Par décision en date du 24 juin 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé que la direction générale continuerait d'être assumée par Monsieur Henri Seydoux, ce dernier portant le titre de Président-directeur général. Le mandat d'administrateur, de président du Conseil d'administration et de directeur général de Monsieur Henri Seydoux prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Painvin prendra également fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2009 sera donc appelée à statuer sur le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Seydoux et Painvin.

Par ailleurs, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 février 2009 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 18 juin 2009 de statuer sur la nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Stéphane Marie. Ce dernier, âgé de 45 ans, est Expert-comptable et Commissaire aux comptes, diplômé du CPA (Executive MBA HEC), il a travaillé 9 années au sein de cabinets internationaux d'audit, dont près de 3 ans aux Etats-Unis, avant de rejoindre le cabinet Corévisé (Paris) en 1994. Il est actuellement Associé et se consacre plus particulièrement aux missions de commissariat aux comptes et d'audit auprès de groupes appartenant aux secteurs immobilier, industrie et distribution. En tant qu'administrateur, il pourrait notamment apporter à Parrot son expertise en matière de des problématiques financières et juridiques, de gestion des risques et sa maîtrise des enjeux réglementaires et législatifs des sociétés et en particulier des sociétés cotées.

**Les administrateurs de la Société sont, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, les suivants :**

Nom, prénom, âge et adresse professionnelle de l'administrateur	Mandat et durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société
<b>Henri SEYDOUX</b> 48 ans 174-178, quai de Jemmapes 75010 Paris	Président du Conseil d'administration et directeur général 6 ans à compter du 24/06/2003 Date de 1ere nomination : 31/01/1994	Administrateur de Trimaran Administrateur de Seymechamlou Administrateur de Christian Louboutin Président (Chairman) de Parrot, Inc. Président de Parrot Italia S.r.l. Président de Parrot UK Ltd Gérant (Geschäftsführer) de Parrot GmbH Président de Parrot Asia Pacific Ltd Président de Parrot Iberia, S.L.
<b>Jean-Marie PAINVIN</b> 57 ans 1633 Broadway, Suite 1804 New York, NY 10019, US	Administrateur 6ans à compter du 24/06/2003 Date de 1ere nomination : 31/01/1994	PDG du group Deutsch Administrateur de Matinvest 2 (Groupe Deutsch) Administrateur du Golf du Médoc Administrateur du Golf des Baux de Provence Administrateur et Vice Président de Parrot, Inc. (USA) Administrateur de Parrot UK Ltd Administrateur de Parrot Iberia, S.L. (Espagne) Administrateur d'Electricfil S.A. Administrateur d'Electricfil Corp. Président du Conseil de Surveillance de Vignal Systems S.A. PDG de EKP Consult LLC (Troy, Michigan, Etats-Unis d'Amérique)
<b>Edward PLANCHON</b> 75 ans 38, rue de Berri 75008 Paris	Administrateur 6 ans à compter du 04/05/2004 Date de 1ere nomination : 04/05/2004	

<b>Jean-Yves HELMER</b> 63 ans 17, boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris	Administrateur 6 ans à compter du 4/06/2007 Date de 1ere nomination : 4/06/2007	Néant
<b>Marco LANDI</b> 65 ans Via Caravaggio 26 40033 Casalecchio di Reno (Bologne) Italie	Administrateur 4 ans à compter du 14/09/2006 Date de première nomination : 14/09/2006	Administrateur de Verisilicon (Chine) Administrateur de Trust Italia (Italie) Président d'Energos (Italie)
<b>Olivier LEGRAIN</b> 56 ans 8, Passage Saint-Ferdinand 92200 Neuilly-sur-Seine	Administrateur 4 ans à compter du 14/09/2006 Date de 1ere nomination : 14/09/2006	Président et/ou Administrateur et/ou Gérant des sociétés du Groupe Materis en France et au Luxembourg PDG et administrateur de Kerneos SA Administrateur de Parex Lanko SA Président de Solaire SAS Président de Trèfle SAS, Trèfle II Gérant de Solaire Production SARL Administrateur de Rhodia Administrateur de Ecor
<b>Geoffroy ROUX DE BEZIEUX</b> 46 ans 42, rue Edouard Nortier 92200 Neuilly-sur-Seine	Administrateur 4 ans à compter du 14/09/2006 Date de 1ere nomination : 14/09/2006	Président de Virgin Mobile France Administrateur de Budget Telecom Administrateur de Se Loger.com Administrateur Peugeot SA

## 14.2. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre, d'une part, les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration, et, d'autre part, leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

## 14.3. Mandats des administrateurs et des dirigeants exercés au cours des cinq dernières années

**Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés au sein desquelles les membres du Conseil d'administration de la Société ont été membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment au cours des cinq dernières années :**

Nom et prénom de l'administrateur	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du présent Document de référence
<b>Henri Seydoux, président du Conseil d'administration et directeur général</b>	Néant
<b>Jean-Marie Painvin</b>	Administrateur de Fin-Air (jusqu'en mars 2004) Président du Golf du Médoc (jusqu'en octobre 2004)
<b>Edward Planchon</b>	Vice-président du syndicat de l'équipement automobile de FIEV (de 04/1988 à 12/2003) Administrateur (de 1988 à 2003) de CLEPA
<b>Marco Landi</b>	Président du Conseil d'administration de Dibcom jusqu'en 2008 Administrateur de Verisilicon (Chine) Administrateur de Trust Italia (Italie)
<b>Olivier Legrain</b>	Président et administrateur de Materis et sociétés du groupe Administrateur de Terreal Administrateur de Rhodia
<b>Geoffroy Roux de Bézieux</b>	Chief Operating Officer de Carphone Warehouse (jusqu'en mai 2006) Président de Virgin Mobile France Administrateur de Budget Telecom Administrateur de Micromania Administrateur de Seloger.com Administrateur de Sporever Administrateur de Nocibé Administrateur de Peugeot SA
<b>Jean-Yves Helmer</b>	Néant



## ■ Définition de la notion d'administrateur indépendant

Le règlement intérieur du Conseil d'administration et des comités spécialisés établi par Parrot précise le rôle et les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités spécialisés dans le respect de la loi, des statuts de la société Parrot S.A. et des règles du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF applicables aux sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé, et dont la Société a rappelé lors d'un communiqué en date du 19 décembre 2008 qu'il constituait le code de référence pour PARROT, en particulier pour l'élaboration du Rapport prévu à l'article L225-37 du Code de Commerce.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise notamment que parmi les administrateurs, au moins deux (2) doivent avoir la qualité d'administrateur indépendant. Un administrateur dispose de la qualité d'administrateur indépendant s'il satisfait aux critères énoncés ci-après à la date où sa qualité d'administrateur indépendant est appréciée ainsi qu'au cours des cinq (5) exercices précédents. Les critères retenus par la Société sont conformes aux critères édictés par le Code AFEP/MEDEF précité<sup>24</sup> :

- ne pas être salarié, être dirigeant ou avoir un lien étroit avec un dirigeant d'une entité membre du Groupe ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- ne pas être dirigeant ou avoir un lien étroit avec un dirigeant d'une société dans laquelle une entité membre du Groupe exerce, directement ou indirectement, un mandat social ;
- ne pas être client, fournisseur ou prestataire de services du Groupe ni membre d'une entreprise cliente, fournisseur ou prestataire de services du Groupe ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze (12) ans ;
- ne pas :
  - (i) représenter un actionnaire détenant,
  - (ii) être membre d'une entité détenant, directement ou indirectement, ou
  - (iii) détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote de la Société.

Les notions de « dirigeant » et de personne ayant « un lien étroit avec un dirigeant » sont celles définies par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Par ailleurs, il est précisé que le Conseil d'administration est tenu de vérifier, au moins annuellement, que les administrateurs ou candidats aux postes d'administrateurs remplissent les critères d'indépendances énumérés ci-dessus. Le Conseil porte les conclusions de cet examen à la connaissance des actionnaires (i) chaque année lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels et (ii) lors des assemblées générales appelées à statuer sur la nomination de nouveaux administrateurs ou la ratification d'administrateurs cooptés par le Conseil.

### 14.4. Biographies des administrateurs

#### ■ Henri Seydoux

Henri Seydoux a fondé la Société en 1994 et occupe, depuis sa création, le poste de Président-directeur général. Autodidacte, il débute sa carrière en 1978 en tant que stagiaire au Journal Actuel et y est ensuite employé en tant que journaliste de 1979 à 1980. En 1981, il entre au service commercial du journal le Matin de Paris. Il intègre en 1982 la société SSCI comme développeur de logiciel systèmes d'exploitation puis de 1983 à 1984 la société Microarchi également en tant que développeur de logiciel systèmes d'exploitation. En 1985, il crée la société BBS, société destinée à commercialiser l'operating system micro archi. En 1986, il crée la société BSCA qui réalise des images de synthèse 3D et en devient Président-directeur général de 1986 à 1990. En 1991, il fonde, avec trois autres associés, la société Christian Louboutin, entreprise de luxe, et en devient administrateur.

#### ■ Jean-Marie Painvin

Jean-Marie Painvin a été nommé en qualité d'administrateur de la Société le 24 juin 2003. Diplômé de l'Université de Rice au Texas en master mechanical engineering, il débute sa carrière en 1975 en tant que directeur régional de Traylor S.A. puis en devient le directeur marketing et commercial entre 1981 et 1988. En 1988, il devient président de la Deutsch Relays, Inc. aux Etats-Unis puis est nommé à la tête de la Compagnie Deutsch en 1994 et y occupe depuis 1999, le poste de Président Directeur Général. Il est à ce jour Président Directeur General du groupe Deutsch.

---

<sup>24</sup> à l'exception du critère selon lequel un administrateur indépendant ne doit pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 derniers exercices qui n'a pas été retenu par la Société mais dont l'adoption sera proposée lors de la prochaine séance du Conseil d'administration, le 14 mai 2009. A cet égard, la Société précise qu'aucun des administrateurs indépendants n'est concerné par ce critère.

## ■ Edouard Planchon

Edward Planchon a été nommé en qualité d'administrateur de la Société le 4 mai 2004.

Diplômé en sciences économiques et affaires internationales de l'Université du Michigan dont il détient également le MBA, il a résidé dans de nombreux pays et parle six langues. Il démarre sa carrière en 1957 chez Chrysler où pendant vingt-deux ans, il s'occupe successivement de gestion financière, de marketing, puis de commerce au niveau mondial. Il a occupé les postes de directeur des filiales de distribution européennes, de négociateur des accords Chrysler Mitsubishi, puis de directeur général chargé de la vente et de la gestion des réseaux de distribution des marques Chrysler, Dodge, Simca, Rootes et Mitsubishi sur les marchés internationaux. Il rentre à la direction générale de Tenneco-Poclair en 1980 et ensuite de Valeo en 1987 où il est chargé pendant seize ans des affaires internationales et du développement commercial de Valeo au niveau mondial. En 2000, il est promu délégué général du Groupe Valeo. Il prend sa retraite en décembre 2003. Actuellement, Edward Planchon est aussi administrateur du Groupe Electricfil et de Vignal Group.

## ■ Marco Landi

Marco Landi a été nommé en qualité d'administrateur indépendant de la Société le 14 septembre 2006. Diplômé en ingénierie électronique de l'Université de Bologne, Marco Landi a créé en 2007 la société Enerqos dont il est président et fondateur, qui propose des solutions dans le domaine de la production d'énergie solaire. Il a acquis une longue expérience dans le secteur High Tech Business et a assumé des responsabilités au plus haut niveau dans les domaines des semi-conducteurs, de l'équipement informatique et des logiciels à l'échelle mondiale. Il a notamment travaillé 24 ans pour Texas Instruments (dont il a été le président directeur général Europe, Afrique et Moyen Orient, puis directeur général Asie Pacifique), puis pour Apple Computer (directeur général Europe, Afrique et Moyen Orient puis Chief Operating Officer au siège Cupertino) et BMC Software (président Europe, Afrique et Moyen Orient). Il a habité aux Etats-Unis, en Asie et différents pays d'Europe. Il parle quatre langues et a développé un réseau professionnel très vaste. En 1994, il a été élu Président Europe de l'American Electronics Association, basée à Bruxelles.

## ■ Olivier Legrain

Olivier Legrain a été nommé en qualité d'administrateur indépendant de la Société le 14 septembre 2006. Olivier Legrain est Ingénieur Civil des Mines et diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE). Après avoir occupé différentes fonctions de Direction Générale au sein du Groupe Rhône Poulenc, il est nommé Directeur Général Adjoint de la Division Chimie de Base de 1986 à 1990, du secteur des Fibres et Polymères de 1990 à 1991 et du secteur Intermédiaires Organiques et Minéraux de 1991 à 1993. En 1994, il est nommé Directeur Général Adjoint du Groupe Lafarge, membre du Comité Exécutif. Il prend la Direction de la Branche Matériaux de Spécialités en 1995. Il devient également Responsable de la Coordination Stratégique du groupe en 1997. Depuis 2001 il est Président de Materis (1,9 milliard d'€ de chiffre d'affaires en 2008 et 9300 personnes). Il est également Administrateur de Rhodia depuis mai 2005.

## ■ Geoffroy Roux de Bézieux

Geoffroy Roux de Bézieux a été nommé en qualité d'administrateur indépendant de la Société le 14 septembre 2006.

Diplômé de l'ESSEC en 1984, il s'engage pendant deux ans dans les forces spéciales (Commandos Marines) avec lesquelles il intervient en Afrique et au Liban. Il rejoint ensuite le Groupe L'Oréal pendant 10 ans où il exerce de nombreuses fonctions en France et à l'étranger, notamment Directeur Marketing en Angleterre puis Directeur Général en Pologne. En 1996, il crée The Phone House en investissant ses économies dans la création du premier magasin entièrement dédié à la téléphonie mobile. Un an après, il fait entrer au capital, un groupe anglais The Carphone Warehouse. En 2000, fort de 100 magasins, il revend The Phone House à ce groupe dont il devient Directeur Général. Aujourd'hui, The Phone House compte 2.000 emplois en France et 15.000 en Europe. En 2004, toujours avec Carphone Warehouse comme actionnaire à ses côtés, il crée Breizh Mobile, opérateur mobile alternatif de l'Ouest. En 2006, il convainc le groupe Virgin d'investir dans ce projet. Aujourd'hui, Virgin Mobile avec plus de 1 million de clients, est le véritable 4ème opérateur mobile en France. Il préside par ailleurs l'association des opérateurs mobiles alternatifs « Alternative Mobile ».

Il est administrateur de Peugeot SA, Parrot et Seloger.com. Il a été de 2005 à 2008 Président de Croissance Plus, l'association des entreprises à forte croissance où il a défendu le rôle des entrepreneurs dans la création de richesses et d'emplois en France. Il est membre du Conseil de France Investissement et de la Commission Attali. Enfin, il vient d'être nommé Président de l'UNEDIC le 14 mai 2008.

Il est l'auteur de « Salauds de patrons » chez Hachette et anime une chronique hebdomadaire dans la Matinale de Canal + : « Merci patron ». Enfin, il a créé avec son épouse une fondation caritative sous l'égide de la Fondation de France.

## ■ Jean-Yves Helmer

Jean-Yves Helmer a été nommé en qualité d'administrateur de la Société le 4 juin 2007.

Jean-Yves Helmer est Associé-gérant de Lazard Frères à Paris et Managing Director de Lazard LLC. Il a rejoint Lazard en avril 2001. Auparavant, il était délégué général pour l'Armement, au Ministère de la Défense, position qu'il a occupée pendant cinq années. En tant que délégué général pour l'Armement, il avait en charge les acquisitions d'armement ainsi que diverses activités industrielles telles que la Direction des Constructions Navales. Avant sa nomination en mars 1996 par le Gouvernement français en tant que DGA, il avait passé 18 années dans le groupe automobile PSA Peugeot Citroën. Il y a occupé différentes responsabilités et notamment celles de Responsable des services après-vente et pièces de rechange, Directeur de l'Exportation, Directeur du centre de production de Poissy avant d'occuper de juillet 1988 mars 1996, le poste de Directeur de la Division Automobile, n° 2 du groupe. Avant de rejoindre PSA Peugeot Citroën, il a commencé sa carrière dans la fonction publique. Il a été notamment en poste à la Direction du Trésor du Ministère des Finances et Conseiller pour les Affaires Industrielles du Premier Ministre Raymond Barre d'août 1976 à mai 1978. Depuis son arrivée à Lazard Frères, Jean-Yves Helmer a notamment conseillé Air France dans sa privatisation et son rapprochement avec KLM, Finmeccanica dans la fusion de ses activités spatiales avec celles d'Alcatel, PSA Peugeot Citroën dans la cession de Panhard, SNPE dans la reprise de la participation de l'Etat Français dans Tessenlo. En matière de financement de projet, il conseille Falconbridge et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) dans le financement du projet d'exploitation du gisement de Koniombo dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie (projet de 2,7 milliards de \$) et la Région Aquitaine dans la structuration de sa participation au financement de la ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique.

### **A la connaissance de la Société :**

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société, à l'exception de Monsieur Henri Seydoux et Monsieur Jean-Marie Painvin qui ont un lien de parenté (beaux-frères) ;
- Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- Aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## XV. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Par rapport aux précédents Document de référence de la société, le contenu du présent chapitre a été modifié afin de refléter les recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008 en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, formellement adoptées par la Société le 12 février 2009<sup>25</sup> et que la Société applique de façon exhaustive. Les informations fournies s'appuient par ailleurs sur la présentation proposée dans la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans le Document de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

### 15.1. Rémunérations et avantages en nature du dirigeant mandataire social de la Société

Dirigeants Mandataire Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Henri Seydoux</b> Président directeur général Début de mandat : 24/06/2003 Fin de mandat : 18/06/2009		X		X		X		X

### Tableau de synthèse des rémunérations du dirigeant mandataire social (tableau 1 de la recommandation AMF)

	Exercice 2007	Exercice 2008
<b>Henri SEYDOUX</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	225 000 €	299 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>225 000 €</b>	<b>299 000 €</b>

### Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2 de la recommandation AMF)

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Henri Seydoux</b>				
Rémunération fixe	200 000€	200 000€	200 000€	200 000 €
Rémunération variable (1)	Néant	Néant	74 000€	74 000 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>225 000 €</b>	<b>225 000 €</b>	<b>299 000 €</b>	<b>299 000 €</b>

(1) La rémunération variable est attribuée selon la combinaison d'un critère d'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires et de taux de rentabilité par rapport au chiffre d'affaires. Une grille de rémunération progressive a été établie en fonction d'une fourchette de 70% à 130% de l'objectif fixé sur une base de 300 000 € pour la réalisation de 100% pour l'exercice 2008. Le calcul est effectué sur la base des résultats du Groupe à périmètre constant en termes de sociétés opérationnelles. Le calcul est soumis au Comité des Nominations et Rémunérations et l'attribution de la rémunération variable fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

<sup>25</sup> Le 19 décembre 2008, Parrot a publié un communiqué de presse précisant avoir pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et du rapport 2008 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne publié par l'AMF le 27 novembre 2008 encourageant notamment les sociétés à appliquer ces recommandations. Dans ce communiqué, le président a par ailleurs exprimé son adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 et estimé qu'elles s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. Le 25 février 2009, à la suite de la réunion du conseil d'administration du 12 février, la Société a confirmé son adhésion formelle à ses recommandations.

**Options de souscription ou d'achat d'actions, bon de souscriptions d'actions (B.S.A.) et Bon de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (B.S.P.C.E.) attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4 de la recommandation AMF)**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options et / ou de Bons attribués durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Henri Seydoux	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

**Options de souscriptions ou d'achat d'actions, bon de souscriptions d'actions (B.S.A.) et Bon de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (B.S.P.C.E.) levés durant l'exercice par chaque mandataire social (tableau 5 de la recommandation AMF)**

Dirigeant et / ou Mandataire Social	N° et Date du Plan	Nombre d'options et / ou de Bons levés durant l'exercice	Prix d'exercice
Henri Seydoux	Néant	Néant	Néant
Edouard Planchon	06 JUILLET 2004	16 200 BSA	1,76
<b>TOTAL</b>		16 200 BSA	1,76

**Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et information sur les options de souscription ou d'achat**

	Plan B.S.P.C.E.	Plan B.S.A.
Date d'assemblée	04/05/06	04/05/06
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	12/06/06	12/06/06
Nombre total d'actions (2) pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	2 400 000	25 000
<i>Les mandataires sociaux (3)</i>	1	1
<i>Mandataire 1</i>	Henri Seydoux	
<i>Mandataire 2</i>		Edouard Planchon
Point de départ d'exercice des options	30/06/07	30/06/07
Date d'expiration	11/06/2011	11/06/2011
Prix de souscription ou d'achat (4)	31,20€	31,20€
Prix de souscription ou d'achat (4)	41,60€	41,60€
Prix de souscription ou d'achat (4)	52€	-
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	1 200 000 à 31,20€ 720 000 à 41,60€ 480 000 à 52€	12 500 à 31,20€ 12 500 à 41,60€
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du présent document de référence	Néant	Néant
Nombre cumulé de B.S.P.C.E. ou de B.S.A. annulés ou caduques	Néant	Néant
<b>B.S.P.C.E. ou B.S.A. restant en fin d'exercice</b>	<b>2 400 000</b>	<b>25 000</b>

**15.2. Rémunération et avantages en nature des administrateurs et autres mandataires sociaux de la Société (équivalent au tableau 3 de la recommandation AMF)**

Nom	Mandat	Rémunérations et avantages
Jean-Marie Painvin	Administrateur de la Société	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : Jetons de présence : 25 000 € Du 01/01/2007 au 31/12/2007 : Jetons de présence : 25 000 € Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : Jetons de présence : 25 000 € et 15 000 € au titre de sa présidence d'un comité spécialisé Honoraires perçus au titre de ses prestations de services * : 89 655,00 USD et 16 809,14 USD de remboursement de frais, montants versés par Parrot, Inc.
Edward Planchon	Administrateur de la Société	Du 01/01/2007 au 31/12/2007 : Jetons de présence : 25 000 € et 15 000€ au titre de sa présidence d'un comité spécialisé Honoraires perçus au titre de ses prestations de services * : 98.152,5 USD et 20 102,35 USD de remboursement de frais, montants versés par Parrot, Inc.



Edward Planchon	Administrateur de Parrot UK Ltd	Néant
Edward Planchon	Administrateur de Parrot Iberia S.L	Néant
Edward Planchon	Vice-Chairman, secrétaire, et trésorier de Parrot, Inc.	Néant
Marco Landi	Administrateur de la Société et Président du Comité des rémunérations	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : Jetons de présence : 25 000 € Du 01/01/2007 au 31/12/2007 : Jetons de présence : 25 000 € et 15 000€ au titre de sa présidence d'un comité spécialisé
Olivier Legrain	Administrateur de la Société	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : Jetons de présence : 25 000 € Du 01/01/2007 au 31/12/2007 : Jetons de présence : 25 000 €
Geoffroy Roux de Bézieux	Administrateur de la Société	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : Jetons de présence : 25 000 € Et 15 000€ au titre de sa présidence d'un comité spécialisé Du 01/01/2007 au 31/12/2007 : Jetons de présence : 25 000 €
Jean-Yves Helmer	Administrateur de la Société	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : Jetons de présence : 25 000 € Du 01/01/2007 au 31/12/2007 : Jetons de présence : 12 500 €

\* Confer chapitre 16.2 pour le détail des dites prestations de services.

### Tableau des actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (tableau 6 de la recommandation AMF)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Henri Seydoux	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Edouard Planchon	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Painvin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Marco Landi	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Geoffroy Roux de Bézieux	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Olivier Legrain	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Yves Helmer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

### Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (tableau 7 de la recommandation AMF)

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
Henri Seydoux	Néant	Néant	Néant
Edouard Planchon	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Painvin	Néant	Néant	Néant
Marco Landi	Néant	Néant	Néant
Geoffroy Roux de Bézieux	Néant	Néant	Néant
Olivier Legrain	Néant	Néant	Néant
Jean-Yves Helmer	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

**15.3.** Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs et autres mandataires sociaux

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

## 15.4. Participation des mandataires sociaux dans le capital

**Le tableau ci-dessous indique la participation des mandataires sociaux de la Société dans le capital social de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de référence :**

Nom de l'administrateur	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Henri Seydoux	4 586 204	34,28%
Jean-Marie Painvin	100	NS
Edward Planchon	5 183	NS
Jean-Yves Helmer	***50	NS
Marco Landi	*100	NS
Olivier Legrain	*20	NS
Geoffroy Roux de Bézieux	*1	NS
<b>Total</b>	<b>4 591 608</b>	<b>34,28%</b>

NS : Non significatif - \* Achat en bourse (confer section 18.1.1 « Répartition actuelle du capital social et des droits de vote » du présent Document de référence). \*\* Titres détenus au porteur

### 15.4.1. Détail des opérations d'acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres sur le marché boursier effectuées par des dirigeants

- A la date du 31 décembre 2008, les opérations d'acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres sur le marché boursier effectuées par des dirigeants sont listées ci-dessous. Pour le détail des opérations d'acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres sur le marché boursier effectuées par les salariés, se reporter au chapitre 17.3 : B.S.P.C.E., stock-options et attribution gratuite d'actions au profit des salariés du Groupe.
  - Il est précisé que l'engagement de conservation des titres par lequel étaient liés les dirigeants à la suite de l'introduction en bourse pour une période expirant le 27 décembre 2007, était assorti d'un certain nombre d'exceptions, en particulier celle permettant à Monsieur Henri Seydoux de céder ou transférer des actions pour un montant plafonné à 6 100 000 € (soit le montant estimatif de l'impôt sur les plus-values généré par la cession par Monsieur Henri Seydoux de ses actions dans le cadre de l'introduction en bourse ;
- C'est dans le cadre de cette dernière exception que Monsieur Henri Seydoux a procédé à la cession hors marché d'un nombre total de 137 100 titres au cours de l'exercice 2007 pour un montant total de 4 779 060 euros.).
- Au cours de l'exercice 2008, en date du 26 février 2008, une personne physique liée à Monsieur Henri Seydoux a acquis des titres (déclaration AMF du 28 février 2008) pour un montant global de 103 399,10 € au prix unitaire de 14,7713 €.
- Postérieurement à la clôture de l'exercice Monsieur Edward Planchon a cédé des titres:
  - en date du 19 février 2009 (déclaration AMF du 26 février 2009) pour un montant global de 51 660,67 € au prix unitaire de 5,0275 €.
  - en date du 20 février 2009 (déclaration AMF du 26 février 2009) pour un montant global de 3 064,08 € au prix unitaire de 5,0294 €.
  - en date du 25 février 2009 (déclaration AMF du 26 février 2009) pour un montant global de 6 044,58 € au prix unitaire de 4,4753 €.
  - en date du 26 février 2009 (déclaration AMF du 26 février 2009) pour un montant global de 16 409,21 € au prix unitaire de 4,3533 €.

## 15.5. Titres donnant accès au capital

Certains mandataires sociaux disposent de B.S.P.C.E. ou de B.S.A. attribués lors de précédents exercices. Au cours de l'exercice 2007, aucun mandataire social ne s'est vu attribué d'options de souscriptions et/ou d'achats d'actions.

### Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à Monsieur Henri Seydoux

- Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et les principales caractéristiques des B.S.P.C.E. attribués à Monsieur Henri Seydoux :

Plan	Date d'attribution	Nbre de bons attribués	Nbre de bons exerçables pdt le délai d'exercice	Actions auxquelles ces bons donnent droit	Prix d'exercice (en €)	Délai d'exercice
------	--------------------	------------------------	---	---	------------------------	------------------

2003 (AGE : 24/06/03)	CA 24/06/2003	71 200	71 200 <sup>26</sup>	71 200	1,76	du 24/06/2003 au 24/06/2008
Henri Sey- doux	AGE 07/12/2004	836 000	836 000 <sup>27</sup>	836 000	3,59	du 07/12/2004 au 07/12/2008
Henri Sey- doux	AGE 07/12/2004	1 611 000	1 611 000 <sup>28</sup>	1 611 000	7,19	du 07/12/2004 au 07/12/2008
HS 2006 (AGE 4/05/06)	CA 12/06/2006	2 400 000	2 400 000 <sup>29</sup>	2 400 000	31,20 (50%) 41,60 (30%) 52,00 (20%)	du 12/06/2006 Au 12/06/2011
<b>Total</b>		<b>4 918 200</b>	<b>4 918 200</b>	<b>4 918 200</b>		

<b>Plan</b>	<b>Nombre de bons exercés en 2007</b>	<b>Actions créées</b>
<b>2003 (AGE : 24/06/03)</b>	<b>22 250</b>	<b>22 250</b>

→ Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et les principales caractéristiques des B.S.P.C.E. restant à exercer par Monsieur Henri Seydoux :

Plan	Date d'attribu- tion	Nbre de bons exerçables pdt le délai d'exercice	Actions auxquelles ces bons donnent droit	Prix d'exercice (en €)	Délai d'exer- cice
HS 2006	CA 12/06/2006	2 400 000	2 400 000	31,20 (50%) 41,60 (30%) 52,00 (20%)	du 12/06/2006 Au 12/06/2011
<b>Total</b>		<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>		

### Bons de souscription d'actions émis au profit de Monsieur Edward Planchon

→ Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et les principales caractéristiques des B.S.A. émis au profit de Monsieur Edouard Planchon :

Bénéficiaire	Date d'attri- bution	Prix de souscrip- tion d'un B.S.A. (en €)	Nbre de bons émis	Actions aux- quelles ces bons donnent droit	Prix de souscrip- tion d'une action (en €)	Période d'exercice <sup>30</sup>
Edward Planchon						
Plan 2004 (AGE 6/07/04)	CA 06/07/2004	0,0176	71 200	71 200	1,76	du 04/05/2005 au 28/06/2009
Plan 2006 (AGE 4/05/06)	CA 12/06/2006	10,40 € (50%) 13,87 € (50%)	25 000	25 000	31,20 (50%) 41,60 (50%)	Du 12/06/2006 au 12/06/2011
<b>Total</b>			<b>96 200</b>	<b>96 200</b>		

<b>Plan</b>	<b>Nombre de bons exercés en 2007</b>	<b>Actions créées</b>
<b>Plan 2004 (AGE 6/07/04)</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>

→ Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et les principales caractéristiques des B.S.A. restant à exercer par Monsieur Edward Planchon :

Plan	Date d'attribution	Nombre de bons exerçables pendant le délai d'exercice	Actions auxquelles ces bons donnent droit	Prix d'exercice (en €)	Délai d'exercice

26 L'exercice des 71 200 B.S.P.C.E. s'effectue à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de douze mois à compter de leur date d'attribution. A l'issue de cette période, le solde peut être exercé au fur et à mesure, à raison de 1/12<sup>ème</sup> par trimestre, à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois. En tout état de cause, les B.S.P.C.E. sont exerçables au plus tard dans les 8 jours précédant l'expiration de la période de cinq ans suivant la date de leur émission.

27 L'exercice des 836 000 B.S.P.C.E. s'effectue à tout moment, et, en tout état de cause, sont exerçables au plus tard avant l'expiration de la période de quatre ans suivant la date de leur émission.

28 L'exercice des 1 611 000 B.S.P.C.E. s'effectue à tout moment, et, en tout état de cause, sont exerçables au plus tard avant l'expiration de la période de quatre ans suivant la date de leur émission.

29 L'exercice des 2 400 000 B.S.P.C.E. s'effectue à tout moment pendant un délai de cinq (5) ans décompté depuis le 12 juin 2006.

30 L'exercice des B.S.A. s'effectue à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de douze mois décomptée depuis le 4 mai 2004, date du début du mandat d'Edward Planchon en qualité d'administrateur de la Société. A l'issue de cette période, le solde peut être exercé au fur et à mesure, à raison de 1/12<sup>ème</sup> par trimestre, à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois. En tout état de cause, les B.S.A. sont exerçables au plus tard dans les 8 jours précédant l'expiration de la période de cinq ans suivant la date de leur émission. En cas de fin de son mandat d'administrateur de la Société, les B.S.A. exerçables devront l'être dans un délai de trente (30) jours à compter de la date effective de la fin du mandat ; à défaut d'exercice dans ce délai, les B.S.A. seront considérés comme caducs.

Plan 2006	CA 12/06/2006	25 000	25 000	31,20 (50%) 41,60 (50%)	Du 12/06/2006 au 12/06/2011
<b>Total</b>		<b>25 000</b>	<b>25 000</b>		

## XVI. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

*La Société se conforme aux dispositions légales en matière de contrôle interne et inscrit sa démarche dans le respect des principes relatifs au gouvernement d'entreprise. La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier. Le président du Conseil d'administration a établi un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

### **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne prévu par l'article L 225-37 (dernier alinéa) DU CODE DE COMMERCE**

#### **16.1. Rappel des dispositions légales**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, modifié par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des limitations que le conseil d'administration a apportées aux pouvoirs du directeur général.

Par ailleurs, il doit indiquer si la Société se réfère à un Code de Gouvernement d'Entreprise et précisé où ce code est consultable.

En outre, sont précisés les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,

#### **16.2. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil d'administration**

##### **16.2.1. Le Conseil d'administration**

Composé à l'heure actuelle de sept membres, le Conseil d'administration a été restructuré au cours de l'exercice 2006 dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext, et ce aux fins de se conformer aux principes de gouvernement d'entreprise en vigueur.

##### **16.2.1.1. Composition du Conseil**

- Monsieur Henri SEYDOUX, Président Directeur Général
- Monsieur Jean-Marie PAINVIN, Administrateur
- Monsieur Edward PLANCHON, Administrateur
- Monsieur Marco LANDI, Administrateur
- Monsieur Olivier LEGRAIN, Administrateur
- Monsieur Geoffroy ROUX de BEZIEUX, Administrateur
- Monsieur Jean-Yves HELMER, Administrateur.

Il est précisé que Messieurs Landi, Legrain et Roux de Bézieux ont été nommés es-qualités d'administrateurs indépendants.

##### **16.2.1.2. Fonctionnement du Conseil**

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunit au minimum 4 fois par an. En raison du ralentissement de l'activité constaté avec la propagation de la crise économique, le Conseil a tenu à faire un point intermédiaire le 25 septembre 2008, avant la séance d'arrêté des comptes du 3ème trimestre (prévue le 13 novembre 2008) afin d'évaluer la situation. Les délibérations du

Conseil ont donné lieu à la diffusion d'un communiqué de presse, le 3 octobre 2008 révisant les prévisions de croissance et de rentabilité du Groupe.

Toutes les réunions du Conseil d'administration donnent lieu à convocation de chaque administrateur cinq jours au moins avant la réunion. A chaque convocation est joint l'ordre du jour du Conseil ainsi que le projet du procès-verbal de la précédente réunion. Préalablement à chaque réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux différents points inscrits à l'ordre du jour est adressé à chaque administrateur.

Le taux de présence au sein du Conseil d'administration a été constant au cours de l'exercice 2008, de l'ordre de 5 administrateurs présents sur 7 administrateurs.

Les co-Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration ayant pour objet d'examiner les comptes annuels ou intermédiaires.

Monsieur Jean-Paul Dol, Directeur Administratif et Financier par intérim du 1er février au 31 août 2008 a été convié et a assisté à toutes les séances du Conseil d'administration se tenant au cours de cette période.

Monsieur Gilles Labossière, Directeur Administratif et Financier depuis le 1er septembre 2008 a été convié et a assisté aux séances du Conseil d'administration des mois de septembre et novembre.

Mademoiselle Karin Wittkötter, Responsable Juridique, en charge du secrétariat juridique, assure la fonction de secrétaire du Conseil.

### **Le Conseil d'administration est composé de deux Comités permanents :**

#### **→ Le Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit était composé à la clôture de l'exercice 2007 du Président, Monsieur Edward Planchon et de deux membres indépendants, Messieurs Stéphane Marie et Jean-Paul Dol.

Dans la perspective du remplacement du Directeur Financier qui a quitté la société fin février 2008, Monsieur Jean-Paul Dol a pris temporairement à compter du 1er février 2008 les fonctions de Directeur Administratif et Financier.

Pour respecter les règles de bonne gouvernance de l'entreprise, il a démissionné de sa fonction de membre du Comité d'Audit le 8 février 2008.

Dans l'attente de la désignation d'un nouveau membre en remplacement de Monsieur Jean-Paul Dol, le Conseil d'administration a autorisé le Comité d'Audit à poursuivre ses travaux et à émettre des recommandations de façon informelle au Conseil. Lors de sa séance du 13 novembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de ramener la structure de ce comité à deux membres permanents et de lui permettre de faire appel de façon ponctuelle à des consultants externes sur des problématiques spécifiques.

#### **→ Le Comité de Nominations et des Rémunérations**

Le Comité des Rémunérations était composé à la clôture de l'exercice 2007 du Président du Conseil, Monsieur Henri Seydoux et de trois administrateurs indépendants, Messieurs Marco Landi, Olivier Legrain et Geoffroy Roux de Bézieux.

Monsieur Landi a démissionné de sa fonction de Président et membre du Comité des Rémunérations le 13 février 2008. Lors de la réunion dudit Comité en date du 21 février 2008, il a été proposé que Monsieur Jean-Yves Helmer devienne membre du Comité et que Monsieur Roux de Bézieux soit désigné comme Président. Ces deux propositions ont été entérinées par le Conseil d'administration qui, lors de sa séance du 10 avril 2008, a nommé Monsieur Helmer comme membre du Comité et Monsieur Roux de Bézieux Président de ce Comité.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a également procédé à la modification du Règlement Intérieur du Conseil. Cette modification a porté d'une part, sur le changement de dénomination du Comité des Rémunérations qui est désormais dénommé « Comité de Nominations et des Rémunérations »; et d'autre part, sur la clarification des missions dudit Comité en matière de recrutement des postes considérés stratégiques pour le Groupe.

#### 16.2.1.3. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La question de la rémunération des membres du Conseil d'administration concerne principalement le Président.

Lors de la séance du Conseil qui arrête les comptes de l'exercice précédent, ou lors de la séance suivante, les membres du Conseil :

- arrêtent la rémunération fixe du Président pour l'exercice en cours,
- déterminent le principe de calcul de sa rémunération variable, principalement basée sur l'atteinte du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidé, avec la possibilité d'une prime complémentaire, en cas de fort dépassement des objectifs au-delà d'un certain seuil,



→ et arrêtent la rémunération variable de l'exercice précédent après examen des comptes définitifs et comparaison avec les objectifs fixés l'année précédente.

Pour ce faire, la rémunération globale du Président est préliminairement étudiée par le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui fait une proposition au Conseil d'administration.

Dans un communiqué en date du 19 décembre 2008, le Président de la Société a exprimé son adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et le Conseil d'administration a définitivement entériné l'adhésion auxdites recommandations lors de sa séance du 12 février 2009. Ce Code, référence en terme de démarche de gouvernement d'entreprise pour Parrot, ainsi adopté par le Conseil est disponible auprès du Directeur Juridique de la Société et sur le site internet de la société.

#### 16.2.1.4. Mode d'exercice de la Direction du Conseil :

Par décision en date du 24 juin 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé que la Direction Générale continuerait d'être assumée par Monsieur Henri Seydoux qui exerce en conséquence les fonctions de Président Directeur Général.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'issue de laquelle il incombera au Conseil d'opter pour une Direction Générale dissociée ou non.

Il n'y a pas de limitation statutaire des pouvoirs du Directeur Général, non plus que de limitations imposées par le Conseil d'administration.

### 16.3. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

#### 16.3.1. Périmètre du contrôle interne :

Les règles de contrôle interne du groupe s'appliquent à toutes les filiales de la Société.

#### 16.3.2. Diligences ayant sous tendu la préparation du rapport :

Le présent rapport expose de manière descriptive le système de contrôle interne mis en place par le Groupe.

#### 16.3.3. Les objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne :

S'appliquant à l'ensemble des activités du Groupe, les procédures de contrôle interne constituées de règles, directives et modes de fonctionnement visent à créer les conditions d'un environnement général de contrôle interne adapté aux spécificités du Groupe.

Ainsi que défini par le groupe de Place créé à l'initiative de l'AMF pour élaborer un cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations prévues par la loi de sécurité financière, le contrôle interne est un dispositif défini par le Groupe et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la réalisation et l'optimisation des opérations, y compris la performance des opérations et la protection de nos actifs ;
- la fiabilité des informations financières et de gestion (états financiers), l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables ;
- la conformité des activités aux lois et aux règlements en vigueur ;
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier ; comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir de garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Par ailleurs, le contrôle interne a également pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité la situation de la Société.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne constitue pas une assurance absolue contre tous les risques possibles, pas plus, qu'il ne peut – quelle que soit sa qualité propre et celle des collaborateurs qui exercent ces contrôles – garantir la parfaite réalisation des objectifs que se donne le Groupe.

#### 16.3.4. Organisation générale du contrôle interne :

Les acteurs ou structure(s) exerçant des activités de contrôle :

- le contrôle interne est appliqué par plusieurs départements selon le type de procédures, et notamment la Direction Administrative et Financière qui est en charge de la rédaction des procédures, de la mise en œuvre et de la bonne application du contrôle interne,
- les délégations et autorisations sont formalisées dans le cadre de l'application stricte des procédures rédigées, et notamment relatives aux signatures sur les comptes bancaires. En outre les signatures sur les comptes bancaires sont limitées par montant en fonction des positions des signataires, limitations expressément stipulées lors de l'ouverture desdits comptes auprès des établissements financiers.

Le rôle des différents acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle en matière de procédures de contrôle interne et leurs modalités générales de fonctionnement :

- le contrôle de l'application des procédures est fait régulièrement par la Direction Administrative et Financière qui en est responsable au jour le jour ; ces procédures sont mises à jour annuellement ;
- le contrôle Achats / Production / Qualité est revu annuellement par un cabinet spécialisé indépendant qui effectue un audit dans le cadre de la validation de la certification ISO 9001 ;
- les recommandations formulées sont suivies et servent à mettre à jour les procédures ;
- les références externes sont la certification ISO 9001 attribuée au contrôle Qualité et formalisée par un manuel de procédures détaillées internes à l'entreprise ;
- de manière spécifique, l'organisation dans laquelle s'inscrit l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires est la suivante :
- principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de cette information :
  - Responsable Comptable pour la procédure Clients,
  - Responsable Administratif pour la procédure Voyages et frais de mission et réception

Il n'existe pas de manuel de procédures comptables, mais des règles comptables strictes sont appliquées, notamment pour la comptabilité analytique et la nomenclature des produits et composants, qui permettent l'établissement du reporting mensuel.

#### 16.3.5. Description synthétique des procédures de contrôle interne mises en place

##### 16.3.5.1. Principales procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont centralisées au niveau des responsables des départements concernés.

#### ■ Système d'information

La Société utilise un système d'information complet pour la tenue de la comptabilité générale et analytique, la gestion des immobilisations, la gestion commerciale et la facturation, la gestion de la production (approvisionnements) et des stocks. Elle a migré en juin 2005 sur un système de gestion ERP (SAP Business One) et a amélioré son fonctionnement global au cours de l'exercice 2006.

En 2007 la Société a mis en place ce système de gestion dans toutes les filiales en harmonisant les règles comptables, les plans comptables et l'utilisation de la norme IFRS.

#### ■ Nature des principales procédures

Des procédures écrites sont établies dans les domaines suivants :

- Procédure concernant les voyages, frais de mission, et réception : objectif de contrôle des déplacements professionnels des collaborateurs, et autorisation préalable des principales demandes de voyages, notamment par avion, afin de justifier la nécessité des dépenses, de sensibiliser les collaborateurs à l'intérêt et au coût de ces dépenses, d'éviter les abus éventuels et respecter le budget.
- Procédure relative aux clients, afin d'agir préventivement sur le risque clients (situation financière) et de suivre les comptes clients, notamment pour le paiement des créances.
- Procédure relative aux achats de composants pour la Production, au processus de Production et au Contrôle Qualité de la Production.
- Procédure sur la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des livraisons faites par le prestataire logistique et des conditions contractuelles relatives aux remises sur volume notamment avec les distributeurs afin d'assurer la fiabilité des états financiers.

- Procédure sur la reconnaissance des charges par un système de demande d'achat et de bon de commande intégré dans le système ERP afin d'assurer la fiabilité des états financiers.
- Pour tous les autres domaines, et en l'absence de procédures écrites, la Direction souligne son souci de veiller aux règles de fonctionnement et de traitement de différentes opérations.

#### 16.3.5.2. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les fonctions comptables sont centralisées par le Chef comptable, qui en répond auprès du Directeur Administratif et Financier.

La fonction relative à l'établissement du reporting et du contrôle budgétaire est sous la responsabilité du Contrôleur Financier qui reporte auprès du Directeur Administratif et Financier.

Le système d'information comptable est interfacé avec les autres systèmes d'information (gestion commerciale, immobilisations, approvisionnement, gestion des stocks).

La Société a mis en place en 2006 les normes comptables IFRS dans le cadre de sa préparation de l'introduction en bourse, et les a appliquées rétroactivement au 1er janvier 2005 pour permettre la comparabilité des exercices. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur le savoir faire d'un cabinet comptable spécialisé.

La Société produit des arrêtés comptables à intervalles réguliers, tous les mois, qu'elle ajuste précisément pour chaque clôture trimestrielle.

La procédure budgétaire, de la collecte des informations de manière décentralisée par département opérationnel et par entité juridique du Groupe jusqu'à l'approbation permet l'élaboration du budget consolidé, lequel permet d'être comparé avec le reporting lors des arrêtés comptables. Les chiffres de la comptabilité sont interfacés avec le budget et le reporting.

De même que pour le contrôle interne général, les processus qui contribuent au contrôle de l'élaboration de l'information comptable et financière, sont connus des acteurs.

#### 16.3.6. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont fixées à l'article 20 des statuts de la société sous le paragraphe intitulé : « Accès aux assemblées générales – Pouvoirs », ci-dessous reproduit :

- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.
- L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :
  - se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
  - voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée ; les formulaires papiers de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la société trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ; les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris) ;
  - adresser une procuration à la société donnée sans indication de mandataire ; le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Les propriétaires des titres visés au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions et les modalités prévues par la loi.

- Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

A cette condition, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, en y assistant personnellement, par visioconférence ou par tout moyen électronique de communication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation de l'assemblée, en retournant un bulletin de vote à distance ou en désignant un mandataire.

Le conseil d'administration peut abréger ou supprimer les délais visés ci-dessus.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. »

#### 16.3.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords conclus par le Groupe qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle ni d'accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants ou les salariés si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Toutefois en cas de cession de la totalité des actions de la Société à un nouvel actionnaire (vente de la Société), ou au cas où la Société ferait l'objet d'une fusion et serait absorbée, les bénéficiaires d'options de souscription d'actions et/ou de B.S.P.C.E. auront droit automatiquement à l'exercice anticipé de 50% du solde de leurs options et devront exercer lesdites options dans un délai de 90 jours suivant la réalisation définitive de la cession ou de la fusion.

#### 16.4. Contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales

La Société a souhaité profiter de la grande expertise de Monsieur Edward Planchon, nommé en qualité d'administrateur de la Société depuis le 4 mai 2004, dans la commercialisation de produits de haute technologie aux États-Unis d'Amérique en l'envoyant notamment superviser la mise en place de sa filiale américaine Parrot, Inc.

A ce titre, Monsieur Edward Planchon, au travers de la société EKP Consult LLC qu'il contrôle, facture des honoraires à la Société ou à Parrot, Inc. sur la base du temps passé par la société EKP Consult LLC (taux journalier de l'équivalent USD de 1 500 €) pour les services rendus à la Société ou à Parrot, Inc.

Au titre de l'exercice 2008, Monsieur Edward Planchon, au travers de la société EKP Consult LLC qu'il contrôle, a facturé des prestations de services à Parrot, Inc. et a perçu des honoraires d'un montant de 89.655,00 USD et s'est vu rembourser une somme de 16.809,14 USD au titre des frais qu'il a engagés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de service conclu entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

#### 16.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

### **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Parrot S.A.**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Parrot S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

#### **Deloitte Marque & Gendrot.**

Jean-Claude Berriex  
Associé

Paris La Défense, le 29 avril 2009

#### **KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.  
Jean-Pierre Valensi      Nahid Sheikhalishahi  
Associé                      Associée



## XVII. SALARIÉS

### 17.1. Ressources humaines

#### 17.1.1. Organigramme

Au 31 mars 2009 l'organigramme de la Société était le suivant :

#### 17.1.2. Effectifs

Au 31 décembre 2008, le Groupe employait 476 personnes dont 320 personnes au sein de la Société, soit 67% des effectifs du Groupe.

La part des cadres dans l'effectif Parrot France s'élève à 87% en 2008 soit un effectif total de 279 cadres sur 320 personnes.

La Société a maintenu sur l'année 2008 une politique d'embauche dynamique en recrutant notamment 41 nouveaux ingénieurs pour accompagner son développement.

**Les effectifs de la société ont évolué comme suit au cours des quatre derniers exercices :**

Au 31 décembre	2005	2006	2007	2008
Commercial	28	41	41	43
Administration	12	32	34	35
Achats	3	5	7	8
Marketing	7	15	17	20
Recherche et Développement	66	111	176	175
Logistique	2	1	10	10
SAV	7	4	3	3
Production	22	22	17	19
Qualité	2	5	4	7
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>236</b>	<b>309</b>	<b>320</b>

**Au 31 décembre 2008, l'effectif moyen sur l'activité aftermarket (calculé sur l'ensemble de l'année 2008) des fonctions commerciales du Groupe couvrant les pays listés ci-dessous est le suivant :**

Au 31 décembre	2006	2007	2008
France	29	31	28
Etats-Unis d'Amérique	3	4	5
Italie	2	4	5
Allemagne	1	9	10
Angleterre	2	9	10
Hong-Kong	4	3	3
Espagne	10	19	16

Afin de renforcer sa capacité d'innovation, la Société fait, en outre, appel à des prestataires de service hautement spécialisés en ingénierie dans le domaine de la recherche et du développement. Au 31 décembre 2008, la Société comptait ainsi 13 prestataires ingénieurs en régie.

La Société ne dispose pas de bilan social n'étant pas assujettie à cette obligation.

#### 17.1.3. Cadres dirigeants

Le succès du Groupe dépend de la qualité des cadres dirigeants de la Société qui bénéficient d'une très grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité, dont notamment les personnes ci-dessous.

##### → Cristina Sanz

Cristina Sanz a rejoint la Société en janvier 2007, en tant de que directeur marketing du Groupe. Préalablement, elle était directrice générale de la filiale espagnole Parrot Iberia, S.L. et avant que cette société ne soit rattachée au Groupe, Cristina était Directrice Générale, co-fondatrice et associée d'Inpro Tecnología S.L., longtemps le client le plus important de la Société. Cristina est diplômée en économie de l'Université Complutense de Madrid, et dispose également d'une certification de Management en Marketing et en Commerce International de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA).



→ **Guillaume Pinto**

Guillaume Pinto a rejoint la société en janvier 2006 en qualité de directeur Technique Adjoint en charge de l'organisation du bureau d'études, de la planification et de la coordination des projets. Diplômé de l'école de polytechnique, il a travaillé en 2004 au sein du département Traitement du Signal du bureau d'études de Parrot avant de poursuivre ses études au sein de l'université de Stanford (Etats Unis)

→ **Eric Riyahi**

Eric Riyahi a rejoint la Société en septembre 2005 en tant que directeur Activité OEM. Diplômé de l'INSEAD YMP et de l'EUDIL de Lille, il intègre le groupe Valeo Electronique en 1994 au sein duquel il occupe les postes d'ingénieur d'application puis de chef de projets, responsable des coûts, qualité et délais. Il intègre la société Visteon en 1999 et devient responsable compte client de 1999 à 2004 puis responsable produit Europe de 2004 à 2005.

→ **Samuel Grand**

Samuel Grand a rejoint la Société en septembre 2005 en tant que directeur des achats. Titulaire d'un DESS Achats de l'université de Bordeaux, il valide les modules du certificat A.P.I.C.S. C.P.I.M. Il débute sa carrière dans une société de technologie du secteur des télécom au Portugal au sein de laquelle il est chargé de diriger un projet de mise en place d'un outil utile à l'évaluation de la performance des acheteurs. Entre 1998 et 2001, il exerce les fonctions d'acheteur et d'acheteur senior respectivement au sein des sociétés Beta Electronics puis ACT Manufacturing toutes deux basées en Irlande. Entre 2001 et 2005, il devient responsable des achats tout d'abord au sein de la société Eurologic puis de la société NCR.

→ **Elise Tchen**

Elise Tchen a rejoint la Société en 2000 pour prendre en charge la fabrication des produits en tant que directrice industriel et qualité. Elle a structuré ce service afin de le transformer en une direction industrielle capable d'accompagner la Société dans sa croissance. Depuis septembre 2006, Elise dirige la filiale de Parrot en Asie Pacifique basée à Hong Kong et à Shenzhen. Elle a développé une entité qui couvre à la fois le volet industriel et le sourcing des composants. Cette entité permet d'être au plus près des fournisseurs afin de maîtriser la qualité et réduire drastiquement les coûts des produits fabriqués. Diplômée de l'ENSEM de Nancy, elle débute sa carrière au sein de la société Renault. Elle y occupe tout d'abord un poste au sein de la direction de la recherche puis au bureau d'étude « ingénierie câblage ».

→ **Christophe Sausse**

Christophe Sausse a rejoint la Société en Avril 2006 en tant que Directeur des Ressources Humaines. Diplômé d'un DESS RH à l'IEP de Paris, il débute sa carrière en 1995 au sein de Saft, au sein de laquelle il est en responsable du recrutement des cadres puis chef du personnel. Entre 1998 et 2000, il participe à la création de la fonction RH en tant que Human Resources Development Manager au sein de Sema Group. En 2000, il intègre la société Bouygues Télécom, pour occuper les fonctions de cadre RH puis de Responsable Ressources Humaines d'une filiale

→ **Nicolas Besnard**

Nicolas Besnard a rejoint la Société en 1994 et y occupe le poste de directeur technique depuis de nombreuses années, après avoir exercé les fonctions d'ingénieur développeur logiciel puis de responsable développement logiciel. Diplômé de l'École Supérieure d'Electricité (Supelec) de Gif-sur-Yvette, il a débuté sa carrière au sein du centre spatial guyanais de Kourou – Arianespace au sein duquel il a réalisé des études de développement de logiciels, dans l'équipe « moyens au sol » pour le lanceur européen Ariane IV.

→ **Gilles Labossière**

Gilles Labossière a rejoint la société en septembre 2008 en tant que Directeur Administratif et Financier du Groupe. Diplômé de HEC, il commence sa carrière en tant que Manager au sein du cabinet d'audit Arthur Andersen. En 1991, il intègre le comité de Direction du groupe de logistique Saga en tant que Directeur de l'audit interne puis Directeur Administratif et Financier. En 1997, il rejoint Techpack International en tant que Directeur Administratif et Financier. En 2000, il participe à la création de Republic Alley, un incubateur majeur en France de sociétés innovantes, dont il était le président. En 2003, il devient Directeur Administratif et Financier de Linedata Services avant de rejoindre Rocamat en tant que Directeur Général Délégué pour accompagner le redressement de la société.

→ **Chris Roberts**

Chris Roberts a rejoint la Société en janvier 2009 en tant que VP Sales EMEA. Il était Directeur des Ventes et Marketing de Parrot UK depuis février 2006 avant de devenir Country Manager en avril 2007 avec pour responsabilité de développer le marché au Royaume-Uni. Chris est diplômé d'un MBA de l'Université d'Adelaide (Australie). En 1992, il a fondé sa société, ICE UK, à Londres, spécialisée dans les ventes d'électronique mobile. En 1996, il s'installe en Australie où pendant plusieurs années il développe de nouveaux marchés toujours dans le domaine des télécommunications.

## 17.2. Accords de participation

La Société, ayant dépassé le seuil de 50 salariés, est assujettie à l'obligation de mise en place d'un accord de participation depuis l'exercice 2005.

A ce titre, un accord de participation a été signé le 2 mai 2006 entre la direction de la Société et la délégation unique du personnel et a notamment pour objet d'instituer une réserve spéciale de participation calculée selon la formule légale au profit des salariés de la Société et de définir les modalités de gestion des droits des salariés, la procédure suivant laquelle sont réglés les différends éventuels entre les parties ainsi que les modalités d'information individuelle et collective du personnel. Aux termes de cet accord, il n'y a aucune réserve spéciale de participation à distribuer pour l'exercice 2008.

## 17.3. B.S.P.C.E., stock-options et attribution gratuite d'actions au profit des salariés du Groupe

### 17.3.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

La Société a souhaité faire bénéficier certains de ses salariés de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les B.S.P.C.E.). A ce titre, la Société a mis en place plusieurs plans au cours des exercices 2003, 2004, 2005 et 2006.

**Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et les principales caractéristiques des différentes attributions de B.S.P.C.E. réalisées par la Société au profit de ses salariés :**

Plan	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre de bons attribués	Nombre de bons exerçables pendant le délai d'exercice	Actions auxquelles ces bons donnent droit	Prix d'exercice (en €)	Délai d'exercice
2004	06/07/2004	174 300	18 227	18 227	1,76	Du 06/07/2004 au 06/07/2009
2004	18/11/2004	25 500	6 617	6 617	1,76	Du 18/11/2004 au 18/11/2009
2004 bis	18/10/2005	167 000	69 410	69 410	3,59	Du 18/10/2005 au 18/10/2010
2005	14/12/2005	121 000	114 410	114 410	8,12	Du 14/12/2005 au 14/12/2010
2006	28/02/2006	92 000	51 614	51 614	13,06	Du 28/02/2006 au 28/02/2011
2006 bis	12/06/2006	250 000	250 000	250 000	31,20 (50%) 41,60 (50%)	Du 12/06/2006 au 12/06/2011
<b>Total</b>		<b>829 800</b>	<b>510 278</b>	<b>510 278</b>		

Au cours de l'exercice 2008, 255 953 B.S.P.C.E ont été exercés.

**Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et les principales caractéristiques des attributions de B.S.P.C.E. au profit des dix salariés de la Société bénéficiant du plus grand nombre de B.S.P.C.E. à la date d'enregistrement du présent Document de référence :**

Nom du salarié bénéficiaire	Plan	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nbre de bons attribués	Nbre de bons exerçables pendant le délai d'exercice	Actions auxquelles ces bons donnent droit	Prix d'exercice (en €)	Délai d'exercice
Yen Phan	2004	18/11/04	3 000	3 000	3 000	1,76	Du 18/11/2004 au 18/11/2009
Jens-Uwe Soehner	2004 bis	18/10/05	25 000	7 810	7 810	3,59	Du 18/10/2005 au 18/10/2010
Hocine Belkhouidja	2004 bis	18/10/05	3 000	3 000	3 000	3,59	Du 18/10/2005 au 18/10/2010
Frédéric Chanal	2004 bis	18/10/05	3 000	3 000	3 000	3,59	Du 18/10/2005 au 18/10/2010
Harold Magniesz	2004 bis	18/10/05	3 000	3 000	3 000	3,59	Du 18/10/2005 au 18/10/2010
Samuel Grand	2005	14/12/05	25 000	25 000	25 000	8,12	Du 14/12/2005 au 14/12/2010
Elise Tchen	2006	12/06/06	75 000	75 000	75 000	31,20/ 41,60	Du 12/06/06 au 12/06/11

Nicolas Besnard	2006	12/06/06	25 000	25 000	25 000	31,20/ 41,60	Du 12/06/06 au 12/06/11
Guillaume Pinto	2006	28/02/06	25 000	25 000	25 000	13,06	Du 28/02/06 au 28/02/11
	2006	12/06/06	25 000	25 000	25 000	31,20/ 41,60	Du 12/06/06 au 12/06/11
Eric Riyahi	2005	14/12/05	25 000	25 000	25 000	8,12	Du 14/12/05 au 14/12/10
	2006	12/06/06	25 000	25 000	25 000	31,20/ 41,60	Du 12/06/06 au 12/06/11

Au cours de l'exercice 2008, ces 10 personnes ont exercé 124 920 B.S.P.C.E sur le total de 255 953 exercés.

### 17.3.2. Options de souscription d'actions

#### ■ S.O.P. 2005

##### → Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2005

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 14 décembre 2005 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir un maximum de 175 000 options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'administration en date du 14 décembre 2005 a décidé d'attribuer 80 000 options à certains salariés des filiales étrangères de la Société leur donnant droit de souscrire à 80 000 actions de la Société pour un prix unitaire de 8,12 €.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 14 décembre 2005 au 13 décembre 2010 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

Le Conseil d'administration du 18 avril 2006 a constaté la caducité de 10 000 options de souscription en suite de la démission d'un salarié.

Conseil d'administration du 28 février 2006, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2006 (rectifiant partiellement les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2005)

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 28 février 2006 a décidé (i) d'annuler partiellement l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 décembre 2005 au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 175 000 actions nouvelles et (ii) de ramener à 107 000 le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises par exercice des options de souscription d'actions consenties ou à consentir. L'Assemblée Générale extraordinaire du 28 février 2006 a, en conséquence, pris acte que compte tenu du nombre d'options de souscription d'actions déjà attribuées par le Conseil d'administration du 14 décembre 2005, le nombre d'options de souscription d'actions encore susceptibles d'être consenties s'élevait à 27 000.

Le Conseil d'administration de la Société en date du 28 février 2006 a décidé d'attribuer 27 000 options à certains salariés de filiales étrangères leur donnant droit de souscrire à 27 000 actions de la Société pour un prix unitaire de 13,06 €.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 28 février 2006 au 27 février 2011 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2007 a constaté la caducité de 3 000 options de souscription d'actions en suite du départ d'un salarié. A ce jour :

- 107 000 options de souscription d'actions ont été attribuées
- 13 000 options de souscription d'actions sont devenues caduques
- Au titre de ce plan, il ne reste plus aucune option de souscription d'actions à attribuer.

#### ■ S.O.P. 2006

##### → Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 - treizième résolution

##### → Conseil d'administration du 12 juin 2006 sur délégation conférée par ladite Assemblée

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 4 mai 2006 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir 25 000 options donnant droit à la souscription d'actions de la Société au profit d'un salarié d'une filiale étrangère de la Société et lui a donné les pouvoirs les plus étendus à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation.

Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'administration en date du 12 juin 2006 a décidé d'attribuer 25 000 options audit salarié lui donnant droit de souscrire à 25 000 actions de la Société pour un prix égal à :

- (i) 31,20 € pour 12.500 options ;
- (ii) 41,60 € pour 12.500 options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 12 juin 2006 au 11 juin 2011 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

→ **Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

→ **Conseil d'administration du 10 novembre 2006 sur délégation conférée par ladite Assemblée**

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 4 mai 2006 a décidé d'autoriser, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext™, le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 6% du capital de la Société à la date du 4 mai 2006, et lui a donné tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation.

Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'administration du 10 novembre 2006 a attribué 260 000 options de souscription d'actions sur les 530 994 options (représentant 6% du capital à la date de l'Assemblée Générale du 4 mai 2006) au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées leur donnant droit de souscrire à 260 000 actions au prix de 29,17 €.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 10 novembre 2006 au 9 novembre 2011 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

Les conseils d'administration des 31 juillet 2007 et 13 novembre 2007 ont constaté la caducité de 7 000 options de souscription d'actions qui avaient été attribuées le 10 novembre 2006, suite au départ de deux salariés attributaires.

→ **Décision du Président Directeur Général du 1er mars 2007, sur subdélégation du Conseil d'administration du 14 février 2007 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 14 février 2007 a arrêté le principe de l'attribution de 83 000 options de souscription d'actions sur les 270 994 options restant à attribuer après attribution des 260 000 options par le Conseil d'administration du 10 novembre précité au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 14 février 2007, le Président a, en date du 1er mars 2007, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 36,35 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 1er mars 2007 au 28 février 2012 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2007 a constaté la caducité de 3 000 options de souscription d'actions attribuées le 1er mars 2007, suite au départ d'un salarié attributaire.

→ **Décision du Président Directeur Général du 30 mai 2007, sur subdélégation du Conseil d'administration du 15 mai 2007 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 15 mai 2007 a arrêté le principe de l'attribution de 47 000 options de souscription d'actions sur les 187 994 options restant à attribuer après attribution le 1er mars 2007 de 83 000 options par le Président suivant subdélégation du Conseil d'administration du 14 février précité au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 15 mai 2007, le Président a, en date du 30 mai 2007, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 41,923 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.



Ces options sont assorties d'une durée de validité du 30 mai 2007 au 29 mai 2012 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

→ **Décision du Président Directeur Général du 15 août 2007, sur subdélégation du Conseil d'administration du 31 juillet 2007 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 31 juillet 2007 a arrêté le principe de l'attribution de 40 000 options de souscription d'actions sur les 140 994 options restant à attribuer après attribution le 30 mai 2007 de 47 000 options par le Président suivant subdélégation du Conseil d'administration du 15 mai précité au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 31 juillet 2007, le Président a, en date du 15 août 2007, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 35,968 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 15 août 2007 au 14 août 2012 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

Il est précisé qu'en raison du départ de deux salariés de la Société, titulaires chacun de 3 000 options de souscription d'actions qui leur avaient été attribuées les 10 novembre 2006 et 1er mars 2007 et qui peuvent dès lors être ré-attribuables, le nombre d'options restant à attribuer est porté à 106 994, après attribution des 40 000 précitées

→ **Décision du Président Directeur Général du 28 novembre 2007, sur subdélégation du Conseil d'administration du 13 novembre 2007 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 13 novembre 2007 a arrêté le principe de l'attribution de 62 000 options de souscription d'actions sur les 106 994 options restant à attribuer après attribution le 15 août 2007 de 40 000 options par le Président suivant subdélégation du Conseil d'administration du 31 juillet précité au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 13 novembre 2007, le Président a, en date du 28 novembre 2007, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 18,960 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 28 novembre 2007 au 27 novembre 2012 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois. A la suite du départ de certains salariés de la société, ces salariés ont perdu le bénéfice d'options qui leur ont été attribuées ; au fur et à mesure de la caducité des options par le Conseil, celles-ci seront donc ré-attribuables.

→ **Décision du Conseil d'administration du 10 avril 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 10 avril 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 1 500 options de souscription d'actions sur les options restant à attribuer après attribution le 28 novembre 2007 de 62 000 options par le Président suivant subdélégation du Conseil d'administration du 13 novembre précité au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Le Conseil a fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 13,413 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 10 avril 2008 au 9 avril 2013 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

Il est précisé qu'en raison du départ de salariés de la Société, ces salariés ont perdu le bénéfice des 10 000 options qui leur ont été attribuées ; au fur et à mesure de la caducité constatée des options par le Conseil, celles-ci sont donc ré-attribuables.

→ **Décision du Président Directeur Général du 29 mai 2008, sur subdélégation du Conseil d'administration du 13 mai 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-quatrième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 13 mai 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 73 400 options de souscription d'actions sur les 98 994 options restant à attribuer après attribution le 10 avril 2008 de 1 500 options par le Conseil d'administration au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 13 novembre 2007, le Président a, en date du 29 mai 2008, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 14,008 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 29 mai 2008 au 28 mai 2012 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois.

## ■ S.O.P. 2008

### → Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (Septième Résolution)

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 11 juin 2008 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 2% du capital de la Société à la date du 11 juin 2008, et lui a donné tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation.

Décision du Président Directeur Général du 15 août 2008, sur subdélégation du Conseil d'administration du 31 juillet 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (Septième Résolution)

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 31 juillet 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 55 000 options de souscription d'actions sur les 266 376 options (représentant 2% du capital au 11 juin 2008) à attribuer au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 31 juillet 2008, le Président a, en date du 15 août 2008, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 12,809 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 15 août 2008 au 14 août 2013 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 24 mois suivant la première période de 24 mois.

### → Décision du Président Directeur Général du 28 novembre 2008, sur subdélégation du Conseil d'administration du 13 novembre 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (Septième Résolution)

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 13 novembre 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 45 000 options de souscription d'actions sur les 211 376 options restant à attribuer (après attribution de 55 000 options le 15 août 2008) au bénéfice de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008, le Président a, en date du 28 novembre 2008, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 5,469 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 28 novembre 2008 au 27 novembre 2013 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 24 mois suivant la première période de 24 mois.

### → Décision du Président Directeur Général du 2 mars 2009, sur subdélégation du Conseil d'administration du 12 février 2009 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (Septième Résolution)

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 12 février 2009 a arrêté le principe de l'attribution de 107 000 options de souscription d'actions sur les 166 376 options restant à attribuer (après attribution de 55 000 options le 15 août 2008 et de 45 000 le 28 novembre 2008) au bénéfice de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées.

Suivant subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 12 février 2009, le Président a, en date du 2 mars 2009, fixé le prix unitaire de souscription des actions en exercice des options à 4,966 € et a arrêté la liste des salariés bénéficiaires des dites options.

Ces options sont assorties d'une durée de validité du 2 mars 2009 au 1er mars 2014 avec faculté d'exercice à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de leur attribution puis à l'issue de cette période à raison de 6,25% à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 24 mois suivant la première période de 24 mois.

**Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'options de souscription d'actions attribuées aux dix salariés du Groupe, qui s'en sont vus attribuer le plus au cours de l'exercice 2007:**

Bénéficiaire	Date d'attrib. par le Conseil d'administration et/ou le Président <sup>31</sup>	Nbre d'options attribuées	Actions auxquelles ces options donnent droit	Prix de souscription (en €)	Période d'exercice <sup>32</sup>
1	01/03/2007	25 000	25 000	36,3545 €	Du 1er/03/2007 au 29/02/2012
2	01/03/2007	25 000	25 000	36,3545 €	Du 1er/03/2007 au 29/02/2012
3	01/03/2007	10 000	10 000	36,3545 €	Du 1er/03/2007 au 29/02/2012
4	30/05/2007	10 000	10 000	41,923 €	Du 30/05/2007 au 29/05/2012
5	30/05/2007	7 000	7 000	41,923 €	Du 30/05/2007 au 29/05/2012
6	15/08/2007	10 000	10 000	35,968 €	Du 15/08/2007 Au 14/08/2012
7	15/08/2007	7 000	7 000	35,968 €	Du 15/08/2007 Au 14/08/2012
8	15/08/2007	6 000	6 000	35,968 €	Du 15/08/2007 Au 14/08/2012
9	28/11/2007	10 000	10 000	18,960 €	Du 28/11/2006 au 27/11/2012
10	28/11/2007	7 000	7 000	18,960 €	Du 28/02/2007 au 27/11/2012

Au cours de l'exercice 2007, aucune des 10 personnes n'a levé d'options au titre des attributions qui leur ont été faites en 2007 ou au titre d'attribution antérieure. (Confer Rapport de Gestion comportant le Rapport Spécial établi conformément à l'Article 225-184 du Code de commerce sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007).

**Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'options de souscription d'actions attribuées aux dix salariés du Groupe, qui s'en sont vus attribuer le plus au cours de l'exercice 2008 :**

Bénéficiaire	Date d'attribution par le Conseil d'administration et/ou le Président <sup>33</sup>	Nombre d'options attribuées	Actions auxquelles ces options donnent droit	Prix de souscription (en €)	Période d'exercice <sup>34</sup>
1	29/05/2008	25 000	25 000	14,008 €	Du 29/05/2008 au 28/05/2013
2	29/05/2008	25 000	25 000	14,008 €	Du 29/05/2008 au 28/05/2013
3	29/05/2008	9 000	9 000	14,008 €	Du 29/05/2008 au 28/05/2013
4	29/05/2008	5 000	5 000	14,008 €	Du 29/05/2008 au 28/05/2013
5	15/08/2008	5 000	5 000	12,809 €	Du 30/05/2008

31 Date d'attribution par le Président sur sub-délégation du Conseil d'administration lors des séances des 14 février 2007, 15 mai 2007, 31 juillet 2007 et 13 novembre 2007

32 L'exercice des options s'effectue à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de douze mois à compter de leur date d'attribution. A l'issue de cette période, le solde peut être exercé au fur et à mesure, à raison de 1/12ème par trimestre, à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois suivant la première période de 12 mois. En tout état de cause, les options sont exerçables au plus tard dans les 8 jours précédant l'expiration de la période de cinq ans suivant la date de leur émission.

33 Date d'attribution par le Président sur sub-délégation du Conseil d'administration lors des séances des 13 mai 2008, 31 juillet 2008 et 13 novembre 2008

34 L'exercice des options s'effectue à hauteur de 25% au plus tôt à l'expiration d'une période de douze mois à compter de leur date d'attribution pour les options attribués sur autorisation de l'AGM du 4 mai 2006. L'exercice des options attribués sur autorisation de l'AGM du 11 juin 2008, s'effectue à hauteur de 50% au plus tôt à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de leur date d'attribution. A l'issue de cette période, le solde peut être exercé au fur et à mesure, à raison de 1/12ème par trimestre, à l'issue de chaque trimestre révolu pendant les 36 mois/ 24 mois suivant la première période de 12 mois/24 mois. En tout état de cause, les options sont exerçables au plus tard dans les 8 jours précédant l'expiration de la période de cinq ans suivant la date de leur émission.

					au 29/05/2012
6	15/08/2008	5 000	5 000	12,809 €	Du 15/08/2008 Au 14/08/2013
7	15/08/2008	7 000	7 000	12,809 €	Du 15/08/2008 Au 14/08/2013
8	28/11/2008	25 000	25 000	5,469 €	Du 28/11/2008 Au 27/11/2013
9	28/11/2008	10000	10000	5,469 €	Du 28/11/2008 au 27/11/2013
10	28/11/2008	7 000	7 000	5,469 €	Du 28/02/2008 au 27/11/2013

Au cours de l'exercice 2008, aucune des 10 personnes n'a levé d'options au titre des attributions qui leur ont été faites en 2007 ou au titre d'attribution antérieure. (Confer Rapport de Gestion comportant le Rapport Spécial établi conformément à l'Article 225-184 du Code de commerce sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008).

### 17.3.3. Attributions gratuites d'actions

#### → Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2005

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 14 décembre 2005 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés de la Société, à une attribution gratuite de 51 000 actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour en déterminer la liste des bénéficiaires. Par décision en date du 14 décembre 2005, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer 51 000 actions gratuites au profit de certains salariés de la Société.

La période légale d'acquisition des dites actions gratuites arrivant à expiration le 14 décembre 2007, le Conseil d'administration du 13 novembre 2007 a procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves et émission corrélative de 51 000 actions.

Ces 51 000 actions sont indisponibles pour une durée de deux ans à compter du 14 décembre 2007, soit jusqu'au 13 décembre 2009.

#### → Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 4 mai 2006 (vingt-troisième résolution) a décidé d'autoriser, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext™, le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des actions gratuites de la Société, le nombre total des actions pouvant être consenties ne pouvant représenter plus de 2% du capital de la Société à la date du 4 mai 2006, et lui a donné tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 13 novembre 2007 a arrêté le principe de l'attribution d'actions gratuites dans la limite d'un plafond de 176 998 (représentant 2% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 4 mai 2006) au bénéfice d'un salarié du Groupe.

Suivant subdélégation octroyée par le Conseil d'administration du 13 novembre 2007, le Président a attribué 5106 actions gratuites audit bénéficiaire, en retenant un taux de change de 1€ pour 1,4874\$, le cours moyen de référence étant égal à 18,960 €.

#### → Décision du Conseil d'administration du 13 mai 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-troisième résolution)

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 13 mai 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 25 000 actions gratuites sur les 171 892 actions gratuites restant à attribuer (après attribution de 5 106 le 28 novembre 2007) au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Ces actions gratuites sont assorties d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans à compter du 10 avril 2008 et d'une période de conservation d'une durée de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition.

#### → Décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-troisième résolution)

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 31 juillet 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 81 000 actions gratuites sur les 146 892 actions gratuites restant à attribuer (après attribution de 5 106 le 28 novembre 2007 et de 25 000 le 29 mai 2007) au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Ces actions gratuites sont assorties d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans à compter du 31 juillet 2008 et d'une période de conservation d'une durée de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition.

→ **Décision du Conseil d'administration du 13 novembre 2008 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-troisième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 31 juillet 2008 a arrêté le principe de l'attribution de 28 000 actions gratuites sur les 65 892 actions gratuites restant à attribuer (après attribution de 5 106 le 28 novembre 2007, de 25 000 le 29 mai 2008 et de 81 000 le 31 juillet 2008) au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Ces actions gratuites sont assorties d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans à compter du 13 novembre 2008 et d'une période de conservation d'une durée de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition.

→ **Décision du Conseil d'administration du 13 février 2009 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 (vingt-troisième résolution)**

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006 rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du 12 février 2009 a arrêté le principe de l'attribution de 11 000 actions gratuites sur les 37 892 actions gratuites restant à attribuer (après attribution de 5 106 le 28 novembre 2007, de 25 000 le 13 mai 2008, de 81 000 le 31 juillet 2008 et de 28 000 le 13 novembre 2008) au bénéfice de salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées.

Ces actions gratuites sont assorties d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans à compter du 13 février 2009 et d'une période de conservation d'une durée de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition.

**Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions gratuites attribuées aux dix salariés du Groupe, qui s'en sont vus attribuer le plus au cours de l'exercice 2008 :**

Bénéficiaire	Date d'attribution par le Président	Nbre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
1	13/05/2008	25 000	2 ans à compter du 13/05/2008	2 ans à compter de l'acquisition
2	1/07/2008	8 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
3	31/07/2008	8 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
4	31/07/2009	4 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
5	31/07/2008	8 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
6	31/07/2008	8 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
7	31/07/2008	2 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
8	31/07/2008	2 000	2 ans à compter du 31/07/2008	2 ans à compter de l'acquisition
9	13/11/2008	25 000	2 ans à compter du 13/11/2008	2 ans à compter de l'acquisition
10	13/11/2008	3 000	2 ans à compter du 13/11/2008	2 ans à compter de l'acquisition



## XVIII. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. Répartition du capital

#### 18.1.1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-après indique la répartition du capital et des droits de vote des principaux actionnaires de la Société au 28 février 2009 (i) avant exercice des titres donnant accès au capital de la Société et (ii) après exercice des titres donnant accès au capital de la Société (voir la section 21.1.4.1. « Titres donnant accès au capital de la Société » du présent Document de référence).

Monsieur Henri Seydoux est, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, actionnaire principal de la société en capital social et droits de vote et exerce les fonctions de Président Directeur Général. Ainsi qu'indiqué dans le rapport du président du Conseil d'administration sur le contrôle interne ci-avant inséré, la société a mis en place les dispositions nécessaires pour se conformer au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

	Nbre d'actions de la Société détenues au 28 février 2009	% du capital	Nbre d'actions de la Société sur une base diluée	% du capital
<b>Fondateur</b>				
Henri Seydoux	4 586 204	34,3%	6 946 204	43,5%
<b>Sous-total Fondateur</b>	<b>4 586 204</b>	<b>34,3%</b>	<b>6 946 204</b>	<b>43,5%</b>
<b>Administrateurs et salariés</b>		<b>0,0%</b>		<b>0,0%</b>
Jean Marie Painvain	100	0,0%	100	0,0%
Edward Planchon	5 183	0,0%	13 983	0,1%
Geoffroy Roux de Bézieux	1	0,0%	1	0,0%
Olivier Legrain	20	0,0%	20	0,0%
Jean-Yves Helmer	50	0,0%	50	0,0%
Marco Landi	100	0,0%	100	0,0%
<b>Salariés du Groupe Parrot</b>	<b>299 309</b>	<b>2,2%</b>	<b>489 309</b>	<b>3,1%</b>
<b>Sous-total Administrateurs et Salariés</b>	<b>304 763</b>	<b>2,3%</b>	<b>503 563</b>	<b>3,2%</b>
<b>Investisseur historique</b>				
FCPI Banque Populaire Innovation (Seventure Partners)	188 327	1,4%	188 327	1,2%
FCPI Banque Populaire Innovation 3 (Seventure Partners)	198 898	1,5%	198 898	1,2%
FCPI Banque Populaire Innovation 7 (Seventure Partners)	237 068	1,8%	237 068	1,5%
FCPI Banque Populaire Innovation 8 (Seventure Partners)	118 534	0,9%	118 534	0,7%
<b>Sous-total Investisseur historique</b>	<b>742 827</b>	<b>5,6%</b>	<b>742 827</b>	<b>4,6%</b>
<b>Déclaration de franchissement de seuil</b>				
MMA Finance, le 10 juillet 2008	683 725	5,1%	683 725	4,3%
<b>Autocontrôle Parrot SA</b>	<b>934 453</b>	<b>7,0%</b>	<b>915 453</b>	<b>5,7%</b>
<b>Total autocontrôle Parrot SA</b>	<b>934 453</b>	<b>7,0%</b>	<b>915 453</b>	<b>5,7%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 251 972</b>	<b>54,2%</b>	<b>9 791 772</b>	<b>61,3%</b>

NS : Non significatif.

#### 18.1.2. Evolution du capital de la Société

Le tableau ci-dessous indique pour les principaux actionnaires, l'évolution de leur détention dans le capital social de la Société au cours des trois derniers exercices :

Actionnariat	Au 31 décembre 2006			Au 31 mars 2008			Au 28 février 2009		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits de vote
Nombre total d'actions	12 600 700			13 067 681			13 377 213		
<b>Fondateur</b>									

Henri Seydoux	4 661 218	37,0%	37,0%	4 586 204	35,1%	35,1%	4 586 204	34,3%	34,3%
<b>Sous-total Fondateur</b>	<b>4 661 218</b>	<b>37,0%</b>	<b>37,0%</b>	<b>4 586 204</b>	<b>35,1%</b>	<b>35,1%</b>	<b>4 586 204</b>	<b>34,3%</b>	<b>34,3%</b>
<b>Administrateurs</b>									
Jean Marie Painvin	100	NS	NS	100	NS	NS	100	NS	NS
Edward Planchon	1	NS	NS	1	NS	NS	5 183	NS	NS
Geoffroy Roux de Bézieux	1	NS	NS	1	NS	NS	1	NS	NS
Olivier Legrain	20	NS	NS	20	NS	NS	20	NS	NS
Jean-Yves Helmer	50	NS	NS	50	NS	NS	50	NS	NS
Marco Landi	100	NS	NS	100	NS	NS	100	NS	NS
<b>Sous-total Administrateurs</b>	<b>272</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>272</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>5 454</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Investisseurs historique</b>									
Seventure Partners S.A.	1	0,0%	0,0%	1	NS	NS			
FCPI Bque Pop. Inno.	194 901	1,5%	1,5%	188 327	1,4%	1,4%	188 327	1,4%	1,4%
FCPI Bque Pop. Inno. 2	198 898	1,6%	1,6%	198 898	1,5%	1,5%	198 898	1,5%	1,5%
FCPI Bque Pop. Inno. 7	237 068	1,9%	1,9%	237 068	1,8%	1,8%	237 068	1,8%	1,8%
FCPI Bque Pop. Inno. 8	118 534	0,9%	0,9%	118 534	0,9%	0,9%	118 534	0,9%	0,9%
<b>Sous-total Seventure P.</b>	<b>749 402</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,9%</b>	<b>742 828</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,7%</b>	<b>742 827</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,6%</b>
FCPI GEN-I	114 018	0,9%	0,9%						
FCPI SOGE Inno. Evo. 1	363 611	2,9%	2,9%						
<b>Sous-total SGAM</b>	<b>477 629</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,8%</b>						
FCPI CIC Inno. 3	246 252	2,0%	2,0%	56 400	0,4%	0,4%			
<b>Sous-total CIC</b>	<b>246 252</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>56 400</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>			
EPF Partners S.A.			0,0%						
FCPR Euro. Flotation II	1 143 841	9,1%	9,1%						
<b>Sous-total EPF Partners</b>	<b>1 143 841</b>	<b>9,1%</b>	<b>9,1%</b>						
<b>Sous total Investisseurs historique</b>	<b>2 617 124</b>	<b>21%</b>	<b>21%</b>	<b>799 228</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,1%</b>	<b>742 827</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,6%</b>
<b>Autres investisseurs</b>									
MMA Finance							683 725	5,1%	5,1%
<b>Sous-total Autres investis- seurs</b>							<b>683 725</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,1%</b>
<b>Autocontrôle</b>									
Parrot SA	0			0			934 453	7,0%	7,0%
<b>Total titres en autocontrôle</b>							<b>934 453</b>	<b>7,0%</b>	<b>7,0%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 278 614</b>	<b>58%</b>	<b>58%</b>	<b>5 385 704</b>	<b>41,2%</b>	<b>41,2%</b>	<b>6 952 663</b>	<b>52,0%</b>	<b>52,0%</b>
<b>Part estimée du flottant</b>	<b>5 322 086</b>	<b>42%</b>	<b>42%</b>	<b>7 681 977</b>	<b>58,8%</b>	<b>58,8%</b>	<b>6 424 550</b>	<b>48,0%</b>	<b>48,0%</b>

NS : Non significatif.

→ Au 28 février 2009, la part du flottant s'élève en conséquence à 48,0%.

## 18.2. Droit de vote

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, à chaque action de la Société est attaché un droit de vote. En conséquence, les actionnaires dont la liste figure à la section 18.1.1. « Répartition actuelle du capital social et des droits de vote » du présent Document de référence disposent d'un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'ils détiennent.

## 18.3. Contrôle de l'émetteur

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, l'actionnaire principal de la société est Monsieur Henri Seydoux qui détient 34,28% du capital et des droits de vote de la société et exerce les fonctions de Président Directeur Général.

Le second actionnaire est Seventure Partners S.A. avec 5,6% du capital et des droits de vote.

Par courrier du 11 juillet 2008, la société MMA Finance (11, place de 5 Martyrs du Lycée Buffon, 75663 Paris Cedex 14) agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a porté à la connaissance de Parrot et de l'AMF (Décision et Information n° 208C1352) le franchissement en hausse, le 10 juillet 2008, par suite d'une acquisition d'actions PARROT sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Parrot et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 683 725 actions.

Il n'existe à la connaissance de la Société :

- aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5,00% ou plus du capital ou des droits de vote de Parrot,
- aucun pacte d'actionnaires, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de Parrot,
- Pas de participations directes ou indirectes dans le capital de la Société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce,
- Pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

Ainsi qu'indiqué dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le Contrôle Interne (confer Chapitre 16.1.), la Société a mis en place les dispositions nécessaires pour se conformer au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, notamment par la mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des nominations et des rémunérations qui rendent compte de leurs travaux directement au Conseil d'administration. Par ailleurs, trois des sept administrateurs sont qualifiés d'indépendants ce qui permet d'assurer des prises de décisions conformes à l'intérêt social de la Société et du Groupe en général.

#### 18.4. Information sur l'évolution du cours de bourse de l'action depuis l'introduction en bourse (27 juin 2006) jusqu'au 15 avril 2009



## XIX. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

---

### 19.1. Informations relatives aux conventions courantes

Le Conseil d'administration réuni le 12 juin 2006 a décidé de déclasser l'ensemble des conventions suivantes et de ne plus les soumettre à la procédure des conventions réglementées, étant précisé que toute convention identique à conclure avec de nouvelles filiales sera de même considérée comme courante et conclue à des conditions normales :

- les conventions de compte courant aux termes desquelles la Société et les filiales se consentent des avances de trésorerie en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités financières et peuvent procéder à des paiements de frais pour leur compte réciproque ;
- les conventions de fourniture aux termes desquelles la Société mère fournit aux filiales concernées les produits dont ces dernières doivent assurer la commercialisation dans le pays où elles sont situées.

Le déclassement des conventions susvisées a été rendu possible du fait de délais de remboursement et/ou paiement raccourcis, ne revêtant plus un caractère exceptionnel mais courant en la matière.

Par ailleurs, au cours du 1er semestre 2007, une convention de cash pooling par laquelle la Société et les filiales se consentent des avances de trésorerie en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités financières et peuvent procéder à des paiements de frais pour leur compte réciproque a été mise en place et a remplacé les conventions de compte-courant jusque là en place entre la Société et les filiales.

Un avenant à la convention de trésorerie a été signé en date du 30 septembre 2008 pour intégrer Parrot Asia Pacific Ltd.

### 19.2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

#### Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Convention de prestation de services

- **Nature et objet :**
  - Prestations de services effectuées par Monsieur Edward Planchon à travers la société EKP Consult, LLC, en faveur de Parrot Inc.
- **Modalités :**
  - Montant des prestations facturées à Parrot Inc en 2008 : \$.89 655
  - Montant des frais remboursés par Parrot Inc en 2008 : \$.18 809

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2009

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Associé

Nahid Sheikhalishahi

Associée

Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

**Deloitte Marque & Gendrot.**

Jean-Claude Berriex

Associé



## XX. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

### 20.1. Éléments financiers et résultats

#### 20.1.1. Etats financiers consolidés

L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€..

##### 20.1.1.1. Comptes de résultats consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008

En milliers d'euros	Note	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	4	206 577	219 804
Coût des ventes	5	-101 434	-110 742
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>105 143</b>	<b>109 062</b>
Marge brute en % du chiffre d'affaires		50,9%	49,6%
Frais de recherche et développement en % du chiffre d'affaires	5	-22 791 -11,0%	-19 341 -8,8%
Frais commerciaux en % du chiffre d'affaires	5	-46 792 -22,7%	-45 435 -20,7%
Frais généraux en % du chiffre d'affaires	5	-9 515 -4,6%	-10 099 -4,6%
Production / Qualité en % du chiffre d'affaires	5	-8 157 -3,9%	-7 278 -3,3%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>17 887</b>	<b>26 909</b>
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires		8,7%	12,2%
Produits opérationnels non courants			
Charges opérationnelles non courantes	6	-2 310	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>15 577</b>	<b>26 909</b>
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires		7,5%	12,2%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7	1 906	1 008
Coût de l'endettement financier brut	7	-302	-174
Coût de l'endettement financier net	7	1 604	835
Autres produits et charges financières	7	451	-1 393
Impôt	8	-3 609	-6 386
<b>RESULTAT DE LA PERIODE - PART DU GROUPE</b>		<b>14 024</b>	<b>19 965</b>
Résultat de la période - part du groupe en % du chiffre d'affaires		6,8%	9,1%

En milliers d'euros	Note	31/12/2008	31/12/2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		12 931 100	12 836 993
Résultat net de base par action (en euros)	19	1,08	1,56
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		13 173 271	13 645 980
Résultat net dilué par action (en euros)	19	1,06	1,46

20.1.1.2. Bilans consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008

### ■ Actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2008	31/12/2007
<b>Actifs non courants</b>		34 307	32 993
Goodwill	9	21 528	21 016
Autres immobilisations incorporelles	9	7 495	6 962
Immobilisations corporelles	10	4 548	4 437
Actifs financiers	11	299	280
Impôts différés actifs	12	437	298
<b>Actifs courants</b>		131 195	117 819
Stocks	13	33 518	21 106
Créances clients	14	42 540	50 095
Créances diverses	15	10 531	7 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	44 606	39 514
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>165 502</b>	<b>150 812</b>

### ■ Capitaux propres et Passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2008	31/12/2007
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	17	2 035	1 992
Primes d'émission et d'apport	17	60 468	59 919
Réserves hors résultat de la période		38 026	23 657
Résultat de la période - Part du Groupe		14 024	19 965
Ecarts de conversion		383	492
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Parrot SA		114 936	106 025
Intérêts minoritaires	20	--	--
<b>Passifs non courants</b>		<b>4 922</b>	<b>3 379</b>
Dettes financières non courantes	18		1 000
Provisions pour retraites et engagements assimilés	21	506	304
Impôts différés passifs	12	3 798	1 611
Autres provisions non courantes	23	618	465
<b>Passifs courants</b>		<b>45 643</b>	<b>41 408</b>
Dettes financières courantes	18	1 172	1 137
Provisions courantes	23	2 429	1 202
Dettes fournisseurs	24	31 887	28 332
Dette d'impôt courant	24	1 655	1 749
Autres dettes courantes	24	8 501	8 988
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>165 502</b>	<b>150 812</b>

20.1.1.3. Etats des profits et pertes comptabilisés au titre des exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Ecarts de conversion	-109	266
Variation des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel	-21	26
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	-130	292
Résultat de la période - part du groupe	14 024	19 965
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE</b>	<b>13 895</b>	<b>20 257</b>

## 20.1.1.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Flux opérationnel</b>		
Résultat de la période	14 024	19 965
Amortissements et dépréciations	6 948	5 395
Plus et moins values de cessions	101	20
Charges d'impôts	3 609	6 386
Coût des paiements fondés sur des actions	2 086	2 471
Coût de l'endettement financier net	-1 604	-835
Capacité d'Autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt	25 164	33 402
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 270	-15 341
Impôt payé	-4 250	-6 884
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)</b>	<b>18 644</b>	<b>11 177</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 027	-9 368
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	-154	-2 477
Acquisitions d'immobilisations financières	-20	-78
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	12
Cessions d'immobilisations financières		1
<b>TRÉSORERIE UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-7 200</b>	<b>-11 910</b>
<b>Flux de financement</b>		
Apports en fonds propres (1)	592	6 371
Coût de l'endettement financier net	1 604	835
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)	-1 001	-1 000
Remboursement des autres financements		-13 992
Achats d'actions propres (2)	-7 790	-383
<b>TRÉSORERIE UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-6 596</b>	<b>-8 170</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (D = A+B+C)</b>	<b>4 848</b>	<b>-8 902</b>
Incidence de la variation des cours des devises	244	-257
<b>TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRES. À L'OUVERTURE DE LA PERIODE</b>	<b>39 514</b>	<b>48 674</b>
<b>TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRES. À LA CLÔTURE DE LA PERIODE</b>	<b>44 606</b>	<b>39 514</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	44 606	39 514
Autres actifs financiers courants		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants à la clôture de la période	44 606	39 514

(1) Augmentation de capital par exercice d'option.

(2) Rachat d'actions propres. Voir aussi note 17.4.

**La trésorerie nette se décompose de la manière suivante :**

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	44 606	39 514
Découverts bancaires		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants à la clôture de l'exercice	44 606	39 514

20.1.1.5. Tableaux de variation des capitaux propres consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves hors résultat de la période	Résultat de la période	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe
<b>Situation à fin décembre 2006</b>	<b>1 920</b>	<b>53 612</b>	<b>-118</b>	<b>14 613</b>	<b>7 036</b>	<b>226</b>	<b>77 289</b>
Affectation du résultat N-1				7 036	-7 036		0
Produits et charges comptabilisés au titre de la période					19 965	292	20 257
Variation de capital	72	6 307		-9			6 371
Actions Propres			-386				-386
Paiements fondés sur des actions				2 471			2 471
Autres				24			24
<b>Situation à fin décembre 2007</b>	<b>1 992</b>	<b>59 919</b>	<b>-505</b>	<b>24 136</b>	<b>19 965</b>	<b>518</b>	<b>106 025</b>
Affectation du résultat N-1				19 965	-19 965	-109	-109
Produits et charges comptabilisés au titre de la période					14 024		14 024
Variation de capital (1)	43	549					592
Actions propres (2)			-7 661				-7 661
Paiements fondés sur des actions				2 086			2 086
Autres				-21			-21
<b>Situation à fin décembre 2008</b>	<b>2 035</b>	<b>60 468</b>	<b>-8 165</b>	<b>46 165</b>	<b>14 024</b>	<b>409</b>	<b>114 936</b>

(1) La variation de capital sur l'année 2008 s'explique par l'exercice d'options (592 K€).

(2) Programme de rachats d'actions propres pouvant être utilisées en vue de la poursuite du contrat de liquidité, l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, et la réduction du capital de la Société. Voir aussi note 17.4.

# NOTES ANNEXES

---

## ■ NOTE 1 – LA SOCIÉTÉ

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société Parrot SA et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Parrot SA est une société française ayant fait appel public à l'épargne au cours de l'exercice 2006.

Son siège social est situé à Paris.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 février 2009.

Les états financiers sont présentés en euros. Toutes les données financières sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

## ■ NOTE 2 – REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers de l'exercice 2008 sont les quatrièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2007, ainsi que le bilan au 31 décembre 2007.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2008 et ne concernant pas le Groupe sont les suivants : IFRIC 14, « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

Le nouveau texte obligatoirement applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008 et ne concernant pas le Groupe est le suivant : IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ».

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

De même, aucune application anticipée n'a été pratiquée pour les amendements de normes IAS 23 « Coûts d'emprunt », IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la révision IAS 1 « Présentation des états financiers », et la nouvelle interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe ».

Certaines normes, amendements et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée (Révisions IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », amendements IAS 32 « Instruments financiers : présentation », amendements IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IFRIC 12 « Accords de concession de services, IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » et IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

### A) Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Parrot SA exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Parrot SA détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si Parrot SA détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Parrot SA détenant plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (voir la note 3), la méthode de l'intégration globale est la seule méthode appliquée par le Groupe.



Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2007 et 2008, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes sont éliminés.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

## B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats de prestations de services, les regroupements d'entreprise, la reconnaissance d'impôts différés actifs résultant notamment de pertes fiscales reportables, les tests de valeurs sur les actifs courants et non courants, l'évaluation des paiements fondés sur des actions, la valorisation d'instruments financiers et les provisions courantes et non courantes.

L'exercice 2008, notamment la fin de cet exercice, a été marquée par une crise financière et économique dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour la valorisation des investissements, placements financiers, l'appréciation des écoulements probables de stocks ou la recouvrabilité des créances commerciales. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité. En outre, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations sont ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

## C) Méthodes de conversion

### → Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

### → États financiers libellés en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours approchant le cours de change aux dates de transaction. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2007 et 2008 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008	Taux moyens	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008
Dollar Us	0,679302	0,634357	0,718546	Dollar Us	0,729586	0,653217	0,679997
Dollar Hong Kong	0,087108	0,081339	0,092714	Dollar Hong Kong	0,093521	0,083777	0,087316
Livre Sterling	1,363605	1,262228	1,049869	Livre Sterling	1,460812	1,289878	1,255427
CNY	0,093002	0,092549	0,105312	CNY	0,095982	0,092583	0,097802

## D) Compte de Résultat

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les éléments suivants : le coût des ventes (charges directement rattachées aux produits vendus), les frais de recherche et développement (qui comprennent les coûts non reconnus à l'actif du bilan engagés au cours de l'exercice, ainsi que l'amortissement des frais de développement inscrits à l'actif du bilan), les frais commerciaux, les frais généraux et les frais de production et qualité (coûts de fonctionnement des départements dédiés à la gestion des approvisionnements et de la qualité qui incluent essentiellement les salaires des effectifs concernés).

L'ensemble de ces quatre postes représente avec le coût des ventes, les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir le résultat opérationnel, principal indicateur de performance de l'activité du Groupe.

Afin de fournir une information plus complète, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 5 « Charges opérationnelles par nature » de la présente annexe.

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier net, qui comprend les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les autres produits et charges financiers, qui comprennent les gains et les pertes de change,
- la charge d'impôt courant et différé.
- Produits et charges opérationnels non courants : les produits et charges opérationnels non courants comprennent les produits et charges significatifs considérés comme non récurrents.

### **E) Résultat par action**

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions (Note 18.3 « Plans d'options de souscription d'actions et plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ») et actions gratuites.

### **F) Chiffre d'affaires**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts engagés.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due, aux coûts encourus ou à encourir associés à la vente ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs spécialisés est reconnu net des remises pour volume et référencement. Le montant des remises accordées pour volume et référencement est comptabilisé à la date d'expédition des biens sur la base de l'expérience passée et des conditions contractuelles.

### **G) Paiement au titre de locations simples**

Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en résultat selon la même règle.

### **H) Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts – calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif – moins les intérêts à recevoir sur les placements et les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

### **I) Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéficiaire imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Impôt différé : voir chapitre N de la présente note.

### **J) Information sectorielle**

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon deux axes : les marchés et la zone géographique de ses clients. Seuls les marchés constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux marchés sur lesquels le Groupe opère. L'information sectorielle de second niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe réalise ses ventes.

Les coûts liés aux activités opérationnelles et encourus au niveau du Groupe pour le compte des marchés sont affectés soit directement, soit sur une base raisonnable.

### **K) Immobilisations incorporelles**

#### **→ Goodwill**

Les goodwill représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle. Ces goodwill ne sont pas amortis.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprise est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente. Le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

#### **→ Frais de recherche et développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer qu'elle remplit simultanément, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement, la volonté d'achever l'immobilisation incorporelle, la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation incorporelle, la capacité à générer des avantages économiques futurs, la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur une durée de 2 à 3 ans.

### → Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 3 ans pour les logiciels et de 1 à 4 ans pour les droits d'usage.

### L) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

▪ Agencements et aménagements	3 à 10 ans
▪ Installations techniques	10 ans
▪ Matériel et outillage industriel	3 ans
▪ Matériel bureautique et informatique	3 ans
▪ Matériel de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

### M) Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les immobilisations en cours de développement.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie - UGT). Ces unités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de chaque UGT, est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie nets futurs actualisés, sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables.

Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est apprécié à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, pour chaque zone géographique considérée.

L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen du capital du Groupe à la date d'évaluation majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

En ce qui concerne les frais de développement, une dépréciation est comptabilisée si une des conditions indiquées au paragraphe 2K) vient à ne plus être remplie. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur comptable de l'actif et les avantages économiques attendus relatifs à l'actif concerné. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

### N) Impôts Différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts dif-

férés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

## **O) Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

## **P) Instruments financiers non dérivés**

### **P1) Clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

### **P2) Fournisseurs et autres créditeurs**

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Parrot évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

## **Q) Placements**

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

## **R) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

## **S) Trésorerie nette**

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond au cumul des autres actifs financiers courants, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, diminué des découverts bancaires.

## **T) Actions propres**

Les titres de la Société détenus par elle-même ou par des entités consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est



imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

## U) Paiements fondés sur des actions

Des options de souscriptions d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit de souscrire à des actions Parrot SA pendant un délai de quatre ou cinq ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution. Des actions gratuites peuvent également être attribuées à des salariés du Groupe.

Les options et actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. Dans le cadre de la présentation du compte de résultat par fonction, les charges de personnel correspondantes, sont réparties selon les fonctions des salariés concernés.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black and Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours ou prix de référence de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options.

En 2005, et en application des dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des normes d'information financière internationale », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1er janvier 2005, avaient été évalués et comptabilisés en charges opérationnelles. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 et ceux octroyés postérieurement au 07 novembre 2002 et dont les droits sont acquis avant le 1 janvier 2005, n'avaient pas été évalués et restaient non comptabilisés.

## V) Avantages du personnel

### → Régime de retraite :

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies, notamment pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels relatifs aux plans de retraite à prestations définies sont reconnus, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

### → Avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

## W) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### → Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants.

La provision est évaluée sur la base des coûts estimés des garanties résultant des ventes passées.

Provisions prud'homale : une provision pour litige est estimée au cas par cas sur la base d'une analyse des dossiers avec l'aide des avocats chargés du suivi.

## ■ NOTE 3 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Parrot comprend 8 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférant sont :



Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Parrot SA	Mode d'intégration
<b>SOCIETE MERE</b>				
Parrot SA	174, Quai de Jemmapes 75010 Paris	France		
<b>FILIALES CONSOLIDEES</b>				
Parrot Iberia SL.	Augustin Duran,24 28028 Madrid	Espagne	100%	IG
Parrot Inc.	28446 Franklin Road Southfield, Michigan 48034	Etats-Unis	100%	IG
Parrot Italia Srl.	Via Falcone 7 20123 Milan	Italie	100%	IG
Parrot GmbH.	Englmannstrasse 2 81673 München	Allemagne	100%	IG
Parrot UK Ltd	IBIC Building, Holt court, Jennens Road Aston Science Park Birmingham B7 4EJ	Royaume Uni	100%	IG
Parrot Asia Pacific Ltd.	Unit 911, 9/F, Star House 3 Salisbury Road, T.S.T., Hong Kong	Hong Kong	100%	IG
Parrot Shenzhen (filiale de Parrot Asia Pacific Ltd.)	Room 1501-1503, Centres Commerce Building, 88 Fuhua Yi Road, Futian Centers District, Shenzhen	Chine	100%	IG
Waveblue LLC (filiale de Parrot Inc.)	1919 Broadway Street, Santa Monica, CA 90404	Etats-Unis	100%	IG

Au 31 décembre 2007, le périmètre était constitué de Parrot SA et de 8 filiales, toutes détenues à 100%. En 2007, la société a procédé à l'acquisition des titres résiduels de la société Inpro Tecnología dans le cadre des engagements de rachat donnés aux actionnaires minoritaires. Il est rappelé que du fait de ces engagements, les intérêts du Groupe dans la société Inpro Tecnología était déjà de 100% depuis l'acquisition de la société.

Au 31 décembre 2008, le périmètre est constitué de Parrot SA et de 8 filiales, toutes détenues à 100%.

#### → Acquisitions

Aucune acquisition de société du groupe n'a eu lieu durant l'exercice.

#### → Cessions

Aucune cession de société du groupe n'a eu lieu durant l'exercice.

### ■ NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

#### → Information sectorielle par marchés

Les segments 1ère monte et 2ème monte antérieurement séparés ont été regroupés sous un segment « systèmes installés », car au plan stratégique le critère de vente contrôlée par un installateur versus vente sans installateurs (cas des plug and play) est le critère clé.

Les marchés se répartissent ainsi :

- Le segment des systèmes câblés installés qui regroupe des revendeurs et/ou installateurs d'accessoires pour la voiture. Ils vendent des produits Parrot tels que CK3000 Evolution, CK3100, CK3200, Rythm & Blue et MK6000. Ces produits sont installés dans la voiture et reliés aux enceintes du véhicule. Les produits CK4000, CK5000 sont des kits mains-libres directement intégrés au tableau de bord du véhicule par un équipementier automobile ou par le constructeur automobile.
- Le segment Plug&Play, qui inclut essentiellement les produits EasyDrive, DriverHeadset ou le Minikit. Ce sont des produits qui ne nécessitent pas d'installation et qui fonctionnent sur batterie rechargeable.

Au 31 décembre 2008, l'information sectorielle par marchés s'analyse comme suit :

Année 2008	Systèmes installés	Plug&Play	Non affecté	Total
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
Chiffre d'affaires produits	160 221	17 025		177 246
Coût des ventes produits	-60 217	-10 888		-71 105
Marge brute produits	100 004	6 137	-	106 141
Chiffres d'affaires - autres			29 331	29 331
Marge activités - autres			-998	-998
<b>Marge brute totale</b>	<b>100 004</b>	<b>6 137</b>	<b>-998</b>	<b>105 143</b>
Charges opérationnelles courantes			-87 256	-87 256
Résultat opérationnel courant			17 887	17 887
Autres charges opérationnelles			-2 310	-2 310
Coût de l'endettement financier net			1 604	1 604
Autres produits et charges financiers			451	451
Charge d'impôt			-3 609	-3 609
<b>Résultat de la période</b>				<b>14 024</b>
<b>BILAN</b>				
Actifs sectoriels	5 295	979	498	6 771
Actifs non affectés			158 730	158 730
<b>TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS</b>	<b>5 295</b>	<b>979</b>	<b>159 228</b>	<b>165 502</b>
Passifs sectoriels				
Passifs non affectés			165 502	
<b>TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS</b>			<b>165 502</b>	<b>165 502</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES</b>				
Développements comptabilisés en tant qu'immo. au titre de 2008	3 311	628	258	4 197
Amortissements des développements activés au titre de 2008	2 450	715	216	3 381

Le chiffre d'affaires du segment « autres » est principalement composé de ventes de produits de navigation, de ventes de composants, d'accessoires et de produits multimédias.

Les charges opérationnelles par nature n'ont pas fait l'objet d'une ventilation par secteur en raison de l'organisation transversale du Groupe :

- Les frais de recherche et développement bénéficient à l'ensemble des secteurs, notamment en raison de l'utilisation de la même plateforme technologique pour l'ensemble des produits. Néanmoins, un effort d'analyse a été réalisé afin de répartir par marchés les développements ayant fait l'objet d'une activation,
- Les frais de personnel et les frais externes de nature commerciale et marketing engagés, notamment dans les filiales étrangères, ne sont pas dédiés à un secteur en particulier,
- Les approvisionnements, la gestion du planning de mise en production chez les sous-traitants et la qualité sont gérés par les mêmes services pour l'ensemble des secteurs.

Les actifs sectoriels correspondent à la valeur nette comptable des frais de développement comptabilisés en tant qu'immobilisations. Les autres actifs n'ont pas été affectés à un secteur en particulier en raison de leur utilisation globalement pour l'ensemble des secteurs.

Au 31 décembre 2007, l'information sectorielle par marchés s'analyse comme suit :

Année 2007	Systèmes installés	Plug&Play	Non affecté	Total
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
Chiffre d'affaires produits	172 531	10 063		182 594
Coût des ventes produits	-70 055	-6 762		-76 816
Marge brute produits	102 477	3 301		105 778
Chiffres d'affaires - autres			37 210	37 210
Marge activités - autres			3 284	3 284
<b>Marge brute totale</b>	<b>102 477</b>	<b>3 301</b>	<b>3 284</b>	<b>109 062</b>
Charges opérationnelles courantes			-82 153	-82 153
Résultat opérationnel courant			26 909	26 909
Autres charges opérationnelles				
Coût de l'endettement financier net			835	835
Autres produits et charges financiers			-1 393	-1 393
Charge d'impôt			-6 386	-6 386

<b>Résultat de la période</b>				<b>19 965</b>
<b>BILAN</b>				
Actifs sectoriels	4 506	775	675	5 956
Actifs non affectés			144 856	144 856
<b>TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS</b>	<b>4 506</b>	<b>775</b>	<b>145 531</b>	<b>150 812</b>
Passifs sectoriels				
Passifs non affectés			150 812	
<b>TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS</b>			<b>150 812</b>	<b>150 812</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES</b>				
Développements comptabilisés en tant qu'immo. au titre de 2008	2 965	541	984	4 490
Amortissements des développements activés au titre de 2008	1 055	355	394	1 804

→ **Information sectorielle par zones géographiques**

Au 31 décembre 2008, l'information sectorielle par zones géographiques s'analyse comme suit :

Chiffres en milliers d'euros	France	Belgique Pays-bas	Espagne	Italie	Royaume Uni	Allemagne
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe (par zone de clientèle)	30 010	17 037	65 690	7 819	15 848	6 249
<b>AUTRES INFOS SECTORIELLES</b>						
Investissements :						
immobilisations corporelles	1 414		32	28	25	27
immobilisations incorporelles	4 656					
Effectif moyen	320		43	6	9	10

Chiffres en milliers d'euros	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Hong Kong	Chine	Reste du monde	Total
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe (par zone de clientèle)	12 837	24 395	13 135	3 317	10 239	<b>206 577</b>
<b>AUTRES INFOS SECTORIELLES</b>						
Investissements :						
immobilisations corporelles			829	16		<b>2 372</b>
immobilisations incorporelles						<b>4 656</b>
Effectif moyen		24	14	44		<b>470</b>

Au 31 décembre 2007, l'information sectorielle par zones géographiques s'analyse comme suit :

Chiffres en milliers d'euros	France	Belgique Pays-bas	Espagne	Italie	Royaume Uni	Allemagne
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe (par zone de clientèle)	29 533	15 400	89 166	8 284	16 648	5 817
<b>AUTRES INFOS SECTORIELLES</b>						
Investissements :						
immobilisations corporelles	2 417		57	3	6	9
immobilisations incorporelles	6 414		18			13
Effectif moyen	309		52	6	8	9

Chiffres en milliers d'euros	Reste de l'Europe	Etats- Unis	Hong Kong	Chine	Reste du monde	Total
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe (par zone de clientèle)	13 146	21 952	5 616	521	13 722	<b>219 804</b>
<b>AUTRES INFOS SECTORIELLES</b>						
Investissements :						
immobilisations corporelles		33	324	73		<b>2 922</b>
immobilisations incorporelles						<b>6 444</b>
Effectif moyen		20	9	39		<b>452</b>

■ **NOTE 5 – CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE**

L'analyse des charges par nature est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Consommation de matières premières et marchandises, et achats de sous traitance	96 307	109 818

Autres charges externes	47 705	46 104
Charges de personnel	31 725	27 682
Impôts et taxes	2 432	2 237
Amortissements et dépréciations	8 560	7 523
Autres produits et charges d'exploitation	1 961	-468
Autres produits et charges non courants	2 310	0
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>191 000</b>	<b>192 895</b>

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	21/12/2007
Traitement et salaires	22 018	18 108
Charges sociales	7 622	6 123
Participation des salariés	0	985
Charges d'options de souscription d'actions	2 085	2 466
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>31 725</b>	<b>27 682</b>

## ■ NOTE 6 – CHARGES OPERATIONNELLES NON COURANTES

Au 31 décembre 2008, une charge non récurrente est constatée à hauteur de 2 310 K€.

Ces charges sont directement liées au recentrage de l'activité sur la gamme « Parrot By ». Elles se décomposent comme suit :

- 1704 K€ correspondent à des dotations aux provisions pour dépréciation des stocks : ces dépréciations ont pour effet de ramener la valeur des stocks « Multimedia » n'appartenant pas à la gamme « Parrot By » à un montant net permettant leur écoulement dans les semaines qui suivent la clôture.
- 606 K€ correspondent à des charges d'achats de composants : les stocks de composants liés à la gamme « Multimedia » hors « Parrot By » en possession des sous-traitants font l'objet d'un engagement d'achat par la société qui a été provisionné au 31/12/2008.

## ■ NOTE 7 – RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Coût de l'endettement financier brut	(302)	(174)
Produit des placements	1 696	976
Autres	210	32
Coût de l'endettement financier net	1 604	835
Gains de change	8 579	2 508
Pertes de change	(8 128)	(3 900)
Autres		
Autres produits et charges financiers	451	(1 393)
<b>TOTAL</b>	<b>2 056</b>	<b>(558)</b>

## ■ NOTE 8 – IMPÔTS

### → Charge d'impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants	1 677	6 059
Impôts différés	1 932	327
<b>TOTAL</b>	<b>3 609</b>	<b>6 386</b>

La charge d'impôts courants de l'exercice 2008 provient des impôts sur résultats bénéficiaires de l'Espagne (1 211 K€), de Hong Kong (1 953 K€), du Royaume-Uni (521 K€), de l'Italie (180 K€) et de Shenzhen (76 K€) et d'une provision de 874 K€ au titre d'un litige sur le crédit d'impôt recherche.

Parrot France a bénéficié au titre de l'exercice 2008 d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 3 421 K€, comptabilisé en diminution de la charge d'impôt. Au titre de 2007, le crédit d'impôt s'élevait à 2 499 K€.

La charge d'impôts différés de l'exercice 2008 comprend essentiellement l'annulation de la dépréciation des créances financières envers la filiale des Etats-Unis, l'annulation de la dépréciation des titres en autocontrôle, l'activation des déficits reportables, l'annulation des profits sur stocks reconnus avec les filiales espagnole, hongkongaise, italienne, et allemande, l'annulation de la provision pour dépréciation des stocks groupe, l'enregistrement en produit des écarts de conversion passifs, ainsi que des autres différences temporelles.

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de la période	14 024	19 965
Charges d'impôts	3 609	6 386
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>17 633</b>	<b>26 351</b>
Charge d'impôt théorique (33,33% en N, 33,33% en N-1)	-5 877	-8 783
<b>Rapprochement :</b>		
Différences permanentes (1)	-1 718	-732
Opérations imposées à taux réduit	352	360
Différence de taux d'impôts	1 609	997
Déficits fiscaux non activés	-1 364	-853
Imputation déficits antérieurs	-31	246
Crédit d'impôt recherche	3 421	2 499
Contributions additionnelles	0	-120
<b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>	<b>-3 609</b>	<b>-6 386</b>

(1) Incluant une charge de 874 K€ au titre d'un litige sur le Crédit d'Impôt Recherche.

## ■ NOTE 9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2007	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	31/12/2008
<b>Valeurs brutes</b>					
Goodwill (1)	21 016	369		143	21 528
Frais de développement	11 133	4 197			15 331
Brevets et marques	3 200	302			3 503
Logiciels	1 019	156	-2		1 174
Immobilisations en cours	440				440
Autres actifs incorporels	8				8
<i>Sous-total hors Goodwill</i>	<i>15 800</i>	<i>4 656</i>	<i>-2</i>	<i>-</i>	<i>20 454</i>
<b>Total</b>	<b>36 817</b>	<b>5 024</b>	<b>-2</b>	<b>143</b>	<b>41 982</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>					
Goodwill (1)					
Frais de développement	-5 178	-3 381			-8 560
Brevets et marques	-2 726	-565			-3 291
Logiciels	-934	-175	1		-1 108
Immobilisations en cours					
Autres actifs incorporels					
<b>Total</b>	<b>-8 839</b>	<b>-4 121</b>	<b>1</b>		<b>-12 959</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Goodwill (1)	21 016	369		143	21 528
Frais de développement	5 955	816			6 771
Brevets et marques	474	-263			212
Logiciels	85	-19	-1		65
Immobilisations en cours	440				440
Autres actifs incorporels	8				8
<i>Sous-total hors Goodwill</i>	<i>6 962</i>	<i>535</i>	<i>-1</i>	<i>-</i>	<i>7 495</i>
<b>Total</b>	<b>27 978</b>	<b>903</b>	<b>-1</b>	<b>143</b>	<b>29 023</b>

(1) La variation du poste Goodwill correspond à l'enregistrement d'un complément de coût pour l'acquisition de WAVEBLUE réalisée fin 2007.

Les frais de développement reconnus à l'actif du bilan au cours de l'exercice correspondent aux développements des nouvelles gammes de produits du Groupe. Ces frais sont essentiellement constitués de charges de personnel.

### → Test de perte de valeur

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

Unité génératrice de trésorerie	Parrot Iberia	Parrot Inc
Valeur nette comptable du goodwill (en milliers d'euros)	18 546	2 981
Méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Nombre d'années sur lesquelles les flux de trésorerie sont estimés	5 ans	5 ans
Taux de croissance à long terme	2,00%	3,00%
Taux d'actualisation Groupe au 31 décembre 2008 après impôt (1)	13,00%	14,00%

(1) L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt a conduit à une valorisation identique de l'unité génératrice de trésorerie.



Au 31 décembre 2008 le taux de croissance à long terme de Parrot Inc est supérieur de 1% par rapport à Iberia pour tenir compte du potentiel niveau de développement que représente la zone nord Américaine.

Ces tests de valeur nette comptable des goodwill au 31 décembre 2008 ont été menés en application de la procédure mise en place par le Groupe dans le cadre du contrôle de la valeur de cet actif. Selon cette procédure, la valeur d'utilité déterminée par la méthode des flux de trésorerie nets futurs actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de l'unité générant ses flux propres de trésorerie. Ces unités correspondent aux marchés américain et espagnol du Groupe.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) Parrot Iberia SL. résulte de l'acquisition de cette dernière au cours de l'exercice 2006.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) Parrot Inc. résulte de l'acquisition de la société Waveblue Llc. au cours de l'exercice 2007.

La croissance du chiffre d'affaires et le pourcentage de marge rapportés au chiffre d'affaires ont été déterminés sur la base des performances passées et des perspectives de croissance de ces UGT. Ils sont cohérents avec les données prévisionnelles émises par le Groupe.

Les tests mis en œuvre n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2008. La variation à la hausse d'un point du taux d'actualisation ne remettrait pas en cause cette conclusion.

Au 31 décembre 2007, les immobilisations incorporelles étaient réparties ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2006	Augment.	Diminut.	31/12/2007
<b>Valeurs brutes</b>				
Goodwill (1)	18 546	2 470		21 016
Frais de développement	6 644	4 490		11 133
Brevets et marques	1 948	1 252		3 200
Logiciels	757	262		1 019
Immobilisations en cours		440		440
Autres actifs incorporels	8			8
<i>Sous-total hors Goodwill</i>	<i>9 356</i>	<i>6 444</i>		<i>15 800</i>
<b>Total</b>	<b>27 902</b>	<b>8 914</b>		<b>36 817</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>				
Goodwill (1)				
Frais de développement	-3 375	-1 804		-5 178
Brevets et marques	-1 637	-1 089		-2 726
Logiciels	-640	-294		-934
Immobilisations en cours				
Autres actifs incorporels				
<b>Total</b>	<b>-5 652</b>	<b>-3 186</b>		<b>-8 839</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>				
Goodwill (1)	18 564	2 470		21 016
Frais de développement	3 269	2 686		5 955
Brevets et marques	311	163		474
Logiciels	116	-32		85
Immobilisations en cours		440		440
Autres actifs incorporels	8			8
<i>Sous-total hors Goodwill</i>	<i>3 704</i>	<i>3 258</i>		<i>6 962</i>
<b>Total</b>	<b>22 250</b>	<b>5 728</b>		<b>27 978</b>

(1) La variation du poste Goodwill correspond à l'enregistrement d'un complément de coût pour l'acquisition de WAVEBLUE réalisée fin 2007.

## ■ NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2007	Augment.	Diminut.	Ecart de change	31/12/2008
<b>Valeurs brutes</b>					
Construction	14				14
Matériel et outillage	3 874	621			4 495
Autres immobilisations corporelles	4 163	1 751	-151	24	5 787
<b>Total</b>	<b>8 051</b>	<b>2 372</b>	<b>-151</b>	<b>24</b>	<b>10 296</b>
<b>Amortissements</b>					
Construction					
Matériel et outillage	-2 007	-1 145	0		-3 152
Autres immobilisations corporelles	-1 607	-1 044	10	45	-2 596
<b>Total</b>	<b>-3 614</b>	<b>-2 189</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>-5 748</b>

<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Construction	14				14
Matériel et outillage	1 867	-525	0		1 343
Autres immobilisations corporelles	2 556	707	-141	69	3 192
<b>Total</b>	<b>4 437</b>	<b>183</b>	<b>-141</b>	<b>69</b>	<b>4 548</b>

Les variations significatives d'immobilisations corporelles concernent la France dans le cadre du développement du Groupe.

Aucune immobilisation corporelle n'a été remise en garantie de dettes financières.

Au 31 décembre 2007, les immobilisations corporelles sont réparties ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2007	Augment.	Diminut.	Autre mouvements	31/12/2008
<b>Valeurs brutes</b>					
Construction	5	9			14
Matériel et outillage	2 581	1 301	-8		3 874
Matériel de transport		6			6
Autres immobilisations corporelles	2 604	1 587	-34		4 157
<b>Total</b>	<b>5 190</b>	<b>2 903</b>	<b>-42</b>		<b>8 051</b>
<b>Amortissements</b>					
Construction					
Matériel et outillage	-1 026	-983	2		-2 007
Matériel de transport				-5	-5
Autres immobilisations corporelles	-836	-783	12	5	-1 601
<b>Total</b>	<b>-1 861</b>	<b>-1 766</b>	<b>14</b>		<b>-3 614</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Construction	5	9			14
Matériel et outillage	1 555	319	-7		1 867
Matériel de transport		6		-5	1
Autres immobilisations corporelles	1 768	804	-21	5	2 556
<b>Total</b>	<b>3 328</b>	<b>1 137</b>	<b>-28</b>		<b>4 437</b>

## ■ NOTE 11 – ACTIFS FINANCIERS

Les créances rattachées à des participations, prêts et autres actifs financiers s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	Augment.	Diminut.	Ecart de change	31/12/2008
Dépôts de garantie	277	20	-5	4	296
Autres immos. Financières	2	1			3
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>20</b>	<b>-5</b>	<b>4</b>	<b>299</b>

Les actifs financiers ne comprennent pas de titres de participations.

## ■ NOTE 12 – IMPÔTS DIFFERES

→ **Variation des impôts différés actifs et passifs**

### ▪ Impôts différés actifs :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Au 1er janvier	298	9
Produit (charge) de l'exercice	934	606
Impacts réserves	67	6
Autres variations (1)	-862	-323
<b>Au 31 décembre</b>	<b>437</b>	<b>298</b>

(1) Correspond aux compensations d'impôts différés actifs et d'impôts différés passifs par entité fiscale.

### ▪ Impôts différés passifs :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Au 1er janvier	1 611	1 001
Charge (produit) de l'exercice	2 865	933
Impacts réserves	185	-
Autres variations (1)	-862	-323
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 799</b>	<b>1 611</b>

(1) Correspond aux compensations d'impôts différés actifs et d'impôts différés passifs par entité fiscale.

Les impôts différés résultent principalement de Parrot SA.

Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

En milliers d'euros, au 31 décembre	Actifs		Passifs		Net	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Immobilisations incorporelles	1	2	215		-214	2
Immobilisations corporelles					0	0
Dépréciation des titres en autocontrôle			530		-530	
Stocks	1 081	767	239		842	767
Activation des frais de développement			2 257	1 985	-2 257	-1 985
Dette financière à court terme					0	0
Autres dettes financières courantes					0	0
Autres actifs	7	7	157		-150	7
Provisions :	479	842	2 617	979	-2 138	-137
dont pensions	123	93			123	
dont autres provisions sociales	236	583			236	
dont dépréciations créances filiales			2 617	979	-2 617	
dont autres provisions	121	166			121	
Autres passifs	366				366	
<b>Reports fiscaux déficitaires</b>	<b>718</b>	<b>35</b>			<b>718</b>	<b>35</b>
<b>ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>2 652</b>	<b>1 652</b>	<b>6 014</b>	<b>2 964</b>	<b>-3 362</b>	<b>-1 312</b>
Impôts différés actifs au bilan					Compensé -->	437
Impôts différés passifs au bilan					Compensé -->	-3 799
<b>SOLDE NET</b>						

Au 31 décembre 2008, le montant des déficits non activés s'élèvent à 9 942 K€.

### ■ NOTE 13 – STOCKS

En milliers d'euros, au 31 décembre	31/12/2007	Variation	Ecart de change	31/12/2008
Valeurs brutes				
Matières premières et marchandises et produits finis	23 654	14 950	116	38 720
<b>Total</b>	<b>23 654</b>	<b>14 950</b>	<b>116</b>	<b>38 720</b>
Dépréciations				
Matières premières, produits intermédiaires et produits finis (1)	2 549	2 645	8	5 202
<b>Total</b>	<b>2 549</b>	<b>2 645</b>	<b>8</b>	<b>5 202</b>
Valeurs nettes comptables				
Matières premières, produits intermédiaires et produits finis	21 106	12 305	108	33 518
<b>Total</b>	<b>21 106</b>	<b>12 305</b>	<b>108</b>	<b>33 518</b>

(1)Voir aussi note 6.

### ■ NOTE 14 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent comme suit :

En milliers d'euros, au 31 décembre	31/12/2008	31/12/2007
Clients	44 094	52 033
Dépréciation des clients	-1 554	-1 938
<b>TOTAL</b>	<b>42 540</b>	<b>50 095</b>

Les créances ne portent pas intérêt et sont en général payables de 30 à 90 jours.

### ■ NOTE 15 – CREANCES DIVERSES

En milliers d'euros, au 31 décembre	31/12/2008	31/12/2007
Créances de TVA	1 937	2 145
Créance d'impôt	7 568	2 956
Charges constatées d'avance	376	1 105
Débiteurs divers	125	295
Avances et acomptes versés	428	561
Créances sociales	13	12
Comptes courants débiteurs	85	29
Autres créances	650	898
<b>TOTAL</b>	<b>10 531</b>	<b>7 105</b>

Au 31 décembre 2008, les créances de TVA correspondent à de la TVA déductible sur achats, essentiellement en France. La créance d'impôt se compose essentiellement du crédit d'impôt recherche pour 3,4 M€ et des acomptes IS versés courant 2008, en attente de remboursement pour 3,5 M€.

## ■ NOTE 16 – TRÉSORERIE NETTE

En milliers d'euros	31/12/2007	Variations	Ecart de change	31/12/2008
Créances financières et placements à court terme	25 091	8 044		33 135
Comptes courants bancaires	14 423	-3 196	244	11 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 514	4 848	244	44 606
Découverts bancaires	0			0
Trésorerie au sens du tableau de flux	39 514	4 848	244	44 606
<b>TOTAL TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>39 514</b>	<b>4 848</b>	<b>244</b>	<b>44 606</b>

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie (voir la note 2 « Règles et méthodes comptables »), augmentée des autres actifs financiers courants détenus par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

L'augmentation de la trésorerie résulte principalement de la gestion des encours clients.

Les créances financières et placements à court terme sont essentiellement composés de valeurs mobilières de placement, dont la juste valeur retenue est la valeur de marché au 31/12/2008.

## ■ NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES

### → 17.1 Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2008, le capital est composé de 13 349 573 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant 2 035 112 euros. La prime d'émission s'élève à 59 559 619 euros. Le nombre d'actions en circulation a évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	Emissions	31/12/2008
Nombres de titres	13 067 681	281 892	13 349 573
Valeur nominale arrondie (€)	0,1525	0,1525	0,1525
<b>TOTAL (K€)</b>	<b>1 992</b>	<b>43</b>	<b>2 035</b>

L'augmentation des postes capital et prime d'émission est le reflet des événements suivants :

- •Le conseil d'administration du 13 mai 2008 a constaté que les titulaires de valeurs mobilières (donnant accès au capital revêtant les caractéristiques des B.S.P.C.E., B.S.A. et Stock Option) ont exercé leurs droits pour la souscription de 69 336 actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant d'émission de 147 421,56 €; les souscripteurs ont libéré leur souscription en numéraire ; ainsi 69 336 nouvelles actions ont été souscrites puis libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission réalisant une augmentation de capital de 10 566,80 €. La prime d'émission s'élève à 136 854,75 €.
- •Le conseil d'administration du 31 juillet 2008 a constaté que les titulaires de valeurs mobilières (donnant accès au capital revêtant les caractéristiques B.S.P.C.E., B.S.A. et Stock Option) ont exercé leurs droits pour la souscription de 184 295 actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant d'émission de 335 158,15€ ; les souscripteurs ont libéré leur souscription en numéraire ; ainsi 184 295 nouvelles actions ont été souscrites puis libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission réalisant une augmentation de capital de 28 086,56 €. La prime d'émission s'élève à 307 071,59 €.
- •Le conseil d'administration du 13 novembre 2008 a constaté que les titulaires de valeurs mobilières (donnant accès au capital revêtant les caractéristiques des B.S.P.C.E., B.S.A. et Stock Option) ont exercé leurs droits pour la souscription de 25 011 actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant d'émission de 101 523,21 € ; les souscripteurs ont libéré leur souscription en numéraire ; ainsi 25 011 nouvelles actions ont été souscrites puis libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission réalisant une augmentation de capital de 3 811,68 €. La prime d'émission s'élève à 97 711,53 €.

### → 17.2 Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de -109 milliers d'euros (266 milliers d'euros en 2007) correspond principalement aux écarts de conversion sur la contribution des Etats-Unis ainsi qu'aux impacts de différence de taux sur le résultat pour les Etats-Unis (-403 K€), Hong Kong (664 K€), UK (-368 K€) et Shenzhen (-1 K€).

### → 17.3 Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Caractéristiques des plans de l'année 2008 :

- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 13 février 2008 un plan d'attribution de 1 500 Stocks Options au prix de 13,413 €.

- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 13 mai 2008 un plan d'attribution de 73 400 Stocks Options au prix de 14,008 €.
- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 13 mai 2008 un plan d'attribution de 25 000 Action gratuites.
- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 31 juillet 2008 un plan de 81 000 Actions gratuites.
- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 31 juillet 2008 un plan de 55 000 Stocks Options au prix de 12,809 €.
- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 13 novembre 2008 un plan de 45 000 Stocks Options au prix de 5,469 €.
- Le conseil d'administration de Parrot SA, sur autorisation de l'assemblée du 4 mai 2006, a consenti le 13 novembre 2008 un plan de 28 000 Actions gratuites.

Date et nature du plan	Nbre d'options en circ. au 01/01/2008	Nbre d'options attribuées au cours de la pér.	Nbre d'options exercées sur la pér.	Nbre d'options annulées ou rendues caduques	Nbre d'options existantes au 31/12/08	Durée de vie moy. pondérée (années)	Prix d'exercice moy. pondéré (€)
AGE 24/06/03 : BSPCE	211 351		211 351			4 ans	1,76 €
AGE 24/06/03 : BSA	24 000		24 000			4 ans	1,76 €
AGE 06/07/04 : BSPCE	31 189		12 400	562	18 227	4 ans	1,76 €
AGE 06/07/04 : BSA	16 200				16 200	4 ans	1,76 €
CA 18/11/04 : BSPCE	10 777		4 160		6 617	4 ans	1,76 €
AGE 07/12/04 : BSPCE	107 710		25 146	13 154	69 410	4 ans	3,59 €
AGE 14/12/05 : BSPCE	115 302		892		114 410	4 ans	8,12 €
AGE 14/12/05 : stocks options	24 687			17 187	7 500	4 ans	8,12 €
AGE 14/12/05 : Actions Gratuites	51 000		51 000			2 ans	
AGE 28/02/06 : BSPCE	62 364		2 004	8 746	51 614	4 ans	13,06 €
AGE 28/02/06 : stocks options	13 750		1 875		11 875	4 ans	13,06 €
CA 12/06/06 : BSPCE	250 000				250 000	4 ans	36,40 €
CA 12/06/06 : BSPCE (dirigeant)	2 400 000				2 400 000	0 an	38,48 €
CA 12/06/06 : BSA	25 000				25 000	4 ans	36,40 €
CA 12/06/06 : stocks options	25 000			25 000		4 ans	36,40 €
CA 10/11/06 : stocks options	260 000			63 000	197 000	4 ans	29,17 €
CA 14/02/07 : stocks options	83000			38 000	45 000	4 ans	36,35 €
CA 15/05/07 : stocks options	47000				47 000	4 ans	41,92 €
CA 31/07/07 : stocks options	40000			13 000	27 000	4 ans	35,97 €
CA 13/11/07 : stocks options	62 000			9 000	53 000	4 ans	18,96 €
CA 13/11/07 : Actions gratuites	5 106				5 106	2 ans	
CA 10/04/08 : stocks options		1 500			1 500	4 ans	13,41 €
CA 13/05/08 : stocks options		73 400		2 700	70 700	4 ans	14,01 €
CA 13/05/08 : Actions gratuites		25 000			25 000	2 ans	
CA 31/07/08 : stocks options		55 000			55 000	4 ans	12,81 €
CA 31/07/08 : Actions gratuites		81 000			81 000	2 ans	
CA 13/11/08 : stocks options		45 000			45 000	4 ans	5,47 €
CA 13/11/08 : Actions gratuites		28 000			28 000	2 ans	
<b>TOTAL</b>	<b>3 865 436</b>	<b>308 900</b>	<b>332 828</b>	<b>190 349</b>	<b>3 651 159</b>		

Au 31/12/2007, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Date et nature du plan	Nbre d'options en circ. au 01/01/2007	Nbre d'options attribuées au cours de la pér.	Nbre d'options exercées sur la pér.	Nbre d'options annulées ou rendues caduques	Nbre d'options existantes au 31/12/2007	Durée de vie moy. pondérée (années)	Prix d'exercice moy. pondéré (€)
AGE 24/06/03 : BSPCE	325 237		113 698	188	211 351	4 ans	1,76
AGE 24/06/03 : BSA	35 600		11 600		24 000	4 ans	1,76
AGE 06/07/04 : BSPCE	47 072		14 073	1 810	31 189	4 ans	1,76
AGE 06/07/04 : BSA	71 200		55 000		16 200	4 ans	1,76
CA 18/11/04 : BSPCE	13 370		2 593		10 777	4 ans	1,76
AGE 07/12/04 : BSPCE	123 316		12 234	3 372	107 710	4 ans	3,59
AGE 14/12/05 : BSPCE	119 355		2 367	1 686	115 302	4 ans	8,12
AGE 14/12/05 : stocks options	70 000		45 313		24 687	4 ans	8,12

AGE 14/12/05 : Actions Gratuites	51 000			51 000	2 ans	
AGE 28/02/06 : BSPCE	92 000	12 449	17 187	62 364	4 ans	13,06
AGE 28/02/06 : stocks options	27 000	10 250	3 000	13 750	4 ans	13,06
CA 12/06/06 : BSPCE	250 000			250 000	4 ans	36,40
CA 12/06/06 : BSPCE (dirigeant)	2 400 000			2 400 000	0 an	38,48
CA 12/06/06 : BSA	25 000			25 000	4 ans	36,40
CA 12/06/06 : stocks options	25 000			25 000	4 ans	36,40
CA 10/11/06 : stocks options	260 000			260 000	4 ans	29,17
CA 14/02/07 : stocks options	83 000			83 000	4 ans	36,35
CA 15/05/07 : stocks options	47 000			47 000	4 ans	41,92
CA 31/07/07 : stocks options	40 000			40 000	4 ans	35,97
CA 13/11/07 : stocks options	62 000			62 000	4 ans	18,96
CA 13/11/07 : Actions gratuites	5 106			5 106	2 ans	
<b>TOTAL</b>	<b>3 935 150</b>	<b>237 106</b>	<b>279 577</b>	<b>27 243</b>	<b>3 865 436</b>	

### Evolution des plans d'actions de la période :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Nombre d'options au 1er janvier	3 865 436	3 935 150
Options attribuées durant l'exercice	308 900	237 106
Options exercées durant d'exercice	-332 828	-279 577
Options arrivées à échéance durant la période	-190 349	-27 243
<b>Nombre d'options à la clôture</b>	<b>3 651 159</b>	<b>3 865 436</b>

### Juste valeur des plans d'actions :

Parrot SA a évalué la juste valeur des biens et services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

La valeur de départ de l'action est prise à la date d'attribution.

Avant l'introduction en bourse, la volatilité était considérée par la moyenne des volatilités historiques observées pour les valeurs incluses dans l'indice IT CAC. Pour les plans attribués postérieurement à son introduction sur le marché, elle est considérée par la volatilité réelle du titre Parrot SA.

La courbe de taux d'intérêts est calculée à partir des taux sans risque euro-swap de maturité correspondante (5 ans) à chaque date d'attribution (source Bloomberg).

### Conditions d'exercice des options :

Tous les plans de B.S.P.C.E., B.S.A. et S.O., à l'exception du plan de 2 400 000 B.S.P.C.E. du 12 juin 2006, ont les caractéristiques suivantes (conditions de présence dans l'entreprise) :

- Le bénéficiaire peut souscrire 25% des bons attribués à la fin de la première année suivant l'attribution.
- Le bénéficiaire peut ensuite souscrire à la fin de chaque trimestre révolu 6,25% des bons ou options attribués pendant la période de trois ans qui suit.

Concernant le plan de 2 400 000 B.S.P.C.E. du 12 juin 2006, le droit d'exercice est immédiat.

Concernant les actions gratuites, l'attribution des actions n'est définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date le bénéficiaire soit toujours employé du groupe Parrot.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont les suivantes :

Date et nature du plan	Cours de Référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité	Taux sans risque de référence	Juste valeur unitaire à la date d'attribution
<b>Salariés</b>						
AGE 24/06/03 : BSPCE	1,76 €	1,76 €	55% CA	5,00	2,79%	0,87
AGE 06/07/04 : BSPCE	1,76 €	1,76 €	48% CA	5,00	3,57%	0,81
CA 18/11/04 : BSPCE	1,76 €	1,76 €	48% CA	5,00	3,10%	0,80
AGE 07/12/04 : BSPCE	3,59 €	3,59 €	48% CA	5,00	2,85%	1,62
AGE 14/12/05 : BSPCE (tranche 1)	8,12 €	8,12 €	27% IT CAC	1,50	2,90%	1,24
AGE 14/12/05 : BSPCE (tranche 2)	8,12 €	8,12 €	27% IT CAC	2,50	3,02%	1,66
AGE 14/12/05 : BSPCE (tranche 3)	8,12 €	8,12 €	27% IT CAC	4,00	3,13%	2,17
AGE 14/12/05 : stocks options	8,12 €	8,12 €	27% IT CAC	5,00	3,20%	2,47
AGE 14/12/05 : Actions Gratuites	8,12 €					



AGE 28/02/06 : BSPCE (tranche 1)	13,06 €	13,06 €	26% IT CAC	1,00	3,11%	1,56
AGE 28/02/06 : BSPCE (tranche 2)	13,06 €	13,06 €	26% IT CAC	2,00	3,26%	2,32
AGE 28/02/06 : BSPCE (tranche 3)	13,06 €	13,06 €	26% IT CAC	4,00	3,37%	3,46
AGE 28/02/06 : stocks options	13,06 €	13,06 €	26% IT CAC	5,00	3,45%	3,46
CA 12/06/06 : BSPCE (tranche 1)	24,20 €	31,20 €	28% IT CAC	3,00	3,66%	3,32
CA 12/06/06 : BSPCE (tranche 2)	24,20 €	41,60 €	28% IT CAC	3,50	3,71%	1,96
CA 12/06/06 : stocks options (tranche 1)	24,20 €	31,20 €	28% IT CAC	3,00	3,66%	1,86
CA 12/06/06 : stocks options (tranche 2)	24,20 €	41,60 €	28% IT CAC	3,50	3,71%	2,58
CA 10/11/06 : stocks options (tranche 1)	30,50 €	29,17 €	33%	1,50	3,70%	6,23
CA 10/11/06 : stocks options (tranche 2)	30,50 €	29,17 €	33%	2,50	3,70%	8,00
CA 10/11/06 : stocks options (tranche 3)	30,50 €	29,17 €	33%	4,00	3,70%	10,13
CA 14/02/07 : stocks options (tranche 1)	36,00 €	36,35 €	33%	1,50	3,70%	3,51
CA 14/02/07 : stocks options (tranche 2)	36,00 €	36,35 €	33%	2,50	3,70%	5,35
CA 14/02/07 : stocks options (tranche 3)	36,00 €	36,35 €	33%	4,00	3,70%	7,61
CA 15/05/07 : stocks options (tranche 1)	41,20 €	41,92 €	33%	1,50	3,70%	7,26
CA 15/05/07 : stocks options (tranche 2)	41,20 €	41,92 €	33%	2,50	3,70%	9,72
CA 15/05/07 : stocks options (tranche 3)	41,20 €	41,92 €	33%	4,00	3,70%	12,67
CA 31/07/07 : stocks options (tranche 1)	38,00 €	35,97 €	33%	1,50	3,70%	7,95
CA 31/07/07 : stocks options (tranche 2)	38,00 €	35,97 €	33%	2,50	3,70%	10,14
CA 31/07/07 : stocks options (tranche 3)	38,00 €	35,97 €	33%	4,00	3,70%	12,78
CA 13/11/07 : stocks options (tranche 1)	24,66 €	18,96 €	35%	1,50	4,30%	8,00
CA 13/11/07 : stocks options (tranche 2)	24,66 €	18,96 €	35%	2,50	4,30%	9,28
CA 13/11/07 : stocks options (tranche 3)	24,66 €	18,96 €	35%	4,00	4,30%	10,85
CA 13/11/07 : Actions gratuites	24,66 €					
CA 10/04/08 : stocks options (tranche 1)	12,71 €	13,41 €	46%	1,50	5,25%	2,93
CA 10/04/08 : stocks options (tranche 2)	12,71 €	13,41 €	46%	2,50	5,25%	3,95
CA 10/04/08 : stocks options (tranche 3)	12,71 €	13,41 €	46%	4,00	5,25%	5,13
CA 13/05/08 : stocks options (tranche 1)	13,70 €	14,01 €	46%	1,50	5,25%	3,34
CA 13/05/08 : stocks options (tranche 2)	13,70 €	14,01 €	46%	2,50	5,25%	4,42
CA 13/05/08 : stocks options (tranche 3)	13,70 €	14,01 €	46%	4,00	5,25%	5,68
CA 13/05/08 : Actions gratuites	13,70 €					
CA 31/07/08 : stocks options (tranche 1)	11,83 €	12,81 €	46%	1,50	4,50%	2,56
CA 31/07/08 : stocks options (tranche 2)	11,83 €	12,81 €	46%	2,50	4,50%	3,49
CA 31/07/08 : stocks options (tranche 3)	11,83 €	12,81 €	46%	4,00	4,50%	4,57
CA 31/07/08 : Actions gratuites	11,83 €					
CA 13/11/08 : stocks options (tranche 1)	6,30 €	5,47 €	57%	1,50	4,50%	1,90
CA 13/11/08 : stocks options (tranche 2)	6,30 €	5,47 €	57%	2,50	4,50%	2,45
CA 13/11/08 : stocks options (tranche 3)	6,30 €	5,47 €	57%	4,00	4,50%	3,20
CA 13/11/08 : Actions gratuites	6,30 €					

### Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon la méthode de « Black & Scholes », la charge reconnue au titre des attributions de bons, d'options et d'actions gratuites s'élève à 2 086 K€ au titre de l'année 2008 (contre 2 471 K€ au 31 décembre 2007).

#### → 17.4 Actions Propres

En milliers d'euros	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	31/12/2008
Nombres de titres	16 350	1 205 070	256 141	965 279
Valeur	511 264	9 803 891	2 402 240	7 912 915

L'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2008 a autorisé un programme de rachat d'actions. Les actions rachetées peuvent être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité,
- l'allocation d'options d'achat d'actions et /ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe Parrot,
- la réduction du capital de la Société.

Deux programmes de rachats d'actions ont été réalisés en 2008 :

- programme effectué sur le premier semestre : 268 513 actions pour 3 728 935€,
- programme effectué sur le deuxième semestre : 665 940 actions pour 4 060 503€.

Au 31 décembre 2008 :

- nombre d'actions attribuées : 134 000 actions,
- nombre d'actions à attribuer : 300 889 actions,
- nombre d'actions amenées à être annuler : 499 564 actions.

### → 17.5 Dividendes

Aucune distribution de dividende n'est prévue concernant l'exercice 2008.

## ■ NOTE 18 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières concernent le dernier tiers lié au financement de l'acquisition des titres Parrot Iberia SL qui sera payé au premier semestre 2009.

## ■ NOTE 19 – RÉSULTAT PAR ACTION

### → Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué le cas échéant des actions propres. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du Groupe (en euros)	14 024 227	19 964 745
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	12 931 100	12 836 993
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	<b>1,08</b>	<b>1,56</b>

### → Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période.

Pour l'exercice 2008, le cours de base retenu pour le calcul du résultat dilué par action est le cours moyen de l'action depuis le 1er janvier 2007.

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du Groupe (en euros)	14 024 227	19 964 745
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	13 173 271	13 645 980
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	<b>1,06</b>	<b>1,46</b>

## ■ NOTE 20 – INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas d'intérêts minoritaires, toutes les filiales de Parrot SA étant détenues à 100% (voir note 3 « Périmètre de consolidation »).

## ■ NOTE 21 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

### → 21.1 Introduction

Les avantages du personnel sont principalement constitués des engagements de retraite concernant la société Parrot SA

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés. Ces régimes ne font l'objet d'aucun financement par le Groupe.

### → 21.2 Information financière

Les avantages complémentaires relatifs aux salariés sont principalement constitués des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Le montant de cette provision au 31/12/2008 s'élève à 368 K€, contre 279 K€ en 2007.

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Principales hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation	5,2%	5,2%
Taux turn over	faible	faible
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	6%	6%
<b>Provisions renseignées au bilan (en milliers d'euros)</b>		
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	368	279
<b>Charge de l'exercice (en milliers d'euros)</b>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	57	79
Gains / pertes actuariels reconnus dans l'année	-21	26
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>36</b>	<b>105</b>

## ■ NOTE 22 – AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

La variation des autres provisions non courantes au cours de l'exercice est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2008
Provisions pour droit individuel à la formation	297	154			451
Provisions pour litiges fournisseurs	167				167
<b>Total autres provisions non courantes</b>	<b>465</b>	<b>154</b>			<b>618</b>

## ■ NOTE 23 – PROVISIONS COURANTES

La variation des provisions courantes au cours de l'exercice est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2008
Provisions pour risques et charges sociales	276	237	200	23	290
Provisions pour garanties données aux clients	725	906	725		906
Autres provisions pour risques et charges	201	358		201	358
Provisions pour impôts		874			874
<b>Total provisions courantes</b>	<b>1 202</b>	<b>2 375</b>	<b>925</b>	<b>224</b>	<b>2429</b>

## ■ NOTE 24 – DETTES FOURNISSEURS, DETTES D'IMPÔTS COURANTS ET AUTRES DETTES COURANTES

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs	31 887	28 332
Dettes d'impôt courant	1 655	1 749
Avances et acomptes versés sur commandes	607	524
Dettes fiscales et sociales	6 853	7 932
Dividendes à payer	0	0
Autres dettes	1 040	532
Autres dettes courantes	8 501	8 988

## ■ NOTE 25 – INSTRUMENTS FINANCIERS

### → 25.1 Catégorisation et juste valeur des actifs et passifs financiers

Au 31/12/08 :

En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Clients			42 540			42 540	42 540
Autres créances courantes			10 531			10 531	10 531
Placements à court terme(1)	33 135					33 135	33 135
Banques	11 470					11 470	11 470
<b>Total actifs financiers</b>	<b>44 606</b>	<b>0</b>	<b>53 071</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 677</b>	<b>97 677</b>
Autres dettes financières non courantes							
Autres dettes financières à court terme				1 172		1 172	1 172
Dettes fournisseurs				31 887		31 887	31 887
Autres dettes courantes				8 501		8 501	8 501
<b>Total passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 559</b>	<b>0</b>	<b>41 559</b>	<b>41 559</b>

1-Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Au 31/12/07 :

En milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Clients		50 095			50 095	50 095
Autres créances courantes		7 105			7 105	7 105
Placements à court terme (1)	25 065				25 065	25 065
Banques	14 449				14 449	14 449
<b>Total actifs financiers</b>	<b>39 514</b>	<b>57 200</b>			<b>96 714</b>	<b>96 714</b>
Autres dettes financières non courantes			1 000		1 000	1 000
Autres dettes financières à court terme			1 137		1 137	1 137
Dettes fournisseurs			28 332		28 332	28 332
Autres dettes courantes			8 988		8 988	8 988
<b>Total passifs financiers</b>			<b>39 457</b>		<b>39 457</b>	<b>39 457</b>

1-Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

## → 25.2 Echancier des passifs financiers

En milliers d'euros, au 31 décembre 2008	Valeur au bilan	Flux de très. contractuels	< 1 an	> 1 et < 2 ans	> 2 et < 5 ans	> 5 ans
Autres dettes financières à court terme	1 172		1 172			
Dettes fournisseurs	31 887		31 887			
Autres dettes courantes	7 460		7 460			
<b>Total passifs financiers</b>	<b>40 519</b>	<b>0</b>	<b>40 519</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31/12/2007, l'échéancier se présente ainsi :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Flux de très. contractuels	< 1 an	> 1 et < 2 ans	> 2 et < 5 ans	> 5 ans
Autres dettes financières à long terme	1 000			1 000		
Autres dettes financières à court terme	1 137		1 137			
Dettes fournisseurs	28 332		28 332			
Autres dettes courantes	8 988		8 988			
<b>Total passifs financiers</b>	<b>39 457</b>	<b>0</b>	<b>38 457</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## → 25.3 Analyse des créances clients et de leur antériorité

En milliers d'euros, au 31 décembre 2008	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée					
	En cours	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	Total du poste client
Créances clients	33 624	8 594	1 584	291	0	44 093
Total actifs financiers	33 624	8 594	1 584	291	0	44 093
Dont couverture COFACE	16 180	6 984	475	0	0	
Créances clients non couvertes	17 443	1 610	1 109	291	0	

Les créances pour lesquelles la date d'échéance est dépassée concernent un nombre limité de clients qui font l'objet d'analyses et de suivis précis. Le cas échéant, des provisions pour dépréciations ont été constatées pour un montant total de 1 554 K€, le montant net du poste client est de 42 539 K€.

La politique du groupe en matière des créances clients consiste en la gestion des couvertures du contrat COFACE existant et la surveillance régulières des créances clients.

Les dix premiers clients représentent environ 22% du chiffre d'affaires consolidé.

## → 25.4 Instruments de couverture

Au 31/12/2008, la société ne dispose plus d'instruments financiers dérivés.

## ■ NOTE 26 – RISQUES DE MARCHE

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter le résultat et les capitaux propres : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation ou de nature financière non libellés en devises de fonctionnement des entités.

## → 26.1 Risque de change

L'exposition du Groupe aux risques de change, induite par les opérations comptabilisées au 31 décembre 2008 est la suivante :

En milliers d'euros, au 31 décembre 2008	€	USD
Créances	5 796	37 523
Dettes	-2 101	-26 073
Exposition brute	3 696	11 450
Montants couverts	0	0
Exposition nette	3 696	11 450

PARROT ASIA et PARROT SA ont une exposition au risque de change en USD.

PARROT UK a une exposition au risque de change en €.

Le risque de change porte sur les actifs et passif en devises locales enregistrées au bilan dans des devises autres que la devise fonctionnelle de chaque société du Groupe concernée.

### → 26.2 Risque de taux

Au cours de l'exercice, le seul risque identifié est le suivant : risque de taux lié à l'acquisition de la part majoritaire d'Inpro Tecnologia : une troisième et dernière annuité de 1M€ payable en mars 2009. Cette annuité est indexée sur un taux EURIBOR 12 mois + 2%. Le risque de taux est donc limité à la variation de ce taux

### → 26.3 Risque sur les actions propres

La valeur des actions propres reclassée en capitaux propres s'élève à 7 912 K€ pour 965 279 actions d'où un cours moyen de 8,2 €.

En cas de variation du cours :

- à 5% l'impact sur les capitaux propres serait de 400 K€,
- à 10% l'impact sur les capitaux propres serait de 800 K€,
- à 15% l'impact sur les capitaux propres serait de 1,2 M€.

### → 26.4 Risque de liquidité

Non applicable

### → 26.5 Risque sur les placements financiers

Compte tenu de la trésorerie placée au cours de l'exercice sur des supports sans risque avec des taux sous-jacents à trois mois maximum, l'incidence d'une variation de 1% de ces taux court terme aurait une incidence de l'ordre de 200 K€ sur le niveau des produits financiers consolidés.

## ■ NOTE 27 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées aux membres du comité de direction est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations fixes	1 526	1 054
Rémunérations variables	538	587
Avantages à court terme	2 065	1 641
Avantages postérieurs à l'emploi	46	42
Paievements en actions	563	891
<b>TOTAL</b>	<b>2 674</b>	<b>2 574</b>

Il est composé de 11 personnes qui assurent les fonctions suivantes :

- Président Directeur Général,
- Directeur du bureau d'études,
- Directeur adjoint du bureau d'études,
- Directeur OEM,
- VP sales EMEA,
- Directrice marketing,
- Directeur validation,
- Directeur production,
- Directeur des achats,
- Directeur administratif et financier
- Directeur des ressources humaines.

## ■ NOTE 28 – PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2008, aucune opération significative n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de la Société, soit plus de 2,5% du capital.
- des membres des organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs, à l'exception de la convention passée entre la société et Monsieur Edouard Planchon, administrateur de la société. Au titre de l'exercice 2008, Monsieur Edward PLANCHON, a facturé par l'intermédiaire de la société EKP Consult LLC, société de droit américain qu'il contrôle, des prestations de services à la filiale américaine Parrot, Inc. et a perçu des honoraires d'un montant de 89 655 USD et s'est vu rembourser une somme de 16 809 USD au titre des frais qu'il a engagés.
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

## ■ NOTE 29 – ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

### → Engagements donnés

Au 31 12 2008, la société compte pour engagement les paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables de location simple :

Année	Valeur brute 2008
2009	1 584
2010	1 339
2011	960
2012	749
2013 et suivants	1 545
<b>TOTAL</b>	<b>6 177</b>

D'autre part, des cautions bancaires sont données pour un montant de 587 K€.

Le montant des commandes fermes au 31 décembre passées auprès de nos principaux fournisseurs s'élève à 22,6M€.

### → Engagements reçus

Dans le cadre de l'acquisition de la société Parrot Iberia, notre société bénéficie d'une clause de garantie de passif usuelle.

## ■ NOTE 30 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

	Montant (€. HT)		KPMG		Montant (€. HT)		DELOITTE	
	2008	2007	2008	%	2008	2007	2008	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	182 400	210 770	53%	50%	121 600	114 130	68%	100%
Filiales intégrées globalement	164 631	213 927	47%	50%	56 752		32%	100%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux Comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous total	347 031	424 697	100%	100%	178 352	114 130	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
<b>Total</b>	<b>347 031</b>	<b>424 697</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>178 352</b>	<b>114 130</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## ■ NOTE 31 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008

---

**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Deloitte**  
185 Avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine  
France

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Parrot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2B. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants ::

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la détermination de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2K, 2M et 9 de l'annexe « Immobilisations incorporelles » fournissent une information appropriée.
- La société procède systématiquement, au minimum une fois par an, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2M de l'annexe « Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ». Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes par ailleurs assuré que la note 9 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2009

#### **KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Associé

Nahid Sheikhalishahi

Associée

Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

#### **Deloitte Marque & Gendrot.**

Jean-Claude Berriex

Associé

#### 20.1.2. Etats financiers de Parrot SA

- Comptes sociaux et Annexe au 31 décembre 2008
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- Texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008 Ces éléments figurent en annexes au présent Document de référence.

#### 20.2. Informations financières intermédiaires

Néant.

#### 20.3. Politiques de distribution des dividendes

La Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, la Société entend utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son activité à court et moyen terme. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

#### 20.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'y a pas eu au cours des douze derniers mois de procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe. La Société indique qu'aucune procédure autre que celle mentionnée au chapitre 4.4.3 du présent Document de référence n'est à signaler.

#### 20.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2008.

## XXI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1. Capital social

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, la Société est une société anonyme de droit français régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts de société faisant appel public à l'épargne et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Le présent chapitre présente les informations concernant les statuts et les autorisations financières telles qu'elles existent à la date du présent Document de référence.

#### 21.1.1. Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le capital social de la Société s'élève à 2 039 324 € divisé en 13 377 213 actions de 0,1524 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

#### 21.1.2. Titres non représentatifs de capital

A la date du présent Document de référence, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

#### 21.1.3. Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

Au cours de l'exercice 2008, plusieurs programmes de rachat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de la Société qui a réalisé des achats dont les modalités sont décrites ci-dessous, et ce dans le cadre des autorisations conférées d'une part, par l'Assemblée Générale du 4 juin 2007 (onzième résolution), puis d'autre part, par l'Assemblée Générale du 11 juin 2008 (cinquième résolution), en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 4 juin 2007, le prix maximal d'achat des actions a été fixé à 80 €.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 a ramené ce prix maximum d'achat des actions à 175% du premier cours coté de la Société.

Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ces autorisations ne peuvent l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social de la Société.

##### 21.1.3.1. Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice écoulé dans le cadre des contrats de liquidité

#### → Contrat de liquidité conclu avec le Crédit Agricole Cheuvreux

La Société avait conclu le 9 octobre 2006, un contrat de liquidité avec le Crédit Agricole Cheuvreux, conforme à la Charte de Déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI), approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité : 500 000 euros.

En date du 1er août 2008, la Société a mis fin au contrat confié au Crédit Agricole Cheuvreux. A cette date, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 17 000 titres Parrot et de 10 342,58 euros.

Le 4 août 2008, ces 17 000 actions Parrot ont été cédées.

#### → Contrat de liquidité conclu avec Natixis Securities

En date du 31 juillet 2008, la Société a conclu un nouveau contrat de liquidité pour une durée d'un an et pour un montant maximum de 300 000 € avec Natixis Securities conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI, approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

A compter du 1er août 2008, les moyens affectés à ce contrat étaient de 200 000 euros. Le 24 novembre 2008, une somme de 100 000€ a été ajoutée au compte de liquidité.

264 962 actions Parrot ont été acquises par Natixis Securities dans le cadre du contrat de liquidité entre le 1er août et le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, Parrot détient via Natixie Securities 30 826 actions en propre en vue de l'animation du marché.

Ces titres ont été acquis à une moyenne de cours de 4,3000€ par action, pour un montant total de 132 551, 80 €.

Les moyens disponibles au compte de liquidité au 31 décembre 2008 s'élèvent à 85 899,60 €.

##### 21.1.3.2. Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice écoulé dans le cadre des programmes de rachat d'actions

→ **Programme de rachat d'actions mis en œuvre dans le cadre du mandat confié à Natixis Securities en date du 10 avril 2008**

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2007 (11ème résolution), la Société a confié à Natixis Securities en date du 10 avril 2008, pour une durée expirant le 31 mai 2008, un mandat de rachat d'un maximum de 270 386 actions (représentant 2,06% des actions composant le capital) moyennant un prix maximum de 80 € par action dans la limite de 4 500 000€.

**Objectifs du programme de rachat d'actions :**

- Attribution d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux.
- Nombre et prix des actions acquises pendant la durée du mandat :
- Au titre de ce programme, la Société a acheté 268 513 actions au cours moyen de 14,338 €.

**Volume des actions acquises, utilisées au 31 décembre 2008 :**

- 134 000 titres ont d'ores et déjà été attribués gratuitement
- 37 892 titres ont vocation à être attribués gratuitement jusqu'au 4 juillet 2009, date d'expiration de l'autorisation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006.
- Un reliquat de 96 621 titres détenus en propre et destinés à l'attribution d'options d'achat d'actions n'a pas été utilisé en raison du mode de calcul du prix d'exercice qui aurait été défavorable aux salariés et ont donc vocation à être annulés.

→ **Programme de rachat d'actions mis en œuvre dans le cadre du mandat confié à NATIXIS SECURITIES en date du 14 octobre 2008**

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008 (5ème résolution), la Société a confié à NATIXIS SECURITIES en date du 14 octobre 2008, pour une durée expirant le 15 novembre 2008, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un mois dans la limite de trois mois, un mandat de rachat d'un maximum de 665 940 actions, moyennant un prix maximum de 175% du premier cours coté soit 41, 25 € par action dans la limite de 6 000 000 €.

**Objectifs du programme de rachat d'actions :**

- Attribution d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux ou réduction du capital.

**Nombre et prix des actions acquises pendant la durée du mandat :**

- Au titre de ce programme, la Société a acheté 665 940 actions au cours moyen de 6,097 €.
- Volume des actions acquises, utilisées au 31 décembre 2008
- Aucune action acquise dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 11 juin 2008 n'a été utilisée.
- La part de capital auto-détenue par la Société suite à la mise en œuvre de ces deux programmes s'élève à 7% hors contrat de liquidité.

**21.1.4. Capital potentiel**

**21.1.4.1. Titres donnant accès au capital de la Société**

■ **Bons de souscription d'actions (B.S.A.)**

A la date de publication du présent Document de référence, sur les 96 200 B.S.A. qui avait été émis par la Société au profit de Monsieur Edouard Planchon (cf Chapitre 15.4), un nombre de 25 000 B.S.A. restent encore à exercer. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008, Monsieur Christophe Combier a exercé l'intégralité des 35600 B.S.A. qui avaient été émis à son profit par la Société.

■ **Actions gratuites**

Au cours de l'exercice 2008, la Société a émis 5 106 actions gratuites au profit de certains salariés de la Société (confer 17.3.3 « Attribution gratuite d'actions » du présent Document de référence).

■ **Options de souscription d'actions**

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, la Société a émis 492 000 options de souscription d'actions au profit de certains salariés de la Société. 98 494 seront progressivement réattribuées à mesure de la caducité des

options perdues par certains salariés (confer 17.3.2 « Options de souscription d'actions » du présent Document de référence).

La répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du Document de référence après exercice des titres donnant accès au capital de la Société est mentionnée à la section 18.1.1. « Répartition actuelle du capital social et des droits de vote » du présent Document de référence.

#### 21.1.5. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées par les Assemblées Générales des actionnaires en cours de validité, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours des précédents exercices et de l'exercice 2008:

**Le tableau ci-après présente, de façon synthétique, les délégations accordées par les Assemblées Générales des actionnaires en cours de validité, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2008 :**



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2006**

	Délégation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Montant nom. max. de l'augm. de capital	Utilisation en 2008
1	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du DPS** des actionnaires	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08. Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	712 500 € ***	Néant
2	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du DPS** des actionnaires et par appel public à l'épargne	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08. Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	540 168,83 € ***	Néant
3	Autorisation donnée au Conseil à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS**, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08. Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	15% de l'émission initiale	Néant
4	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, en cas d'OPE initiée par la société	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08. Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	712 500 € ***	Néant
5	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08. Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	10% du capital de la société au 4/05/06***, soit 134 936,396 €	Néant
6	A l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08. Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	100 000 €	Néant
7	Autorisation donnée au Conseil à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société	38 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/09	2% du capital de la société au 4/05/06, soit 176 998 actions	Attribution de 25 000 actions gratuites (décision du Président du 28/05/08) Attribution de 81 000 actions gratuites (décision du CA du 31/07/2008) Attribution de 28 000 actions gratuites sur décision du CA du 13/11/08 soit 134 000 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice <sup>35</sup>
8	Autorisation donnée au Conseil à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société	38 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/09 <sup>36</sup> . Cette autorisation* a été privée d'effet à compter du 11/06/08.	6% du capital de la société au 4/05/06 (530 994 options), soit après attribution de 260 000 options de souscription en 2006, de 232 000 en 2007 : 38 994 options <sup>37</sup>	Attribution de 1 500 options de souscription d'actions (décision du CA du 10/04/08) Attribution de 73 400 options de souscription (décision du Président du 209/05/08), soit 74 900 options de souscription attribuées au cours de l'exercice <sup>38</sup>
9	A l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un PEE	26 mois à compter du 4/05/06, soit jusqu'au 4/07/08	50 000 €	Néant

\* Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 alinéa 2 du Code de Commerce. \*\* DPS : Droit Préférentiel de Souscription. \*\*\* Dans la limite du plafond nominal global fixé à 900 000 €.

(35) Etant rappelé, en tant que de besoin, qu'une attribution de 5 106 actions était intervenue au cours de l'exercice précédent.

(36) Le nombre d'options pouvant être consenties en vertu de cette autorisation est quasiment épuisé et par conséquent insuffisant pour répondre aux objectifs d'intéressement de la Société.

(37) Avant réintégration des options réattribuées consécutivement aux départs de salariés ayant bénéficié d'options.

(38) Après réintégration des options réattribuées consécutivement aux départs de salariés ayant bénéficié d'options.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

	Délégation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite en 2008
1	Autorisation donnée au Conseil à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société	38 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/11	2% du capital de la société au 11/06/08, soit 266 376 options	Attribution de 55 000 options de souscription (décision du Président du 15/08/08) Attribution de 45 000 options de souscription (décision du Président du 28/11/08), soit 100 000 options de souscription attribuées au cours de l'exercice
2	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/10	609 889,13 €	Néant
3	Délégation de compétence au Conseil à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du DPS des actionnaires et par appel public à l'épargne	26 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/10	609 889,13 €	Néant
4	Autorisation donnée au Conseil à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/10	15% de l'émission initiale pour chacune des émissions décidées en application de la délégation donnée au Conseil au point 3 ci-dessus*	Néant
5	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société	26 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/10	609 889,13 € *	Néant
6	A l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/10	10% du capital de la société au 11/06/08 *, soit 200 271,91€	Néant
7	A l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois à compter du 11/06/2008, soit jusqu'au 11/08/10	100 000 €	Néant
8	A l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un PEE	26 mois à compter du 11/06/08, soit jusqu'au 11/08/10	50 000 €	Néant

\* Dans la limite du plafond nominal global fixé à 900 000 €.

**21.1.6.** Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social

**21.1.7.** Voir paragraphes 4.1.11. et 17.3. du présent Document de référence. Modifications du capital social

Le tableau ci-dessous indique les opérations significatives intervenues sur le capital de la Société au cours des trois derniers exercices :

Date	Opération	Nbre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en €)	Montant nominal de la variation du capital (en €)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en €)	Montant cumulé du capital social (en €)	Nbre cumulé d'actions
11/01/05	Augmentation de capital en numéraire	1 671 310	0,1524	254 707,64	3,4376 par action	1 340 707,64	8 793 110
26/04/05	Souscriptions d'actions par exercice de B.S.P.C.E.	56 800	0,1524	8 656,32	84 859,20	1 349 363,96	8 849 910
12/06/06	Souscriptions d'actions par exercice de B.S.P.C.E.	2 501	0,1524	381,15	4 020,61	1 349 745,11	8 852 411
27/06/06	Souscriptions d'actions par exercice de B.S.P.C.E.	4 210	0,1524	641,60	6 768	1 350 386,71	8 856 621
30/06/06	Souscriptions d'actions par exercice de B.S.P.C.E.	2 495 950	0,1524	380 382,78	14 290 299,02	1 730 769,49	11 352 571
30/06/06	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	1 130 782	0,1524	172 331,18	26 401 045,82	1 903 100,67	12 483 353
10/11/06	Souscriptions d'actions par exercice de B.S.P.C.E. (1)	86 490	0,1524	13 181,08	153 589,82	1 916 281,75	12 569 843
14/02/07	Souscriptions d'actions par exercice de B.S.P.C.E. (2)	25 700	0,1524	3 916,68	66 388,24	1 920 198,43	12 595 543
12/03/07	Augmentation de capital par apport en nature (3)	94 466	0,1524	14 396,62	3 482 272,38	1 934 595,05	12 690 009
31/07/07	Exercice de B.S.P.C.E., de B.S.A. et de S.O.P.	105 939	0,1524	16 145,10	531 993,25	1 957 335,87	12 839 227
13/11/07	Exercice de B.S.P.C.E. et de B.S.A. (4)	51 000 81 746	0,1524 0,1524	7 742,40 12 458,09	152 031,06	1 965 108,27 1 977 566,36	12 971 973
29/11/07	Augmentation de capital par apport en nature (5)	47 095	0,1524	7 177,278	885 543,922	1 984 743,64	13 019 968
13/02/08	Exercice de B.S.P.C.E. et de S.O.P.	48 613	0,1524	7 408,6212	121 272,	1 992 152,26	13 067 681
13/05/08	Exercice de B.S.P.C.E.	69 336	0,1524	10 566,80	147 421,56	2 002 719,07	13 137 017
31/07/08	Exercice de B.S.P.C.E.	160 295	0,1524	24 428,95	268 489,18	2 027 148,02	13 297 312
31/07/08	Exercice de B.S.A	24 000	0,1524	3 657,60	38 582,40	2 030 805,62	13 321 312
13/11/08	Exercice de B.S.P.C.E.	23 136	0,1524	3 525,92	73 509,78	2 034 331,54	13 346 323
13/11/08	Exercice de S.O.P	1 875	0,1524	285,75	24 201,75	2 034 617,30	13 346 323

(1) Le Conseil d'administration réuni le 10 novembre 2006 a constaté l'augmentation de capital réalisée par l'exercice de B.S.P.C.E. depuis l'introduction en Bourse jusqu'au 31 octobre 2006, soit l'émission de 86 490 actions nouvelles.

(2) Le Conseil d'administration réuni le 14 février 2007 a constaté l'augmentation de capital réalisée par l'exercice de B.S.P.C.E. jusqu'au 31 décembre 2006, soit l'émission de 25 700 actions nouvelles.

(3) Le Président du Conseil d'administration sur subdélégation du Conseil d'administration réuni le 14 février 2007 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en rémunération de l'apport par deux associés de 1 148 parts sociales de Parrot Iberia, S.L., soit l'émission de 94 466 actions nouvelles (confer Chapitre 22 ci-après).

(4) Le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2007 a constaté une augmentation de capital par incorporation de réserves et création corrélative de 5 106 actions nouvelles et une augmentation de capital réalisée par exercice de B.S.P.C.E. et B.S.A..

(5) Le Président du Conseil d'administration sur subdélégation du Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2007 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en rémunération de l'apport par deux associés de 100% des parts sociales de Waveblue, LLC, soit l'émission de 47 095 actions nouvelles (confer Chapitre 22 ci-après).

#### 21.1.8. Nantissement des titres du capital de la Société

Néant.

## 21.2. Statuts

Les principales dispositions statutaires qui ont été adoptées par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 4 mai 2006 et qui sont en vigueur depuis l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext™

En outre, eu égard à l'entrée en vigueur de la loi du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale, et conformément à son article 32, l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007 a approuvé la modification de l'article 20 des statuts en vue d'insérer un alinéa portant sur les conditions dans lesquelles, s'il y a lieu, devront être désignés parmi les salariés actionnaires, les candidats au Conseil d'administration dès lors que le rapport de gestion mentionnera que le personnel de la société et des sociétés liées détient au moins 3% du capital, via un F.C.P.E. ou un P.E.E. à la clôture de l'exercice;

L'article 20 des statuts a également été modifié pour tenir compte de l'entrée en vigueur du Décret du 11 décembre 2006, modifiant l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, relatif à l'accès aux assemblées générales et aux pouvoirs aux fins de mise en harmonie avec les nouvelles dispositions réglementaires.

#### 21.2.1. Objet social (article 2 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits électroniques et informatiques ;
- la réalisation et la commercialisation d'études techniques et économiques dans les domaines de l'électronique et de l'informatique ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de reprise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

#### 21.2.2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

##### 21.2.2.1. Conseil d'administration (articles 14, 15, 16 et 17 des statuts de la Société)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze au plus.

Chaque administrateur doit être pendant la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années. Conformément aux statuts, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par la loi.

Toutefois, lorsque le nombre d'administrateurs en fonction devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonction ou, à défaut, les Commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Si des nominations provisoires n'étaient pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs nommés provisoirement, ou avec leur concours, n'en demeureraient pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

#### → **Délibérations du conseil**

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, le règlement intérieur du Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### → **Pouvoirs du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération éventuelle des personnes les composants.

#### → **Président du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération et fixe la durée de ses fonctions.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du Conseil d'administration est fixée à 65 ans.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président du Conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes.

### 21.2.2.2. Direction générale et directeurs délégués (article 18 des statuts de la Société)

#### → **Mode d'exercice**

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration, portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- le choix est opéré par le Conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres ;
- l'option retenue ne pourra être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du Conseil d'administration ou à l'expiration du mandat de directeur général.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le conseil dans les conditions légales.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de directeur général ou de directeur général délégué est fixée à 65 ans.

#### → Révocation

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

#### → Rémunération

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

#### → Attributions

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comité ou en commission.

Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi consenties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

### 21.2.3. Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts de la Société) – Répartition des bénéfices (article 22 des statuts de la Société)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion, ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.



Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide d'inscrire celui-ci à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

#### 21.2.4. Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée à l'unanimité.

#### 21.2.5. Assemblées générales (article 20 des statuts de la Société)

##### → **Assemblée Générale ordinaire**

L'Assemblée Générale ordinaire reçoit le rapport de gestion du Conseil d'administration et les rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur la nomination au Conseil d'administration du candidat qui aura été désigné à bulletin secret à la majorité simple par les salariés actionnaires, réunis en Assemblée Générale à l'initiative du Président Directeur Général, avec faculté de délégation au DRH, et ce dès lors qu'à la clôture d'un exercice le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient au moins 3% du capital, dans le cadre d'une gestion collective.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant les salariés est identique à celle des autres membres du Conseil d'administration, étant précisé toutefois que la rupture du contrat de travail de l'intéressé emporte caducité du mandat.

L'Assemblée Générale ordinaire confère au Conseil d'administration les autorisations que ce dernier juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale extraordinaire.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale ordinaire statue sur tous objets qui n'emportent pas modification des statuts.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle est réunie chaque année dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice, sauf prorogation de ce délai par décision de justice.

##### → **Assemblée Générale extraordinaire**

L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les statuts en toutes leurs dispositions. Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'Assemblée Générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier et approuver tous apports en nature et avantages particuliers.

##### → **Convocation et réunion des assemblées générales**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

##### → **Ordre du jour**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

### → Accès aux assemblées générales – Pouvoirs

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée ; les formulaires papiers de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la Société trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ; les formulaires électronique de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris) ;
- adresser une procuration à la société donnée sans indication de mandataire ; le président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Les propriétaires des titres visés au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions et les modalités prévues par la loi.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

A cette condition, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, en y assistant personnellement, par visioconférence ou par tout moyen électronique de communication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation de l'assemblée, en retournant un bulletin de vote à distance ou en désignant un mandataire.

Le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer les délais visés ci-dessus.

Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

### → Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les informations prescrites par la loi.

La feuille de présence doit être émarginée par les actionnaires présents et les mandataires. Elle doit être certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs donnés aux mandataires doivent être annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence et les pouvoirs y annexés doivent être conservés au siège social et communiqués à tout requérant dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

### → Quorum et vote en assemblées

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations des statuts.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions d'application déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

#### 21.2.6. Clause susceptible d'avoir une influence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### 21.2.7. Identification des actionnaires – Franchissement de seuils (article 13 des statuts de la Société)

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse ou selon le cas, le siège social des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Outre l'obligation légale d'information figurant à l'article L. 233-7 du Code du commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société du nombre total et du pourcentage d'actions et de droits de vote dont elle est titulaire en lui précisant son identité ainsi que celles des personnes agissant de concert avec elle, par télécopie confirmée le même jour par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues au paragraphe précédent chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote devient inférieur à l'un des seuils prévus au paragraphe précédent. En cas de non-respect des obligations stipulées aux deux paragraphes précédents, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5% au moins du capital et des droits de vote de la Société.

#### 21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital social (article 7 des statuts de la Société)

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

## XXII. CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception du contrat ci-après :

### ■ Contrat d'acquisition relatif à la prise de participation majoritaire dans le capital de la société Parrot Iberia, S.L. (ex Inpro Tecnología S.L.)

La Société a signé un contrat d'acquisition d'actions le 29 mars 2006 avec la société Investigación y Producción S.A. (société détenue à 100% par Monsieur Antonio Sanz), Monsieur Jesús Olivarez Abad et Madame Cristina Sanz Ortiz relatif à l'acquisition par la Société de la majorité du capital d'Inpro Tecnología S.L. Ainsi, la Société est devenue majoritaire avec 56,274% du capital pour un montant de 9 M€, dont 3 M€ de crédit vendeur sur trois ans.

Suivant acte authentique reçu le 28 décembre 2006 par Maître Antonio Morenes Giles, Notaire à Madrid (Espagne), Madame Cristina Sanz Ortiz et Monsieur Jesús Olivares Abad ont transféré à la Société avec effet à ladite date 43,726% du capital, qu'ils détenaient chacun à hauteur de la moitié, de la société Parrot Iberia, S.L. société de droit espagnol, dont la Société détient 56,274% du capital.

Le paiement par la Société est intervenu le 10 mars 2007 :

- à hauteur de 75% du prix, par règlement en numéraire ;
- à hauteur du solde du prix, soit 25%, par remise aux apporteurs d'actions de la société Parrot SA

Les parts sociales de la société Parrot Iberia, S.L. ainsi transférées ont été évaluées à la somme de 14 M€, valeur maximale des options d'achat déjà négociées en mars 2006 et comptabilisées depuis lors en dettes.

Le lecteur est invité à se reporter aux sections 4.3.2 et 10.5 du présent Document de référence pour plus d'informations sur les versements effectués concernant cette acquisition.

### ■ Contrat d'acquisition de la société Waveblue

La Société a signé un contrat d'acquisition d'actions (« Membership Interest Contribution Agreement ») le 29 novembre 2007 avec la société BARATARIA Inc. (société détenue à 100% par Madame Cristina Sanz et Monsieur Jesus Olivares Abad) et Monsieur Jon ELLIOTT relatif à l'acquisition par la Société de l'intégralité du capital de la société de droit américain Waveblue LLC.

Selon les termes du contrat d'apport :

- Monsieur Jon ELLIOTT a fait apport pur et simple des 25% des « membership interests » lui appartenant dans Waveblue LLC;
- BARATARIA Inc. a fait apport pur et simple des 37,5% des « membership interests » lui appartenant dans Waveblue LLC;
- BARATARIA Inc. a fait apport à titre onéreux des 37,5% des « membership interests » lui appartenant dans Waveblue LLC.

Le paiement de la Société, soit 2 125 000 USD, payables en partie en espèces et en partie en actions Parrot est intervenu le 29 novembre 2007.

Au titre du paiement en actions, 18 838 actions de la Société ont été inscrites en compte nominatif au bénéfice de Monsieur Jon ELLIOTT et 28 257 actions de la Société ont été inscrites en compte nominatif au bénéfice de la société BARATARIA Inc. au cours de 12,60€.

Au titre du paiement en espèces, la société BARATARIA Inc. a reçu un montant de 796 875 USD.

Un complément de prix (« Earnout Consideration ») payable en actions de la Société et correspondant à un pourcentage de 5% des ventes effectuées (chiffre d'affaires net) en 2008, 2009 et 2010 dans l'état de Californie sera versé aux vendeurs. Par acte du même jour, les titres de participation ont été transférés à Parrot Inc. A titre indicatif, les ventes effectuées dans l'état de Californie et comprise dans la base de calcul du complément de prix au titre de l'exercice 2008 sont inférieures à 12 millions de dollars.

## XXIII. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

---

Néant.

## XXIV. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

---

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site internet de la Société ([www.parrotcorp.com](http://www.parrotcorp.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peut être consulté au siège social de la Société.



## XXV. PARTICIPATIONS

---

La Société ne détient pas d'autre participation que ses participations dans Parrot, Inc., Parrot UK Ltd, Parrot GmbH, Parrot Asia Pacific Ltd (détenant elle-même Parrot Trading (Shenzhen) Ltd), Parrot Italia S.r.l. et Parrot Iberia, S.L. (confer chapitre 7 « Organigramme », chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » – Note 3 sur le périmètre de consolidation ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à l'Annexe A point 3.1.4 (Comptes sociaux) du présent Document de référence).

## XXVI. INFORMATIONS RENDUES PUBLIQUES PAR LE GROUPE PARROT DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS

### 26.1. Informations périodiques et occasionnelles

Les informations sont disponibles sur le site internet de Parrot [www.parrot.com](http://www.parrot.com), rubrique Relations investisseurs.

Date	Titre
24/03/2009	Restructuration de la filiale Parrot Inc.
25/02/2009	Deux nouveaux modèles de véhicules Hyundai et Kia intègrent des technologies Parrot
13/02/2009	Résultats annuels 2008
18/12/2008	Nouveau produit dans la collection Parrot by : Philippe Starck dessine des enceintes sans fil pour Parrot
24/11/2008	Apport complémentaire au contrat de liquidité
20/11/2008	Déclaration des transactions sur les actions propres 13 au 19 novembre 2008
13/11/2008	Résultat du 3ème trimestre 2008
12/11/2008	Déclaration des transactions sur les actions propres 4 au 12 novembre 2008
03/11/2008	Déclaration des transactions sur les actions propres du 24 octobre au 3 novembre 2008
31/10/2008	New MMS-enabled T-Mobile Cameo frame by Parrot Share instantly your favorite moments with Loved-ones and friends
23/10/2008	Collection Designer un nouveau cadre photo numérique signé Martin Szekely
23/10/2008	Déclaration des transactions sur les actions propres du 15 au 23 octobre 2008
14/10/2008	Programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008
07/10/2008	Point sur l'activité du 3ème trimestre 2008
04/09/2008	Parrot MKi : un nouveau kit mains-libres installé multistandard, compatible avec tous les téléphones et lecteurs musicaux
01/09/2008	Recrutement du Directeur Administratif et Financier : Gilles Labossière rejoint Parrot
01/09/2008	Cessation et mise en œuvre d'un contrat de liquidité
31/07/2008	Résultat du 1er semestre 2008
08/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2008
12/06/2008	Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 11 juin 2008
21/05/2008	Renouvellement de deux produits phares, en vente dès le mois de juin
14/05/2008	Résultats du 1er trimestre 2008
30/04/2008	Recrutement du directeur commercial EMEA : Breandan Mac Ferran rejoint Parrot
28/04/2008	Parrot collabore avec Pioneer sur sa nouvelle gamme AVIC
15/04/2008	Lancement de la nouvelle collection Designer : un cadre photo numérique signé Andrée Putman
10/04/2008	Programme de rachat d'actions
26/02/2008	David Wenning rejoint Parrot Inc. en tant que VP Sales & Marketing aux Etats-Unis
14/02/2008	Un bon 4ème trimestre conclut l'année 2007 sur une croissance forte des résultats
01/02/2008	Lauréat national des Trophées INPI de l'Innovation 2007 et vainqueur du concours Bluetooth® SIG Best of CES dans la catégorie Musique
29/01/2008	L'ouverture d'un nouveau bureau OEM renforcera le développement du segment au Japon
22/01/2008	HTC et Parrot annoncent un partenariat stratégique

### 26.2. Informations communiquées à la presse professionnelle et spécialisée durant l'exercice 2008

#### → Décembre 2008

- Parrot, co-auteur du « kit Développement Durable » de la FIEV, s'engage auprès des équipementiers automobiles pour apporter des solutions durables
- Pour Noël, Parrot lance une opération de sensibilisation
- Parrot gagne le 1er prix Ile-de-France et le prix National Secteur Electronique et hardware du Palmarès Deloitte Technology Fast 50

#### → Novembre 2008

- Parrot obtient une « étoile du design » pour le Parrot DS1120 décernée par l'Observateur du Design

#### → Octobre 2008

- Hyundai Kia Automotive Group intègre la connectivité Parrot à ses radios en première monte

- Design pur... pure technologie Cadre photo numérique Wi-Fi Parrot Specchio by Martin Szekely
  - Parrot installe un chef d'orchestre dans votre voiture avec la nouvelle gamme Parrot MKi
  - Le kit mains-libres musical Parrot MK6000 avec installation incluse Une solution unique proposée par Parrot et Orange
- **Septembre 2008**
- Les gammes de véhicules PSA seront équipées de la technologie de connectivité multimédia Parrot.
  - Les conducteurs qui ont essayé un kit mains-libres Parrot l'ont adopté ! Alors pourquoi pas vous ?
- **Juillet 2008**
- Parrot SK4000 : le premier kit mains-libres Bluetooth® télécommandé pour 2 roues
- **Juin 2008**
- L'auto radio CD est mort vive le numérique !
  - Parrot s'associe au quadruple champion du monde des Rallyes, Sébastien Loeb.
- **Mai 2008**
- .Nouvelle ligne élancée: Avec le nouveau Parrot MINIKIT Slim, l'été sera design. !
  - Une étude Ipsos révèle que 73% des conducteurs français de moins de 50 ans avouent ne jamais éteindre leur portable en voiture.
- **Avril 2008**
- Parrot lance les premières enceintes compatibles NFC à l'occasion du NFC World Europe de Londres : le Parrot PARTY Black Edition
  - Le 25 mai et le 15 juin, Parrot met les parents à l'honneur !
- **Mars 2008**
- Parrot se rapproche des utilisateurs de téléphones portables Avec le lancement de son site mobile : mobile.parrot.com
  - Pour soutenir sa forte croissance au niveau mondial, Parrot® lance un site web spécialement dédié à l'ensemble de ses partenaires à travers le monde
- **Février 2008**
- Parrot lance son Programme Installateurs Agréés en France
  - Le Parrot PARTY change de peau pour encore plus de son
- **Janvier 2008**
- Parrot présente ses dernières innovations au CES 2008
  - Parrot propose la démonstration de la première gamme de produits NFC au CES Las Vegas 2008

### 26.3. Publicité financière durant l'exercice 2008

Néant.

### 26.4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO)

Les parutions au BALO sont disponibles sur le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Date	Titre
28/07/2008	Comptes sociaux et consolidés définitifs de l'exercice 2007 Affectation du résultat
31/04/2008	Comptes et annexes consolidés Comptes et annexes social

# Annexe A | Comptes sociaux et annexe au 31 décembre 2008

## ■ Bilan actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements et provisions	Net 31/12/2008	Net 31/12/2007
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement			0	
Frais de recherches et développement			0	
Concession, brevets et droits similaires	3 487 945	3 281 830	206 115	463 963
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles	1 575 612	1 085 469	490 143	498 383
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0
<b>Total des immo. incorporelles</b>	<b>5 071 179</b>	<b>4 367 299</b>	<b>703 880</b>	<b>969 968</b>
<b>IMMO. CORPORELLES</b>				
Terrains			0	0
Constructions			0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 409 583	3 107 978	1 301 606	1 826 981
Autres immobilisations corporelles	4 275 266	2 106 310	2 168 956	2 034 571
Immobilisations en cours			0	0
Avances et acomptes				
<b>Total des immo. corporelles :</b>	<b>8 684 849</b>	<b>5 214 287</b>	<b>3 470 562</b>	<b>3 861 552</b>
<b>IMMO. FINANCIERES</b>				
Participation par M.E				
Autres participations	25 515 601	2 483 204	23 032 397	23 032 397
Créances rattachées à participations	7 863 548	7 851 561	11 986	15 607
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 272 776		3 272 776	213 985
<b>Total des immo. financières :</b>	<b>36 651 924</b>	<b>10 334 766</b>	<b>26 317 158</b>	<b>23 261 989</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>50 407 952</b>	<b>19 916 352</b>	<b>30 491 600</b>	<b>28 093 509</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Stocks de matières premières	27 663 756	4 502 172	23 161 584	14 708 650
Stocks d'en-cours de product.de biens				
Stocks d'en-cours product.de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	5 101 419	1 068 941	4 032 478	2 998 572
Stocks de marchandises				
<b>Total stocks et en-cours :</b>	<b>32 765 175</b>	<b>5 571 114</b>	<b>27 194 061</b>	<b>17 707 222</b>
<b>CREANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	357 714		357 714	539 542
Créances clients et comptes rattachés	37 333 911	264 235	37 069 676	41 273 765
Autres créances	9 527 574		9 527 574	5 045 934
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Total créances :</b>	<b>47 219 199</b>	<b>264 235</b>	<b>46 954 965</b>	<b>46 859 241</b>
<b>DISPONIBILITES ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	37 886 329	1 588 668	36 297 660	24 651 347
Disponibilités	4 551 279		4 551 279	10 161 638
Charges constatées d'avances	103 442		103 442	806 087
<b>Total disponibilités et divers :</b>	<b>42 541 050</b>	<b>1 588 668</b>	<b>40 952 381</b>	<b>35 619 072</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>122 525 424</b>	<b>7 424 017</b>	<b>115 101 407</b>	<b>100 185 535</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	140 639		140 639	804 248
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 074 015</b>	<b>27 340 368</b>	<b>145 733 647</b>	<b>129 083 292</b>

## ■ BILAN PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuelle dont versé 2 035 113	2 035 113	1 992 152
Primes d'émissions, de fusion et d'apport	59 560 090	59 011 398
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	199 215	192 020
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	26 779 466	16 870 675
Résultat de l'exercice	3 020 526	9 915 987
	<b>91 594 410</b>	<b>87 982 232</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>91 594 410</b>	<b>87 982 232</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	1 417 075	1 973 209
Provisions pour charges	1 225 617	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 642 692</b>	<b>1 973 209</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunt obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 741 264
Emprunts et dettes financières divers	15 550 044	9 440 433
	<b>15 550 044</b>	<b>12 181 697</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 751 092	19 017 732
Dettes fiscales et sociales	5 146 594	6 328 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 673 010	1 600 214
	<b>34 570 696</b>	<b>26 946 154</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCES</b>		
<b>DETTES</b>	<b>50 120 741</b>	<b>39 127 851</b>
Ecarts de conversion passif	1 375 804	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>145 733 647</b>	<b>129 083 292</b>

## ■ COMPTE DE RESULTAT

	France	Export	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises				
Production vendues de biens	25 353 713	129 849 871	155 203 584	161 428 537
Production vendues de services	1 756 970		1 756 970	1 197 043
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>27 110 683</b>	<b>129 849 871</b>	<b>156 960 553</b>	<b>162 625 580</b>
Production stockée			1 929 947	1 245 186
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amorti. et provisions, transfert de charges			2 603 801	1 772 538
Autres produits			4 389 406	2 192 601
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>165 883 708</b>	<b>167 835 905</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises			11 574 372	2 072 241
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			80 231 467	86 547 264
Variation de stock (matières 1ères et approvisionnement)			(10 723 088)	(6 521 172)
Autres achats et charges externes			40 713 592	38 656 837
			<b>121 796 343</b>	<b>120 755 170</b>
<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			<b>2 317 293</b>	<b>2 222 725</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			17 520 479	14 633 650
Charges sociales			7 253 206	6 139 855
			<b>24 773 685</b>	<b>20 773 505</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 529 948	2 999 425
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 040 834	2 425 657
Dotations aux provisions pour risque et charges			1 055 679	978 203
			<b>6 626 460</b>	<b>6 403 285</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>			<b>1 026 831</b>	<b>558 199</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>			<b>156 540 612</b>	<b>150 712 884</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>9 343 096</b>	<b>17 123 022</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			179 327	190 449
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 084 978	3 172 734
Différences positives de change			3 257 519	909 293
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement			2 260 332	755 606
			<b>6 782 156</b>	<b>5 028 072</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 995 689	6 505 176
Intérêts et charges assimilés			698 272	137 050
Différences négatives de change			4 921 159	2 213 652
Charges nettes sue cessions de valeurs mob. de placement			428 369	75 638
			<b>13 043 490</b>	<b>8 931 516</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(6 261 334)</b>	<b>(3 903 444)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-6 261 334</b>	<b>13 219 578</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			606 050	65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except. aux amortissements et provisions			1 704 198	
			<b>2 310 248</b>	<b>65</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(2 310 248)</b>	<b>(65)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			0	985 072
Impôts sur les bénéfices			(2 249 012)	2 318 453
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>172 665 864</b>	<b>172 863 977</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>169 645 338</b>	<b>162 947 990</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>3 020 526</b>	<b>9 915 987</b>



## ■ 1. Faits majeurs

### → 1.1. Evènements principaux de l'exercice

Les évènements majeurs de l'exercice sont les suivants :

L'activité 2008 de la société a été portée par le lancement de plusieurs nouveaux produits, dont une nouvelle ligne de produits (série MKi9X00) et un nouveau Minikit Slim.

L'année 2008 consacre le recentrage de la gamme de produits multimédia sur la seule ligne de produits haut de gamme « Parrot by », laquelle associe un designer renommé à des technologies innovantes (Wifi, NFC).

A partir du second semestre, avec une inflexion marquée en septembre 2008, Parrot s'est mis en ordre de marche pour faire face au ralentissement économique. Trois séries de mesures ont ainsi été prises :

- Recentrage de l'activité Multimédia sur la gamme « Parrot By », moins concurrentielle, avec pour corollaire la concentration des efforts commerciaux et marketing sur le Core Business du Groupe ainsi que sur cette gamme de produits de qualité ;
- Adaptation de la structure de coûts à un environnement économique dégradé et difficilement prévisible ;
- Maintien du niveau des dépenses marketing sur le quatrième trimestre visant à assurer le lancement des nouvelles gammes de produits (MKi9X00 et Minikit Slim), suivi d'une forte contraction des dépenses sur 2009.

Sur le plan géographique, le niveau des ventes a été impacté par la baisse des ventes à Parrot Iberia et par la progression des ventes de Parrot Inc.

Au 31 décembre 2008 des charges exceptionnelles ont été constatées à hauteur de 2 310 K€.

Ces charges sont directement liées au recentrage de l'activité sur la gamme « Parrot By ». Elles se décomposent comme suit :

- 1 704 K€ correspondent à des dotations aux provisions pour dépréciation des stocks : ces dépréciations ont pour effet de ramener la valeur des stocks « multimédia » n'appartenant pas à la gamme « Parrot By » à un montant net permettant leur écoulement dans les semaines qui suivent la clôture.
- 606 K€ correspondent à des charges d'achats de composants : les stocks de composants liés à la gamme « multimédia » hors « Parrot By » possession des sous traitants font l'objet d'un engagement d'achat par la société qui a été provisionné au 31/12/2008.

Deux programmes de rachat d'actions ont été effectués au cours de l'année 2008 :

- 268 513 actions achetées pour une valeur de rachat total de 3 728 935 €
- 665 940 actions achetées pour une valeur de rachat total de 4 060 503 €

L'effectif de la société a cru de 3,5% en 2008 pour atteindre 320 salariés au 31 décembre 2008.

Cette année la Société a obtenu les certifications ISO 9001 et 14001 et l'attestation ISO TS 16949, de plus en 2009 PARROT passera la certification OHSAS 18001.

### → 1.2. Evènements significatifs post clôture

Aucun évènement susceptible d'affecter les comptes de l'exercice 2008 n'est intervenu jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

## ■ 2. Principes, règles & méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables français (PCG 1999) y compris les nouvelles règles comptables du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes comptables fondamentaux et conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice 2008, notamment la fin de cet exercice, a été marqué par une crise financière et économique dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes annuels de l'exercice

ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour la valorisation des investissements, placements financiers, l'appréciation des écoulements probables de stocks ou la recouvrabilité des créances commerciales. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels et les actifs financiers ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité. En outre, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations sont ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### → 2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation, soit

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| ▪ Brevets, licences, marques | 1 à 3 ans |
| ▪ Logiciels                  | 1 à 3 ans |

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés directement en charges d'exploitation.

Les immobilisations en cours d'un montant de 440 K€ correspondent à des licences SAP non encore utilisées.

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de perte de valeur de l'immobilisation.

### → 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilisation restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

- |   |            |
|---|------------|
| ▪ Agencements et aménagements et Installations techniques | 3 à 10 ans |
| ▪ Matériel et outillage industriel                        | 3 ans      |
| ▪ Matériel bureautique et informatique                    | 2 à 3 ans  |
| ▪ Matériel de transport                                   | 3 ans      |
| ▪ Mobiliers   | 5 ans      |

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif Cédés.

### → 2.3. Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires.

Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité des titres. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de la quote-part des capitaux propres détenue ainsi que des perspectives d'avenir si la filiale a démontré sa capacité à être rentable.

### → 2.4. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

### → 2.5. Créances

Les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée en fonction du risque de non recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas et en prenant en compte les assurances crédit.

## → 2.6. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en écart de conversion actif pour les pertes de change latentes et en écart de conversion passif pour les gains de change latents. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

## → 2.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## → 2.8. Provision pour risques & charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers au moins équivalente attendue de celui-ci après la clôture.

Une provision pour actions attribuées est constituée selon un plan d'amortissement étalé sur deux ans à partir de la date d'attribution optée en conseil d'administration.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. La provision est évaluée sur la base des coûts estimés des garanties résultant des ventes passées.

La provision pour garantie client est calculée en fonction des quantités vendues.

On applique pour chaque famille de produits deux taux (fourni par le service qualité) :

- Un taux d'échange (concernant les produits retournés mais non réparables) auquel on applique la valeur du PMP moyen de la famille de produits
- Un taux réparation (concernant les produits retournés mais réparables) auquel on applique un temps homme.

La somme du coût d'échange et de réparation est la provision pour garantie client.

Aujourd'hui 2 taux de retour (échange et réparation) sont suivis par famille de produits par le service qualité. L'exploitation de ces deux taux affine le calcul de la provision pour garantie client.

Une provision prudhomme est estimée au cas par cas sur la base d'une analyse des dossiers avec l'aide des avocats chargés du suivi.

## → 2.9. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts engagés.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs spécialisés est reconnu net des remises pour volumes et référencement. Le montant des remises accordées pour volume et référencement est comptabilisé à la date d'expédition des biens sur la base de l'expérience passée et des conditions contractuelles.

# ■ 3. Informations relatives au bilan

## → 3.1. Actif

### 3.1.1. Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Concessions, brevets et droits similaires	3 185 618		302 326
Fonds commercial	7 622		
Autres immobilisations incorporelles	1 419 290		156 321
Total des immobilisations incorporelles	4 612 530		458 647
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations techniques, matériel et outillages	3 817 713		591 870

Autres immobilisations corporelles	1 713 374	561 062
Matériel de transport	6 019	
Matériel bureautique et mobilier	1 733 521	261 289
Total des immobilisations corporelles	7 270 627	1 414 221
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Autres participations	25 515 601	
Prêt et autres immobilisations financières	3 166 584	7 969 739
Total des immobilisations financières	28 682 185	7 969 739
<b>Total général</b>	<b>40 565 342</b>	<b>9 842 608</b>

	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors services	Valeur brute fin exercice	Réévaluations légalés
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires			3 487 944	
Fonds commercial			7 622	
Autres immobilisations incorporelles			1 575 612	
Total des immobilisations incorporelles			5 071 178	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, matériel et outillages			4 409 583	
Autres immobilisations corporelles			2 274 436	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>6 019</b>	
Concessions, brevets et droits similaires			1 994 810	
Total des immobilisations corporelles			8 684 848	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations			25 515 601	
Prêt et autres immobilisations financières			11 136 323	
Total des immobilisations financières			36 651 924	
<b>Total général</b>			<b>50 407 950</b>	

### 3.1.2. Amortissements

	Valeur brute début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	2 721 655	560 175		3 281 829
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	920 907	164 563		1 085 470
Total des immobilisations incorporelles	3 642 562	724 737		4 367 299
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, matériel et outillages	1 990 732	1 117 245		3 107 978
Autres immobilisations corporelles	336 583	193 920		530 503
Matériel de transport	5 271	340		5 611
Matériel bureautique et mobilier	1 076 491	493 705		1 570 196
Total des immobilisations corporelles	3 409 077	1 805 211		5 214 287
<b>Total général</b>	<b>7 051 638</b>	<b>2 529 948</b>		<b>9 581 586</b>

### Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice

	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Concessions, brevets et droits similaires	560 175		
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles	164 563		
Total des immobilisations incorporelles	724 737		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Installations techniques, matériel et outillages	1 117 245		
Autres immobilisations corporelles	193 920		
Matériel de transport	340		
Matériel bureautique et mobilier	493 705		
Total des immobilisations corporelles	1 805 211		
<b>Total général</b>	<b>2 529 948</b>		

### 3.1.3. Frais de recherche & développement

Les frais de recherche et développement ont été enregistrés en charges pour un montant de 18 723 K€.

### 3.1.4. Filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les Filiales & Participations en euros :

Filiales & participations	Capital	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital %	Valeur comptable des titres		Prêts & avances	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
				Brute	Nette				
PARROT ASIA PACIFIC Ltd	927	4 858 188	100	1 092	1 092		76 077 304	9 329 066	
PARROT GmbH	25 000	661 726	100	25 000	25 000		5 735 325	-526 609	
PARROT Inc.	2 653 891	-3 078 869	100	2 483 204	0	7 851 561	24 435 853	-4 471 741	
PARROT SRL	10 000	47 822	100	10 000	10 000		7 782 936	305 275	
PARROT UK Ltd	105	903 916	100	145	145		15 974 038	1 221 035	
PARROT IBERIA	63 036	13 512 133	100	22 996 160	22 996 160		66 192 411	2 843 296	
<b>TOTAL</b>				<b>25 515 601</b>	<b>23 032 897</b>				

Les titres et les créances détenues sur la société Parrot Inc ont été dépréciés à hauteur de la situation nette négative de cette filiale, au 31 décembre 2008 la dépréciation des titres s'élève à 2 483 204,44 € et celle de la créance à, 7 851 561,32 €.

### 3.1.5. Stocks

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Stocks matières 1ères & autres approv.				
Matières premières & autres approv.	27 663 756	16 940 668	10 723 088	
<b>Total</b>	<b>27 663 756</b>	<b>16 940 668</b>	<b>10 723 088</b>	
Stocks produits intermédiaires et finis				
Produits finis	5 101 419	3 171 472	1 929 947	
<b>Total</b>	<b>5 101 419</b>	<b>3 171 472</b>	<b>1 929 947</b>	
<b>PRODUCTION STOCKEES (ou déstockage de production)</b>			<b>1 929 947</b>	

### 3.1.6. Suivi des valeurs mobilières de placement

	Nombre	Prix unitaire	Total	Plus/moins valeur latente
Certificats de dépôts au jour le jour BNP	1	7 110 000	7 110 000	356
Certificats de dépôts au jour le jour HSBC	1	4 500 000	4 500 000	363
Certificats de dépôts au jour le jour HSBC	1	1 500 000	1 500 000	67
Certificats de dépôts au jour le jour LCL	1	8 070 000	8 070 000	460
Billets de trésorerie A1P1 (L'OREAL 12/01/09)	1	3 944 676	3 944 676	49 358
Billets de trésorerie A1P1 (AIR LIQUIDE 16/01/09)	1	3 942 052	3 942 052	49 670
Billets de trésorerie A1P1 (GDF-SUEZ 12/01/09)	1	3 952 730	3 952 730	41 739
<b>Total</b>		<b>33 019 458</b>	<b>33 019 458</b>	<b>142 010</b>

### 3.1.7. Programme de rachat d'actions

Libellé	Nombre	Valeur de rachat	Dépréciation (1)	Valeur nette
Programme de rachat d'action n°1 effectué entre le 11/04/08 et le 19/05/08				
actions attribuées	134 000	1 860 906		1 860 906
actions à attribuer (2)	134 513	1 868 030	1 289 624	578 406
	<b>268 513</b>	<b>3 728 935</b>	<b>1 289 624</b>	<b>2 439 311</b>
Programme de rachat d'action n°2 effectué entre le 15/10/08 et le 19/11/08				
actions à attribuer (2)	166 376	1 014 461	299 044	715 417
actions amenées à être annulées	499 564	3 046 042		3 046 042
	<b>665 940</b>	<b>4 060 503</b>	<b>299 044</b>	<b>3 761 459</b>
<b>Total</b>	<b>934 453</b>	<b>7 789 439</b>	<b>1 588 668</b>	<b>6 200 770</b>

(1) les 300 889 actions qui restent à attribuer

(2) pour une valeur totale est de 2 882 491 €, ont été dépréciées au cours moyen de décembre 2008.

### 3.1.8. Contrat de liquidité

Date d'opération	Quantité	Prix acquisition/cession	Moins value latente
Nombre de titres 31/12/07	16 350	511 264	
Achat année 2008	270 617	2 014 452	
Ventes année 2008	256 141	2 402 240	
<b>Nombre de titres 31/12/08</b>	<b>30 826</b>	<b>123 475</b>	<b>9 078</b>

### 3.1.9. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Montant
Immobilisations financières	0
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	2 607 841
Créances clients et comptes rattachés	2 607 841
Personnel & organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir & autres créances	
Valeurs mobilières de Placement	0
Disponibilités	0
<b>Total</b>	<b>2 607 841</b>

### 3.1.10. Charges constatées d'avance

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	103 442	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>103 442</b>	<b>0</b>

## → 3.2 Passif

### 3.2.1. Variation des capitaux propres

	2007	Variations	2008
Capital	1 992 152	42 961	2 035 113
Prime d'émission	59 011 398	548 692	59 560 090
Réserves légale proprement dite	192 020	7 195	199 215
Réserves indisponibles	0	0	
Report à nouveau	16 870 675	9 908 791	26 779 466
<b>Total</b>	<b>78 066 245</b>	<b>10 507 639</b>	<b>88 573 884</b>

L'augmentation des postes « capital social » et « prime d'émission » est liée à un événement :

- La souscription des B.S.P.C.E. pour 281 892 actions, pour une augmentation de capital de 42 961 euros et une prime d'émission de 548 692 euros.

La variation du report à nouveau et des réserves légales est liée à l'affectation du résultat du 31/12/2007.

Aucun dividende n'a été distribué.

### 3.2.2. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
1-Actions ou parts sociales composant le capital soc.au début de l'exercice	13 067 681	0,1524
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	281 892	0,1524
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4-Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	13 349 573	0,1524



### 3.2.3. Nombre de B.S.P.C.E., B.S.A., STOCK OPTION et ACTIONS GRATUITES au 31 décembre 2008

#### B.S.P.C.E. EN EUROS

Date de la décision	Quantité exerçable 2005	Quantité caduque en 2006	Quantité exercée en 2006	Quantité exerçable 2006	Quantité caduque en 2007	Quantité exercée en 2007	Quantité exerçable 2007	Quantité caduque en 2008	Quantité exercée en 2008	Quantité exerçable 2008	Nvx plans 2008	Situation des plans fin 2008	Valeur unitaire	Date limite d'exercice
24-juin-03	480 300	-14 475	-140 588	325 237	-188	-113 698	211 351		-211 351	0		0	1,76	24-juin-08
06-juil-04	58 500	-4 874	-6 554	47 072	-1 810	-14 073	31 189	-562	-12 400	18 227		18 227	1,76	6-juil-09
18-nov-04	19 500	-3 000	-3 130	13 370		-2 593	10 777		-4 160	6 617		6 617	1,76	18-nov-09
07-déc-04	836 000		-836 000	0			0			0		0	3,59	6-déc-09
07-déc-04	1 611 000		-1 611 000	0			0			0		0	7,19	6-déc-09
18-oct-05	167 000	-27 750	-15 934	123 316	-3 372	-12 234	107 710	-13 154	-25 146	69 410		69 410	3,59	18-oct-10
14-déc-05	121 000		-1 645	119 355	-1 686	-2 367	115 302		-892	114 410		114 410	8,12	14-déc-10
28-févr-06				92 000	-17 187	-12 449	62 364	-8 746	-2 004	51 614		51 614	13,06	27-févr-11
12-juin-06				1 200 000			1 200 000			1 200 000		1 200 000	31,20	11-juin-11
12-juin-06				720 000			720 000			720 000		720 000	41,60	11-juin-11
12-juin-06				480 000			480 000			480 000		480 000	52,00	11-juin-11
12-juin-06				125 000			125 000			125 000		125 000	31,20	11-juin-11
12-juin-06				125 000			125 000			125 000		125 000	41,60	11-juin-11
<b>TOTAL</b>	<b>3 293 300</b>	<b>-50 099</b>	<b>-2 614 851</b>	<b>3 370 350</b>	<b>-24 243</b>	<b>-157 414</b>	<b>3 188 693</b>	<b>-22 462</b>	<b>-255 953</b>	<b>2 910 278</b>	<b>0</b>	<b>2 910 278</b>		

#### B.S.A. EN EUROS

Date de la décision	Quantité exerçable 2005	Quantité caduque en 2006	Quantité exercée en 2006	Quantité exerçable 2006	Quantité caduque en 2007	Quantité exercée en 2007	Quantité exerçable 2007	Quantité caduque en 2008	Quantité exercée en 2008	Quantité exerçable 2008	Nvx plans 2008	Situation des plans fin 2008	Valeur unitaire	Date limite d'exercice
24-juin-03	35 600			35 600		-11 600	24 000		-24 000	0		0	1,76	24-juin-08
06-juil-04	71 200			71 200		-55 000	16 200			16 200		16 200	1,76	06-juil-09
12-juin-06				12 500			12 500			12 500		12 500	31,2	11-juin-11
12-juin-06				12 500			12 500			12 500		12 500	41,6	11-juin-11
<b>TOTAL</b>	<b>106 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>131 800</b>	<b>0</b>	<b>-66 600</b>	<b>65 200</b>	<b>0</b>	<b>-24 000</b>	<b>41 200</b>	<b>0</b>	<b>41 200</b>		

#### STOCK OPTIONS EN EUROS

Date de la décision	Quantité exerçable 2005	Quantité caduque en 2006	Quantité exercée en 2006	Quantité exerçable 2006	Quantité caduque en 2007	Quantité exercée en 2007	Quantité exerçable 2007	Quantité caduque en 2008	Quantité exercée en 2008	Quantité exerçable 2008	Nvx plans 2008	Situation des plans fin 2008	Valeur unitaire	Date limite d'exercice
14-déc-05	80 000	-10 000		70 000		-45 313	24 687	-17 187		7 500		7 500	8	14-déc-09
28-févr-06				27 000	-3000	-10 250	13 750		-1 875	11 875		11 875	13	27-févr-11

12-juin-06				12 500			12 500	-12 500		0		0	31	11-juin-11
12-juin-06				12 500			12 500	-12 500		0		0	42	11-juin-11
10-nov-06				260 000			260 000	-63 000		197 000		197 000	29	09-nov-11
14-févr-07				0			83 000	-38 000		45 000		45 000	36	13-févr-12
15-mai-07				0			47 000			47 000		47 000	42	14-mai-12
31-juil-07				0			40 000	-13 000		27 000		27 000	36	14-août-12
13-nov-07				0			62 000	-9 000		53 000		53 000	19	12-nov-12
10-avril-08										0	1 500	1 500	13	09-avr-13
13-mai-08								-2 700		-2 700	73 400	70 700	14	12-mai-13
31-juil-08										0	55 000	55 000	13	30-juil-13
13-nov-08										0	45 000	45 000	5	12-nov-13
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>0</b>	<b>382 000</b>	<b>-3 000</b>	<b>-55 563</b>	<b>555 437</b>	<b>-167 887</b>	<b>-1 875</b>	<b>385 675</b>	<b>174 900</b>	<b>560 575</b>		

**ACTIONS GRATUITES EN EUROS**

Date de la décision	Quantité exerçable 2005	Quantité caduque en 2006	Quantité exercée en 2006	Quantité exerçable 2006	Quantité caduque en 2007	Quantité exercée en 2007	Quantité exerçable 2007	Quantité caduque en 2008	Quantité exercée en 2008	Quantité exerçable 2008	Nvx plans 2008	Situation des plans fin 2008	Valeur unitaire	Date limite d'exercice
14-déc-05	51 000	0	0	51 000		-51 000	0			0		0		13-nov-09
13-nov-07							5 106			5 106		5 106		12-nov-12
13-mai-08											25 000	25 000		
31-juil-08											81 000	81 000		
13-nov-08											28 000	28 000		
<b>TOTAL</b>	<b>51 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 000</b>	<b>0</b>	<b>-51 000</b>	<b>5 106</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 106</b>	<b>134 000</b>	<b>139 106</b>	<b>0</b>	

**RESUMES DES TABLEAUX CI DESSUS**

Nature	Quantité exerçable 2005	Quantité caduque en 2006	Quantité exercée en 2006	Quantité exerçable 2006	Quantité caduque en 2007	Quantité exercée en 2007	Quantité exerçable 2007	Quantité caduque en 2008	Quantité exercée en 2008	Quantité exerçable 2008	Nvx plans 2008	Situation des plans fin 2008	Valeur unitaire
Total BSPCE	3 293 300	-50 099	-2 614 851	3 370 350	-24 243	-157 414	3 188 693	-22 462	-255 953	2 910 278	0	2 910 278	
Total BSA	106 800	0	0	131 800	0	-66 600	65 200	0	-24 000	41 200	0	41 200	
Total Stock Option	80 000	-10 000	0	382 000	-3 000	-55 563	555 437	-167 887	-1 875	385 675	174 900	560 575	
<b>Total Actions Gratuites</b>	<b>51 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 000</b>	<b>0</b>	<b>-51 000</b>	<b>5 106</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 106</b>	<b>134 000</b>	<b>139 106</b>	

### 3.2.4 Provisions :

	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Prov. pour litiges				
Prov. pour garantie données aux clients	725 303	460 485	725 303	460 485
Prov. pour pertes sur marché à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour perte de change	804 250	140 639	804 249	140 640
Prov. plan d'amort. des actions distribuées		351 813		351 813
Prov. pour impôts-Crédit impôt recherche		873 804		873 804
Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	443 657	595 194	222 900	815 951
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 973 210</b>	<b>2 421 935</b>	<b>1 752 452</b>	<b>2 642 693</b>
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équivalence				
Prov. sur autres immo. financières	5 420 197	4 914 568		10 334 765
Prov. sur stocks et en-cours	2 404 918	4 706 985	1 540 790	5 571 113
Prov. sur comptes clients	340 996	38 046	114 808	264 234
Autres provisions pour dépréciation	280 729	1 588 668	280 729	1 588 668
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>8 446 840</b>	<b>11 248 268</b>	<b>1 936 327</b>	<b>17 758 781</b>
<b>Total général</b>	<b>10 420 050</b>	<b>13 670 203</b>	<b>3 688 779</b>	<b>20 401 474</b>

Détail des provisions utilisées :

- Provisions pour risques : indemnités transactionnelles 200 000 euros

Détail des provisions non utilisées :

- Provisions pour risques : indemnités prud'homales 22 900 euros

### 3.2.5 Charges à payer

Montant des charges à payer Inclus dans les postes suivants du bilan :

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 411 628
Dettes fiscales et sociales	3 293 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	907 605
<b>Total</b>	<b>12 612 692</b>

### 3.2.6. Ecart de conversion

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

NATURE DES ECARTS	Montant ACTIF Perte latente	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant PASSIF gain latent
Sur immo. non financières				
Sur immo. financières				
Sur créances	138 238		138 238	518 016
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	2 401		2 401	857 788
Sur dettes sur immo.				
<b>TOTAL</b>	<b>140 639</b>		<b>140 639</b>	<b>1 375 804</b>
<b>Rappel : Provision pour perte de change</b>			<b>(140 639)</b>	

## ■ 4. Informations relatives au compte de résultat

### → 4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

REPARTITION PAR MARCHE	Montant
Systems installés	127 111 481
Plug n'Play	20 482 566
Autres ventes	9 366 506
<b>Total</b>	<b>156 960 553</b>

REPARTITION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	Montant
Europe hors France	89 181 809
France	27 110 683
Autres pays	40 668 061
<b>Total</b>	<b>156 960 553</b>

### → 4.2 Résultat exceptionnel :

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montants	Imputé au compte
<b>Total</b>	<b>0</b>	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montants	
Divers	893	Charges diverses
Destruction de composants pour multimédia	605 157	Charges exceptionnelles
Dépréciation stock multimédia	1 704 198	Dépréciation des stocks
<b>Total</b>	<b>2 310 248</b>	

Les 2 310 K€ qui ont été comptabilisées en charges exceptionnelles sont directement liées au recentrage de l'activité sur la gamme « Parrot By ». (cf 1.1 Evénements principaux de l'exercice).

### → 4.3. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

REPARTITION	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 081 761	298 015
Résultat exceptionnel (hors participation)	-2 310 248	
Impôt sur les bénéfices		298 015
impôt sur frais d'augmentation capital		
Crédit d'impôt recherche		-3 420 831
Impôt		-3 122 816

### → 4.4. Imposition fiscale différée

LIBELLE	Base	Impôts
Opérations imposables temporairement		
Participation des salariés	0	
Organic	256 324	
plus value OPCVM latente	142 010	
Gains de change latents	1 375 804	
<b>Total</b>	<b>1 774 138</b>	
Economie d'impôt future		591 320
Economie de contribution sociale future		0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>591 320</b>

Déficit reportable : 1 613 805 €

## ■ 5. Autres informations

### → 5.1. Etat des échéances des créances et dettes

ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations	7 863 548	7 863 548	
Prêts			
Autres immobilisations financières	226 733		226 733
<b>TOTAL</b>	<b>8 090 281</b>	<b>7 863 548</b>	<b>226 733</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			

Clients douteux ou litigieux	278 997	278 997	
Autres créances clients	37 054 914	37 054 914	
Créances représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat-Impôts sur les bénéfices	7 549 045	7 549 045	
Etat-Taxe sur la valeur ajoutée	1 931 727	1 931 727	
Etat-Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat-Divers			
Groupe et associés	46 801	46 801	
Débiteur divers	357 714	357 714	
<b>Total</b>	<b>47 219 199</b>	<b>47 166 936</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>103 442</b>	<b>103 442</b>	
<b>Total général</b>	<b>55 412 922</b>	<b>55 186 189</b>	<b>226 733</b>

ETATS DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers	1 171 912	1 171 912		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 751 092	27 751 092		
Personnel et rattachés	1 939 399	1 939 399		
Sécurité sociale et autres organismes	2 228 878	2 228 878		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	427 372	427 372		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	550 945	550 945		
Dettes sur immola. Et comptes rattachés				
Groupe et associés	14 378 133	14 378 133		
Autres dettes	1 673 010	1 673 010		
Dettes représentat.de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>Total général</b>	<b>50 120 741</b>	<b>50 120 741</b>		

→ **5.2 Créances et dettes entre société mère et filiales :**

Libellé	Actif	Passif	Charge financières	Produits financières
<b>Immo financières</b>	<b>1 092</b>			
Client Parrot ASIA	399 239			
Fournisseur Parrot ASIA		11 701 214		
Intérêts courus			10 239	
<b>Total</b>	<b>400 330</b>	<b>11 701 214</b>	<b>10 239</b>	<b>0</b>
<b>Immo financières</b>	<b>25 000</b>			
Client Parrot GMBH	1 320 482			
Fournisseur Parrot GMBH		38 070		
Intérêts courus			8 771	
<b>Total</b>	<b>1 345 482</b>	<b>38 070</b>	<b>8 771</b>	<b>0</b>
<b>Immo financières</b>	<b>10 388 573</b>		<b>10 388 573</b>	
Client Parrot Inc.	8 700 609			
Fournisseur Parrot Inc.		384 134		
Intérêts courus				
<b>Total</b>	<b>19 089 182</b>	<b>384 134</b>	<b>10 388 573</b>	<b>0</b>
<b>Immo financières</b>	<b>10 000</b>			
Client Parrot SRL	2 091 221			
Fournisseur Parrot SRL		59 000		
Intérêts courus			3 005	
<b>Total</b>	<b>2 101 221</b>	<b>59 000</b>	<b>3 005</b>	<b>0</b>
<b>Immo financières</b>	<b>145</b>			
Client Parrot UK	3 188 909			
Fournisseur Parrot UK		6 075		

Intérêts courus			16 428	
<b>Total</b>	<b>3 189 054</b>	<b>6 075</b>	<b>16 428</b>	<b>0</b>
<b>Immo financières</b>	<b>22 996 160</b>			
Client Parrot IBERIA	4 887 804			
Fournisseur Parrot IBERIA		162 746		
Intérêts courus			42 624	
<b>Total</b>	<b>27 883 964</b>	<b>162 746</b>	<b>42 624</b>	<b>0</b>

Les avances financières consenties aux filiales sont en euros sauf pour les filiales PARROT ASIA PACIFIC (en HK dollars) et PARROT INC (en US dollars). PARROT SA France est la société qui consolide ses filiales.

### → 5.3. Engagements hors bilan

Dans le cadre de l'acquisition de la Sté INPRO, la société PARROT bénéficie d'une clause de garantie de passif usuelle.

- Caution douanes : encours de 300 000 €
- Caution fournisseurs : encours de 287 418 €

#### 5.3.1. Indemnité de départ à la retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ en retraite a été faite en application de la convention collective de la Métallurgie avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite 65 ans
- Taux de progression de salaires 6%
- Taux d'actualisation 5,2%
- Taux de charges sociales 45%

Le montant de l'engagement s'élève à 368 K€ à fin 2008.

#### 5.3.1.2. Demande individuelle de formation

Le nombre d'heures de formation des ayants droits s'élève à 14 640 heures.

#### 5.3.1.3. Engagements reçus

Dans le cadre de l'acquisition de la société Parrot Iberia, notre société bénéficie d'une clause de garantie de passif usuelle.

### → 5.4- Effectif moyen :

Au 31 décembre	2007	2008
Direction générale	2	3
Commercial	41	43
Achat	7	8
Administration	26	25
Informatique	6	7
Marketing	17	20
Bureau D'études	147	144
Validation	29	31
Logistique	10	10
SAV	3	3
Qualité	4	7
Production	17	19
Total	309	320
<b>Effectif moyen</b>	<b>281</b>	<b>319</b>

### → 5.5 Rémunération des organes d'administration et de direction :

La rémunération globale versée aux organes d'administration et de direction s'élève à 200 000 euros pour l'exercice 2008 et 153 750 euros au titre des jetons de présence versés en 2008.



# Annexe B | Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2008

---

**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Deloitte**  
185 Avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine  
France

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Parrot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2 de l'annexe. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La valeur nette des titres de participations et des créances rattachées s'élève à K€. 23 044 au 31 décembre 2008. La note 2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour et dans le contexte et conditions décrits en note 2 portant notamment sur la situation économique actuelle, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthode de détermination de la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2009

Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Associé

Nahid Sheikhalishahi

Associée

**Deloitte Marque & Gendrot.**

Jean-Claude Berriex

Associé

# Annexe C | Texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2009

---

## ■ DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### → PREMIERE RESOLUTION

#### **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et de ses annexes, de ses rapports spéciaux sur les plans d'options et sur les attributions gratuites d'actions, sur le programme de rachat d'actions, ainsi que de celui des co-Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 3 020 526 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux co-Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### → DEUXIEME RESOLUTION

#### **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que de celui des co-Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, établis conformément aux nouvelles normes comptables IFRS, faisant ressortir un bénéfice de 14 024 227 €.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux co-Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### → TROISIEME RESOLUTION

#### **Affectation des résultats**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 3 020 526 € de la façon suivante :

- 4 297 € à la réserve légale afin de porter son montant au dixième du montant du capital social conformément au minimum légal ;
- le solde, soit 3 016 222 € au report à nouveau.

En conséquence la réserve légale serait portée de 199 215 € à 203 512 € et le report à nouveau de 26 779 466 € à 29.795.695 €

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

### → QUATRIEME RESOLUTION

#### **Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des co-Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, et en approuve les conclusions.

### → CINQUIEME RESOLUTION

#### **Renouvellement des mandats de Henri SEYDOUX et Jean-Marie PAINVIN**

L'Assemblée Générale constatant que les mandats de Messieurs Henri SEYDOUX et Jean-Marie PAINVIN viennent à expiration ce jour, décide de les renouveler pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Messieurs Henri SEYDOUX et Jean-Marie PAINVIN ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction ni n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

**→ SIXIEME RESOLUTION****Nomination d'un nouvel administrateur**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :  
Monsieur Stéphane MARIE,  
Né le 12 Novembre 1963 à Levallois-Perret  
Demeurant : 61, rue des Galons 92 190 MEUDON

pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Stéphane MARIE a fait savoir qu'il acceptait ce mandat ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat d'administrateur.

**→ SEPTIEME RESOLUTION****Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L.225 209 et suivants de Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

- prend acte de l'expiration de la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2008 à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société,
- autorise à nouveau la Société à acheter ou faire acheter ses propres actions, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et celles fixées par la présente résolution.

1. Le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 175% du premier cours coté de l'action de la Société au jour de l'admission de ses actions sur le marché Eurolist by Euronext™.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat sus-mentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération modifiant le nominal de l'action ou portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élève à 10 000 000 d'euros.

2. L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par voie d'offre publique, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social de la Société.

L'autorisation conférée aux termes de la présente résolution est valable pour une période d'une année expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit en 2010.

3. Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation, et notamment en vue :

- de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange, en paiement ou autrement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital ou (ii) l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réali-

ser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera,

- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe en application de la neuvième résolution de la présente assemblée, sous réserve de son adoption, et des plans d'options autorisés ultérieurement ;
- d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce en application de la dixième résolution de la présente assemblée, sous réserve de son adoption, et de toute autorisation ultérieure ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout Plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.443-1 et suivants du Code du travail ;
- de réduire le capital de la Société en application de la douzième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

4. Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

5. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

#### → HUITIEME ESOLUTION

##### **Allocation de jetons de présence**

L'assemblée générale fixe à la somme de 230.000 €, le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des Comités Spécialisés du Conseil, au titre de l'exercice 2009 ainsi que pour tout exercice ultérieur, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

#### ■ II/ DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

##### → NEUVIEME RESOLUTION

##### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- (i) autorise le conseil d'administration pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 18 juin 2010, à consentir, dans les conditions fixées par la présente résolution, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.
- (ii) prend acte du fait que le nombre d'options pouvant être consenties en vertu de la précédente autorisation est insuffisant pour répondre aux objectifs d'intéressement de la Société.
- (iii) constate donc, sous réserve de l'adoption de la présente résolution, que la précédente autorisation du 11 juin 2008 est privée d'effet à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 alinéa 2 du Code de Commerce.

1. Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 0,5% du capital de la Société à la date de votre assemblée.

2. Les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles (sous réserve du respect des nouvelles dispositions des articles L. 225-186-1 et L. 225-197-6 du Code de Commerce issus de la Loi du 3 décembre 2008) ou certains d'entre eux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou

groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

3. Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou de l'article L.225-209 du Code de commerce.

4. Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties, dans les conditions prévues par l'article L.225-177 du Code de commerce pour les options de souscription d'actions et par l'article L.225-179 du Code de commerce pour les options d'achat d'actions.

5. Les options allouées devront être exercées dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur attribution par le conseil d'administration.

6. L'assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées de ces options.

7. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options ;
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- prendre, dans les cas prévus par la loi, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues aux articles L. 225-181 et L. 228-99 du Code de commerce ;
- plus généralement, avec faculté de délégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités notamment nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

8. Le conseil d'administration devra informer chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, modifié par la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008.

#### → DIXIEME RESOLUTION

##### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

Constate, sous réserve de l'adoption de la présente résolution, que la précédente autorisation du 4 mai 2006 est privée d'effet à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 alinéa 2 du Code de Commerce.

Autorise le conseil d'administration pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 18 juin 2010, à procéder, dans les conditions fixées par la présente résolution, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, en une ou plusieurs fois dans les conditions ci-dessous.

1. Le nombre total des actions existantes ou à émettre de la Société attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 0,5% du capital social de la Société à la date de la présente assemblée.

2. Les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux, éligibles (au sens de l'article L.225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce et sous réserve du respect des nouvelles dispositions des articles L. 225-186-1 et L. 225-197-6 du Code de Commerce issus de la Loi du 3 décembre 2008) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.



3. Le conseil d'administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de l'attribution.

4. Le conseil d'administration fixera, dans les conditions légales, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

5. Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la septième résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

6. L'assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation, et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée la somme nécessaire à la libération des actions nouvelles.

7. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment afin de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions et les modalités d'attribution des actions et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ainsi attribuées ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvellement émises ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées gratuitement sera ajusté à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires; et,
- plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

8. Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, modifié par la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008.

## → ONZIEME RESOLUTION

### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L.225-129-6, L.228-92, L.225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.443-1 et suivants du Code du travail, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,

délègue, au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, dans les conditions fixées par la présente résolution, d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, lesdites émissions pouvant, le cas échéant, être combinées avec une attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, dans les limites légales et réglementaires, en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées ci-dessous.

1. Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital de la Société susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme, au résultat de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 50.000 euros, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément à la loi et aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

2. L'assemblée générale prend acte que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant de titres souscrits.

3. L'assemblée générale décide de supprimer au profit des salariés et anciens salariés visés au deuxième paragraphe de la présente résolution le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

4. L'Assemblée Générale décide que :

- le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que le conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous
- le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions existantes ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société en substitution de tout ou partie de la décote visée ci-dessus, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser les limites légales ; et sous réserve que la prise en compte de la contre valeur pécuniaire des actions attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

5. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer le prix de souscription des actions et la durée de la période de souscription ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance (même rétroactive), et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions et recueillir les souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation définitive des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et ap-

porter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

6. Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués la compétence conférée au titre de la présente résolution.

Le conseil d'administration devra rendre compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La présente résolution annule et remplace la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008.

#### → **DOUZIEME RESOLUTION**

##### **Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles de l'article L.225-209 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

Délègue au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 18 décembre 2010, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la septième résolution qui précède ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de votre assemblée générale.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes les formalités nécessaires.

La présente résolution annule et remplace la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008.

#### → **TREIZIEME RESOLUTION**

##### **Pouvoirs en vue des formalités**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

# TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, le tableau thématique suivant, établi conformément aux dispositions de l'article 212-13-I/ du Titre II du Règlement Général de l'AMF (tel qu'issu des arrêtés des 4 janvier et 26 février 2007), permet d'établir la correspondance entre les rubriques requises par le Règlement (CE n° 809/2004 du 29 avril 2004) et les rubriques correspondantes du rapport annuel.

RAPPORT ANNUEL	Emplacement du document de référence
Principales données financières	Chapitre 3
Présentation du Groupe Parrot	Chapitre 7, section 1
Comptes consolidés au 31 décembre 2008	Chapitre 20, section 1.1.
Comptes annuels au 31 décembre 2008	Annexe A
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société	Chapitre 9
Situation d'endettement	Chapitre 10
Description des principaux risques	Chapitre 4
Délégations en matière d'augmentation de capital	Chapitre 21, section 5
Structure du capital social et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Chapitres 4, 15, 16 et 18
Opérations sur actions propres	Chapitre 21, section 1.3.
Rapport du Président sur le contrôle interne	Chapitre 16
Texte des projets de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Mixte du 18 juin 2009	Annexe C
Déclaration de la personne responsable	Chapitre 1
Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels	Page 138 et Annexe B
Honoraires des Commissaires aux Comptes	Chapitre 2, section 3
Document d'information annuel	Chapitre 26